LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION DE L'EDITION QUOTIDIENNE MOYENNE PAR JOUR 68,858

DIX-SEPTIEME ANNEE—No 242 MONTREAL, VENDREDI 16 AOUT 1901 DIX PAGES—UN CENTIN

UN AMAS DE CENDRES

Voilà ce qui reste d'une partie des cours à bois de MM. J. K. Ward & Cie, à Ste Cunégonde

VU DE LOIN LE SPECTACLE ETAIT GRANDIOSE, HIER SOIR, GRACE A L'EMBRASEMENT DU CIEL PAR CE FOYER ARDENT

Le travail effectif de la brigade de Montréal, ainsi que de celles de St Henri et de Ste Cunégonde, à eu pour résultat de sauver la plus grande partie de la propriété — Les pertes sont d'environ $12,000 et les assurances sont de $20,000

Hier soir, vers 11 heures, le tocsin, d'alarme appelait les pompiers de Sainte-Cunégonde pour un incendie qui venait de se déclarer dans les immenses cours à bois de MM. J. K. Ward and Co., situées sur les bords du canal, dans la municipalité voisine.

A peine l'alarme était-elle donnée, que déjà tout le firmament était embrasé. La lueur du feu pouvait être vue par toute la ville. Les pompiers, sous les ordres du chef Tremblay, se rendirent sur les lieux du sinistre, avec toute la diligence dont ils sont capables. Mais, à leur arrivée, le feu, allumé dans des piles de pin sec, avait fait d'immenses progrès. La lutte commença aussitôt, acharnée, contre l'élément destructeur. Les pompiers de Saint-Henri, sous les ordres du chef Massy, arrivèrent bientôt et comme les flammes croissaient d'intensité, le chef Tremblay, jugeant la situation grave, téléphona au chef Benoit, pour lui demander un prompt secours. Le chef de Montréal se rendit immédiatement aux vœux de son confrère et dépêcha sur les lieux, les hommes de la caserne No 12, rue des Seigneurs, ainsi qu'une pompe à incendie, et un dévidoir.

Les trois brigades réunies firent des prodiges de valeur.

L'eau fut jetée par torrents sur le foyer incandescent durant plusieurs heures.

Les pompiers de Sainte-Cunégonde dirigèrent cinq jets d'eau sur le feu et se servirent à cette fin de près de 3,000 pieds de boyaux à incendie ; les pompiers de Saint Henri déployèrent aussi une grande activité ainsi que ceux de Montréal.

Une foule énorme de curieux, venus de toutes les parties de la ville, se pressaient sur les bords du canal, ou étaient montés sur des piles de planches voisines pour contempler le superbe tableau qui se déroulait sous leurs yeux.

D'un côté, le feu dévorant, cherchant à tout consumer, et d'un autre côté, les braves pompiers cherchant à arracher sa proie à l'élément destructeur.

Grâce à un travail ardu, difficile, on parvint enfin à mettre le feu sous contrôle. Les flammes avaient cependant fait pour $12,000 de dommages. Huit cent mille pieds de bois se sont en allés en fumée.

Lorsque le feu a été découvert, M. Roch Saint-Denis, gardien de nuit, était à causer avec M. Gagnon, gardien de la cour à bois. Le feu a pris soudainement, car M. Gagnon venait de faire sa ronde habituelle, tel que l'atteste une montre que ses fonctions l'obligent à monter toutes les heures.

M. Saint Denis, en voyant les flammes, se servit de son bicycle et alla à toute vitesse prévenir le chef Tremblay. Au même instant, l'avertisseur situé à l'angle des rues Atwater et Richelieu, appelait la brigade.

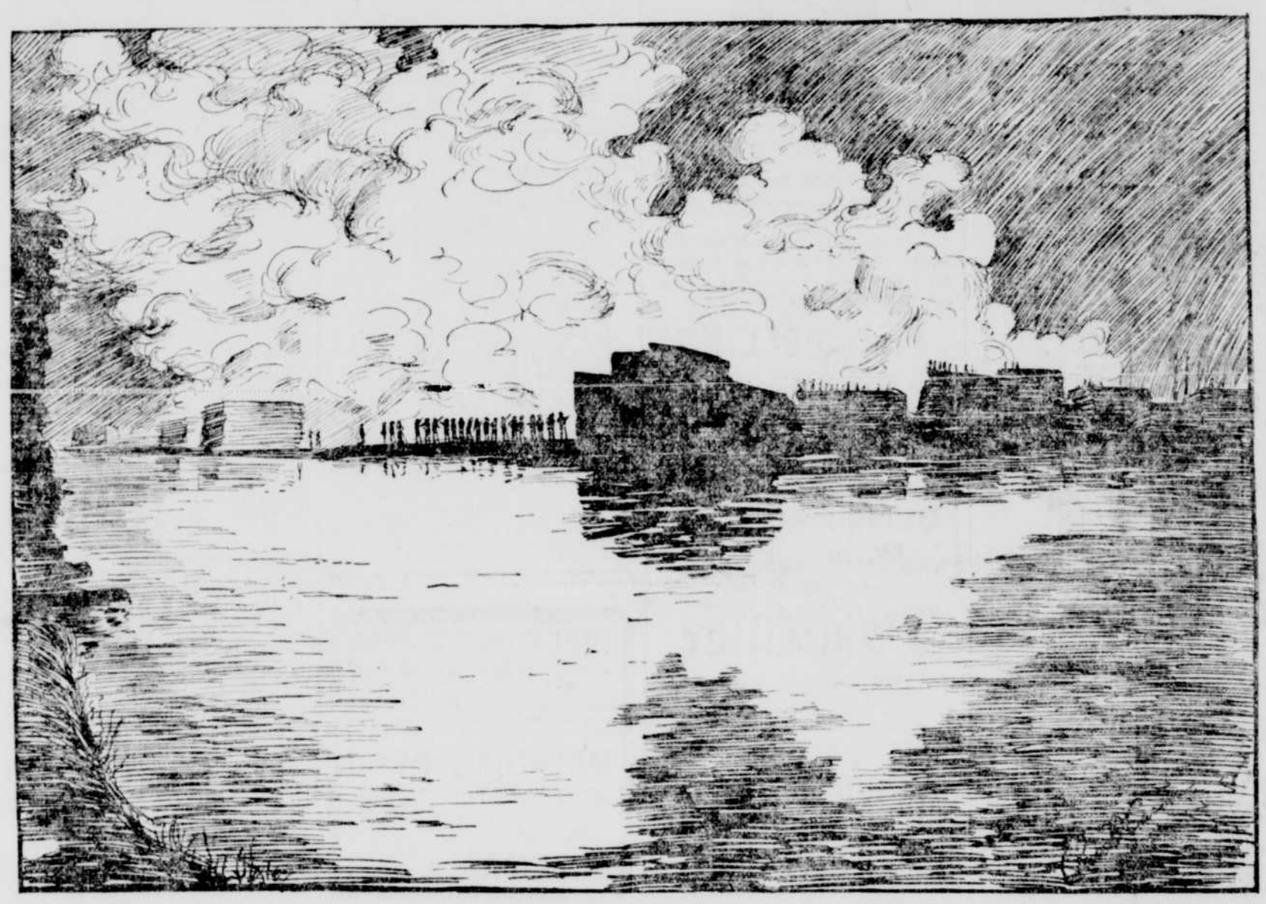
Tel que nous le disons plus haut, les pertes sont d'environ $12,000, mais sont pleinement couvertes par les assurances.

La compagnie J. K. Ward avait des assurances dans les compagnies suivantes :

Phoenix of London,	$5,000
London Insurance	5,000
London Liverpool and Globe	5,000
Royal Insurance	5,000

Les membres de la société J. K. Ward and Co., sont : MM. J. H. Redfern, C. J. Root et J. J. C. Wood. Ils sont les propriétaires de l'une des cours à bois les plus considérables de Montréal et si les pompiers n'avaient pas été favorisés par un temps calme, nous aurions à enregistrer aujourd'hui des pertes énormes.

Quoi qu'il en soit les pompiers de Montréal, de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde méritent des félicitations pour leur travail effectif et courageux.



L'INCENDIE DU CLOS DE BOIS DE M. J. K. WARD, A STE CUNEGONDE, HIER SOIR. (Croquis exécuté par le dessinateur de "La Presse")

JOYEUX "SEND-OFF"

Grandiose démonstration, hier soir, à l'occasion du départ de M. L. Trudeau pour l'Europe

Les amis de M. Ludger Trudeau se sont réunis, hier soir, à la Pointe-aux-Trembles, à l'occasion de son départ pour Bordeaux, où il va prendre la surintendance de la Compagnie de tramways électriques de cette importante ville.

La fête était sous les auspices du "Club Champêtre Canadien", dont M. Trudeau était l'un des membres les plus zélés, en même temps que vice-président.

Pour cette circonstance, la maison du club avait été toute pavoisée de banderoles et de pavillons, et était illuminée au moyen de torches et de lanternes japonaises. Le coup-d'œil était féerique.

A l'arrivée de M. Trudeau, la fanfare de l'Harmonie, sous la direction de M. Azarie Naud, exécuta les plus beaux morceaux de son répertoire ; il y eut un superbe feu d'artifice, puis présentation d'une adresse ainsi que d'une magnifique montre en or avec chaîne et breloque, à M. Trudeau, par M. Blondin, président du club. M. Trudeau, fort ému, remercia, en termes heureux, ses amis des marques d'estime qu'ils lui témoignaient. Il fut suivi par plusieurs orateurs, entr'autres MM. Blondin, Ethier, Lapointe, Carrière, Thibault, Archambault, qui firent l'éloge de M. Trudeau et lui souhaitèrent, au nom des assistants, bon voyage et bonne chance.



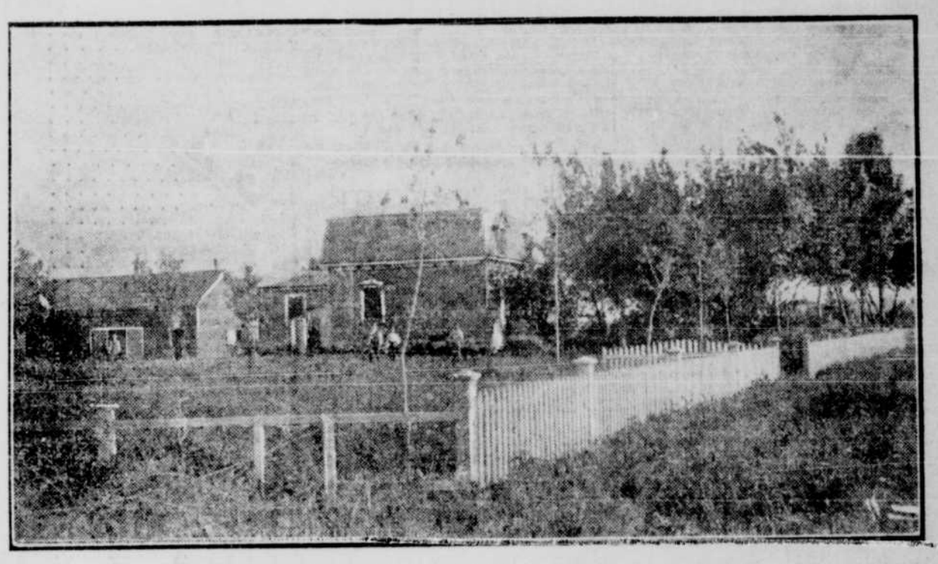
M. L. TRUDEAU

M. Larose, gérant du Parc Sohmer, ainsi que M. Roley, surintendant de la "Montreal Terminal Ry", étaient aussi présents.

De l'aveu de tous, l'illumination était de beaucoup mieux que tout ce qui a déjà été fait à Montréal. Tout le chemin, depuis la ligne de la Terminal Railway Co. jusqu'à la maison du club, était illuminé "à giorno," au moyen de torches et de lanternes chinoises placées de chaque côté du chemin. Cette illumination n'était pas moins brillante autour de l'édifice et en arrière, vers le fleuve. Du côté Est on avait élevé une tente de 50 par 25 pieds, dans laquelle se servaient les rafraîchissements.

En un mot, ce fut une fête brillante sous tous les rapports.

Les officiers du Club Champêtre Canadien sont les suivants : MM. Am. Boudin, président ; L. Trudeau, vice-président ; Jos. Hinton, secrétaire ; J. N. Arpin, trésorier ; H. Dubord, assistant-secrétaire-trésorier ; O. Robitaille et J. B. Ritchot, Jos. Racette, H. Picard, F. H. Martin, W. Smith, Pierre Tremblay, John Taylor, W. Taylor, C. E. Thibault, Ernest Thouin, échevin Wilson, L. A. Wilson, F. X. Vaillancourt, C. Vidricaire, Vandermachen, Alfred Viger et plusieurs autres.



LA MAISON DU CLUB CHAMPETRE CANADIEN, A LA POINTE AUX TREMBLES, OU A EU LIEU LA BRILLANTE DEMONSTRATION EN L'HONNEUR DE M. TRUDEAU

Il y eut chant, musique, déclamations et amusements de toutes sortes, et les invités ne se séparèrent qu'à une heure assez avancée de la nuit.

La déclamation fut donnée par MM. Elzéar Hamel et P. Filion, du Théâtre National Français.

Parmi les personnes qui ont participé à la fête mentionnons : MM. A. A. Goyette, Bougie, A. Bastien, J. B. Bureau, Henri Boismenu, J. E. Bourgeau, Télésphore Brisson, J. Bisson, Beauchamp, E. Boisclair, G. Bourbonnière, Blondin et Corbeil, P. Bouchard, A. Barbier, Jos. Bariteau, J. O. Bétournay, Ferdinand Corriveau, Chapleau, Alphonse Chartrand, E. N. Cusson, F. A. Chagnon, J. Crépeau, D. Chaput, Henri Dubois, Arthur Dudemaine, Dumont frères, Louis Durand, R. Desjardins, Ecrément, secrétaire municipal Maisonneuve ; E. L. Ethier, T. O. Ethier, Porlier et Dugas, Elzéar Fortin, Louis Frigon, Damase Fiset, Jos. Gagnon, Théo. Goulet, H. C. Grégoire, Geo. Gauvreau, Dr Garceau, Louis Gagnon, Jos. Gariépy, Jos. Gauvreau, Edouard Gagnon, Adéric Gagnon, W. Graham, Elzéar Hamel, Jos. Hoffstatter, A. Higginston, Alphonse Hamel, Henri Jeannotte, J. Lachapelle, échevin E. Larivière, J. B. Lépine, Damase Larose, H. C. Lavallée, Victor Lemay, échevin Lapointe, Jos. L'Heureux, C. B. Lafond, G. Labonté, Honoré Lafleur, Frank Lachapelle, N. Lefebvre, Arthur Lamoureux, Chs Lafleur, Fred Laliberté, Louis Leclair, Edouard Leclair, Henri Leclair, C. Labelle, Edmond Lescarbeau, Edmond Malo, R. Montbriand, Jos. Meunier, Jos. Martineau, Nap. Massy, Jos. Marois, T. O'Farrell, A. Parent, Jos. Provost, Olivier Paquette, R. Pinze, J. A. Pepin, G. Pineau, A. P. Pigeon, Louis Poiré, Dr Picotte, Picotte, pharmacien ; E. Pineau, Pouliot frères, Parent, R. Piché, J. Pelletier, Henri Renaud, Clément Robillard, J. B. Renaud, V. Rhéaume, Roy et Labelle, J. A. Rodier, Chs Reeves, Jos. Turcot, auditeurs ; O. Corriveau, commodore.

Membres actifs : Wilfrid Mercier, D. Phaneuf, W. Hinton, J. Poulbot, A. Monarque, A. Archambault, L. H. Laramée, Ben. Lépine, T. Lapointe, D. Desrosiers, R. Carrière, A. J. Chabot.

Membres honoraires : C. E. Thibault, président ; Geo. Gauvreau, vice-président ; éch. C. Robillard, éch. L. A. Lapointe, L. A. Wilson, E. L. Ethier, D. Larose, Jos. Provost, Jos. L'Heureux.

Nos félicitations aux membres du comité, qui ont su donner à cette fête tout l'éclat qu'elle méritait.

Ce soir, les officiers de la Compagnie des Tramways donneront, à l'Hôte. Bureau, Bout de l'Ile, un banquet d'adieu à leur charmant compagnon, M. Trudeau, qui partira de Montréal le 20 d'août pour s'embarquer à New-York, le 22, en route pour le Havre.

Nous nous joignons aux amis de M. Trudeau pour le féliciter de nouveau.

AU COMITE DE RECEPTION

L'échevin Faucher provoque une petite scène — Il fait exclure les journalistes — Le maire fait un discours de conciliation

Il y a eu, à midi, aujourd'hui, une assemblée du comité de réception, sous la présidence du maire Préfontaine. Etaient présents, les échevins Brunet, Sadler, Smith et Faucher, ainsi que M. René Beauset, assistant-greffier de la cité, qui revenait d'Ottawa pour consulter les autorités relativement à la prochaine visite du duc et de la duchesse de Cornwall et de York. Les représentants des journaux s'installèrent du mieux qu'ils purent autour de la table ronde de nos édiles, car il n'y avait pas de siège pour eux : deux chaises pour cinq. Ils venaient, insouciants, faire leur besogne ordinaire, sans se douter le moins du monde de ce qui les attendait. L'arrivée du représentant du "Herald" eut pour effet de donner sur les nerfs de l'échevin Faucher, contre lequel il avait des griefs. Apostrophant notre confrère, à brûle-pourpoint, M. Faucher lui déclara qu'il ferait aussi bien de se retirer, attendu que dans un article publié hier il y avait des choses blessantes pour le comité. Les faits étaient mal représentés, et pour éviter la chose, à l'avenir, les reporters devraient attendre à la porte que la séance fût terminée, pour recevoir de la bouche même de M. Beauset le résultat des délibérations. Il n'y avait qu'une chose à faire : déguerpir au plus vite, et c'est ce qui fut fait par tous les journalistes.

Quelque temps après, nos pères conscrits, pris de remords, sans doute, faisaient rappeler nos pauvres publicistes ahuris. C'est le maire Préfontaine qui s'est chargé de rétablir les bonnes relations en faisant un discours plein d'esprit de conciliation.

Le comité pouvait avoir raison de se plaindre parce que l'article en question tournait quelque peu en ridicule. Celui-ci pourtant est plein de bonne volonté. Il a une tâche difficile et délicate à accomplir. Chercher à lui nuire dans les circonstances serait travailler à jeter du discrédit sur la métropole. Il peut se tromper et il est prêt à accepter toute critique honnête, mais on conviendra qu'il serait injuste de fausser les faits. C'est le comité qui a toute la responsabilité des invitations, contrairement à ce qui a été dit, etc. M. le maire en terminant, fait appel au patriotisme des journalistes pour ne pas compromettre le succès de la démonstration.

M. Faucher dit qu'il est absolument faux que le secrétaire du maire ait été chargé de faire les invitations et que le comité ait ainsi abdiqué sa dignité et ses pouvoirs.

M. Beauset déclare qu'il n'a jamais rien dit de semblable à qui que ce soit.

Bref, les choses finissent par s'arranger. Le "Herald" est absous à condition qu'il ne pèche plus.

Lecture est faite d'une lettre de M. Beullac qui s'offre de construire gratuitement une estrade en face de la gare Viger pouvant contenir 500 personnes.

Il se charge aussi à ses frais de l'ornementation de chaque côté de la rue. Il se dédommagera en chargeant un dollar à tous ceux qui voudront avoir un siège. L'offre est acceptée, pourvu qu'il y ait au moins 700 places.

Le chef Legault offre de fournir un certain nombre d'hommes à pied et à cheval, pour maintenir l'ordre sur le parcours du cortège. Il en coûtera $500. Accepté. Le maire annonce aussi que la milice locale est à la disposition de la cité pour retenir la foule, au moyen de cavaliers et de fantassins; cela aux frais du gouvernement. On verra le commandant du district, le col. Roy, à ce sujet.

M. Hodgson, de la société St George, offre de construire une arche de $1,000, à ses frais. Il fournira ses plans à la prochaine séance, mardi.

DISPARU DE L'HOPITAL ST JEAN DE DIEU

Un homme dont voici la description : Grandeur, 5½ pieds, brun, yeux noirs, cheveux noirs, tête baissée, habit gris foncé, barré, pantalon bleu foncé, souliers avec bouc es, chemise en coton blanc, chapeau de paille blanche. Effets marqués : "Saint-Roch".

Toute information sera reçue avec reconnaissance par les Sœurs de l'Hôpital.

FIN DU MATCH DE POOL

Le match de pool entre Pelletier et Lévesque, commencé mardi soir, s'est terminé hier et a résulté en une brillante victoire pour le champion, qui a battu Lévesque par 163 points. Le score pour les trois soirs a été : Pelletier, 600 billes; Lévesque, 437.

E SION DE BIENS

Dans la faillite de G. Edgar Casgrain, pharmacien de Montréal, l'actif est d'environ $1,250.

UNE AUTRE TERRIBLE MALADIE

Pourquoi l'on a refusé l'admission des Syriens aux Etats-Unis

Ils souffraient d'une maladie infectieuse de la vue

M. Francis, le commissaire de l'Immigration des Etats-Unis, dont les quartiers-généraux sont à Montréal, est revenu, ce matin, de Rouse's Point, où il a empêché huit Syriens qui se dirigeaient vers le domaine de l'Oncle Sam, de traverser la 45e ligne.

"Je les ai arrêtés à Rouse's Point, et les ai fait incarcérer", a-t-il déclaré à un reporter de "La Presse", "parce que, quand je les ai fait examiner à Montréal, par un médecin, j'ai appris qu'ils souffraient de cette terrible maladie des yeux connue sous le nom de trachoma. C'est une maladie infectieuse. Un homme qui en est atteint peut, s'il demeure un mois dans une maison, communiquer l'infection à tous les occupants. Cette maladie, après un certain temps, amène la perte de la vue.

"Lorsque je les eus fait mettre en sûreté, dans la prison de Rouse's Point, j'ai télégraphié à Washington pour en recevoir des instructions, et j'ai reçu la réponse suivante : "Nous ne voulons pas de ces gens. Renvoyez-les au Canada." Aujourd'hui ils sont à Montréal, dans une grande maison de pension, où ils peuvent donner la terrible maladie à toutes les personnes de leur entourage. Aux Etats-Unis, nous ne voulons pas de cette classe d'individus. Ils partaient pour Scranton, Pa. Si j'étais à la place des autorités canadiennes, je les enverrais à l'endroit d'où ils viennent."

EN COUR DE POLICE

Une cause importante s'y déroule ce matin

La séance de la Cour de Police que présidait ce matin, son honneur le juge Choquette, a été presque entièrement consacrée à l'audition des témoignages dans une cause de dame Colbert Grothé, accusant son mari de refuser de travailler et de refus de pourvoir à sa subsistance.

Ce cas repose sur des circonstances particulièrement tristes. Le défendeur, qui fut autrefois un entrepreneur très en vue de cette ville, se trouve temporairement dans la plus grande gêne et réduit à solliciter l'aide de ses parents et amis afin de pouvoir subvenir à sa propre subsistance et à celle de ses quatres enfants. Pour comble de malheur, il est atteint d'une attaque de rhumatisme enflammatoire, ce qui lui rend tout travail manuel presque impossible surtout à différentes époques.

Une action pour séparation de corps prise par l'épouse du défendeur, est actuellement pendante devant les tribunaux civils.

De plus, en vertu d'un jugement de la Cour Suprême, madame Grothé a droit à une pension alimentaire de quatre dollars par semaine, que son mari prétend-elle, ne lui a pas payée bien régulièrement depuis quelques mois, de là, la base principale de cette nouvelle poursuite devant les tribunaux criminels, afin de forcer le défendeur à payer la dite pension ou à demeurer en prison. Le défendeur répond à ceci, qu'il est sans emploi depuis plusieurs mois, qu'il a fait toute la diligence possible pour trouver de l'ouvrage et que malgré sa bonne volonté, il n'a pu y parvenir jusqu'à ce jour.

La cause a été prise finalement en délibéré et le président du tribunal a annoncé qu'il rendra jugement vendredi prochain, le 23 courant.

Mtre Cardinal représentait le défendeur et J. L. Perron, la demanderesse.

—Steve Stevens, convaincu du vo. de $15 chez un de ses amis du nom de Nadeau, le 30 juillet dernier, est condamné à 1 mois de prison.

COURRIER DE QUEBEC

(De notre correspondant particulier)

Québec, 16 — Hier soir, Henri Thibault, boucher, rue Napoléon, en montant dans un arbre, pour aller capturer une chauve-souris, a perdu l'équilibre et est tombé sur le sol, se fracturant la clavicule et s'infligeant de sérieuses lésions internes.

Il est en danger de mort.

—Deux Pères blancs de la société de feu le cardinal Lavigerie sont arrivés à Québec par le steamer "Wassau" pour y fonder ici une communauté de leur ordre.

L'échevin Napoléon Drouin a été nommé marguillier de la fabrique de St Roch, en remplacement de M. Huard, qui a dû démissionner parce qu'il appartient à la nouvelle paroisse.

—Des poursuites seront intentées contre des personnes qui ont tué cinq chevreuils et pris 100 douzaines de truites dans les limites du club de chasse et de pêche de Ste Anne, comté de L'Islet.

DEPART DE L'"AUSTRALASIAN"

L'"Australasian", de la ligne Allan, capitaine Brown, partira de Montréal, dimanche matin. Les passagers de première sont :

Rév. Dr Anson, Londres ; Mme Baker, Liverpool ; Lieut. Ballard, Londres ; M. Briggs, Londres ; M. A. A. Brodziak, Sydney ; Mme Brodziak, Sydney ; M. R. G. T. Brymner, Ottawa ; Melle Bucknell, Ingersoll ; Melle Burleigh, Liverpool ; Melle Chadwick, Londres ; Melle Corbould, Londres ; Melle Curtis, Montréal ; Melle Edith Dear, Liverpool; M. Dennison, Victoria ; M. Dickie, Halifax; Mme Dickie, Halifax ; M. J. H. Godfrey, Liverpool ; Hon. J. S. Graham, Rochester ; Mme Graham, Rochester ; Melle Graham, Rochester ; M. J. W. Greenhill, Windsor ; Capt. Griffiths, Londres; Lieut. S. Keen, Londres ; Melle N. Keene, Londres ; Lieut. Locke, Londres ; Rév. Pierre B. de Lom, Liverpool ; Mme de Lom, Liverpool ; Dr FeLaren, Ottawa ; Mme McLaren, Ottawa ; M. John McRae, Galt ; M. Alexander McRae, Galt ; Melle McRae, Galt ; Rév. C. C. Owen, Liverpool ; Melle Pepler, Londres ; M. R. H. Pershouse, Liverpool ; M. A. P. Pershouse, Liverpool ; M. G. D. Plunkett, Winnipeg ; M. Edwin Pollard, Chicago ; M. Harry Pollard, Chicago ; Melle Muriel Rathbone, Liverpool ; M. Rickman, Londres ; Mme Rickman, Londres ; Melle Rickman, Londres ; Capt. Rowlins, Londres ; Mme J. Arnott Taylor, Cuttra ; M. Thomae, Seattle ; Mme Thomae, Seattle ; M. Henry Totten, Toronto ; Mme Totten, Toronto ; Mme Townsend, Liverpool ; Rév. Dr Waite, Owen Sound ; M. Watkis, Victoria ; Mme Watkis, Victoria ; Melle Wragge, Toronto ; M. Wright, Londres; M. G. Von Heyder, Liverpool.

ECHOS DES FUNERAILLES DE FEU L'HON. JUGE CHARLAND

Comme on pourra le voir en huitième page, les funérailles de l'honorable juge Charland, à Saint-Jean, ont été très imposantes. Voici des détails supplémentaires et des corrections que nous transmet notre correspondant particulier de Saint-Jean, et qui n'ont pas pu entrer dans le rapport régulier :

L'ordre du cortège doit être comme suit : Fanfare, le barreau et les honorables juges.

Les rues, sur le parcours, étaient décorées de tentures de deuil et bordées d'une nombreuse foule. Dans l'église, la foule était compacte. L'orphéon et le chœur étaient sous la direction de M. Z. R. Hamel.

"Pie Jesu", de Stradella, chant, par MM. Gabriel Marchand et Brassard.

Outre les personnages nommés ailleurs, on remarquait, ce matin, les honorables juges Tait, Mathieu, Pagnuelo, Delorimier, Lynch, et Foster ; le sénateur R. Dandurand, l'hon. L. P. Brodeur, orateur ; MM. W. A. Weir, M.P.P.; J. B. Gosselin, M.P.P. ; le professeur Stephens, de l'université McGill ; F. Gosselin, M.P.P. de Montréal ; les notaires Paquet, Bissonnette et Amédée Bouchard ; J. F. Bisaillon, C.R. ; Henry Hamilton, F. C. Côté, Gus. Carreau, Rodolphe Paradis, Salomon Roy, Sylva Côté, Chs Dozois, Dr Nolin, dentiste, de Sorel ; O. Boisvert, maire de Farnham; Wm McGinnis, Iberville ; Dr N. A. Hébert, de Saint-Jean ; N. H. Beaulieu, J. A. Lomme, A. J. Corriveau, Edmond Lepage, etc.

ACCUSE DE VOL A 10 ANS

Un bambin qui aurait dérobé un bicycle crée toute une sensation au Palais, par ses cris et ses sanglots

Robert W. Roe est un employé de la Compagnie du Gaz. Hier matin, vers 9 heures, il se rendit, comme d'habitude, à l'édifice de la New-York Life, pour se mettre à l'ouvrage, et laissa son bicycle dans une chambre spécialement réservée à cet effet.

Quand vint l'heure du dîner, il dut se rendre à pied chez lui : on lui avait volé son bicycle.

Confiant dans sa propre habileté, il se mit lui-même à la recherche du voleur, qu'il réussissait à arrêter, à 4 heures hier après-midi, dans la rue Dorchester. Le coupable était un enfant d'une dizaine d'années, et Roe le conduisit sur-le-champ dans les cellules du poste central.

Ce matin, le petit prisonnier a comparu en cour de police, devant le magistrat Lafontaine, où il a protesté de son innocence. Il prétend avoir trouvé la bécane dans la ruelle Labelle, près de la rue Dorchester.

Son frère aîné a déjà été traduit en cour, il y a quelques années, pour inconduite. Le magistrat Lafontaine, en toisant ce matin le jeune prisonnier, se souvint de cet incident, se rappelant qu'un autre enfant ayant à peu près les mêmes traits avait déjà comparu devant lui. Il en fit la remarque à la mère, qui admit le fait qu'un de ses fils avait été, en effet, amené déjà devant le tribunal.

Le prétendu voleur de bicycle a été condamné à subir un procès.

Comme il devait être, en attendant, envoyé à la Réforme, on l'enferma dans une cellule. Ce fut alors une scène déchirante. Le bambin se mit à fendre l'air de ses cris et de ses sanglots, au point d'attirer tous les curieux qui se trouvaient dans les corridors et de forcer la cour à suspendre un instant ses délibérations.

Le magistrat le rendit alors à sa mère, avec l'ordre de le ramener au Palais mercredi prochain.

NOTRE-DAME DES ANGES

Fête patronale des hommes de Ville-Marie et noces d'or de quatre congréganistes dimanche prochain

Dimanche prochain, le 18, dans la chapelle de Notre-Dame des Anges, les hommes de Ville-Marie reprendront leurs réunions ordinaires et célébreront avec grande solennité l'Assomption de la Ste Vierge, leur principale fête patronale. A cette occasion, il y aura réception de nouveaux membres et quatre jubilaires célébreront le cinquantième anniversaire de leur enrôlement sous la bannière de Marie.

Le matin, récitation de l'office de la Ste Vierge à 6.30 heures, et la messe à 7 heures, précédée de la communion générale.

Le soir, à 7.30 heures, il y aura sermon acte de consécration à la Ste Vierge, salut et bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

Plusieurs congrégations sœurs doivent prendre part à l'office du soir.

Tous les membres sont priés d'être présents.

UN CONGRES DE SAVANTS

Aura lieu à Winchester, Ang., dans la troisième semaine de Septembre— Les délégués Américains

New-York, 16—Voici la liste des américains nommés pour représenter les sociétés et les universités des Etats-Unis, à la convention des Savants qui aura lieu à Winchester, Angleterre, dans la troisième semaine de septembre, en même temps que la célébration du millième anniversaire de la mort d'Alfred le Grand. Les délégués nommés sont : les professeurs Cornélius R. Bradley, de l'Université de Californie ; Edward N. Perry, de l'université de Colombie ; H. S. White, de l'université Cornell ; J. W. Bright, de l'université John Hopkins ; Isaac Newton Dehion et Bailey, de l'université de Michigan ; Walter A. Myalcott, de l'université de Princeton ; le juge Lambert Tree, de l'université de Virginie ; J. Jastian, de l'université de Wisconsin ; Thomas D. Seymour, de Yale ; le Rév. Edwin Hewitt Capon et le Rév. Edwin C. Bolles, du collège Tufts; E. D. Mold et Franklin B. Dexter, de la société des Antiquaires de Boston ; W. H. Hulme, de l'université Western Reserve, et M. Louis Dyer, de la Société historique de Chicago.

CHEZ NOS BOUCHERS

Un joli banquet

Hier soir, joli banquet du comité d'organisation du pique nique des bouchers de cette ville. Comme il arrive toujours, quand on est unis et animés du même dévouement, la fête a été belle et pleine d'entrain.

Après quelques paroles d'apropos de la part du président, M. Alfred Leduc, secrétaire de l'Association des bouchers, MM. les échevins Raby et Tansey adressèrent tour à tour la parole.

Tous ont parlé avec avantage de l'Association des bouchers.

Le champagne n'a pas manqué de provoquer la gaieté et les bons mots.

Bref, on s'est fort amusé à ce joli banquet, qui est le digne couronnement de la grande fête des bouchers.

IL RECLAME $400

Saisie irrégulière

M. Raoul Deschamps, comptable, de Montréal, a donné instruction à ses avocats, Mtres Bisaillon et Brassard, de prendre une action en dommages au montant de $400, pour enlèvement d'effets au moyen d'une saisie irrégulière.

LA BANQUE VILLE-MARIE

Hier a eu lieu la vente de l'actif de la banque Ville-Marie, comme suit : Billets recevables, d'après la liste, $222,243.26 ; comptes ouverts, d'après la liste, $83,922.51 ; double responsabilité des actionnaires d'après jugements, d'après la liste, $133,307.50, soit une somme totale de $429,473.27. Cette vente a été faite à l'encan par MM. Marcotte frères et M. Gaspard Deserres s'est porté acquéreur du tout pour la somme de $10,000.

LA GRANDE GREVE

Trois mille ouvriers de Joliet se rangent du côté des grévistes

UNE DECLARATION DE M. SHAFFER

Pittsbug, 16. — On a tenté un autre effort pour régler la lutte engagée entre la U. S. Steel Corporation et l'Amalgamated Association, mais avec des résultats nuls.

M. McCaldwell, un ancien propriétaire d'usine à Mingo Junction, a conféré avec les chefs grévistes, dans le but d'apporter les bases d'un règlement qui serait soumis aux officiers de la corporation de l'acier. On croit que c'est l'individu mystérieux qui a eu avec Shaffer une entrevue qui a duré plus de deux heures aujourd'hui, aux quartiers généraux des grévistes.

M. Caldwell est, dit-on, indépendant dans ses négociations, il ne représente ni les manufacturiers ni les grévistes.

Le président Shaffer a déclaré aujourd'hui qu'il est personnellement en faveur de la paix et qu'il luttait seulement parce qu'il était sur la défensive et forcé de lutter.

Dans cette lutte gigantesque, la corporation des aciéries paraît plus puissante, aux usines de Carnegie, en notre ville, mais les grévistes redoublent d'efforts pour triompher.

A Welsville, le nombre des ouvriers a été augmenté dans les usines et il a été annoncé que l'aciérie entière était en pleine opération. On croit que l'Amalgamated Tin Plate a l'intention de rouvrir une ou plusieurs de ses usines avec des ouvriers qui n'appartiennent pas à l'Union.

Trois cents ouvriers de la Seamless Tube Co., à McKeesport, ont déposé leurs outils et se sont joints aux grévistes. Ils ont pris cette détermination parce qu'ils ne voulaient pas se servir de matériel ne portant pas la marque de l'Union.

Pittsburg, P. A., 16. — Le président de la "Amalgamated Association", M. Shaffer, a fait la déclaration suivante aux représentants de journaux, un peu après-midi aujourd'hui :

"Je vais dire officiellement que la "Amalgamated Association" n'a soumis aucune proposition à la corporation de l'acier et que celle-ci n'a offert directement aucune proposition à la Amalgamated Association.

"Nous n'avons reçu aucune communication officielle des fonctionnaires de la corporation depuis notre dernière conférence à New-York. Je dirai cependant que certains hommes se mêlent de cette affaire et entravent notre lutte. Ils feraient mieux de ne pas s'en mêler ou ils auront à s'en repentir. Personnellement je voudrais voir la question réglée, mais maintenant qu'on nous a forcés à lutter et que nous sommes obligés de nous défendre, nous le faisons avec succès. Je ne connais aucun projet de règlement et je puis vous assurer qu'aucun représentant de la corporation de l'acier n'est venu à ces quartiers-généraux. La déclaration d'un journal du matin disant qu'il se fait un mouvement pour me déposer et qu'il n'y a pas d'harmonie parmi nous est un mensonge, c'est plus qu'inexact, c'est un mensonge.

"Je n'ai aucun rapport de M. Tigh, qui est à Chicago. Il est allé avec pleine autorité d'agir pour lui-même ou pour moi. Si les loges refusent de se mettre en grève, elles perdront leurs chartres. Le frère Tigh connaît mes intentions et il a l'autorité. M. Kelly, de Milwaukee, et M. Adams de Joliette, sont ici, mais je n'ai pas eu le temps de leur parler. Si fermer les fabriques et gagner des hommes sont un succès, nous avons du succès. Personnellement, je voudrais voir la grève réglée. Je n'ai pas de nouvelle de la fabrique d'en bas, mais notre cause progresse bien. Je ne puis divulguer nos plans ni vous parler de notre force cachée ; cela sera montré lorsque les hommes sortiront."

Joliet, 16. — Les employés de l'"Illinois Steel Company" aux mines de Joliet ont décidé hier, de se ranger du côté des grévistes.

Ces ouvriers sont au nombre de 3,000.

New-York, 16. — On dit qu'au moment où la grève a éclaté, M. J. P. Morgan était à élaborer un plan gigantesque dont le but était de faire participer les ouvriers dans les profits du syndicat de l'acier en leur donnant des parts.

COMMISSION DU PORT

Le syndicat soumet ses projets aux commissaires et il promet d'augmenter le commerce du port

On attend M. Tarte pour faire l'exposé des plans

Hier après-midi, le capitaine Wolvin et quelques-uns de ses associés se sont présentés devant les commissaires du port pour expliquer les conditions auxquelles le syndicat s'engagerait à construire un élévateur à la Pointe du Moulin-à-Vent, à Kent. La chose a déjà été discutée dans l'ensemble, mais aucune offre n'a encore été faite d'une manière définitive. Le plan du syndicat comprend aussi des travaux à Port Colborne. Comme on ne peut traiter de ces travaux qu'avec le gouvernement, on a pensé qu'il serait mieux d'attendre le retour de l'honorable M. Tarte, et l'assemblée a été finalement ajournée.

Le capitaine Wolvin était accompagné de M. W. L. Brown, président de l'American Shipbuilding Company, Chicago ; Edward Smith, directeur de la même compagnie, Buffalo ; J. C. Wallace, vice-président, Cleveland ; Robert Wallace, Cleveland ; James H. Hoyt, Cleveland, et G. T. Smith, Buffalo.

L'honorable Robert Mackey, président, occupait le fauteuil, et tous les commissaires étaient présents. Avant que la délégation soit admise, le secrétaire donne lecture de toute la correspondance échangée avec le syndicat.

En recevant le capitaine Wolvin et ses associés, le président fait remarquer que le récent voyage des commissaires dans l'Ouest les a convaincus que les visiteurs d'aujourd'hui sont des hommes d'affaires, capables d'augmenter le trafic de notre port.

M. Hoyt, qui est le porte-parole de la délégation, dit qu'en arrivant ici, il a découvert que le gouvernement était propriétaire du site de la Pointe du Moulin-à-Vent, et qu'en outre, le syndicat veut obtenir des facilités de transport à Port Colborne, de sorte qu'il faut d'abord traiter avec le gouvernement. Quand les délégués connaîtront les avantages qui leur sont offerts à Port Colborne, ils pourront facilement soumettre leurs plans.

M. Hoyt ne veut pas dire que les avantages qu'il attend à Port Colborne ne se peuvent séparer des plans à effectuer à Montréal; mais il croit que ceux-ci pourraient être grandement modifiés par les autres.

M. Préfontaine est d'avis que le gouvernement accordera facilement ce que désire le syndicat, pour tout ce qui regarde la Pointe du Moulin-à-Vent.

Cependant, M. Hoyt ne veut pas faire de propositions séparées; il préfère attendre le retour du ministre des Travaux Publics.

Les capitaux pour la construction des vaisseaux qui devront amener ici le commerce sont assurés, et la Compagnie a l'intention de construire dix ou quinze vapeurs, qui feront le transport du grain de Port Colborne à Montréal.

M. Brown dit que la Compagnie veut amener à Port Colborne la plus grande quantité possible de grain, et le transborder sur des vapeurs qui le rendront à Montréal. Ces vapeurs seraient les plus puissants qui naviguent dans les canaux. Les commissaires désirent un maximum d'affaires passant par Montréal, et le syndicat veut un maximum d'affaires venant des grands lacs à Montréal, à un prix minime.

En réponse à M. Hodgson, le capitaine Wolvin dit qu'un élévateur d'une capacité de 500,000 minots, peut, dans une saison, loger successivement 50,000,000 de minots.

Le syndicat veut construire un élévateur dont la capacité n'excède pas 500,000 minots.

Il est très facile, fait remarquer M. Brown, d'ajouter, quand l'augmentation du trafic en fait sentir la nécessité, de nouveaux réservoirs et de l'élever à 600,000 ou 700,000 minots.

M. Bickerdike demande au capitaine Wolvin sa question habituelle : quelle sera l'augmentation possible ou probable du trafic dans le port, si le syndicat construit un élévateur à la Pointe du Moulin-à-Vent?

Le capitaine Wolvin se plaint alors de ce que M. Bickerdike pose toujours la même question. Il ne peut rien garantir sur les chiffres qu'il va donner, puisque les données sont généralement basées sur les récoltes, mais il croit que l'augmentation sera de 10,000,000 de minots ou l'équivalent en fret. Mais si la commission veut des garanties, les vaisseaux de la compagnie vaudront environ $1,500,000 à $2,000,000, ce qui peut être considéré comme une garantie sûre. Ces vaisseaux auraient une capacité de 70,000 minots chacun, avec toutes les commodités nécessaires à un prompt chargement ou déchargement. Comme ces vaisseaux n'auront jamais de temps perdu, ils pourront faire trois voyages par mois ou 21 voyages par saison.

M. Wolvin fait remarquer que les commissaires n'ont pas à craindre le manque de trafic une fois l'élévateur construit, car ils doivent être convaincus que le syndicat prendra les moyens nécessaires pour l'assurer.

Les commissaires ont paru satisfaits des explications données par le capitaine et ses associés.

Après le départ de la délégation, les commissaires ont siégé quelques minutes à huis-clos et ont ensuite levé la séance.

Il y aura probablement une nouvelle réunion des commissaires, samedi prochain, à laquelle assistera l'honorable M. Tarte.

Débilité Générale

On a constamment cette sensation de faiblesse qui constitue un fardeau par elle-même.

La nourriture ne renforce pas.

Le sommeil ne repose pas.

On trouve difficile à faire, difficile à supporter, ce qui serait facile — la vitalité est sur le point de disparaître, et tout le système souffre.

En cette occurrence, prenez

HOOD'S Sarsaparilla

Elle vitalise le sang, donne vigueur et ton à tous les organes et fonctions et est positivement sans égale pour tous les états épuisés et débilités.

Hood's Pills guérissent la constipation. 25 cents. 1

POUR LES ENFANTS DES COLONS

Une deuxième liste de souscriptions est rapidement remplie — Notre population se montre généreuse

LE TEMPS PRESSE, PATRIOTES EN AVANT !

Le mouvement patriotique entrepris par les journalistes de Montréal pour doter la Ferme Neuve d'une école est vu d'un bon oeil par la population. Plusieurs de nos concitoyens les plus distingués enregistrent avec plaisir leurs offrandes. Bientôt les enfants des colons habitant cette partie du vaste domaine du regretté curé Labelle auront une maison d'école où ils pourront s'instruire et se préparer, ainsi, mieux pour les combats de la vie.

Voici, jusqu'aujourd'hui, la liste complète des patriotes qui ont offert leur obole. Espérons que leur noble exemple sera bientôt suivi par d'autres. Il n'y a pas de temps à perdre, si nous voulons que ces nombreux enfants puissent, cette année, suivre les classes dans une école qu'ils devront au patriotisme de notre population, admiratrice du courage de nos vaillants colons :

1ère LISTE

Hon. T. Berthiaume, "La Presse"	$10.00
Hon. Lomer Gouin	10.00
Banque d'Hochelaga	10.00
Hon J. D. Rolland	5.00
Hector Lamontagne et Cie	5.00
A. Robitaille et Cie	5.00
Duchesneau et Duchesneau	3.00
A. E. Poirier	5.00
Honoré Gervais	5.00
"La Patrie"	5.00
Amis de l'Education	3.00
J. Royal	2.00
M. McDonald	2.00
J. A. Carufe	2.00
M. Solange	1.00
Omer Héroux	2.00
Amédée Denault (Pionnier)	1.00
Gustave Comte	1.00
J. B. Dumont	2.00
L. J. Dastous	1.00
L. E. Arth. Beauchesne	5.00
Bisaillon et Brossard	2.00
Henri Auger	1.00
Joseph Marier	1.00
Raphaë. Bellemare	1.00
Uldéric Tremblay	1.00
Chs. E. Emard, E.E.D.	1.00
P. E. Ranger	1.00
A. Millette	1.00
J. Helbronner	1.50
Marc Sauvalle	1.00
A. Bouesnel	0.50
J. A. Christin	1.00
Victor Christin	1.00
L'abbé Geo. Dugas	1.00
J. G. Boissonnault, avocat	1.00
Damase Parizeau	1.00
Amis des colons	0.50
Pour favoriser l'Education	0.50
Godfroy Langlois	2.00
Hector Garneau	1.00
Ed. Charlier	1.00
J. N. Chevrier	2.00
Louis V. Filteau	1.00
B. Wilson	1.00
Ami de l'Education	0.25
Olivar Asselin	2.00
H. Mercier	1.00
Ami de l'Education	0.25
R. Dandurand	2.00
L. P. Brodeur	2.00
Gonzalve Desaulniers	2.00
R. B.	0.50
Philippe Demers	2.00
G. Deserres	1.00
Paul G. Martineau	1.00
A. E. Brunet	1.00
Dr F. de Martigny	1.00
	$128.25

2ème LISTE

Son Honneur le maire Préfontaine	$10.00
Mgr Z. Racicot, P. A., V. G., vice-recteur de Laval ; prés. de la Commission des Ecoles Catholiques,	5.00
M. le juge Lanctôt	5.00
Echevin H. Laporte	5.00
Echevin O. Faucher	5.00
Toussaint Préfontaine	5.00
Institut Dentaire Franco-Américain	5.00
Le Musée Eden	5.00
C. B. Major, M. P. P.	5.00
S. J. B. Rolland, St Jérôme	5.00
Echevin Brunet	5.00
Echevin Robillard	2.00
Echevin Jos. Lespérance	1.00
Echevin L. A. Lapointe	1.00
Echevin Ed. Chaussé	1.00
Echevin L. A. Lavallée	1.00
Echevin S. D. Vallières	1.00
Echevin Turner	1.00
Echevin Smith	1.00
Echevin Frank J. Hart	1.00
Echevin Larivière	1.00
Echevin L. Ouimet, fils	1.00
Un ami de l'Education	1.00
Un ami de l'Education	1.00
L. H. Sénécal	1.00
Géo. Tétrau	1.00
Un Joliette	0.25
O. Trempe	1.00
Dr R. Boulet	2.00
A. P. Simard	2.00
J. A. Goyer, prés. de la Pharmacie Laborieuse	1.00
Jos. Langlois, Ste Scholastique	1.00
Dr C.	2.00
Zélateur de la Colonisation	0.10
L. A. Bernard	1.00
C. E. Authier	0.25
J. E. Fournier	0.25
P. Leclerc	1.00
C. A. Chênevert	1.00
G. W. Parent	1.00
R. Chartrand	1.00
C. A. Vallée	1.00
A. C. St Amour	1.00
H. T. Coran	1.00
J. O. Labrecque	1.00
Louvigny de Montigny	2.00
Dr Adolphe Lefebvre	1.00
Dr J. E. Prévost	1.00
F. J. Gunn	50
J. E. Migneron, pharmacien	50
	99.85

Rappelons que M. L. E. Carufel, de la Société de Colonisation, est le trésorier général du comité. Des listes de souscriptions sont déposées dans les bureaux de tous les journaux français. Toutes les listes en circulation sont signées de M. Godfroy Langlois ou de M. Arthur P. Côté.

Une réunion du comité aura lieu vendredi à quatre heures pour préparer une troisième liste et s'occuper de l'organisation générale. Une réunion générale des journalistes aura lieu samedi midi, aux bureaux de la "Patrie".

Les membres du comité sont en relations avec M. Gauvreau, du théâtre National Français, qui a offert de donner une séance au profit de l'oeuvre. Ils ont aussi reçu des offres du propriétaire du musée Eden.

M. T. A. Christin est actuellement dans le Nord et fait du travail pour l'oeuvre.

Sans doute le succès remporté jusqu'ici est beau, mais le temps presse et le montant requis pour cette bonne oeuvre est loin d'être complété. Il faut redoubler d'ardeur. Notre patriotisme doit être en éveil quand il s'agit d'une oeuvre aussi digne et aussi belle que celle-là.

Chacun se fera un plaisir d'enregistrer son nom et son offrande aussitôt que possible.

LE GOUVERNEMENT

On télégraphie de Québec à "La Presse" que l'honorable M. Turgeon, fait rédiger un arrêté ministériel accordant $100 pour aider à la fondation de l'école à la Ferme Neuve.

REDUCTION DES DEPENSES

Au département de l'incinérateur

Il y a eu, hier après-midi, réunion de la commission de l'incinérateur, pour expédier quelques affaires de routine, surtout signer des mandats. On s'est occupé des moyens à prendre pour réduire les dépenses de façon à pouvoir se rendre à la fin de l'année avec les crédits votés au mois de décembre dernier.

Le surintendant, M. Leguerrier, a reçu des instructions en conséquence. Il est probable qu'il faudra renvoyer quelques journaliers.

Le président Larivière a déclaré qu'il a vu les commissaires du havre et il a été informé qu'on ne devra plus jeter les déchets, pour remplir le bassin, au centre du port. Il va falloir les transporter à la Pointe du Moulin à Vent, ce qui va coûter beaucoup plus cher.

EN BAS D'UNE CHAISE

Muriel Labrecque, âgé de deux ans, est tombé en bas d'une chaise, au No 391 rue St Laurent, et s'est fracturé une jambe. L'enfant a été transporté à l'Hôpital Général.



Cook's Cotton Root Compound

Est employé avec succès tous les mois par au delà de 10,000 femmes. Sûr, effectif. Mesdames, demandez à votre pharmacien le **Cook's Cotton Root Compound.** N'en prenez pas d'autres, car tous les mélanges, pilules et imitations sont dangereux. **Prix, No 1**, $1.00 la boîte ; **No 2**, 10 degrés, plus fort, $3.00 la boîte. Nos 1 ou 2 envoyés sur réception du prix et de deux timbres de 3c. **The Cook Company,** Windsor, Ont.

Nos 1 et 2 sont vendus et recommandés par tous les pharmaciens responsables au Canada.

En vente chez B. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame et toutes les pharmacies du Canada. 1w-n

LA RUE MILL

Les bornes-fontaines n'empêcheront pas le pavage d'être fait

On se rappelle qu'à la dernière séance de la commission de l'aqueduc M. Janin a fait remarquer que pour le pavage de la rue Mill, il va falloir changer le niveau de la chaussée, de telle sorte que les bornes-fontaines se trouveraient à peu près enterrées. Or, ceci n'empêchera pas le pavage, car l'échevin Gallery, de retour de son voyage, a examiné la localité et il a pris les mesures nécessaires pour que le département des chemins fournisse les fonds pour élever les bornes-fontaines.

LE MAQUEREAU

Une saison des plus alléchantes pour les pêcheurs du Maine

Une dépêche de Bangor, Me., dit qu'il y a une affluence extraordinaire de maquereau, cette année, dans les eaux du Maine, et qu'il y a là en perspective une fortune pour les pêcheurs. En 1880, plusieurs pêcheurs s'étaient enrichis, mais depuis, le maquereau s'était retiré pour ne revenir que vingt ans plus tard.

HOPITAL WESTERN

A l'assemblée privée du bureau des gouverneurs de l'hôpital Western, hier après-midi, il n'y a eu rien de décidé au sujet de la construction d'un nouvel hôpital. L'édifice actuel devra être agrandi, tôt ou tard.

ETES-VOUS

affecté d'un de ces symptômes?

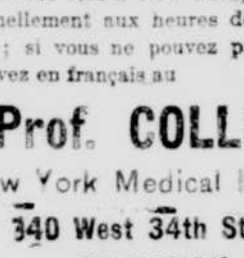
Maigrissez-vous?
Etes-vous constipé?
Y a-t-il des nausées?
Avez-vous le rhume?
Toussez-vous la nuit?
Votre nez est-il obstrué?
Y a-t-il des vomissements?
Votre voix est-elle enrouée?
Vous sentez-vous souffrant?
Etes-vous nerveux et faible?
Perdez-vous le sens du goût?
Votre vue est-elle obscurcie?
Avez-vous des maux de tête?
Y a-t-il une douleur au front?
Avez-vous des renvois de gaz?
Votre langue est-elle chargée?
La peau est-elle pâle et sèche?
Avez-vous des éblouissements?
Vous fatiguez-vous facilement?
Etes-vous de mauvaise humeur?
Le regard est-il morne et effaré?
La gorge est-elle sèche le matin?
L'urine est-elle noire et épaisse?
Le nez démange-t-il et brûle-t-il?
Crachez-vous de la matière jaune?
Avez-vous de l'écume à la bouche?
Avez-vous quelquefois la diarrhée?
Avez-vous des frissons dans le dos?
Un dépôt se forme-t-il dans l'urine?
Avez-vous des palpitations de coeur?
Avez-vous une douleur dans le côté?
Eprouvez-vous des douleurs partout?
Vos mains et vos pieds sont-ils enflés?
Votre toux est-elle courte et saccadée?
Souffrez-vous de douleurs aux tempes?
Sentez-vous que vous vous affaiblissez?
Sentez-vous une douleur aux omoplates?
Y a-t-il des boursouflures sous les yeux?
Y a-t-il un mauvais goût dans la bouche?
Y a-t-il des chatouillements dans la gorge?
Eprouvez-vous un chatouillement au palais?
Avez-vous des dérangements après les repas?
Les jambes vous semblent-elles trop lourdes?
Sentez-vous une douleur à la chute des reins?
Toussez-vous jusqu'à ne plus pouvoir respirer?
Après avoir mangé, vous sentez-vous oppressé?
Sentez-vous des douleurs dans les articulations?

Si tel est votre cas, vous pouvez être sûr que vous êtes malade.

Répondez oui ou non à ces questions.

Ecrivez en français au **Professeur COLLINS, du New York Medical Institute, 140 West 34th Street, New York** ; il vous répondra en français et vous guérira certainement.

Le Prof. COLLINS



tient le premier rang parmi les grands médecins du siècle pour toutes les maladies des hommes, femmes et enfants.

Les médicaments sont envoyés par express dans quelque endroit que ce soit.

Si vous êtes à New York, allez personnellement aux heures de consultation ; si vous ne pouvez pas y aller, écrivez en français au

Prof. COLLINS
New York Medical Institute
140 West 34th Street
NEW YORK

Quelques Mots sur le

Pain-Killer

Feu l'abbé Piché, curé de Lachine, province de Québec, a écrit qu'il avait fait usage de Pain-Killer, pendant au delà de 30 ans, et il le recommande pour faire disparaître toutes les douleurs qui sont si communes dans les familles.

PAIN-KILLER Cure certaine pour Mal de Gorge, Toux, Frissons, Crampes

Deux grandeurs, 25c et 50c.

Il n'y a qu'un Pain-Killer, le PERRY DAVIS (1)

UN BEAU TEINT FAIT TOUJOURS PLAISIR



L'ORIENTAL CREAM ou l'Embellisseur Magique du Dr T. Félix Gouraud Fait disparaître le teint basané, les boutons, taches de rousseur, vers, maladies de la peau et tout ce qui porte atteinte à la beauté et cela sans qu'on s'aperçoive que l'on s'est servi de ce remède. Il a été essayé pendant 53 ans et est si inoffensif que nous savons pour certain qu'il est fait convenablement. N'acceptez pas de contrefaçon de nom semblable. Le Dr L. A. Sayre disait à une dame de haut ton (une patiente) : "Comme vous vous en servirez, vous les dames, je recommande la "Crème de Gouraud" comme la moins offensive de toutes les préparations pour la peau. En vente chez tous les pharmaciens et les marchands d'articles de fantaisie des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. Ecrivez pour circulaires et catalogues donnant des informations complètes et mentionnez "La Presse." **Fred. T. Hopkins, Prop. 37 Great Jones St., N. Y.** 350—mvsk—qh—(d)

NAVIGATION

LIGNE DOMINION

Steamers de la Malle—Service de Liverpool

De Portland.	Via Queenstown. De Boston.
Dominion ... 1er juin	Commonwealth ... 5 juin
Cambroman ... 8 juin	New England ... 19 juin
Roman ... 15 juin	Commonwealth, 3 juillet
*Ottoman ... 22 juin	New England ... 17 juillet
Vancouver ... 29 juin	

*Ce steamer ne prend pas de passagers.

Prix de Passage.	Prix de Passage.
Cabine—$50 et plus.	Cabine—$75 et plus.
Deuxième Cabine—$35.00 et $37.50 suivant le steamer.	Deuxième Cabine—$42.50 et plus.
Troisième Classe—$25.50 et $26.00, suivant le steamer.	Troisième Classe—$25.50 à Londres, Londonderry, Belfast et Glasgow.

Salons au milieu du steamer, lumière électrique, ponts spacieux pour la promenade. Pour plus amples renseignements, s'adresser à n'importe quel agent de la Compagnie, ou à David Torrance & Co, agents généraux, 17 rue St Sacrement, Montréal. 131—n-x

Cie Générale Transatlantique

Ligne FRANÇAISE directe de New-York au Havre, Paris, France, 32 B'way, New-York.

Départ chaque Jeudi, à 10 hrs a.m., de la jetée No 42 North River, au pied de la rue Morton.

La Champagne, Août 1	La Gascogne ... Août 22
La Normandie ... " 8	L'Aquitaine ... " 29
La Bretagne ... " 15	La Champagne, Sept. " 5

Pour détails s'adresser à

J. DE SIEYES
Agent général au Canada
1677 rue Notre-Dame, Montréal 14—n

CIE FRANCO-CANADIENNE

10 jours de Montréal et Québec au Havre direct

Du Havre		De Montréal
Août 14	GARTH CASTLE	Août 30
Sept. 2	WASSAU	Sept. 17

	1ère	2ème	Entrepont
Havre, Southampton et Londres	$50.00	$35.00	$27.50
Paris	53.50	38.50	29.50

Grand confort, docteur et femme de chambre à bord. Cuisine française, vin de table gratis pour passagers de toutes classes.

Marchandises du Havre, 11 jours, Paris 14, Bordeaux, La Pallice, Nantes, Lorient, 17.

Connaissements directs souscrits dans tous les ports Français et Méditerranéens par les agents locaux.

Pour renseignements et instructions d'expéditions s'adresser à H. Genestal et Fils, Havre, à tous les agents des Cies de chemins de fer en Canada ou à 124 rue des Commissaires, Montréal. 91-n

R & O

Excursion du Samedi et Dimanche

SAMEDI — A Québec, $1.00. Départ le samedi retour le dimanche ou le lundi.

SAMEDI — A PRESCOTT, $5.00 aller et retour, repas compris. Départ le samedi à 11.30 a.m., et retour à 6.30 p. m. le dimanche. A VERCHERES, 50c. Départ à 2.30 p.m., retour à 8 p.m.

DIMANCHE—A SOREL, 90c. Départ à 8 a.m. et 3 p. m., retour à 8 p. m. et 11 p.m.

DIMANCHE—A L'ILE GROSBOIS à 10 a. m. et 2 p. m.

BUREAU DES BILLETS, 128 RUE ST JACQUES



Avec l'Empois Chinois un enfant repasse aussi bien que le plus habile Chinois ; essayez-le.

Si votre fournisseur ne l'a pas en magasin, remettez-nous 10 cts et vous en recevrez aussitôt une boîte d'une livre par la malle. —MOULIN OCEAN, Montréal, Qué.

N. B.—Méfiez-vous des contrefaçons. Exigez le Chinois sur chaque boîte. Agences données aux villes étrangères, avec contrôle.

RIFLE Eczéma, Mal de Barbe, Plaies et autres maladies de la peau, guéris en peu de temps par la **Pommade Antiseptique du Dr. Rameau.** Ce remède infaillible, préparé d'après la méthode du célèbre Pasteur, est absolument inoffensif et réussit toujours. Nous ferons voir de nombreux certificats constatant l'efficacité de la

MALADIES DE PEAU

Pommade Antiseptique du Dr. Rameau. Entre autres, un cas de Rifle de 10 ans, guéri en 4 jours, et une foule d'autres. Expédiée sur réception de $1.00, pots d'essai 50c. PHARMACIE LECOURS, 310, rue Craig, Montréal. En vente dans toutes les pharmacies.

ECZEMA

131vs—n

AUX DYSPEPTIQUES

Sur remise d'une enveloppe adressée, portant un timbre, je prescrirai gratis le remède très simple qui m'a guéri d'une indigestion et d'une grave cas de dyspepsie—par lettre seulement.—C. Demars, 108 Parc Lafontaine, Montréal. 278-n

TERRAIN A VENDRE

Un beau terrain comprenant trois lots de 22 x 90 chacun, situé sur la rue St Denis, près de la rue Mont-Royal. Conditions faciles. S'adresser à B. S. 498 bureau de La Presse.

CHEMINS DE FER

LE PACIFIQUE CANADIEN

MONTREAL A

BUFFALO

ET RETOUR

Bon pour aller. Bon pour revenir.
Tous les jours **$10.25** 5 jrs après date de vente.
Tous les jours **$11.90** 15 jrs. de date de vente compris.

Des trains quittent la gare de la rue Windsor à 8.55 a.m., les jours de semaine et à 11 p.m., tous les jours.

St Andrews SUR MER

Bon endroit pour bains de mer.

Le meilleur endroit sur le littoral en Amérique.

Billets aller et retour à bon marché, de Montréal.

Le rendez-vous d'été idéal des familles.

St Andrews sur mer, Service de Chars Dortoirs

Les mardis et vendredis, un char dortoir direct quittera Montréal, gare de la rue Windsor, à 8.20 p.m., pour St Andrews sur Mer. Au retour, quittera St Andrews, les lundis et mercredis, arrivant à Montréal à 8.35 a.m., le jour suivant.

SERVICE DE PORTLAND ET OLD ORCHARD

Un char-dortoir direct partira de Montréal, rue Windsor, à 8 hrs p.m. tous les jours. Un char-palais direct part à 9 a.m., les jours de semaine.

Service de chars-dortoirs directs de première classe entre Québec, St Jean, N. B. et Halifax via Megantic.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe, 129 RUE ST JACQUES, voisin du bureau de poste.

GRAND TRUNK SYSTEM

Route Pittoresque Pan-Américaine à

BUFFALO

PRIX ALLER ET RETOUR DE MONTREAL

Bons pour aller.	Prix.	Bons pour revenir.
Tous les jours	$10.25	9 jours, après date de la vente.
Tous les jours	$11.90	15 jours, date de la vente incluse

Prix d'excursions de toutes les autres stations.

Billets bons sur tous les trains.

SERVICE SANS EGAL

De Montréal à Buffalo en moins de 11 hrs.

	Int. Lim. quotid.	Expr. de nuit rapide quotid.
Quitte Montréal	9.00 a.m.	10.30 p.m.
Arrive à Buffalo	7.50 p.m.	10.45 a.m.
Quitte Buffalo	8.00 a.m.	7.00 p.m.
Arrive à Montréal	7.00 p.m.	7.30 a.m.

Tous les trains vont par voie de Toronto et Niagara Falls.

Chars cafés-salons sur les trains du jour. Chars dortoirs Pullman sur les trains de nuit. Voie double.

Billets d'excursion aussi vendus, pour revenir par les bateaux de la R. et O.N. Co., à travers les MILLE-ILES et les rapides du St Laurent.

PORTLAND ET LE BORD DE LA MER

Des trains partent de Montréal à 8.00 a.m., les jours de semaine, 8.30 p.m. tous les jours. Des chars-salons et des chars-dortoirs directs à Portland et Old Orchard Beach. Billets d'excursion en vente tous les jours.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE 137 rue St Jacques. Téléphone Main 460, Main 461, ou à la gare Bonaventure.

Égouts

VOIRIE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues ou sections des rues suivantes, savoir :

Rue Aylwin, du bout de l'égout actuel sur la rue Ontario, à la rue Hochelaga.

Rue Christophe Colomb, de la rue St Zotique aux limites nord de la ville.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'Inspecteur de la Cité sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du dit raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues, devront être produites au bureau de l'Inspecteur de la Cité sous deux mois après l'achèvement des nouveaux égouts. Toutes informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'Inspecteur de la Cité. Le tout d'après le règlement No 191 et ses amendements.

Par ordre,

JOHN R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité,
Hôtel de Ville.
Montréal, 14 août 1901. 242—2

MATELAS "HEALTH."—La marque ci-dessus à $1.00, $4.00 et $5.00 est garantie par nous comme hygiénique, confortable et durable.— Notre garantie vaut cinquante mille piastres.—Insistez pour avoir la marque *Health*, chaque matelas est joint au bout.—**The Alaska Feather & Down Co'y, Limited.—Fabricants de Literie en Gros, 301 rue Saint-Jacques, Montréal** 155—n

COMMON SENSE

Tue les rats, les souris, les coquerelles, les punaises. Pas d'odeur repoussante. Chez tous les pharmaciens ou **No. 381 rue Queen Ouest, Toronto. DEFIEZ-VOUS des IMITATIONS.** 127—n

FEUILLETON DE LA PRESSE

L'AMOUR DE GABRIELLE

PREMIERE PARTIE

36 Suite

—Ca se peut bien, répondit le pâtour.

—Tu vas aller chez maman Rogome. Tu diras à M. Lucien que mademoiselle Gabrielle n'a pas reparu... Non ! se reprit-il vivement : ne lui parle pas de mademoiselle Gabrielle. Il faut qu'il ait tout son sang-froid. Tu lui diras seulement que monsieur Jean Créhu est mort.

—Mort ! répéta le pâtour, qui resta la bouche ouverte ; pas possible ! Un homme censément si vieux !

—En route ! ordonna Tiennet.

Yaume ôta de nouveau ses bas de laine et traversa le gué.

—Gars Tiennet, dit-il de loin, puisque je fais tes commissions, c'est à toi de chercher la pauvre petite demoiselle Gabrielle.

Tiennet était déjà en train de monter sur le tertre. Comme il mettait le pied sur la plate-forme, un son plaintif et connu vint frapper son oreille. Il s'élança, vers le chêne creux, car la plainte semblait venir de ce côté. La plainte redoublait.

Dans l'ombre, au pied de l'arbre, il vit un objet blanc qui s'agitait. Il reconnut Chéri, le chien mignon, le favori et le conducteur de Gabrielle.

Une sueur froide vint aux tempes de Tiennet Blône.

XXXIII

CHERI

Le pauvre petit chien Chéri s'était presque étranglé à force de tirer sur le ruban qui le retenait captif.

Machinalement, Tiennet regarda du côté de la balustrade qui surplombait la Vesvre, à cent cinquante pieds de hauteur.

Les âmes qui se ressemblent se devinent. Il y avait quelque chose de semblable dans ces deux natures fières et jeunes, Tiennet et Gabrielle.

En outre, Tiennet connaissait Fargeau. Il eut une sorte d'intuition dans la scène qui s'était passée à ce lieu même, quelques heures auparavant. Il comprit l'usage qu'on avait fait de la promesse.

Et il devina la pauvre Gabrielle.

Le moment ne valait rien pour réfléchir. Tiennet rompit la laisse du petit chien, qui s'élança aussi comme un trait à l'endroit où Gabrielle avait disparu. Tiennet le suivit en courant.

Chéri flaira et quêta quelques secondes sur le gazon où Gabrielle était tombée, puis il repartit, le museau dans l'herbe, murmurant, geignant, courant.

Tiennet allait derrière lui, les sourcils froncés, la poitrine oppressée.

C'était une chasse étrange. Chéri suivait au flair les mille détours que Gabrielle avait fait sans le vouloir dans la forêt. Çà et là il s'arrêtait, jetant une plainte faible, puis il repartait.

Tiennet avait peine à le suivre.

A chaque instant, il s'attendait à voir le chien s'arrêter, et sa poitrine se serrait davantage.

Car la route longeait souvent des fondrières et de ces précipices que nous appelons "nains" au début de ce livre, mais qui étaient assez profonds, hélas ! pour servir de tombeau à une pauvre fille.

Une fois, Chéri resta court sur ses petits jarrets frémissants et tendus. Son murmure se fit plus caressant et plus triste. Tiennet appuya ses deux mains contre son coeur. Un éblouissement passa devant ses yeux. Il crut voir dans le fourré une forme blanche, étendue sans mouvement et sans vie.

Mais c'était la fièvre qui lui faisait voir cela. Chéri s'était arrêté devant un lambeau de la robe de Gabrielle, accroché aux épines d'un buisson.

Cette longue route, que la jeune fille avait mis près de trois heures à parcourir, Chéri et Tiennet la firent en moins de vingt minutes.

Tiennet entra au château.

Dans la cuisine, on n'avait point vu Gabrielle.

—Et M. Lucien ? demanda Tiennet.

—Non plus M. Lucien.

Tiennet respira.

On lui dit que les maîtres s'étaient renfermés et barricadés dans la salle rouge.

La salle rouge donnait sur la cour de derrière. Tiennet se rendit dans cette cour.

La nuit était très sombre. La faible lumière qui passait à travers l'étoffe épaisse des rideaux était le jour pour Tiennet, qui venait du dehors. Il reconnut Gabrielle.

Son coeur battit, et il s'étonna lui-même de cette émotion violente. Car, jusqu'alors, l'intérêt qu'il portait à Gabrielle n'était que le reflet de son affection pour M. Lucien Créhu de la Saulays.

On pouvait dire que de tous les gens du château, il était celui que Gabrielle connaissait le moins, et pourtant, quand la jeune fille reconnut la voix de Tiennet Blône, elle n'eut plus peur.

—Mademoiselle Gabrielle, dit-il, je vous ai crue morte.

—Ce n'est pas moi qu'ils veulent tuer, répondit Gabrielle, c'est Lucien.

—Je suis là ! voulut interrompre Tiennet.

Mais la jeune fille lui coupa la parole et acheva :

—Lucien et vous.

La tête du jeune paysan se redressa orgueilleusement.

—On ne me tue pas, moi ! dit-il, comme il l'avait dit déjà dans la chambre mortuaire.

—Mademoiselle Gabrielle, reprit-il d'un ton doux et timide, je ne savais pas comme je vous aimais. Quand je vous ai crue morte, le coeur m'a manqué. Que vous êtes belle, et que M. Lucien fait bien de vous aimer !

Le front de la jeune fille se couvrit d'un nuage.

—Chut ! murmura-t-elle, on entend à travers ce rideau. Songez à sauver Lucien, Tiennet Blône.

—Je le sauverai pour lui, mademoiselle Gabrielle, répondit le jeune gars, qui avait la main sur son coeur, et dont l'accent chevaleresque remua l'âme de Gabrielle, je le sauverai pour lui, car je l'aime ; mais maintenant, je sens que je le sauverai aussi pour vous.

De l'autre côté du rideau, l'effet produit par l'étrange accusation, dirigée, dans le testament même, contre Fargeau et Morin ne se calmait pas.

—Tout ce testament, dit Fargeau avec amertume, est une oeuvre de folie.

—Accuser ainsi un homme de ma sorte! murmura Morin. C'était un libéral !

Mais le fantôme étendit ses deux mains maigres pour calmer la tempête naissante.

—Chut ! chut ! chut ! fit-il avec son bon petit sourire de squelette aimable.

—Je ferai une seule question à notre cousin et ami Fargeau, dit M. de Maudreuil. Puisqu'il prétend que le testament de notre vénérable auteur, Jean Créhu, est entaché de folie, on doit conclure que ledit Fargeau est disposé à renoncer aux avantages y portés.

—Nom de bleu ! s'écria Guérineul, les successions lui donnent de l'esprit, à ce nom de nom de Maudeuil !

Au lieu de répondre à l'impertinente question de Cousin-et-Ami, Fargeau haussa les épaules et s'enveloppa dans sa dignité. Le docteur Morin fit de même.

Bien qu'ils fussent habituellement sobres tous les deux, ce soir-là, ils donnaient quelque attention au Bordeaux. Les autres convives faisaient mieux qu'eux.

Quant au fantôme, en suivant la gradation que nous avons indiquée, il était arrivé à lamper son verre à vin plein de rhum.

Il y avait de quoi enivrer un taureau, mais les joues du fantôme gardaient leur jolie couleur d'ivoire antique.

Quand Cousin-et-Ami reprit sa lecture interrompue, le fantôme posa, comme devant, son menton barbu sur ses deux pouces, et écouta.

XXXIV

LEGS ET LIBERALITES

Le testament continuait ainsi :

"N'ayant point l'espérance de vivre plus de trois ou quatre ans, alors même que je me garderais de mes parents et de mes amis, je laisse aller les choses à la volonté du hasard, le seul dieu qui ait jamais régi le monde.

"Et je dispose de mes biens et immeubles ainsi qu'il suit :..."

Il y eut un soupir de bien-être autour de la table. Cousin-et-Ami fit un geste digne pour demander le silence, et poursuivit :

"Je possède environ deux millions de fortune conquis à différents métiers. Si l'argent conservait l'odeur de son origine, peut-être que le mien ne sentirait pas bon. Mes héritiers auront l'obligeance de passer là-dessus, j'en suis sûr.

"Je donne et lègue :

"A madame Marion, rentière, avec laquelle j'ai pu passer à l'occasion quelques instants agréables, un flacon d'eau de Cologne entamé qui est dans ma table de nuit, deux pots de pommade et une bouteille d'eau-de-vie, le tout pour qu'elle ait bon souvenir de moi.

"2o A M. Fargeau Créhu de la Saulays, mon neveu à la mode de Bretagne, la onzième partie de tous mes biens, meubles et immeubles, à la charge d'acquitter sa part du legs précité.

"Mon neveu Fargeau est un pauvre garçon qui avait intérêt à se faire honnête homme. En suivant la ligne droite, il aurait eu toutes les chances possibles d'être très riche. Mais empêchez donc un chien de chasser ! Mon neveu Fargeau, constitué en coquin, est un coquin, et sera toujours un coquin.

"Je l'ai nourri dès son enfance ; je l'ai traité à peu près comme mon fils. Depuis qu'il a l'âge de raison, il songe à m'envoyer dans un monde meilleur : c'est pour cela que je lui donne la onzième partie de mes biens, car, en définitive, voilà douze ou quinze ans qu'il a l'âge de raison ; il aurait pu se défaire de moi plus tôt.

"Je le prie de recevoir mes remerciements.

—Méchant, même après sa mort! grommela Fargeau, qui écumait de rage.

Tout le monde riait sous cape. Besnard lui-même ne pouvait maîtriser son hilarité. Cependant, Fargeau l'ayant regardé en face, l'homme de loi prit une figure de circonstance et murmura au hasard :

—C'est ignoble!

"3o. A M. Lucien Créhu de la Saulays, mon neveu à la mode de Bretagne, à la charge d'acquitter sa part du premier legs précité, je lègue également la onzième partie de mes biens meubles et immeubles.

"Lucien n'a que vingt ans. Ses vices ne sont pas formés. Cela viendra.

"4o. A M. le docteur Morin, mon médecin, je donne et lègue, pour ses bons soins, la onzième partie de mes biens meubles et immeubles, à la charge d'acquitter sa part du premier legs ci-dessus au profit de madame Marion, rentière.

"Je ne pourrais que répéter à l'égard du docteur Morin ce que j'ai dit à l'égard de Fargeau. Il y a dix-huit ans que le docteur me traite : je lui dois donc juste dix-huit ans de répit.

"Dans la grande famille formée désormais par mes héritiers, Fargeau sera la vipère, et le bon docteur aura mission de renouveler son venin.

"5o. A M. de Maudreuil....

—Messieurs, s'interrompit Cousin-et-Ami, je vais lire mon article, comme celui des autres, sans passer une syllabe. Nous savons tous que notre vénérable ami et cousin avait un naturel caustique....

—Allez, allez ! dit-on à la ronde.

Et le fantôme ajouta innocemment :

—Allez, allez, allez, allez !

"5o. A M. de Maudreuil, la onzième partie, etc., à charge d'acquitter, etc.

"Quoique M. de Maudreuil ne soit à ma connaissance ni un voleur, dans la rigoureuse acception du mot, ni un assassin, je veux bien néanmoins le comprendre dans la liste de mes libéralités testamentaires. Cet homme est, en effet, poussé vu de l'amour immodéré des successions. Bien dirigé, cet amour-là peut mener à tout.

"J'espère que M. de Maudreuil fera beaucoup enrager ses cohéritiers.

"Je place ici une mention qui a son importance. Maudreuil m'a fait trois mille visites : je l'ai reçu trois fois. Il m'a dit pis que pendre de tous les honorables parents et amis qui ont leur place dans mon testament....

—Oh! fit l'assemblée indignée.

"....Il en est de même de Fargeau, reprit Cousin-et-Ami sans s'émouvoir, du cher docteur Morin, des Besnard et des autres.

A suivre

DEUX GRANDES JOUTES DE CROSSE POUR DEMAIN

Résultat du concours de tir à Ottawa — Cresceus distance The Abbot à Brighton Beach

Montreal a joué hier deux grandes parties de baseball — Régates à la Pointe-Claire et à Longueuil demain — La joute Mascotte-Sorel

PROGRAMME DE SAMEDI ET DIMANCHE

Crosse — Shamrock vs Cornwall, 3 heures, Mile-End.
National vs Toronto, à Toronto.
Montréal II vs Québec, à Québec.
Baseball — Montréal vs Worcester — 2 parties, 2 heures.
La rame — Régates du club Nautique Longueuil.
La nage — Courses handicap du club de Natation de Montréal.
La chasse — Ouverture des petites chasses à St Lambert, par le club de chasse à courre Le Canadien, partie de polo et bonnet hop.

DIMANCHE

Crosse — Mascotte vs Valleyfield, à Valleyfield.
Baseball — Mascotte vs Sorel, 3 heures, Parc Mascotte.
Montréal vs Worcester, 3 heures, Mile End.
Montagnard vs Lachine, à Lachine.

LACROSSE

LES SHAMROCKS NE VEULENT PAS LAISSER SAVOIR QUELS SERONT LEURS JOUEURS, DEMAIN

Tout le monde ne parle en ce moment que de la grande partie de crosse qui sera jouée demain entre les clubs Cornwall et Shamrock.

Le terrain pour la discussion est d'autant plus vaste que les Shamrocks refusent de divulguer la composition de leur équipe. L'un des officiers du club, interrogé ce matin par nous a répondu que les joueurs n'avaient pas encore été choisis. Cela se conçoit difficilement, car les pratiques sont terminées.

Le choix est probablement fait, mais les directeurs ne veulent pas que les noms des joueurs qui porteront demain les couleurs du club soient connus avant le moment de la joute.

L'équipe de Cornwall sera choisie parmi les quatorze joueurs suivants :

Hess, White, Cameron, W. Broderick, Tobin, Burns, Degan, Madden, Kervin, Allan, Jack Broderick, Seymour, Mike Broderick et Charlie Hunter.

On dit maintenant qu'il est probable que le grand White sera en état de jouer.

Le referee pour cette partie sera M. Wm Pollock, de Cornwall.

LE NATIONAL A TORONTO

Le National partira ce soir pour Toronto, où il se rencontrera demain avec le club de ce nom.

Treize joueurs feront le voyage. Ce sont : L'Heureux, Alphonse Valois, Blanchard, St Aubin, Marcellin, Cattarinich, Reilly, Lachapelle, Cousineau, Dupras, Hoerner, Butler et Henri Valois.

Le referee pour cette partie sera probablement M. Dixon.

LES MASCOTTES A VALLEYFIELD

Le club de crosse Mascotte, vainqueur des Indiens de Caughnawaga, des Hochelaga et qui a fait partie nulle avec les Shamrocks II, fera dimanche le voyage à Valleyfield et se rencontrera avec le club de l'endroit.

Les Mascottes profitent de l'excursion des Forestiers Royaux—80 cents aller et retour—pour aller rencontrer leurs nouveaux adversaires.

LE TIR

CONCOURS DE TIR A OTTAWA

Ottawa, 16 — La première journée du grand tournoi de tir a été un beau succès. Il y avait sept numéros au programme. Le temps était calme et le ciel chargé de nuages. Il tomba un orage vers le soir.

Les scores ont été très élevés et sont comme suit :

Premier concours, 20 pigeons :

C. Summerhayes, Brantford, 15 ; P. Trudeau, Ottawa, 14 ; C. J. Mitchell, Brantford, 14 ; N. G. Bray, Sherbrooke, 14 ; C. G. Thompson, Sherbrooke, 13 ; Fred. Westbrook, Brantford, 13 ; J. A. Duff, Toronto, 13 ; W. E. Deremo, Tacomany, 13 ; S. Dumont, Montréal, 13 ; A. W. Throop, Ottawa, 12 ; E. L. Greenwood, Enosburg Falls, Vt., 12 ; Charles Heiker, Brantford, 12 ; Montgomery, Brantford, 12 ; H. F. Westbrook, Brantford, 12 ; Spanger, Columbus, Ohio, 12 ; capitaine Higginson, Ottawa, 11 ; T. C. Boville, Ottawa, 11 ; W. J. Johnstone, Ottawa, 11 ; W. Slaney, Ottawa, 10 ; Fletcher, Montréal, 10 ; J. Locke, Ottawa, 10 ; D. Alexander, Toronto, 10 ; C. Biggar, Hamilton, 10 ; F. Bennit, Hamilton, 9 ; F. H. Thompson, Sherbrooke, 9 ; J. K. Kennedy, Montréal, 8 ; Dr Wilson, Hamilton, 8 ; R. Green, Toronto, 8 ; T. Upton, Hamilton, 8 ; W. A. Westover, Sutton Jonction, Qué., 8 ; H. Irvin, Pembroke, 7 ; H. B. Hutchison, Montréal, 7 ; J. G. Green, Sandy Creek, N. C., 6 ; J. W. Deslauriers, Ottawa, 6 ; Anderson, Oakville, Ont., 6.

Deuxième concours, 20 pigeons :

Westbrooke, Hamilton, 19 ; Summerhayes, Brantford, 19 ; A. W. Throop, Ottawa, 19 ; Johnston, Ottawa, 19 ; C. G. Thompson, Sherbrooke, 18 ; Chas. Hacker, Toronto, 18 ; R. B. Hutchison, Westmount, 17 ; J. H. Thompson, Toronto, 17 ; W. G. Deremo, Tacoma, N. Y., 16 ; Brigger, Hamilton, 16 ; Dr Wilson, Hamilton, 16 ; Mitchell, Brantford, 16 ; Higginson, Ottawa, 16 ; R. Greene, New-York, 16 ; T. Duff, Toronto, 16 ; N. G. Bray, Sherbrooke, 16.

Troisième concours, 20 pigeons, club de tir St Hubert, bourse de $50. Entrée $2. Quatre prix, $7, $5, $5, $2. Système Rose :

A. W. Throop, Ottawa, 18 ; T. A. Duff, Toronto, 15 ; W. Slaney, Ottawa, 15 ; T. C. Boville, Ottawa, 13 ; G. Bray, Sherbrooke, 16 ; Sumerhayes, Brantford, 19 ; T. Westbrook, Brantford, 13 ; T. Upton, Hamilton, 14 ; Bennett, Toronto, 10 ; C. A. Montgomery, Brantford, 19 ; J. H. Kennedy, Brantford, 14 ; P. Trudeau, Ottawa, 14 ; J. H. Thompson, Toronto, 17 ; W. E. Deremo, Tacoma, N. Y., 18 ; L. G. Greene, 15 ; J. N. Deslauriers, Ottawa, 13 ; Z. Ketchum, Ottawa, 12 ; C. Harker, Brantford, 17 ; J. Locke, Ottawa, 15 ; D. S. White, Ottawa, 14 ; R. B. Hutchison, 14 ; Capitaine Higginson, Ottawa, 14 ; C. G. Thompson, Ottawa, 14 ; R. Green, Ottawa, 16 ; E. S. Greenwood, Enosburg, Falls, 12 ; W. J. Sangler, Columbus, Ohio, 17 ; A. Dumont, Montréal, 11 ; W. J. Johnston, Ottawa, 14 ; A. W. Westover, Hamilton, 11 ; A. B. Alexander, Hamilton, 12 ; F. Westbrook, Brantford, 19 ; M. Fletcher, Hamilton, 17 ; D. Brigger, Hamilton, 15 ; F. W. Westbrook, Brantford, 15 ; Mitchell, Brantford, 18 ; F. A. Bradley, Brantford, 17 ; E. T. White, Swanton, Vt., 16 ; Galbraith, Montréal, 11.

Concours No 4, 20 pigeons :

Summerhayes, Brantford, 18 ; W. T. Westbrook, Brantford, 17 ; T. Upton, 15 ; F. B. Bennett, 11 ; C. A. Montgomery, 17 ; R. B. Hutchison, 11 ; capt. Higginson, 18 ; R. Green, 15 ; E. F. Greenwood, Enosburg Falls, 11 ; S. W. Westover, 16 ; W. E. Deremo, 16 ; A. W. Throop, 12 ; C. G. Thompson, 17 ; W. G. Bray, 16 ; T. A. Duff, 17 ; G. Dumont, 15 ; T. C. Greene, 15 ; J. K. Kennedy, 15 ; H. Irwin, 8 ; J. Locke, 12 ; F. Westbrook, 17 ; M. E. Fletcher, 12 ; C. Brigger, 15 ; Dr Wilson, 13 ; C. Mitchell, 13 ; P. Trudeau, 16 ; W. J. Johnstone, 14 ; W. Spangler, 17 ; J. H. Thompson, 15 ; W. Slaney, 11.

Concours No 5, 20 pigeons :

F. Westbrook, 17 ; M. E. Fletcher, 13 ; C. Brigger, 17 ; Dr Wilson, 13 ; C. G. Mitchell, 19 ; B. B. Hutchison, 11 ; capt. Higginson, 18 ; R. Green, 14 ; Z. Ketchum, 9 ; E. F. Greenwood, 16 ; A. W. Throop, 15 ; W. E. Deremo, 17 ; C. G. Thompson, 16 ; W. G. Bray, 18 ; J. Johnstone, 16 ; Dr S. White, 14, T. Upton, 17 ; C. Summerhayes, 15 ; W. F. Westbrook, 15 ; A. W. Westover, 11 ; C. A. Montgomery, 11 ; W. J. Spangler, 16 ; T. A. Duff, 12 ; J. H. Thompson, 14 ; B. Rothwell, 13 ; P. Trudeau, 13 ; T. C. Boville, 16 ; J. N. Deslauriers, 16 ; J. Dumont, 15 ; D. Alexander, 16 ; F. A. Bradley, 11 ; Strangeman, 17 ; F. A. Heney, 14 ; J. K. Kennedy, 15 ; J. G. Green, 10 ; W. J. Henry, 14.

Concours No 6, 15 pigeons :

A. Westover, 9 ; R. B. Hutchison, 12 ; E. F. Greenwood, 11 ; capt. Boville, 8 ; R. Green, 9 ; W. J. Spangler, 15 ; T. A. Duff, 8 ; J. H. Thompson, 10 ; W. J. Johnston, 16 ; capt. Higginson, 14 ; J. N. Deslauriers, 12 ; F. A. Henry, 8 ; Shangeman, 12 ; D. Alexander, 14 ; F. A. Bradley, 11 ; C. Summerhayes, 12 ; W. J. Westbrook, 10 ; T. Upton, G. Dumont, 10 ; C. A. Montgomery, 12 ; F. Westbrook, 12 ; M. C. Flecher, 13 ; C. Brigger, 11 ; Dr Wilson, 9 ; C. J. Mitchell, 13 ; A. W. Throop, 10 ; W. E. Deremo, 11.

Concours No 7, 20 pigeons :

Summerhayes, 15 ; H. F. Westbrook, 8 ; T. Upton, 17 ; C. A. Montgomery, 16 ; W. J. Johnstone, 14 ; R. B. Hutchison, 16 ; A. W. Throop, 15 ; T. A. Duff, 19 ; J. A. Thompson, 12 ; E. F. Greenwood, 15 ; W. Slaney, 15 ; J. N. Deslauriers, 14 ; G. Dumont, 14 ; F. A. Henry, 15 ; Dr Birkett, 10 ; J. V. Kennedy, 17 ; W. Galbraith, 16 ; P. Anderson, 16 ; L. G. Green, 8 ; W. J. Henry, 17 ; B. Rothwell, 16 ; F. Westbrook, 16 ; M. E. Fletcher, 12 ; C. Brigger, 11 ; Dr Wilson, 16 ; C. F. Mitchell, 16 ; W. J. Spangler, 15 ; capitaine Higginson, 19 ; N. G. Bray, 17 ; C. G. Thompson, 18 ; Strangeman, 16 ; W. E. Deremo, 17 ; P. Trudeau, 16 ; R. Green, 17 ; capitaine Boville, 14 ; D. Alexander, 17.

LA RAME

REGATES DE LONGUEUIL

Voici le programme des régates de Longueuil qui auront lieu demain :

1. Course de yachts, club, aura lieu le 24 août.
2. Course ouverte en canot, un seul rameur, deux prix.
3. Course en chaloupe, un seul rameur, deux prix.
4. Course ouverte en canot, deux prix.
5. Course en chaloupe, deux rameurs, deux prix.
6. Course ouverte en canot, 4 rameurs, 4 prix.
7. Course en canot, un seul rameur novices, deux prix.
8. Course ouverte en canot, deux prix. Challenge Cup.
9. Course à deux en canot, novices, deux prix.
10. Course en chaloupe, monsieur et dame, deux prix.
11. Course en canot, quatre rameurs, novices, quatre prix.
12. Course à deux en canot, 2 prix.
13. Hurry Scurry, deux, deux prix.
14. Course à la nage, trois prix.
15. Course en cuvette, deux prix.

LES REGATES DE DEMAIN A LA POINTE-CLAIRE

Nous donnons aujourd'hui la liste officielle des inscriptions pour les régates de demain à la Pointe-Claire :

Classe de 22 pieds — Kootenay, G. W. Slaughter, Valois ; Bonedea, H. L. Paton, Valois; Ivoloo, C. T. Williams, Valois.

Classe de 17 pieds — Doris, F. L. Barlow, Valois; Viola, W. Ewing, Valois; Habitant, B. Hemsley, Valois ; Eileen, M. Holland, Pointe-Claire; Kittiwake, Fred. Bolton, Pointe-Claire; Aiglon, E. E. Lépine, Pointe-Claire; Ginger Loo, A. G. Duder, Beaurepaire.

Classe des Run-about — Anita, J. E. Walsh, Valois; Edna, J. W. Dorken, Valois ; Elsie, H. L. Paton, Valois ; Isy, E. Copland, Valois ; Iris, F. W. Barlow, Valois.

Classe Dingley — Wasp, C. T. Gordon, Dorval; Ruth, Geo. Slack, Beaurepaire ; Mabel, A. et C. Cclater, Beaurepaire ; Mary, G. N. Dowker, Ste Anne ; Isabel, G. Renbell, Beaurepaire.

Course à 4 rameurs. Officiers vs membres :

Officiers — H. Mudge, W. Peck, C. Shaw, G. Bolton.

Membres — W. Anderson, F. Shaw, T. Power, E. Brunette.

Course ouverte à deux en canot :

P. C. Howard et N. W. C. Manson, Lachine B. et C. Club.

G. Davidson et et H. L. Trouthpeck, Lachine B. et C. C.

T. Saunderson et W .Anderson, Pointe-Claire B. Club.

Skiff de famille, un seul rameur — W. Anderson, W. Peck, H. Auchmuty, Pointe-Claire.

Course à deux rameurs en canot, novices — W. Anderson et T. Saunderson, Pointe-Claire ; L. A. W. Brooks et A. Y. Paxton, Lachine; W. Whitaker et H. Johnston, Lachine; R. R. J. Magor et W. Pomphrett, Lachine; W. Charlton et J. Lowe, Lachine; W. Kissock et L. Morrice, Lachine.

Course en canot, ouverte, 4 rameurs — P. C. Howard, M. C. W. Manson, G. Davidson, H. L. Troutbeck, Lachine; W. Anderson, J. E. Brunette, T. Saunderson, M. Howard, Pointe Claire; H. Mudge, W. Peck, T. Power, G. Bolton, Pointe-Claire.

Course à un seul aviron, novice — W. Anderson, J. E. Brunette, Pointe-Claire; P. C. Howard, L. Morrice, W. R. Charlton, Lachine.

Mât graissé — S. Saunderson, F. Millen, W. Millen, R. Chillas, A. R. Matthews, G. Peck, Pointe-Claire; F. H. Elliott, M. Levine, T. Church, Lachine; J. E. Brunette, Pointe-Claire.

Canot de guerre — Lachine No 1, Lachine No 2, Pointe-Claire, Valois.

Tournoi en canot — Pointe-Claire, Beaurepaire, Lachine.

Course à la nage, 100 verges — R. Chillas, R. Peck, G. Peck, Pointe-Claire ; E. Bailey, Ste Anne.

LES ECHECS A BUFFALO

Le champion américain, H. W. Pillsbury, a donné hier, une séance de parties simultanées, sans voir, et a obtenu, comme toujours d'ailleurs, un grand succès.

Sur seize parties, Pillsbury en a gagné 12 et 4 ont été nulles.

Le tournoi des maîtres a donné le résultat suivant : Delmar et Napier, nulle ; Delmar gagne contre Marshall, et Napier contre Howell.

TIR AU POIGNET

Il y aura un match de tir au poignet, lundi soir, le 19 courant, pour un enjeu de $10.00 de chaque côté entre MM. H. Décary et O. Chapleau, chez O. Tessier, 508 rue St Jacques.

BASEBALL

MONTREAL GAGNE UNE PARTIE SENSATIONNELLE HIER

LA DEUXIEME JOUTE EST UNE LUTTE DE PITCHERS

Les 1,500 personnes qui se sont rendues hier après-midi, au Montreal Baseball Park pour voir Montréal et Providence aux prises, en ont eu pour leur argent. Elles ont en effet été témoins de deux des plus intéressantes joutes qui se soient jouées cette saison, à cet endroit.

La première partie a été gagnée par Montréal, par un score de 5 à 4, et la deuxième par les visiteurs, par un score de 1 à 0.

Les deux clubs sont ainsi demeurés égaux, et ils se sont en outre également partagés la série, qui était de quatre parties.

La fin de la première joute fut aussi sensationnelle que possible. Montréal avait amassé trois points, et un seul des hommes de Providence jusqu'à la neuvième inning, avait pu faire une course complète autour des buts. La victoire semblait certaine pour Montréal.

Le pitcher Félix jouait une bonne partie et il recevait un support admirable de la part de ses camarades. La neuvième inning cependant, nous réservait une surprise, ou plutôt deux surprises. McAuley, le premier frappeur de Providence à aller au bâton, dans cette inning, fut retiré par Quinlan. Le pitcher Dunkie frappa un beaucoup qui lui permit de se rendre au premier but. Walters, le frappeur suivant, fit un autre hit. Stafford frappa la balle aux mains d'Odwell et retourna s'asseoir sur le banc. Cassidy alla alors au bâton, et frappa un superbe coup bon pour deux buts, qui fit entrer Dunkie et Walters au home.

Le score était égalé.

Sullivan plaça aussi la balle en lieu sûr et Cassidy entra à son tour au home, donnant à Providence un avantage d'un point. Friend fut retiré par Shearon.

Tout semblait maintenant perdu pour Montréal, qui devait au moins égaler le score dans sa moitié de la neuvième inning, ou perdre une partie qui paraissait jusque-là si bien gagnée. Pour ajouter encore au désappointement des spectateurs, Quinlan, le premier frappeur des Montréal, fut retiré par Cassidy. Harry Félix fit ensuite un beau hit, mais fut retiré au deuxième but, Raub le forçant d'avancer. Connor ne put saisir à temps la balle frppée par Shearon, et celui-ci put se rendre au premier but. Delahanty vint au bâton. Il y avait alors deux hommes de retirés. Delahanty reçut deux strikes de Dunkie, et la partie semblait absolument perdue, quand Delahanty frappa la troisième balle avec une force terrible, l'envoyant dans les profondeurs de la droite du champ.

Raub et Shearon terminèrent alors leur course au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

La partie était gagnée.

La deuxième partie fut une lutte de pitchers, entre Corridon et Souders. Le premier tint absolument nos hommes en échec, ne leur permettant pas de faire plus de deux coups bons pour des buts. Il accorda bien deux passes au premier but, et le catcher dans les deux circonstances, laissa un moment plus tard passer la balle, ce qui permit aux coureurs de se rendre au deuxième but, mais Corridon s'arrangea toujours pour retirer les frappeurs suivants.

Les frappeurs de Providence [illegible] sur les balles de Souders, et enregistrèrent un point, qui leur donna la victoire.

Connor, le deuxième but des visiteurs, joua une partie phénoménale : il a un coup d'oeil sûr et lance la balle avec une rapidité extraordinaire. Il couvre en outre un territoire très vaste.

Les Montréal firent merveille au champ et Shearon et Sheehan se distinguèrent particulièrement, saisissant la balle après des courses sensationnelles.

Score :

Première partie :

MONTREAL

	AB	R	H	PA	A	E
Raub, c.	5	2	2	1	1	0
Shearon, r.f.	5	2	1	4	0	0
Delahanty, l.f.	5	0	2	5	0	0
Odwell, c.f.	4	1	0	1	0	0
Dooley, 1 b.	4	0	3	4	2	0
Sheehan, 3 b.	4	0	0	3	1	1
Johnson, 2 b.	4	0	1	4	1	0
Quinlan, s.s.	4	0	0	4	3	0
Félix, p.	3	0	2	1	1	0
Totaux	38	5	11	27	9	1

PROVIDENCE

	AB	R	BH	PO	A	E
Walters, r.f.	4	1	1	1	0	0
Stafford, l.f.	5	0	0	3	0	0
Cassidy, 1 b.	5	1	2	7	2	0
Sullivan, s.s.	5	0	1	2	3	0
Friend, c.f.	5	0	1	1	0	0
Henry, 3 b.	2	0	2	1	0	0
Connor, 2 b.	4	0	0	2	3	2
McAuley, c.	4	1	2	7	2	0
Dunkie, p.	4	1	4	2	3	0
Totaux	38	4	13	x26	13	2

Score par innings :

Providence . . . . .000010003—4
Montréal . . . . .101001002—5

SOMMAIRE :

Sacrifice hit, Walters. Buts volés, Raub, Shearon, Dooley, Connor. Coups bons pour deux buts, Raub, Delahanty, Cassidy. Coups bons pour trois buts, Delahanty. Buts sur quatre balles, par Félix, 2 ; par Dunkle, 1; struck out, par Félix, 1 ; par Dunkle, 3. Passed balls, Raub, McAuley. Wild pitch, Dunkle. Laissés sur les buts, Montréal, 8 ; Providence, 10. Temps, 1.40 heure. Umpire, Hunt.

x Le point qui donna la victoire fut fait alors qu'il y avait deux hommes de retirés.

DEUXIEME PARTIE

PROVIDENCE

	a.b.	r.	b.h.	p.o.	a.	e.
Walters, r. f.	3	0	2	1	0	0
Stafford, l. f.	3	0	0	2	0	0
Cassidy, 1 b.	4	0	0	7	2	0
Sullivan, s. s.	4	0	0	5	2	1
Frined, c. f.	4	0	0	2	0	0
Henry, 3 b.	3	0	1	2	1	0
Connor, 2 b.	4	0	0	2	3	0
Leahy, c.	3	0	0	4	1	0
Corridon, p.		1	2	2	1	0
	31	1	5	27	10	1

MONTREAL

	a.b.	r.	b.h.	p.o.	a.	e.
Raub, c.	3	0	0	3	2	0
Shearon, r. f.	4	0	0	1	0	0
Delahanty, l. f.	4	0	1	3	0	0
Odwell, c. f.	4	0	1	0	0	0
Dooley, 1 b.	3	0	0	13	0	0
Sheehan, 3b.	3	0	0	1	3	0
Johnson, 2 b.	3	0	0	4	4	0
Quinlan, s. s.	2	0	0	2	3	0
Souders, p.	2	0	0	0	1	0
	28	0	2	27	13	0

Score par innings—

Providence . . . . 0 0 1 0 0 0 0 0 0 — 1
Montreal . . . . 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 — 0

Sacrifice hits, Walters, Souders. Coup bon pour deux buts, Corridon, Henry. But sur quatre balles, par Corridon, 1 ; par Souders, 1. Struck out, par Corridon, 3 ; par Souders, 1. Hit par pitcher, Henry, Quinlan. Wild pitch Corridon. Passed balls, Leahy, 2. Jeu double, Cassidy et Corridon. Laisé sur les buts, Providence, 5 ; Montréal, 4. Temps, 1.35. Umpire, Hunt. Assistance, 1,500.

A TORONTO

		R.	H.	E.
Toronto	.310120401—	12	11	3
Worcester	.000002000—	2	12	3

Batteries — Altrock et Fitzgerald ; Griffin et Crisham. Umpire, Gaffney.

A BUFFALO

Première partie :

		R.	H.	E.
Buffalo	.000000220—	4	6	4
Hartford	.004002000—	6	14	2

Bateries — Parker et Speer ; Miller et Steelman. Umpire, O'Loughlin.

Deuxième partie :

		R.	H.	E.
Buffalo	.000000000—	0	9	3
Hartford	.30002105x—	11	13	1

Bateries — Knorr et Speer ; Hemming et Urquhart. Umpire, O'Loughlin. Temps de la première partie, 2 heures. Temps de la 2e partie, 1.45 heures. Assistance, 500.

A ROCHESTER

La partie Brockton-Rochester a été remise par suite de la pluie.

POSITION DES CLUBS

	Gag.	Perd.	P. C.
Rochester	60	40	600
Providence	57	45	559
Toronto	52	41	559
Hartford	48	44	522
Montréal	49	47	510
Worcester	45	49	479
Brockton	36	52	409
Buffalo	34	63	351

LIGUE NATIONALE

A New-York :

Première partie :

		R.	H.	E.
Boston	.001010010—	3	11	2
New-York	.001000001—	2	8	0

Batteries — Pettinger et Kittredge ; Larner et Warner.

Deuxième partie :

		R.	H.	E.
New-York	.1000031000—	5	12	2
Boston	.2000020100—	5	12	1

Batteries — Matthews et Warner ; Nichols, Moran et Kittredge.

A St Louis :

		R.	H.	E.
Chicago	.003100000—	4	9	1
St Louis	.011000000—	2	10	3

Batteries — Hughes et Kling ; Powell et Schriver.

POSITION DES CLUBS

Clubs.	Gag.	Perd.	P.C.
Pittsburg	54	35	607
Philadelphie	54	40	574
St Louis	55	43	561
Brooklyn	51	44	537
Boston	46	47	495
New-York	38	50	432
Cincinnati	38	54	413
Chicago	38	61	384

LIGUE AMERICAINE

A Baltimore :

		R.	H.	E.
Baltimore	.100020000—	5	9	2
Clevieand	.201010203—	3	13	2

Batteries — Howell et Bresnahan ; Bracken et Wood.

A Philadelphie :

		R.	H.	E.
Milwaukee	.0004000100—	4	11	3
Philadelphie	.120000110x—	6	9	4

Batteries — Hastings et Maloney ; Wiltse et Powers.

A Washington — Détroit-Washington, pluie.

POSITION DES CLUBS

	Gag.	Perd.	P.C.
Chicago	60	36	625
Boston	55	40	579
Baltimore	52	41	559
Détroit	50	45	526
Philadelphie	47	48	495
Cleveland	39	53	424
Washington	38	62	422
Milwaukee	35	62	361

MONTAGNARD vs LACHINE

Dimanche prochain, le Montagnard ira essayer de rompre la longue chaîne de victoires du club Lachine, sur son terrain. La chose ne sera pas facile, car depuis que les Lachine se sont assuré les services de joueurs de l'expérience de Bob Seale, Sweeney et Ashton, ils ont vaincu tous les meilleurs clubs des environs, y compris les Mascottes.

Mais comme le Montagnard a déjà fait ses preuves en maintes occasions, il ne serait pas étonnant de les voir revenir avec une victoire de plus à leur crédit. Il est à espérer que nos jeunes amis auront justice dans la personne de l'umpire, qui est ordinairement le même et dont la plupart de nos clubs se plaignent beaucoup.

Le club Lachine se doit à lui-même et aux sportsmen de voir à ce que ce sujet de reproches de la part des clubs qui les visitent disparaisse à l'avenir.

La partie aura lieu sur le terrain des Lachine, à 2 heures, et le mérite et la popularité des deux clubs devraient attirer les amateurs en grand nombre.

Que tous les amis du Montagnard se fassent un devoir d'aller les encourager par leur présence.

MASCOTTE vs SOREL

La grande partie de dimanche entre les Mascottes et le club Sorel intéresse vivement tous les amateurs de baseball.

Les deux clubs sont en effet de première force et ils sont animés d'une grande rivalité.

Le club Mascotte sera renforcé dimanche par deux nouveaux joueurs, Bunyan, pitcher de Nashua, arrivé hier, et O'Hara, de Toronto, qui arrivera demain.

Ce dernier peut indifféremment jouer au deuxième ou au troisième but.

La partie qui sera jouée dimanche sera la deuxième de la série et le club Mascotte qui a mis en jeu son titre de champion provincial devra non seulement gagner la partie de dimanche, mais aussi la troisième, s'il ne veut pas que Sorel accapare le titre qu'il porte depuis si longtemps.

Cette rencontre sera fort intéressante et il y a toute apparence qu'elle attirera au Parc Mascotte une foule nombreuse.

CHEVAUX TROTTEURS

LES COURSES DE BRIGHTON BEACH

CRESCEUS DEFAIT THE ABBOT DANS UNE COURSE SENSATIONNELLE

New-York, 16 — Les courses au trot qui ont eu lieu à New-York depuis 25 ans n'ont pas excité autant d'intérêt que celle qui a eu lieu hier, à l'hippodrome de Brighton Beach, sous les auspices de la New York Trotting Association. Cette course était entre The Abbot et Cresceus. Le prix était de $12,000. The Abbot avec son record de 2.03¼ fait l'an dernier et Cresceus avec une marque de 2.02¾ fait à Columbus, devaient décider la question de savoir quel était celui des deux qui devra passer dans l'histoire comme le plus rapide trotteur de notre époque.

La foule était plus nombreuse qu'à aucune autre course au trot à New-York. Les prix cependant n'étaient pas populaires. La simple admission était de $4.00, et les loges avec des places pour quatre personnes se vendaient $40.00, en outre de l'admission générale.

La température était idéale et la piste était comme du velours.

Il était environ 4 heures lorsque les conducteurs Ketcham et Geers, parurent devant la grande estrade et tirèrent leur position au sort. Cresceus fut favorisé et eut le choix. Les deux chevaux furent chaleureusement applaudis et ils paraissaient tous deux en état de faire une grande lutte.

Les deux chevaux partirent ensemble au signal, mais Cresceus s'élança en avant et prit bientôt un avantage d'une longueur. Il fit le premier quart de mille en 30¾. Le demi-mille fut franchi en 1.01¼ et les trois-quarts en 1.32¼.

La multitude présente comprit qu'un nouveau record du monde allait bientôt être établi et se leva sur ses pieds. La lutte dans le dernier quart de mille fut de toute beauté, mais Cresceus avec toute sa vaillance parvint à rester en avant et à battre son adversaire par une demi-longueur en 2.03¼, le record du monde dans une course.

La deuxième épreuve fut désastreuse pour The Abbot, car il prit le galop jusqu'au départ, et Cresceus en profita pour prendre l'avantage. Une fois qu'il eût repris son allure, The Abbot fit un grand effort pour reprendre le terrain perdu, mais Cresceus était là pour vaincre, et il franchit le premier quart de mille en 31¾, le demi-mille en 1.02½, les trois-quarts en 1.35, et il fit le dernier quart en 31¼, faisant le mille en 2.06¼, pendant que The Abbot se faisait distancer.

SOMMAIRE

Classe de 2.20 trotteurs, bourse de $1,500:

Neva Simmons, b. m., par Simmons-Neva, par Squire Talmage (Prince)	1	1	2	2	1
All Right, b. g. (Hyde)	4	6	1	1	2
Helen Grace, ro. m., (Andrews)	2	2	3	ro	
George Smith	3	4	4	ro	
Quoddy Girl	8	3	5	ro	
General Shafter	5	5	6	ro	
Lenora	7	7	7	ro	
Room Mate	6	8	ds		

Temps — 2.13½, 2.11¼, 2.11¾, 2.11½, 2.11½.

Classe 2.10, ambleurs, bourse de $2,000 :

Sphynx S., ch.c., par Sphynx — Winnie S., par Pasacas (Spear)	4	1	1	1
Carmine, b.s. (Golden)	1	2	6	2
Little Squaw, blk. m. (Erwin)	2	7	2	ro
Dan. L.	6	4	3	ro
Sophia	7	3	4	ro
Ituna	3	5	7	ro
Tom Calhoun	5	6	5	ro

Temps — 2.07½, 2.08¼, 2.09¼, 2.09¼.

Grande course spéciale, trotteurs, bourse de $12,000 :

Cresceus, ch.s., par Robert McGregor — Mabel, par Mambrino Howard (Ketcham)	1	1
The Abbott, b.g., par Chimes — Nettie King, par Mambrino King (Geers)	2	ds

Quart.	Demi.	Trois-quarts.	Mille
30¾	1.01¼	1.32¼	2.03¼
31¾	1.02½	1.35	2.06¼

Classe de 2.10 pour trotteurs, bourse de $1,500 :

Toggles, br. g., par Strathaway Fly, par Pasha, Clark	4	1	1	1
King Chimes, b.g., Davis	1	2	5	2
Temple Wilkes, b. g., Golden	2	5	3	ro
Sister Alice	7	3	2	ro
Little Dick	3	4	6	ro
Janice	6	8	4	ro
Wistful	5	7	7	ro
Tom P.	8	6	dr	

Temps — 2.11¼, 2.09¾, 2.10, 2.14½.

Epreuve spéciale avec chevaux coureurs pour entraîneurs — Cresceus, c.h. s., Ketcham, 30½, 1.01½, 1.34, 2.05.

COURSES AU TROT DIMANCHE AU PARC LEPINE

Les courses au trot qui devaient avoir lieu dimanche dernier au Parc Lépine, au profit des pauvres de la paroisse St Jean-Baptiste, et qui ont été remises par suite du mauvais état de la piste auront lieu dimanche.

Les mêmes chevaux se feront la lutte ; une lutte qui sera fort intéressante.

Il y a quatre courses au programme et chacune d'elle promet d'être fort contestée. Elles commenceront à 1.30 heure.

COURSES AU TROT A OLD ORCHARD

Old Orchard, Me., 16 — D'intéressantes courses au trot ont eu lieu ici hier. En voici le résultat :

Gaiety Girl, b m., par Red Wilkes, par Homer, Bass	4	1	1	1
Easter Lilly, b m, Palmer	1	2	2	4
Maud T, ch m, Johnson	2	4	3	2
Graham, b g, McPherson	8	3	4	5
Hallie Bird, b h Knapp	5	5	5	3
Mackay Wilkes, br h, Galvin	3	6	7	6
Sulphite W., br h, Miller	6	7	6	8
Robera, b m, Avery	7	8	8	7

Temps, 2.14¼, 2.15¼, 2.15½, 2.17½.

Classe 2.10, ambleurs, bourse $500 :

Ambulator, b h, par Ambassador — Regalio, par Strathmore, Bass	6	3	2	6	1	1	1
John T., ch g, par Nuthurst, Dore	7	6	1	1	3	4	4
Emma E., ch m, par Allen Darp, Lawrence	2	1	3	3	2	2	2
Joe Pilot, b g, par Delineator, Kilborn	1	2	4	4	5	3	3
Marion G., b. m., O'Neil	9	9	7	2	6	r	
Amélia, ch. m., Poirier	3	4	5	5	7	r	
Light Star, ch. g., Blanchard	4	5	6	7	9	r	
Early Bird, Jr., b g Knapp	5	7	8	8	8	r	
Jewel, b. g., McPherson	8	8	9	9	4	r	

Temps, 2.10, 2.09¾, 2.09¼, 2.09¼, 2.09½, 2.11¼, 2.12¼.

Classe de 2.13, pour trotteurs, bourse de $500, non terminée :

Consuela S., b m, par Directum, Pierce	1	2	1
Dan T., b g, Patterson	2	1	5
Alkalone, blk g, Doré	6	6	2
Genevier, ch m Brady	3	3	6
Hunter Hill, b g, Humphreville	5	5	4

Temps, 2.14¼, 2.11¾, 2.13¼.

LA NAGE

COURSES A LA NAGE

Les neuvièmes courses hebdomadaires du club de Natation de Montréal auront lieu demain après-midi. Voici le programme :

Course de 100 verges, senior, course de 440 verges, senior, chasse aux oeufs, junior, chasse au canard, senior, chasse au canard, junior.

Un numéro extra a été ajouté cette semaine au programme, la chasse aux oeufs pour les jeunes, car un grand nombre de nageurs avaient été fort désappointés parce que les courses de samedi dernier n'ont pu avoir lieu. Ils ont pratiqué cette semaine avec ardeur, allant chercher toutes sortes d'objets au fond de l'eau.

Le programme des grandes courses annuelles qui auront lieu le 31 courant a été préparé et sera présenté ce soir au comité exécutif.

Les White-Stars ont remporté une brillante victoire sur les Lachines Independants par un score de 12 à 7.

Score par inning :

White-Star	110210151	12
Lachine Ind.	001302001	7

Batterie. (E. Gauthier, E. Dugas, P. O. Rousseau.

Umpire. (A. Labrèche). Scorer, (A. Pilon).

Le club White-Star lance un défi à n'importe quel club de 15 à 16 ans. Informations chez E. Gauthier, No 104 rue Turgeon, St Henri.

Le club Caporal lance un défi aux Florence, de St Laurent. Pour toute informations, s'adresser à R. Leblanc, 1118 Ontario.

Le club de base-ball jeune Pont Viau, nouvellement organisé, a défait ces jours derniers les Laval Indépendants, par un score de 38 à 13 et 28 à 21.

Noms des vainqueurs : Nadon, H., c ; Labelle, E., p ; Duhamel, G., 1b ; Lacroix, E., 2b ; Duhamel, J., 3b ; Primeau, A., s.s. ; Demers, R., r. f. ; Leveillé, A., c. f.; Labelle, Jos., l. f.

Parmi ceux qui se sont distingués au bâton et au champ, mentionnons parmi les Pont Viau : Nadon, Primeau, Duhamel.

Parmi les Laval Ind., Cusson, E.; Duhamel, E.

Umpire, Weir et Delorme.

Assistance, 200.

Le club Caporal a triomphé des St Vincent hier, et ceux-ci furent aidés par les joueurs de différents clubs. Le pitcher Aubertin assez bien secondé par ses camarades, remporta la victoire. Score :

St Vincent	620003000	11
Caporal	0[illegible]2013	12

Batteries : St Vincent, Marcil et Courtemanche.

Caporal, Aubertin et Marcil.

Caporal Ind. vs. Cuban Ind., dimanche, pour un enjeu. Informations chez T. E. Forest, 11 Duluth.

Les Broadway III sont allés l'autre jour à Villeray et ont défait les Villeray III par un score de 5 à 2. Parmi ceux qui se sont distingués, mentionnons le pitcher Bourassa, Clermont, Fournier et Hétu, des Broadway. Major, Goyette et Maher, des Villeray.

Les Broadway défient de nouveaux les Villeray.

Les Ste Marie II aimeraient à arranger une partie de base-ball pour dimanche, le 18 août, avec l'un des clubs suivants : Ste Thérèse, Bordeaux, Laval, Caporal, Terrebonne, Harmonie. Ce club a défait les Beavers de la Pointe St Charles, par un score de 9 à 6.

Batterie : Ste Marie, Desaulniers et Sénécal. Beavers, Aronson et Mercier.

Informations au No 3 Place D'Israeli, chez P. Desaulniers, capitaine.

Les Dominion ont remporté une belle victoire sur les Springfield, les battant par un score de 15 à 8. Les points saillants de la joûte furent deux home runs faits l'un par Dubois et l'autre par Lachapelle, et un double jeu par Laliberté et McCannon.

Score par inning :

Dominion	213203121
Springfield	[illegible]119

Noms des vainqueurs : A. Marois, c. R. Laliberté, 3b. G. Marleau, p. O. Leclair, r. f. W. Lachapelle, 1b. J. Edmond, c. f. N. McCannon, 2b. D. Dubois, l. f. A. Madore, s.s.

Les jeunes Lauriers ont remporté une brillante victoire sur les Walker, par un score de 26 à 15.

Les jeunes Lauriers lancent un défi à tous les clubs en bas de 13 ans.

Pour informations, s'adresser chez le capitaine, A. Barbeau, 1629 rue St Jacques, St Henri.

Outre le bureau principal à Toronto et l'entrepôt à Montréal, au No 7 Square Philippe, The Dunlop Tire Co. Limited a des entrepôts à St Jean, N. B., Winnipeg, Man., et Vancouver, C. A. Ces entrepôts font épargner du temps et de l'argent aux marchands et aux bicyclistes quand ils ont besoin de pneus Dunlop.

VC

CIGARE DE L'UNION. 224-n C

LA SEMAINE COMMERCIALE

Montréal, 16 août 1901.

L'opinion générale semble être que la récolte d'avoine dans notre province, sera légère ; cependant, il y aurait de nombreuses exceptions. On voit des champs d'avoine à pleine clôture dans certaines régions et dans certains terrains tandis que, ailleurs, l'avoine est courte et assez maigre. On espère toutefois arriver à une bonne moyenne comme ensemble. On offre couramment pour l'avoine nouvelle à livrer, 1c par livre à la campagne, et il n'y a pas beaucoup de vendeurs à ce prix. C'est dire que, avec une moindre quantité, la récolte d'avoine, la principale récolte de grains de la province, sera tout aussi profitable aux cultivateurs que celle de 1900.

Les affaires en général sont tranquilles, comme il est d'habitude à cette saison de l'année ; mais on compte sur une bonne reprise à l'automne, et les maisons de gros sont satisfaites de la perspective qui s'ouvre actuellement devant elles pour la prochaine saison.

La récolte des fruits sera très pauvre dans notre province ; et les cultivateurs vont se trouver ainsi privés d'une de leurs ressources supplémentaires ; les légumes ont aussi beaucoup souffert. Mais les agriculteurs intelligents, qui ont suivi la marche du progrès et ont augmenté leur troupeau ont une compensation à leur portée dans la production laitière. Les prix du beurre et du fromage, du beurre surtout, sont très rémunérateurs et l'on se demande s'ils pourront continuer aussi satisfaisants jusqu'à l'hiver.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Aux abattoirs de l'Est, hier, il y avait, sur le marché, 800 bêtes à cornes, 1000 moutons, 1000 agneaux et 200 veaux. L'approvisionnement dépassant de beaucoup les besoins du marché, la vente a été plus difficile, les bouchers insistant pour avoir des prix plus faciles.

Ainsi, les meilleures bêtes à cornes n'ont pas dépassé 4½ cents et les agneaux se sont vendus à bon marché. On a payé :

Boeufs de choix, la livre, sur pied, 4½ cents.
Boeufs, bons, la livre, sur pied, 3½ à 4 cents.
Boeufs, moyens, la livre, sur pied, 2¾ à 3¼ cents.
Boeufs, communs, la livre, sur pied, 1¾ à 2½ cents.
Moutons, la livre, sur pied, 3 à 3½ cents.
Agneaux, la pièce, $2 à $3.50.
Veaux, la pièce, $1.50 à $10.
Porcs gras, les 100 livres, sur pied, $6.50 à $7.

BEURRE ET FROMAGE

Les beurriers qui font du beurre salé à deux pour cent ou au-dessous ont pu placer des lots cette semaine à 21 cents à Montréal ; les beurres salés à 4 pour cent ont été vendus généralement 20½ cents ; le marché d'exportation permet aux acheteurs de revendre avec bénéfice du beurre payé 20½ cents, mais il y a peut-être un peu de spéculation dans le cas de ceux qui paient 21 cents.

Dans tous les cas, on peut dire que le marché est très ferme, surtout pour des beurres dont une partie a dû être fabriquée en juillet.

Lorsque viendront les bons beurres de conserve de septembre, ceux que l'on achète aujourd'hui, s'ils ne sont pas sortis du marché risquent de perdre un peu de leur valeur.

Le fromage, malheureusement, n'est pas aussi actif, les commerçants qui ont payé 9c ou plus aux fabricants, sont bien en peine de réaliser une simple commission en revendant aux exportateurs, quoiqu'un confrère cote le fromage de la province de Québec de 9 1-4 à 9 3-8c. Les marchés du Haut-Canada, tenus hier, se sont tenus dans les 9 1-4 à 9 3-8c, et cela n'indique pas que le marché s'améliore.

A Brockville, on a payé depuis 9 1-4 jusqu'à 9 7-16c, ce dernier prix pour un lot de [illegible], les prix ont été de 9 1-4 à 9 3-8c. A Kingston, il n'y a eu que quelques lots vendus, de 9 à 9 1-4c. A Barrie, on a payé plus cher, de 9 1-4 à 9 11-16c. A Tweed, le prix a été de 9c.

CUIRS ET PEAUX

Le marché des cuirs n'est pas actif, pour la bonne raison qu'il n'y a pas de stock sur le marché. Les tanneurs se tiennent sur la réserve et n'offrent rien, de sorte que ceux qui ont besoin de s'assortir doivent subir les exigences des vendeurs. Les gros cuirs surtout sont tenus très fermes ; et quoique les cuirs à empeignes paraissent moins raides, on n'y trouve aucun "bargain" à faire. Très raides aussi les cuirs à harnais.

Les peaux vertes de la boucherie n'ont pas varié. On cote les peaux de boeufs et vaches No 1, 7 1-2c ; No 2, 6 1-2c ; No 3, 5 1-2c, la boucherie. Veau No 1, 7 1-2c ; No 2, 6c la livre. Agneaux, 25c la pièce.

DRAPS ET NOUVEAUTES

Le commerce de nouveautés est tranquille. Les expositions de modes d'automne qui auront lieu bientôt, donneront probablement un peu plus de vie au marché, en attirant en ville les marchands de la campagne. En somme, toutefois, la saison actuelle n'est pas plus mauvaise que les saisons correspondantes des années précédentes, et les faillites sont moins nombreuses.

EPICERIES

Les sucres jaunes raffinés ont été baissés de 10c par 100 livres, et se vendent maintenant de $3.75 à $4.30, suivant qualité.

Il y a sur le marché quelques quarts de sucre brut Barbade, que l'on vend de $4 à $4.05.

Pas de changement dans les sucres blancs.

Comme nous approchons des importations d'automne, les raisins de Valence sont un peu plus faibles. On cote les "fine off stalk" 4½ cents ; les "selected," 5½ cents ; les "layers," 6 cents. Par contre, il y a rareté dans les raisins de Californie, sans pépin, — "seeded" — et on les cote aujourd'hui 9 cents.

Le riz Patna importé, qui se vendait de 4 1-8 à 4½ cents est haussé de 1-8 à 4¼ cents et 4 5-8 cents, suivant paquetage.

On offre dès maintenant des oignons d'Espagne à livrer cet automne, à 75 cents la "crate."

Les pêches ont été rares et les fabricants de conserves ont monté la pêche en boîte aux prix de $1.75 pour les 2 livres et $2.50 pour les 3 livres.

Les marchands de gros continuent cependant encore à vendre aux mêmes prix, mais cela ne pourra guère durer.

Par suite de la rareté des pois à soupe, il y a une meilleure demande de pois fendus. Nous cotons ces derniers en poches de 98 livres, $2.25.

Il n'y a plus moyen de se procurer du sel en petits sacs de 3 livres.

Les épiciers de gros ont suivi l'exemple des marchands de provision et haussé les prix des fèves blanches à $2.10 le minot.

FERS, FERRONNERIES, ETC.

La ferronnerie est tranquille encore et n'a pas de changement de prix à signaler.

HUILES, PEINTURES, ETC.

La physionomie de ce marché est absolument la même que précédemment : Huiles de lin très fermes, à 83 et 86c ; essence de thérébenthine ferme et en hausse sur les marchés du sud ; huiles de poisson rares et fermement tenues. Les peintures à base de plomb restent aux prix cotés la semaine dernière. Verres à vitres raides sur la base de $2.10 pour la première coupe.

PRODUITS DE LA FERME

On cote les oeufs mirés, 12½c, et les frais choisis, 15c. On a commencé à expédier des oeufs frais en Angleterre où l'on peut en obtenir de 7s 3 à 7s 6d les 10 douzaines.

Les farines blanches sont très rares et on en demande aujourd'hui $2.10 par 60 livres et à la poche. Les fèves jaunes sont restées à $2.00. Les pois à soupe sont introuvables.

Les pommes de terre nouvelles sont cotées de 90c à $1.00 la poche, au détail, et de $1.75 à $1.80 au quart, en gros.

La situation du foin est inchangée ; les prix sont fermes ici et aux Etats-Unis pour le vieux foin ; à la campagne, on ne se presse pas d'accepter les offres de commerçants, qui vont de $5 à $7, suivant qualité, pour le foin nouveau.

SALAISONS

On nous annonce une hausse de 50c par quart sur le lard américain, qui fait de $22 à $22.50. Les lards canadiens sont sans changement ; mais très fermes. Pas de variation dans les lards fumés, jambon, saindoux, etc.

LE DERNIER CAS DE VARIOLE

Le docteur Ed. Laberge dit que l'Italien Giassone, actuellement à l'hôpital civique, pour cause de variole, est complètement guéri. Il quittera l'institution dans quelques jours. C'est le seul cas de picote qui existe à Montréal présentement.

EXCURSION A VALLEYFIELD

Dimanche prochain, aura lieu, à Valleyfield, l'excursion des I. O. F. des Forestiers Royaux, campement Montréal No 51. Cette excursion promet d'être un succès.

COURRIER D'ARTHABASKA

(De notre correspondant particulier)

Arthabaskaville, 16 — A Ste Sophie de Mégantic, une Cour de l'Ordre des Forestiers Canadiens a été fondée. Depuis longtemps, cette localité avait besoin de cette institution. Aussi, cette paroisse doit-elle avoir beaucoup de reconnaissance à cet infatigable organisateur, M. I. Magnan, qui a fondé cette Cour. Les officiers suivants ont été élus par acclamation : Alfred Buisson, maire, député, M. H. ; Calixte Bergeron, Chef Ranger ; Clovis Caron, Chef Forestier; Pierre Blais, vice-chef Ranger ; J. A. Lessetgne, secrétaire-archiviste ; Moïse Pigeault ; J. H. Laliberté, trésorier ; Sam. Mailhot, Orateur ; Athanase Bergeron, 1re garde ; Cyrille Caron, 2e garde ; George Prince, 1re sentinelle ; Denis Gosselin, 2e sentinelle. Il y eut d'éloquents discours prononcés par le maire Brisson, ainsi que par M. M. J. P. Magnan, organisateur ; Clovis, Caron, C. F. La Cour se réunira dimanche prochain.

—M. L. P. de Courval, ingénieur civil, qui avait entrepris, pour le gouvernement, le prolongement de la ligne télégraphique sur la Côte Nord, nous apprend que ces travaux sont terminés ; en conséquence, l'escouade d'hommes qu'il avait amenée là-bas, reviendra sous peu de jours, après une absence de 3 mois.

—Mme William Burbank, âgée de 70 ans, est décédée subitement d'une maladie de coeur.

—Nous apprenons qu'un nommé Audet, âgé de 36 ans, de Stanbridge Est, est père de 13 enfants vivants, tous des garçons. Le plus vieux est âgé de 15 ans. C'est un joli record.

ENCORE UN

John Dion meurt à la suite de blessures reçues dans un tournoi de boxe, à Lowell, Mass., hier soir

Lowell, Mass., 16 — John Dion, boxeur, qui a été mis hors de combat, dans la neuvième reprise d'une rencontre qui devait en durer vingt, avec Chas Armstrong, au Knickerbocker Club, hier soir, est mort de ses blessures, à l'hôpital Saint-Jean, ce matin, à 4.33 heures.

Dion n'a pas recouvré sa connaissance du moment où il a reçu à la tête le coup qui l'a terrassé.

Cornelius Desmond, gérant du club, l'arbitre et les seconds ont été arrêtés.

GRANDE COURSE

De Paris à Brest et retour, en bicycle

Paris, 16 — Les concurrents dans une grande course internationale de bicycles, de Paris à Brest et retour, distance de douze cents kilomètres, sont partis à 4.53 heures, ce matin. Ils sont au nombre de 27. Aucouturier, Français, est passé le premier à Dreux, vingt-un milles au nord de Chartres, à 7.16 heures. Miller, de Chicago, est passé le huitième, à 7.31 heures, et Huret, le neuvième.

CRISPI

Ses restes mortels seront déposés au Panthéon de Palerme, Sicile

Palerme, Sicile, 16 — Les restes mortels de Signor Crispi ont été transportés privément à l'église des Capucins, où ils resteront jusqu'à l'arrivée du permis de les déposer au Panthéon.

SULLIVAN

L'ex-champion boxeur veut rentrer dans l'arène pour satisfaire une vieille rancune contre Charley Mitchell

Rochester, N. Y., 16 — Bob Adams, gérant du boxeur vétéran John L. Sullivan, était en cette ville, hier, en route pour Buffalo. Il a déclaré que l'ex-champion est prêt à satisfaire sa vieille rancune contre Charley Mitchell, dans un combat de six reprises, qui aurait lieu prochainement à Fort Erié.

PRINCE EN VOYAGE

Frederick-Guillaume d'Allemagne est arrivé à Londres, ce matin

Londres, 16 — Le prince héritier Frederick Guillaume, d'Allemagne, est arrivé ici ce matin. Il a été reçu à la gare Victoria par les membres de l'ambassade allemande et une foule nombreuse, qui l'a chaleureusement acclamé.

FETE CHAMPETRE AU SAULT

La fête champêtre et le grand concert en plein air qui devaient avoir lieu au Sault au Récollet, samedi dernier, ont été remis pour cause de mauvais temps, à samedi de cette semaine. L'association Athlétique n'a rien négligé pour assurer le succès de la fête et de l'illumination sur ses terrains au Sault. Orchestre de premier ordre, chant et musique en tous genres par des amateurs distingués, rafraîchissements de première classe, chars de la ville directement aux terrains jusqu'à minuit ; en voilà asez pour contenter tout le monde. Nul doute qu'il n'y ait foule. Cette jeune association canadienne française mérite les encouragements du public, et nous engageons nos lecteurs à se rendre en grand nombre samedi soir, le 17, aux terrains de l'A. A. S. R., au Sault. En cas de mauvais temps, la fête aura lieu lundi, le 19. Les billets du 10 seront bons pour samedi.

NAISSANCE D'UN PRINCE

St Pétersbourg, 16 — La grande duchesse Xenia, femme du grand-duc Alexandre Mikhaïlovitch, a donné naissance à un fils, hier. L'enfant a été nommé Dimitri.

LA REYNOLDS GRAIN CO.

Port Huron, Mich., 16 — Il existe une certaine sensation, ici, à propos des récentes transactions de la "Reynold's Grain Co.", une maison de cette ville faisant un commerce de grain général, depuis une couple d'années.

Charles J. Reynolds, le président de la compagnie, est parti il y a au delà d'un mois, et n'a pas été revu depuis.

On dit que la "Commercial Bank" et la "First National Exchange Bank" ont avancé $8,000 chacune à cette compagnie, sur des reçus émis par la "Rotsford Elevator Co.", et qu'il n'y a pas une livre de grain dans les élévateurs appartenant à la maison Reynolds.

Une enquête minutieuse aura lieu, et l'on croit que les choses finiront par se régler à l'amiable.

Chez Desjardins!

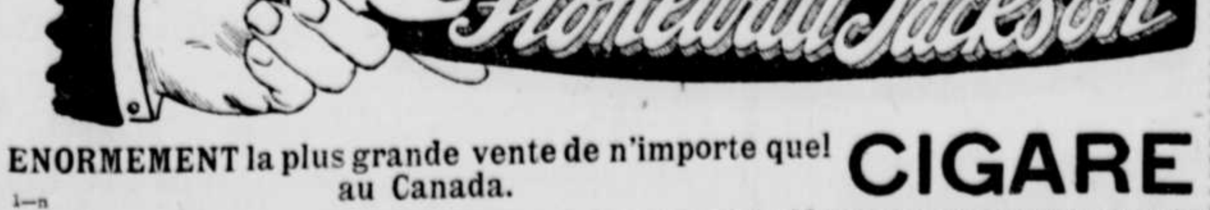
Assortiment considérable des dernières nouveautés en chapeaux, pour hommes et enfants. Visitez le plus grand établissement du genre au Canada.— CHS. DESJARDINS et CIE, 1539 rue Ste Catherine. 154—n—v.a.

Grandes Attractions

Toutes les belles attractions restent jusqu'à dimanche soir au Parc Sohmer. Ne manquez pas ce programme incomparable.

Augmentation Constante ... Des Ventes

La Cause Qualité Inabordable



ENORMEMENT la plus grande vente de n'importe quel CIGARE au Canada.

1—n

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

T. BERTHIAUME,

Propriétaire.

Coin de la rue St Jacques et de la Cote St Lambert, Montreal.

ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE { $1.00 par année. 50c pour 6 mois. Payable d'avance.

LA PRESSE,

Boîte P. O. 2370, Montréal, Canada.

Tel. Bell: Rédaction, - - - Main 2088
" Administration, " 1090
" Agents d'Annonces, " 193
" Malle et Depots, " 4235

BUREAU A PARIS:
53 RUE TRONCHET,
EDMOND MONTET,
Représentant.

BUREAU A LONDRES (Angleterre)
146 RUE FLEET, E. C.
Central Press Agency, Limited,
Agents Spéciaux.

CIRCULATION DE LA PRESSE

Edition Quotidienne

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 3 AOUT 1901.

LUNDI	67,143
MARDI	67,106
MERCREDI	67,131
JEUDI	67,211
VENDREDI	67,294
SAMEDI	77,263
TOTAL	413,148
Edition Hebdomadaire	37,017
Total des deux Editions Durant la Semaine	450,165

MONTREAL, 16 AOUT 1901

LES GROSSES DONNEES DU RECENSEMENT

Le Département hésite encore à donner la version officielle du recensement, cependant voici une dépêche d'Ottawa qui semble explicite et qui confirme les renseignements que nous donnions hier à la dernière heure.

"Les chiffres du recensement sont connus. Il y a diminution considérable dans Ontario et augmentation dans Québec. Les provinces maritimes accusent une diminution notable et l'ouest a doublé sa population. En somme le résultat est satisfaisant pour Québec et les provinces de l'ouest; c'est un résultat décevant au point de vue général, car on était en droit de s'attendre à plus d'un demi million d'augmentation.

"Ontario doit son augmentation entièrement aux Canadiens-français. Les comtés de Renfrew, Carleton, Ottawa, Nipissing, Prescott, Russell, tous les centres de population française accusent seuls ou à peu près seuls une augmentation. Les autres comtés sont ou stationnaires ou rétrogrades.

"Voici les chiffres tels que votre correspondant a pu, le premier, se les procurer ce soir:

Population totale 1901	5,337,166
Population totale 1891	4,833,000
Augmentation générale	503,827

"Ontario perd cinq sièges et n'a augmenté sa population que de 53,657 habitants.

"Québec a augmenté de 132,439 âmes.

"La Nouvelle Ecosse perd deux sièges, l'Ile du Prince Edouard, un siège et le Nouveau-Brunswick, un siège.

"La population de la Colombie-Anglaise a monté de 98,000 à 190,000; celle de Manitoba, de 152,000 à 244,000; celle des Territoires du Nord-Ouest, de 66,000 à 145,000; celles des Territoires non organisés, de 32,000 à 75,000.

"Ces chiffres sont sujets à de légères corrections. Ils ne s'écartent pas beaucoup cependant des calculs annuels faits par logarithmes, chaque année, par les officiers du bureau des statistiques, M. M. Johnson et M. Emery St Denis. Leurs chiffres de l'année dernière étaient de 5,400,000 âmes."

D'un autre côté, notre correspondant spécial nous envoie sur ce même sujet les renseignements complémentaires suivants:

Une des courses les plus mémorables à enrégistrer dans la vie des correspondants de journaux, ici, est celle de ces jours derniers après les chiffres officiels du recensement. Le bureau de M. Blue a été assiégé à tout instant du jour par ces chercheurs de nouvelles. Son logis même, son téléphone, n'ont pas été respectés. Les correspondants voulaient savoir à tout prix. Ceux qui se croyaient bien avec M. Blue lui demandaient un état complet, ce qui leur était refusé très gentiment. Les habiles pensaient d'arriver en lui tirant les vers du nez. M. Blue se contentait de rire. Les timides croyaient arriver plus sûrement en ne demandant qu'un seul détail. Rien, absolument rien qu'un seul mot, un maigre détail. Aucune information n'est sortie du bureau du recensement, que ce matin, à 9.30 heures. Les renseignements que je vous ai donnés ont été puisés au dehors.

Voici donc les chiffres aussi exacts que possible, quoiqu'ils n'aient pas été puisés au bureau du recensement:

Augmentation par province:

Ontario	53,657
Québec	132,439
Provinces Maritimes	11,731
Manitoba	92,000
Colombie	92,000
T. du N. O.	79,000
Territoires non organisés, (Yukon, etc.)	43,000
Total	503,827

On constate que St Jean d'Iberville, Rouville, etc., accusent une diminution et que les comtés français d'Ontario: Russell, Prescott, Ottawa (cités), et Nipissing, les Renfrew et Carleton (en partie) ont beaucoup augmenté.

Le rapport officiel sera distribué aujourd'hui même au bureau du recensement.

LE PLUS SCANDALEUX DES SCANDALES

La Réforme s'enlise dans la boue!

Plus on étudie cette affaire du Terminal; plus on scrute la conduite des chefs de la Réforme et de leurs alliés, plus on reconnait qu'on est en face des manoeuvres les plus coupables, les plus dangereuses et du scandale le plus épouvantable qu'on ait jamais constaté à l'Hôtel de Ville.

"La Presse" a montré, avant-hier, que l'opinion donnée par les avocats de la ville sur le fameux vote du 26 juin, était absolument contraire à la charte et que la situation qu'ils voulaient légitimer ne pouvait, n'avait jamais pu exister.

Il était nécessaire d'établir ce fait, avant de passer à une accusation beaucoup plus grave, avant d'accuser les avocats de la Corporation d'avoir donné une opinion sans avoir consulté les documents, ou d'avoir volontairement donné une opinion erronée.

Ici, nous sommes obligés de faire intervenir l'assistant-greffier de la cité, M. R. Beauset, qui, lui aussi, a donné son avis, — un comble! — avis que les avocats ont pris en considération — autre comble!

D'après le "Herald", organe de la Réforme et des monopoles, c'est sur la lettre de M. Beauset, expliquant les faits, que les avocats auraient basé leur jugement.

Voici cette lettre; nous la traduisons du "Herald":

"La Compagnie est dans l'erreur quand elle prétend que le projet de règlement a été adopté en seconde lecture. Quand nous enrégistrons un règlement comme ayant passé sa seconde lecture, cela signifie que nous procédons à la seconde lecture. C'est ce qui a été fait le 20 mai dernier, alors que nous avons procédé à la seconde lecture du règlement concernant le Terminal Railway, et le Conseil se forma en Comité Général. Le règlement fut considéré clause par clause, et le rapport montrant les changements faits en comité fut préparé par le Greffier de la Cité. LE RAPPORT FUT SUBSEQUEMMENT CONSIDERE CLAUSE PAR CLAUSE EN SECONDE LECTURE.

C'est une erreur de croire que le rapport a été adopté en seconde lecture. Il a simplement été pris en considération, et C'EST SUR LE VOTE EN SECONDE LECTURE DU PREAMBULE que la mesure n'a pas été adoptée par le Conseil, en autant qu'il n'a pas obtenu les deux-tiers des votes.

Le "Herald" a raison en disant que le "jugement" des avocats de la Corporation est basé sur la lettre de M. Beauset, car les deux documents affirment que le règlement du Terminal a été rejeté en seconde lecture, n'ayant pas obtenu un vote des deux-tiers des membres du Conseil.

Or, IL EST FAUX que ce vote ait été donné en seconde lecture; c'est là tout le débat; c'est sur ce point qu'on ergote pour trouver une justification au scandaleux étranglement du règlement du Terminal.

C'est FAUX, ARCHIFAUX, et "La Presse", pour l'établir, n'a qu'à se contenter de publier un extrait, légalisé par le Greffier de la Cité, des minutes du Conseil:

SEANCE DU 20 MAI 1901.

Sur motion de l'échevin Martineau, secondée par l'échevin Turner, il a été

Résolu: que le dit règlement soit maintenant lu une seconde fois.

CONSEQUEMMENT, LE DIT REGLEMENT FUT LU UNE SECONDE FOIS.

Malgré cette motion formelle, notre Bourinot civique affirme que le règlement n'a pas subi sa seconde lecture le 20 mai!

Continuons les minutes:

Sur motion de l'échevin Martineau, secondée par l'échevin Turner, il fut:

Résolu: que le Conseil se forme maintenant en Comité Général pour considérer le règlement clause par clause.

Tout le fatras de M. Bourinot-Beauset ne peut prévaloir contre ces documents; contre cette procédure conforme aux règles du Conseil.

Ces règles disent, section 78:

78. — Tout règlement devra être lu deux fois avant d'être renvoyé au Comité Général ou amendé.

Cette section est claire et il faut l'ingéniosité d'un employé civique pour en faire le sujet d'une interprétation quelconque.

Cette procédure est conforme à la procédure parlementaire; elle est logique, car il est inutile de discuter en seconde lecture, clause par clause, un règlement qu'on va discuter, avec plus de liberté, en comité général.

Si M. Beauset avait pris la précaution de lire les minutes avant d'écrire, il se serait évité la peine de "bluffer" inutilement les citoyens. Les minutes le condamnent.

La discussion, en comité général, prit fin à la séance du 5 juin.

Le 5 juin, les motions suivantes furent faites et adoptées:

Sur motion de l'échevin Martineau, secondée par l'échevin Turner, il fut: Résolu, Que le comité se lève maintenant et rapporte qu'il a adopté le dit règlement avec certains amendements.

L'échevin Wilson, maire-suppléant, prit le fauteuil, et l'échevin Savignac fit rapport que le conseil, en comité général, a adopté le dit règlement avec certains amendements.

EN CONSEIL

Ordonné — que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'échevin Martineau, secondée par l'échevin Turner, il fut: Résolu: Que le dit règlement, tel qu'amendé, soit réimprimé et soumis à l'ingénieur de la cité, pour avoir son opinion sur la possibilité de faire fonctionner des lignes de tramways, sur les rues mentionnées, et aux avocats de la corporation pour avoir leur opinion sur la légalité de différentes sections qui y sont contenues, et que le conseil s'ajourne maintenant jusqu'au mercredi, 19 courant (juin), à 3 heures, dans le but de considérer le dit règlement, tel qu'amendé et POUR SA TROISIEME LECTURE.

Sa TROISIEME LECTURE, et non sa seconde, comme le dit M. Beauset.

Cette motion était légale; absolument conforme aux règles du Conseil qui disent:

81.—Tous les amendements faits en comité général seront rapportés par le président au Conseil, qui les recevra immédiatement. Après que le rapport aura été reçu, le règlement pourra être discuté et amendé, avant qu'ordre soit donné de le lire UNE TROISIEME FOIS.

Cette législation formelle est loin des considérations insensées de M. Beauset, qui prétend que quand NOUS — nous, c'est M. Beauset et les représentants du peuple — lisons un règlement une deuxième fois, NOUS ne le lisons pas.

Que M. Beauset ait écrit sa lettre absurde ou délictueuse, à son choix, cela se comprend; mais que les avocats de la Corporation aient pris en considération cette lettre qui suinte l'erreur à chaque ligne, qu'ils l'aient citée à l'appui dans leur opinion, cela ne se comprend pas, ne s'explique pas et ne se justifie pas.

Arrivons maintenant à la fameuse séance du 26 juin, dans laquelle le Terminal fut bloqué par une décision erronée du maire.

Les minutes de cette séance ont fait l'objet d'une protestation; jusqu'à ce que le conseil dispose de cette protestation nous devons considérer ces minutes comme exactes. Du reste qu'elles le soient ou non cela importe peu; ce qu'il importe c'est établir que l'opinion des avocats est basée sur une affirmation absolument démentie par les minutes.

Les avocats disent:

Ce que le Conseil a fait dans cette séance (20 mai) a été de se former en comité général pour procéder à la considération du règlement; cette considération a été continuée séance en séance, clause par clause; un rapport fut préparé par le greffier indiquant les changements au règlement, et finalement il a été soumis au Conseil et C'EST SUR LE VOTE EN DEUXIEME LECTURE SUR LE PREAMBULE QUE LA MESURE N'A PAS ETE AGREE PAR LE CONSEIL, ATTENDU QU'ELLE N'A PAS RECUEILLI LES DEUX TIERS DES VOTES. Ceci appert aux procès-verbaux des séances auxquelles a été donné le règlement.

Les minutes établissent au contraire qu'il est faux que le vote en question ait été pris en deuxième lecture après le 20 mai.

Voici ce qu'elles disent:

Le 25 juin le Conseil se réunit; il se forma de nouveau en Comité Général puis se réunit en Conseil.

EN CONSEIL

ORDONNE que le dit rapport du comité général, soit reçu et que le conseil procède maintenant à la considération du dit projet de règlement te qu'amendé par le comité général du conseil en SECONDE LECTURE.

Le préambule et la section 1, comprenant le tracé des voûtes étant lues,

L'échevin Martineau proposa, secondé par l'échevin Turner:

Que les deux paragraphes soient ratifiés.

Et un débat s'étant élevé, le conseil, sur discussion, s'ajourna jusqu'à mercredi, le 26 courant, pour continuer le présent ordre du jour.

La proposition de procéder à la seconde lecture du règlement, après la réception du rapport du Comité Général, était illégale; aussi, l'échevin Martineau s'empressa-t-il, comme on va le voir, de faire annuler le vote donné la veille par le Conseil.

SEANCE DU 26 JUIN.

Sur motion de l'échevin Martineau, secondée par l'échevin Turner, il fut:

Résolu — que la résolution pour recevoir du Comité Général et POUR PROCEDER A LA SECONDE LECTURE DU DIT REGLEMENT ADOPTEE A LA DERNIERE SEANCE, SOIT ANNULEE.

Sur motion de l'échevin Martineau, secondée par l'échevin Turner, il a été alors:

Résolu: que le dit rapport soit reçu et considéré clause par clause.

Et c'est lors de la discussion du rapport, clause par clause, que le Terminal, qui avait obtenu en sa faveur 16 voix contre 12, vit son règlement déclaré battu, contrairement à la légalité, au bon sens et à la bonne foi.

C'est pour légitimer un pareil état de choses que les avocats de la Corporation osent affirmer que ce vote a été pris en seconde lecture, alors que les minutes prouvent que l'échevin Martineau, s'étant aperçu de son erreur, avait pris le soin de la faire annuler par le Conseil.

C'est scandaleux, et d'un scandaleux qui coûtera cher à la ville, aux citoyens, pendant des générations.

Maintenant, pourquoi toutes ces manoeuvres? C'est ce que nous tâcherons d'expliquer un autre jour.

ECHOS

Pommes de discorde pour l'aristocratie anglaise

Tous ces privilèges, attributions et distinctions honorifiques, que les hautes familles d'Angleterre réclament, aujourd'hui, en rapport avec le prochain couronnement d'Edouard VII, seront, pour plusieurs d'entre-elles, de véritables pommes de discorde.

Du moment qu'il s'agit de fonctions privilégiées, dont l'origine remonte à plusieurs siècles, il est tout naturel que les titres et droits des dignitaires soient contestables et disputables. Des lacunes dans la tradition historique, des solutions de continuité dans la famille, ont brisé la chaîne successorale. Et nous voyons, aujourd'hui, surgir sur les rangs, pour le même honneur, plusieurs postulants, ayant chacun ses titres et parchemins à invoquer.

C'est ce qui arrive pour l'un des plus convoités parmi tous les postes d'honneur du couronnement. La société aristocratique d'Angleterre est, par le présent, divisé en trois coteries distinctes, luttant d'influence et d'intrigue, l'une contre l'autre, en vue d'obtenir, chacune pour son candidat particulier, le choix au poste de lord grand chambellan.

Cette dignité est de fondation presque millénaire. Henri Ier, d'Angleterre, l'institua, et en revêtit les de Vère, premiers comtes d'Oxford. Depuis, elle a passé par des péripéties diverses. Après l'extinction de la ligne masculine des d'Oxford, elle échut par suite de son mariage avec Marie, soeur du 17ème comte d'Oxford, à lord Willoughby, comte d'Eresby et duc d'Ancaster. Celui-ci mourut aussi sans descendance mâle. La Chambre des lords eut alors à décider des titres à l'importante fonction, et elle reconnut aux deux filles du duc de Willoughby-Ancaster, lady Prescilla et lady Georgiana, le droit conjoint à cette succession, leur accordant le privilège de se faire représenter par député, lorsqu'il s'agirait d'en pratiquer les obligations.

Lady Prescilla de Willoughby laissa un fils, qui hérita de son titre sous le nom de lord Willoughby, porté par son aïeul. A son tour celui-là laissa deux filles, dont l'aînée fut la mère du présent duc d'Ancaster, et dont la cadette est le présent comte de Carrington, pour unique fils.

Ces deux lords, le duc d'Ancaster et le comte de Carington réclament donc tous les deux, la dignité de grand chambellan, comme descendants directs de lady Prescilla, fille aînée du premier lord Willoughby d'Eresby.

Mais la soeur cadette de lady Prescilla a aussi laissé une descendance. Sa fille Georgiana Bertie, épousa lord Chalmondeley. Le fils de ce lord dérive, mais par la branche cadette, un titre au poste de chambellan. Il invoque l'investiture conjointe à son aïeule et à sa grand'tante de la dignité disputée.

Bien entendu, c'est le duc d'Ancaster, comme représentant direct de la branche aînée des Willoughby, qui finira, tout probablement, par l'emporter sur ses concurrents.

Mais ce seigneur a rempli ces fonctions, une fois déjà, lors du couronnement de la reine Victoria. Et comme le poste perdit plus tard de l'importance, à cause du long règne de la reine, il consentit à partager ses droits pour l'avenir, avec lord Chalmondeley.

Or il arrive qu'Edouard VII, faisant revivre, dans tout leur éclat, les vieilles cérémonies, le titre de grand chambellan n'est plus à dédaigner. Aussi lord Ancaster est revenu sur son entente avec lord Chalmondeley, et demande tout pour lui-même.

Quant à lord Carrington, ses titres paraissent moins appuyés. Issu d'une branche cadette, au deuxième degré, il a toutes les chances d'être écarté de la succession.

C'est cependant un intime d'Edouard VII. Mais Edouard a confié à la Chambre des lords, la tâche de trancher cette question épineuse. De plus, lord Ancaster est le plus riche et le plus généralement influent des trois rivaux.

Des sommes énormes seront consacrées au procès qui s'engage devant les lords, et toutes les ficelles seront mises en jeu, pour attirer la majorité des pairs d'un côté ou de l'autre.

La pomme de discorde ne divisa jamais autant l'Olympe, que l'appât des honneurs ne le fait présentement pour l'Angleterre aristocratique.

Grand d'Autriche et savant illustre

Les dépêches nous annonçaient, ces jours derniers, que l'archiduc Rainer, d'Autriche, avait célébré son 50me anniversaire de mariage, et qu'à cette occasion, il avait reçu les félicitations du monde savant.

C'est qu'il s'agit ici d'un personnage européen, plus célèbre encore par ses éminentes qualités de savant et de philanthrope, que par la distinction de son rang ou de ses services, comme soldat et homme politique.

L'archiduc Rainer, bien que de la plus haute noblesse autrichienne, oncle de feu le roi Humbert, par la mère de celui-ci, soeur du premier, est surtout connu, en Europe, par ses oeuvres philanthropiques et scientifiques.

C'est à lui que les Autrichiens doivent le magnifique musée d'art et d'antiquités de Vienne, et plusieurs autres institutions philanthropiques ou humanitaires, disséminées et établies dans l'empire austro-hongrois.

C'est encore lui qui organisa la grande exposition internationale de 1873, à Vienne, et qui présida l'exposition dramatique et musicale de 1889, en la même ville.

Mais le monde savant tient surtout l'archiduc Rainer, en honneur, parce qu'il doit à son héroisme de voyageur et à son amour de la science, la plus rare, peut-être, des collections de documents antiques, papyrus et manuscrits, qui soit au monde.

Encore tout jeune, l'archiduc Rainer partit pour l'Egypte. Il fut le premier savant à s'enfoncer dans le désert libyen, et à visiter les monastères coptes, qui y sont répandus. Il trouva ces monastères dans la plus grande pauvreté. Et, grâce à sa fortune, il put acheter, chez ces moines dans la détresse, presque tous les livres, manuscrits, et documents en leur possession.

L'Europe ne connut bien la valeur de ce trésor scientifique qu'à son arrivée en Autriche, où furent déchargés, plus tard, les deux navires qui avaient à peine suffi à emporter l'inestimable collection.

Il y aura bientôt quarante ans que les savants, égyptologues et antiquaires, sont à tirer de ces vieux bouquins, d'histoire, peut-être toute authentique, des premiers siècles de l'Eglise, et les traditions séculaires sur l'origine et la vie des premiers peuples.

Une partie seulement des études et recherches est complétée. Les plus anciens manuscrits de l'Evangile et des Actes des Apôtres ont été traduits en langues modernes. La collection comprend, en outre, la plupart des archives classiques, manuscrits de l'Odyssée, de l'Iliade, etc., et un grand nombre d'autres livres anciens, qu'on dit avoir été sauvés de l'incendie de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, brûlée par Omar, en 644.

On aura l'idée de l'importance de cette collection, du fait que depuis 40 ans qu'elle est l'objet de la recherche et de l'étude des savants de partout, à qui le gouvernement autrichien en permet librement l'accès, elle n'a encore été qu'à demi utilisée. La moitié au moins reste encore à explorer.

L'archiduc Rainer a virtuellement dépouillé les monastères coptes, de tous leurs trésors intellectuels; et de ces manuscrits, papyrus, etc., recueillis pour la civilisation moderne, il en reste encore assez pour occuper les savants pendant un quart de siècle.

L'archiduc Rainer, presque octogénaire, célébrant ses noces d'or, a eu la satisfaction de voir que ses services à la science, et sa carrière irréprochable d'époux, de citoyen et de savant, l'ont placé aux premiers rangs dans l'estime universelle.

Olé, le tramway!

C'est de Rheims, en France, que nous vient la lumière, cette fois.

Le tribunal civil de cette ville vient de rendre, dans un procès intenté à la Compagnie des tramways, un jugement qui mérite plus qu'une attention passagère.

Un marchand des quatre-saisons nommé Loth était écrasé, il y a quelque temps, par un char électrique. Sa veuve attaqua la compagnie. Celle-ci soutenait que sa voiture marchait à la vitesse réglementaire de vingt kilomètres (13 milles) à l'heure.

Dans les "attendus" de son jugement, le tribunal a fait ressortir: 1o que ce fait n'était nullement établi; 2o que, le fut-il, la théorie de la compagnie ne tiendrait à rien moins qu'à faire déclarer que, lorsqu'un char électrique marche à une allure qui n'excède pas vingt kilomètres à l'heure, le wattman, s'il a donné l'avertissement nécessaire, n'est pas obligé de ralentir, même si la voie est encombrée, — "théorie absolument insoutenable"; 3o — et, ici, MM. les juges deviennent légèrement ironiques — "que le premier devoir de quiconque qui conduit un véhicule est de ne pas écraser les passants, allât-il même au pas."

Par ces motifs, le tribunal a condamné la Compagnie des tramways de Reims à payer à titre d'indemnité:

1o A Mme Loth, la somme de cinq mille francs;

2o A chacun de ses deux enfants, celle de deux mille cinq cents francs.

Et l'a, en outre, condamnée aux dépens.

Que tous les magistrats montrent autant de vigueur contre les compagnies homicides, il est probable qu'au bout de quelque temps, on verrait un peu moins d'accidents!

Récompense aux généraux

Nous lisons dans un journal français: "On sait que les Anglais ont coutume de "payer" en espèces les lauriers de leurs généraux victorieux. Et cela est bien dans la manière de ce peuple positif.

Lord Roberts vient d'obtenir une dotation de 2,500,000 francs. Il en avait précédemment reçu 250,000.

Lord Wolseley, de 1873 à 1885, à la suite de plusieurs victoires, reçut différents dons s'élevant à la somme de 1,500,000 francs.

Lord Kitchener, en même temps qu'il était fait pair du royaume, après la campagne du Soudan en 1898, recevait une somme de 750,000 francs.

La dotation la plus élevée accordée, jusqu'à présent, par l'Angleterre, à un de ses généraux victorieux, est celle dont bénéficia Wellington, après la bataille de Waterloo. Elle s'élève à la somme de cinq millions de francs.

L'Allemagne, après 1870, octroya à ses principaux officiers des indemnités considérables.

En France, hélas! il en va autrement. Après chaque campagne, nos braves officiers Galliéni, Marchand ou Voyron sont insultés, couverts de boue, et le gouvernement de "défense républicaine" laisse faire!

DEMI-CONGE — Le Gros Magasin ferme à 1 heure le Samedi durant le mois d'aout.

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montreal. 16 Aout 1901

LE BAIN DU MATIN

Accessoires Indispensables.



La Compagnie fera une vente spéciale d'Articles de Bain, Samedi matin, de 8 heures à 1 heure p. m. Tout ce qui va avec le bain du matin—ce luxe réconfortant—dont les effets agréables font sentir leur influence pendant le reste du jour.

Ces extra aux bains vous intéresseront, car ils sont le complément obligé de toute chambre de bain.

Savons, qualité excellente, parfum délicat et bon marché. Eponges grosse et petite, mais peu dispendieuses. Serviettes rudes et prêtes pour l'usage. Draps de bain, grands et doux. Nattes de bain, épaissent mais se lavent facilement. Tout est réellement bon marché.

ARTICLES POUR LE BAIN

Loofahs, 2½ à 5c chacun.
Eponges à bain, 3c à $2.90 chacune.
Poudre de toilette, 10c à 45c.
Gants de bain, 15c la paire.
Brosses à bain, $1.00 à $1.35.
Robes de bain, pour dames, $2.35 à $4.05.
Savons de toilette, 2½c à 52c.
Serviettes de bain turques, 14c à $1.10.
Eaux de toilette, 25c à $1.65.
Nattes de bain, 65c à $1.45.
Draps de bain turques, $1.10 à $3.10.
Robes de bain, pour hommes, $3.60 à $6.60.
Spécial-Bains Sitz, fortement faits et vernis, $3.25.

COMMANDEZ VOS EPICERIES

De bonne heure, Demain Matin.

Le Gros Magasin fermant à 1 heure demain, Samedi, le public voudra bien donner ses commandes d'Epiceries aussi de bonne heure que possible.

LISTE SPECIALE D'EPICERIES

	Rég.	Sam.		Rég.	Sam.
Fèves rôties	6c	4½c	Farine hongroise, 10 lbs	30c	25c
Tapioca Pearl	7½c	5c	Le meilleur ruban pour cuire	12c	9c
Empois de buanderie	7c	5c	Soda à pâte, 1 lb	6c	4c
Crème de blé	25c	19c	Pommes séchées à la vapeur	10c	8½c
Malt B. Food	15c	12½c	Hareng frais	15c	12½c
Nourriture Suisse	15c	12½c	Sirop d'érable	$1.10	90c
Confitures, 2 lbs, assorties	15c	12½c	Vinaigre de Malt C. et B.	20c	17c

100 Paniers de bonnes pommes pour cuire, valant 50c pour 35c.

Chemises de Rue, pour Hommes



Chemises négligées en percale de couleur, avec jolis carreaux, pour hommes. Régulier 50c. Spécial..... 37c

Chemises de rue rayées, de couleur, nouvelles nuances roses et bleues, collet à même, pour hommes. Régulier 65 cents. Spécial..... 47c

Gants de Soie pour Dames



Gants de Soie Taffetas de bonne qualité, nouvelles nuances d'été de tan, faon, gris, ainsi que noir et blanc, pour dames. Régulier 35c. Spécial..... 23c

Gants de pure Soie de très bonne qualité, jolies nuances de tan, faon, gris, vert, bello, etc., etc., valant 45c. Spécial..... 32c

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, 184 à 194 St Jacques, MONTREAL.

Chapeaux à la Mode!

Tout ce que les plus célèbres fabricants de chapeaux ont créé pour la saison, est maintenant en vente à la grande maison CHS. DESJARDINS et CIE.

154—n—v.s.

Banquet des éléphants

Samedi après-midi les enfants sont invités à soigner les éléphants sur la scène, sous la surveillance de M. Lockhart et de ses employés. Les gâteaux et tout ce qui est nécessaire sera fourni par le Parc Sohmer.

Cet établissement ferme demain après-midi à 1 heure.

Scroggie

Musique populaire à des prix populaires

Musique en feuille, 5 cts le morceau. Musique vocale et instrumentale de choix.

Un piano Dominion (Willis & Co., agents), avec accessoires de mandoline, est à la disposition de tous ceux qui désirent jouer un morceau avant de l'acheter.

Nous payons les frais de poste pour toute la musique envoyée par la poste.

Quelques Valses Populaires:

Sapho Verona	Janice Meredith Moth and the Flame	Nordica Little Cupid

Département des Epiceries

Ce que vous pouvez acheter pour 25 cts. demain:—

2 sections d'une livre de miel, en rayon	25c
3 paquets de gelée de table	25c
7 barres de bon savon à laver le linge	25c
6 livre de bon riz	25c
3 barres de savon de castille importé	25c
2 boites de poudre à pâte Strathcona	25c
Boite d'une livre de bon thé Anglais à déjeuner	25c

W. H. Scroggie, Angle des rues University et Ste Catherine.



GAGNANT LA COURSE

S'emparant de la Clientele.

Ne Manquez pas de venir Profiter des Occasions Suivantes:

On annonce une forte brise de Bas Prix dans les Chapeaux de Paille pour demain. Nous aurons encore beaucoup de chaleur, et il n'y a rien de si frais, en fait de coiffure, qu'un chapeau de paille. Si vous voulez en avoir un pour le reste de la saison, venez à nos magasins ce soir ou demain.

Chapeaux de Paille pour Hommes, prix regulier 35c et 50c chacun. Durant la vente..... 22c

Chapeaux de Paille pour Hommes — un lot dépareillé d'à peu près six douzaines. Regulier $1 à $2, chacun. Tant qu'il y en aura..... 49c

5 douzaines de **Chapeaux de Paille Rustique**, bord-câble pour hommes. Coût primitif $2.25. A écouler à..... 90c

Chapeaux de Paille Fendue Ordinaire, toutes grandeurs, pour hommes Prix regulier $1.50 chacun. A écouler à..... 75c

Chapeaux de Paille " Man o' War, " pour enfants. Régulier 75c à $1.75. Durant la vente..... 49c

Un lot de **Chapeaux en Crash**, des grands seulements, pour hommes. Regulier, 50 à $1.25 A écouler à..... 13c

NOTE — Ce ne sont là que quelques-uns de nos bargains: tout notre stock est réduit, quelques articles plus, d'autres moins, et il n'y a rien de réduit à moins de 25 pour cent sur les prix réguliers.

allan

Angle des rues Craig et Bleury.

—et—

2299 Ste Catherine.

L'IDEAL Comme place d'Été VIAUVILLE

Réalise l'Idéal des cités. La brise du St-Laurent y chasse les vents chauds et purifie le grand air. Son atmosphère est parfaitement salubre.

Pas de fumée incommodante—d'ailleurs Viauville ne sera JAMAIS un centre manufacturier.—Une bonne classe de paisibles citoyens y résident déjà et ne voudraient plus en partir.

Quelques-uns des meilleurs terrains sont encore en vente. Hâtez-vous de choisir le vôtre. Vous êtes libre de bâtir quand il vous plaira. Nous vous donnons vos titres immédiatement et vous n'avez que peu de taxe à payer. 25.16

AFFAIRES POLITIQUES

Sir Louis Davies et Lady Davies sont passés hier à Montréal, en route pour l'Ile du Prince Edouard, où ils vont passer quelque temps.

—M. Hector Champagne, M. P. P., député des Deux-Montagnes ; M. M. J. D. Leduc, de Ste Scholastique et E. Champagne, de Montréal, sont actuellement à Vancouver, C. A., et ont eu l'honneur de luncher avec le lieutenant-gouverneur, Sir Henry Joly de Lotbinière.

—L'honorable M. Blair et les principaux fonctionnaires de l'Intercolonial, qui devaient se rencontrer à Québec hier, ont remis leur réunion à aujourd'hui.

—M. Thomas A. Edison, le célèbre inventeur américain, vient de louer un bureau à Sudbury. On sait qu'il vient étudier les mines de nickel de la localité.

CANDIDATURES

—C. E. Tanner, M.P.P., W. E. Cameron, ex-M.P.P., et Geo. Munroe, ont été choisis comme candidats conservateurs dans Pictou pour l'élection locale.

PROROGATION

Le parlement anglais sera prorogé le 17 août prochain et reprendra ses séances le 16 janvier 1902.

NOMINATION

M. E. H. Workman, de Kimpton, a été nommé par le gouvernement, pour collaborer à l'inspection des fruits à Montréal.

BETAIL CANADIEN

—Il se fait un mouvement en Angleterre, en faveur de la suppression des mesures restrictives à l'importation du bétail canadien.

MANITOBA

L'hon. M. Roblin, premier ministre du Manitoba, est en ce moment à Ottawa, pour discuter des questions qui intéressent à la fois le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. M. Roblin a refusé d'indiquer exactement l'objet de sa mission, mais il n'y a aucun doute qu'elle a trait au règlement de la question toujours délicate des terres scolaires que détient le gouvernement fédéral.

M. Roblin affirme que le temps prouvera la sagesse de la politique de chemins de fer inaugurée par son gouvernement.

UN JOURNALISTE PLACE.

On annonce de Winnipeg que M. W. F. Luxton, le pionnier des journalistes de l'Ouest, a donné sa démission comme rédacteur en chef du "Globe", de St Paul, pour revenir au Canada et prendre la position d'inspecteur des licences de la province.

MARIAGE.

M. W. G. Parmelee, député-ministre du commerce, a épousé, hier, à Ottawa, Miss Jessie Blackburn, du département des douanes. La cérémonie a été très simple, les parents seuls étant présents. M. et Mme Parmelee sont partis en voyage de noces à Québec ; ils visiteront aussi les principales villes des Provinces Maritimes, jusqu'à Sydney, C. B.

Miss Christie était la seule dans le service, à Ottawa, avant le rang de commis de seconde classe, et son salaire est de $1,200 par an.

PAIE.

On annonce de Kingston que les hommes de la Batterie C, de Kingston, ayant fait du service en Afrique, et dont la paie a été retardée parce qu'ils avaient reçu une indemnité du gouvernement de la Rhodésie, vont recevoir le supplément qu'ils réclament. Des ordres pour leur paiement ont été donnés au département de la milice.

LE NOUVEAU GENERAL.

La nouvelle qui circulait hier que le prochain général commandant la milice canadienne serait un officier d'origine canadienne, a donné lieu à Ottawa à une recrudescence de rumeurs.

La nouvelle en elle-même est ancienne, et la chose a déjà été discutée sur toutes ses faces, mais enfin, les calculs et les suppositions vont leur train.

La période de service du général O'Grady Haly a été prolongée jusqu'au 1er novembre, et il ne semble pas qu'il ait aucun désir de rester après cette date.

Cependant, il y a des gens qui doutent fort que le poste de général commandant soit donné à un officier canadien actuellement en service.

Il se peut qu'il soit confié à quelqu'officier de l'armée impériale, canadien de naissance, ou ayant déjà servi dans les troupes canadiennes.

Parmi ceux-ci, on cite deux officiers qui sont aussi connus en Grande-Bretagne qu'ils le sont ici :

Le général Robinson est en retraite, mais pas plus que ne l'était le major général O'Grady Haley, quand il a accepté le poste au Canada et le col. Percy Lake qui a charge du service de mobilisation au ministère de la guerre.

Mais tout ceci n'est que spéculations et il est fort probable que rien ne sera changé à l'état de choses existant et que nous aurons purement et simplement un officier anglais comme par le passé.

L'OR

Le gouvernement provincial de la Colombie Anglaise a accepté l'offre du gouvernement du Canada et décidé d'utiliser le bureau local d'essayage à Victoria pour l'or du Yukon. En vertu de cet arrangement après que l'or des mineurs aura été essayé, le trésorier provincial en paiera le prix évalué, en p..m. en faisant comme pour le bureau d'essayage de Vancouver, une réduction de 1 p. c. sur les droits régaliers payés au gouvernement au Yukon.

Les certificats d'essai de Victoria seront acceptés dans toutes les banques. L'or ainsi traité deviendra la propriété du gouvernement provincial, mais jusqu'à ce que le Canada ait son Hôtel des Monnaies au Canada, il sera revendu à la monnaie des Etats-Unis à San Francisco.

COURRIER DE TROIS-RIVIERES

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 15 — Nous avons eu au dire de tous ceux qui y ont assisté, une fort jolie et amusante soirée, au "Jardin Laviolette", mercredi soir.

M. et Mme Harmand ont obtenu un très beau succès.

Les comédiens et musiciens Deveaux et Deveaux ont aussi été très appréciés.

La fanfare de l'Union Musicale nous a aussi donné de très jolis morceaux, sous la direction du professeur Henri Weber, ce qui a contribué à rendre la soirée encore plus agréable.

L'inspecteur de viandes a confisqué un porc, ces jours derniers, comme étant impropre à la consommation, au Marché-aux-Denrées.

Ce porc avait été emmené de la paroisse de St Maurice.

M. le magistrat de District, J. M. Désilets, président dans la cause Bournival-Loranger, a décidé, jeudi matin, qu'il y avait matière à procès dans cette cause, et a condamné l'accusé, Joseph Loranger, à subir son procès, au prochain terme de la Cour Criminelle.

L'accusé est admis à caution, en attendant.

Jeudi soir, le 22 du courant, les artistes des "Soirées de Famille", du Monument National de Montréal, donneront deux jolies comédies intitulées : "Les deux Sourds", et "La Grammaire", dans la salle du Jardin Laviolette.

FAUX PRETEXTES

Charles A. Miller a été traduit en Cour de Police, hier après-midi, sur l'accusation d'avoir, le 7 août dernier, obtenu des valeurs sur de fausses représentations. Le plaignant est M. Arbur Martel, voiturier de St Pierre aux Liens, et c'est l'épouse de ce dernier qui aurait été flouée ainsi.

Miller proteste de son innocence, et a été libéré en attendant l'enquête.

Dardanelles

LE MOYEN LE PLUS SUR de se former une opinion sur les "Dardanelles," une cigarette égyptienne absolument pure, est d'en essayer un paquet. Quand on les a essayés une fois on n'en veut plus d'autres. En vente partout, prix 15c. le paquet. lmv-n-w1

LA VISITE ROYALE

M. René Beauset chargé de faire les invitations—Les voitures commandées chez M. Ledoux — L'instruction des régiments—Les uniformes des Gardes à Pied du gouverneur-général

M. René Beauset, assistant-greffier de la cité et secrétaire du maire, vient d'être chargé par le comité de réception de Leurs Altesses Royales d'une tâche bien lourde et fort délicate. C'est lui qui devra faire le choix des 800 invités qui seront admis lors du passage parmi nous du duc et de la duchesse de Cornwall et d'York. Nous souhaitons beaucoup de succès à M. Beauset. Il aura la main heureuse s'il réussit à ne froisser aucune susceptibilité.

Lord Strathcona a donné des ordres aux carrossiers bien connus, MM. Ledoux et Cie, pour que ses voitures, qui devront servir, lors de la réception, soient prêtes à temps. Elles seront simplement pour la suite, Leurs Altesses ayant, avec elles, à bord, leur propre voiture, qui leur a servi pendant tout leur voyage.

Les chevaux sont fournis par Lord Strathcona. Les véhicules que prépare M. Ledoux sont au nombre de trois : un landau, un brougham et une victoria.

Ils seront garnis de coussins bleus avec glands, et peints en bleu strié de rouge écarlate : les couleurs royales. M. Ledoux croit pouvoir terminer le tout pour le 10 septembre.

—Le département de la milice à Ottawa prend ses mesures pour que les régiments destinés à paraître à la revue à Québec se rendent à cette place un jour ou deux avant la cérémonie pour répéter un peu les manoeuvres qu'ils auront à faire. La liste des régiments qui iront à Québec et à Halifax n'est pas encore complétée, mais on dit que tous les régiments de Montréal seront représentés à Québec.

—Une commission d'enquête a examiné les dégâts causés par le feu dans les uniformes des gardes du gouverneur emmagasinés au Drill Shed d'Ottawa, partiellement incendié ces jours derniers.

Il faudra remplacer une cinquantaine d'uniformes. Pour quelques uns, des uniformes de musiciens, il faudra câbler en Angleterre pour recevoir des remplaçants en temps utile pour l'arrivée du prince.

—Le duc d'York viendra très probablement à Hull. M. L. N. Champagne, député de cette ville et du comté à Ottawa, s'est activement occupé de cette question depuis que les journaux en ont suggéré l'idée au conseil. Il a écrit à lord Minto pour savoir à quoi s'en tenir. Il a été mandé, hier, à Rideau Hall. Il s'y est fait accompagner par le trésorier de la cité, M. A. P. Thibault, qui est lui-même intéressé en sa qualité officielle. M. Champagne a exposé que Hull était prêt à recevoir le duc, que d'ailleurs celui-ci voudra certainement y passer, si ce n'est que pour voir le théâtre du feu, mais que le conseil municipal veut en être officiellement averti, avant qu'il ne vote $500 au comité de réception d'Ottawa. M. Champagne a donné un aperçu du genre de réception que Hull pourrait faire. La présentation d'adresses se fera à Ottawa tel que décidé, le défilé royal se ferait par le pont Interprovincial, la Grand'rue et le pont des Chaudières, au milieu de la population rassemblée, à travers un déploiement de décorations et des arches parmi les fanfares et les militaires.

Le secrétaire du gouverneur a paru très convaincu et il fera rapport au gouverneur.

Il n'y a pas de doute que Hull veuille voir le duc chez lui, pour lui montrer son extrême vigueur, sa prospérité avec les quatre conflagrations qui l'ont rasé en 20 ans, pour remercier le peuple anglais par son entremise pour les fonds qu'il lui a donnés après le feu, pour lui faire voir le centre du commerce du bois pendant 80 ans, pour lui permettre aussi de visiter les immenses usines d'Eddy, la brave population ouvrière de Hull et de la banlieu, en un mot pour l'honneur de saluer le fils comme il a salué le père il y a 60 ans. Hull peut lui montrer la plus robuste et la plus laborieuse jeunesse qu'il ait vue dans son long voyage.

Le duc, d'ailleurs, demandera à passer par Hull et Hull lui prouvera son loyalisme.

—Le maire de Québec vient de lancer la proclamation suivante, pour inviter les citoyens à recevoir dignement les visiteurs royaux :

"A l'occasion de la visite à Québec de Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Cornwall et d'York, le SEIZIEME et le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain.

"Pour me rendre au désir universellement exprimé par les citoyens de Québec.

"Et afin de fournir à tous l'occasion et la liberté pleine et entière de prendre part aux grandes et solennelles démonstrations par lesquelles le peuple du Canada tout entier se prépare à accueillir dans la personne de Son Altesse Royale le Duc de Cornwall et d'York, le représentant le plus autorisé de Notre Très Gracieux Souverain et témoigner ainsi de notre respect pour Sa Majesté le Roi et de notre loyauté à la Couronne et à l'Empire Britannique.

"Et considérant que c'est un honneur pour la cité de Québec d'avoir été choisie comme l'endroit où Leurs Altesses Royales mettront pied à terre pour la première fois dans leur présente visite officielle, sur le sol canadien, et qu'il convient de les recevoir à Québec avec le plus grand éclat et le plus grand enthousiasme possibles, il est à désirer qu'un congé général soit accordé par tous les maîtres et patrons, à tous leurs employés et que tous les citoyens rivalisent ensemble de zèle et de libéralité pour faire en sorte que les fêtes de Québec soient les plus brillantes et les plus fastueuses de toutes celles qui seront données en Canada pour honorer nos augustes visiteurs royaux.

"Je, soussigné, Simon Napoléon Parent, maire de Québec, proclame par les présentes les dits jours, savoir : LUNDI, le SEIZIEME, et MARDI, le DIX-SEPTIEME jours de SEPTEMBRE PROCHAIN, jours de fêtes civiques et de réjouissances publiques et générales.

"Le programme officiel comporte une illumination générale de la cité, de son port et de toutes les localités environnantes qui se prêtent si bien à une fête de ce genre, ainsi que la décoration des rues, places publiques, édifices et maisons, par toute la ville, mais plus spécialement le long du parcours fixé pour la procession, le jour de l'arrivée et le jour de départ de Leurs Altesses Royales.

"Pour assurer une plus grande uniformité et plus de symétrie dans la décoration et aussi pour ne pas obstruer la vue du cortège et afin d'obvier aux inconvénients qui pourraient résulter de l'encombrement excessif des rues le long du parcours de la procession, il n'y aura pas d'arbres employés dans la décoration de ces rues, mais seulement des arcs de triomphe, des mâts vénitiens, des drapeaux, bannières, oriflammes ou draperies aux couleurs nationales.

"Le jour de l'arrivée, le parcours de la procession sera comme suit, savoir : le quai du Roi, la rue Champlain, le marché Champlain, passant devant la halle, du côté du fleuve, la rue Saint-Pierre, la Côte de la Montagne, les rues Port Dauphin, du Fort, la Place d'Armes, la rue Saint-Louis, la Grande Allée, jusqu'à l'Hôtel du Parlement.

"Le jour du départ, le parcours de la procession sera comme suit, savoir :

"La Citadelle, les rues Saint-Louis, d'Auteuil, la porte Kent, les rues d'Youville, d'Aiguillon, la Côte d'Abraham, les rues Saint-Valier, de la Couronne, Saint-Joseph, Saint-Paul, jusqu'à la gare du Pacifique.

"J'invite respectueusement et j'exhorte tous les citoyens à se mettre immédiatement à l'oeuvre pour mettre en bon ordre leurs maisons de résidences et leurs places d'affaires, pour les orner, décorer et illuminer dans le meilleur goût possible, ainsi que les rues et places publiques en face d'icelles, à faire généreusement leur part de l'illumination générale, et à faire tous leurs préparatifs d'avance afin que tout soit prêt à temps pour le SEIZE et le DIX-SEPT de SEPTEMBRE prochain.

(Signé) S. N. PARENT, Maire.

Par ordre,
H. J. J. B. CHOUINARD
Greffier de la Cité.

CONVENTION PEDAGOGIQUE

Discours de M. de La Bruère et de M. Magnan, devant le congrès à Ottawa

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 16. — M. J. C. Magnan, de l'école Normale Laval, a fait hier une conférence très prisée devant le congrès pédagogique d'Ottawa. Il a affirmé d'une manière polie mais sévère les droits de nos compatriotes à l'enseignement de l'histoire de la domination française en Canada et conseillé d'une manière non moins courtoise et non moins énergique aux Anglo-Canadiens, de ne pas supprimer cette époque glorieuse de deux siècles de leur histoire. Il a parlé très au point sur la culture du sentiment national à l'école primaire. Il a été écouté attentivement et applaudi à plusieurs reprises. La lecture de son travail montrera avec quel orgueil, quelle fierté il a traité son sujet. M. Magnan avec M. de la Bruère ont fait à cette convention un travail admirable en comité et tous deux sont beaucoup écoutés.

DISCOURS DE M. C. J. MAGNAN

M. le président,
Mesdames et Messieurs,

Un des écrivains les plus en renom de la France actuelle, M. Brunetière, disait tout récemment, devant une société d'éducation et d'enseignement, les belles paroles qui suivent :

"Une éducation nationale ne peut avoir d'autre objet que de développer, que de fortifier ces sentiments qui font l'âme commune de la patrie, en nous rattachant non seulement entre nous, mais surtout à nos morts." (1)

Apprendre aux enfants à aimer leur patrie, leur apprendre à vivre dans la paix et l'union avec leurs concitoyens, leur apprendre surtout à connaître et à aimer les grandes figures qui composent en quelque sorte l'histoire toute entière du Canada, voilà un des buts, et ce n'est pas le moindre, que doit se proposer l'instituteur dans l'éducation des enfants qui lui sont confiés.

L'idée de "patrie", après l'idée de Dieu, voilà donc ce qu'il importe de développer à l'école primaire.

Il y a des écrivains qui ont combattu et qui combattent encore cette noble et féconde idée de "patrie." Ils ont dit et ils nous disent encore que la patrie est un vieux préjugé ; qu'il n'y a que l'humanité. Sous le prétexte de faire l'homme, ils suppriment le citoyen, et prétendant servir le genre humain, ils suppriment tout simplement la Patrie. C'est ainsi qu'on a créé le "cosmopolitisme", l'une des plus monstrueuses erreurs que nous ait léguées le siècle qui vient de finir.

Dès 1872, l'historien H. Martin combattait avec vigueur et succès tous les "sans-patrie" qui avaient élu domicile en France. Dans un discours prononcé à l'Ecole normale de Laon, l'auteur renommé s'écriait :

Ceux qui font la guerre à l'idée de patrie précipitent les peuples dans la mort et dans le néant.

A vous, instituteurs, de combattre ces faux préjugés au nom de la religion et de la Patrie.

Je n'emploie pas à la légère ce terme de religion : la Patrie n'est point une éducation arbitraire de la volonté humaine. C'est Dieu qui a institué la Patrie comme la famille. C'est la sagesse éternelle qui a fondé l'ordre de ce monde sur la division du genre humain en nations diverses ayant chacune leur génie et leurs fonctions propres. Les ennemis de l'idée de Patrie sont en révolte contre les lois éternelles aussi bien que contre les lois humaines.

Le 20 de juillet 1899, le Père Didon, l'un des plus célèbres disciples de Lacordaire, prononçait à l'école d'Arcueil un beau discours, pour revendiquer la part du "sentiment" dans l'éducation de la jeunesse. Parmi les sentiments susceptibles de devenir ainsi des ressorts d'âme et des pivots de vie morale, le Père Didon place au premier rang "l'amour" de la patrie, et il adresse à un disciple imaginaire cette superbe et pathétique exhortation :

N'écoute pas, ô mon disciple, ceux qui te disent que la patrie n'est qu'un préjugé étroit, qu'il faut aimer l'humanité, que cela suffit ; non, tu sais que l'humanité est composée de patries et que les patries sont d'institutions divines, comme les familles. Elles forment dans le grand ciel humain des constellations mystérieuses, immuables.

N'écoute pas ceux qui disent : les nations vieillissent et meurent...

Et toi, fils de France, pénètre-toi de cette conviction ardente que ta patrie est nécessaire à l'humanité, puisqu'elle représente, au milieu des autres pays, la force au service du droit, le secours toujours donné aux opprimés et aux injustement vaincus.

N'écoute pas ceux qui voudraient faire d'elle une Athènes, une académie, un conservatoire, un théâtre, un jardin de plaisir, et qui, méconnaissant—les sophistes !—le rôle sacré de la force, voudraient briser les dents du lion, couper ses griffes, énerver ses muscles.

Non, travaille à donner à ton pays la puissance matérielle qui s'impose à l'heure tragique où il faut que la force reste à la justice et au droit.

N'écoute pas ceux qui rêvent de la domination exclusive d'un parti et dont l'idéal serait une France coupée en deux, l'une esclave à merci, l'autre triomphante à merci.

Travaille à l'unité de ton pays, que ton patriotisme soit hanté par le rêve de l'unité de tes concitoyens. Si tes idées l'emportent, gouverne selon tes idées, mais ne refuse jamais la tolérance à tes adversaires, respecte-les comme une opposition nécessaire. Tu auras grandement agi si tu te souviens de ce mot de Vercingétorix, le glorieux vaincu :

La Gaule, unie et animée d'un même esprit, peut défier l'univers.

Changeons quelques mots, modifions certaines pensées, et cette forte page convient à tous les pays de la terre.

Mesdames et messieurs, permettez-moi d'appliquer quelques-uns des passages de la citation qui précède aux conditions particulières de notre patrie commune, le Canada. Travaillons à donner à notre pays la puissance matérielle nécessaire aux jours d'épreuves ; mais, de grâce, n'écoutons pas ceux qui, au Canada, rêvent la domination exclusive d'une nationalité et dont l'idéal serait une patrie coupée en deux, l'une triomphante et l'autre esclave. Non, non ! ce n'est pas ainsi que le peuple canadien pourra devenir fort. Si nous voulons sincèrement assurer au Canada un avenir durable, il nous faut de toute nécessité créer un sentiment national dont la justice et l'amour de la patrie formeront la base ; un sentiment national assez puissant pour servir de rempart aux minorités, quelles qu'elles soient, sur tous les points du Dominion ; un sentiment national assez puissant pour faire remonter l'amour de notre patrie aux sources mêmes de son histoire, c'est-à-dire au 16e siècle.

Mais pour créer un pareil sentiment national, il faut, pour l'instituteur, qu'il sache, qu'il comprenne ou plutôt qu'il "sente" bien ce que c'est que la patrie. Emile Souvestre a dit avec une précision charmante : "La patrie, c'est le morceau du monde où Dieu a attaché notre corps et notre âme".

Cette définition est très belle, mais elle n'est pas à la portée des enfants. Si j'avais à expliquer ce mot de patrie à des élèves d'écoles primaires, voici, il me semble, à peu près en quels termes je leur parlerais :

—Mes biens chers petits compatriotes, jusqu'à ce jour, pour vous, la patrie, c'est tout ce qui vous entoure, tout ce que vous aimez. La chambre où travaille votre mère, la maison paternelle, les voisins, les champs, les arbres, le vieux cimetière où reposent les parents et les camarades défunts, la petite école, le bon curé de la paroisse, le clocher du village, c'est la patrie ! Vous la voyez, vous la respirez partout, cette chère et bien-aimée patrie.

Néanmoins, la patrie ce n'est pas seulement le berceau

"Où l'on aima sa mère, où l'on connut son Dieu,
"Où naissent les enfants dans la chaste demeure,
"Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure.

C'est bien plus que cela !

La patrie, c'est avant tout l'ensemble des institutions à l'abri desquelles votre père a pu établir sa maison, y économiser le fruit de son travail, y aimer votre mère et donner la nourriture et l'éducation à ses enfants.

La patrie, c'est encore une puissance bienveillante et sévère qui veille sans cesse à nos côtés pour faire respecter nos droits, qui nous permet de vivre paisible dans notre maison, pour jouir du fruit de nos labeurs et du bonheur du foyer domestique.

Si nous sommes libres, c'est-à-dire soustraits à la domination du plus fort et du plus habile ; si nous pouvons accomplir nos devoirs sans entraves, exercer librement notre religion, c'est grâce à la patrie ; c'est aussi sous la protection de la patrie que l'éducation se répand, que l'agriculture se perfectionne, que l'industrie se développe, que le commerce prospère et que les sciences et les arts fleurissent.

Figurez-vous, mes jeunes amis, vos droits et vos devoirs, votre bonheur et votre liberté, vos affections et vos espérances, vos souvenirs et votre reconnaissance ; réunissez tout cela sous un seul nom, et ce nom-là sera la PATRIE.

Si la patrie tient une si large place dans notre existence, si nous lui devons, après Dieu et la religion, tout ce que nous sommes, tout ce que nous possédons, nous devons donc aimer à connaître sa "Constitution" et ses "institutions," afin de pouvoir la servir avec amour et fidélité. Et comme elle est facile à servir, la patrie canadienne, comme elle exige peu de ses enfants !

Obéir à ses lois.

Contribuer à la richesse nationale.

Voter librement et consciencieusement au jour du scrutin.

Vous devez vous estimer heureux, bien aimés jeunes gens, de vivre dans un pays où le service militaire est libre, où le climat est des plus salubres, le sol fertile ; dans un pays où le territoire est parsemé d'une quantité innombrable de lacs, arrosé de nombreuses rivières et couvert de riches forêts de toutes sortes ; dans un pays enfin où la soumission aux lois est admirable, la liberté individuelle parfaitement assurée, la religion profondément respectée et le droit de propriété sincèrement reconnu. La Constitution politique du Canada nous permet de jouir en paix de ces immenses bienfaits, et ses institutions favorisent le développement de nos forces nationales.

Jeunes Canadiens ! n'oubliez pas que le droit public dont nous jouissons a été inscrit article par article dans la Constitution canadienne, après des efforts héroïques et des luttes parlementaires gigantesques ; que cette Constitution elle-même a été arrachée lambeau par lambeau à l'oligarchie, grâce aux efforts des générations qui nous ont précédés, n'oubliez pas non plus que les deux nobles races qui habitent le Canada ont des droits égaux, et que jamais une de ces deux races ne doit chercher à dominer l'autre ; du maintien de cette égalité nationale dépend le salut de notre cher patrie.

Il est facile de comprendre, mesdames et messieurs, que la culture du sentiment national à l'école ne saurait se faire par intermittence. Non, cette "éducation", comme toute autre éducation d'ailleurs, doit se donner à petite dose, un peu chaque jour ; et cet enseignement, plutôt occasionnel que direct, se greffe tout naturellement, en grande partie du moins, sur celui de l'histoire.

Quel caractère doit revêtir l'enseignement de l'histoire nationale dans nos écoles canadiennes ? Voilà ce que nous allons traiter brièvement dans la seconde partie de notre travail.

II

Si nous admettons que le sentiment national peut et doit être cultivé à l'école, il faut donc nous hâter de conclure : qu'à l'histoire incombe le glorieux devoir de faire aimer et de faire comprendre la patrie. Mais le patriotisme qu'il est nécessaire d'éveiller et de former chez l'enfant doit être un patriotisme "vrai" ; c'est-à-dire un patriotisme qui est à la fois "un sentiment" et "la notion du devoir".

"Or, suivant l'heureuse expression d'Ernest Lavisse, tous les sentiments sont susceptibles d'une culture et toute notion d'un enseignement."

"L'histoire doit donc cultiver le sentiment et préciser la notion." C'est pourquoi il faut rejeter les conseils de ceux qui, au Canada, prétendent que le maître ne doit enseigner que très sommairement les trois premiers siècles de notre histoire nationale. Dans certains milieux, on est prêt à réduire l'enseignement de l'histoire du Canada au siècle dernier : de 1759 à nos jours.

Non, messieurs, cette méthode historique est fausse et injuste ; elle cherche ni plus ni moins à rejeter dans l'ombre les grands noms des premiers pionniers français qui ont exploité si courageusement l'Amérique du Nord.

Il y a dans ce glorieux passé qui s'étend de 1534 à 1759 une poésie qu'il faut verser dans l'âme des jeunes Canadiens, quelle que soit leur origine, pour y fortifier le sentiment patriotique.

Faisons-leur aimer nos vaillants ancêtres : Jacques-Cartier à Gaspé, à Stadacona et au Mont-Royal ; Champlain à Québec et sur les rives des Grands Lacs ; Laviolette à Trois-Rivières ; de Maisonneuve à Montréal ; Marquette, Lasalle, de La Vérendrye, dans leurs courses étonnantes ; Dollard au Long Sault ; Brébœuf et Lallemand versant leur sang par amour pour l'Evangile ; Montcalm et Wolfe, mourant tous deux sur les hauteurs de Québec, au service de leur patrie respective ; Lévis et Murray luttant désespérément sous les murs de la vieille capitale, le premier pour sauver l'honneur des armes françaises, et le second pour assurer un nouveau royaume à son roi. Et dans la suite, mettons toujours en parallèle les représentants attitrés des deux races qui ont compris que la grandeur et la prospérité du Canada reposent entièrement sur l'esprit de justice qui doit animer les Canadiens, qu'ils soient d'origine anglaise ou d'origine française.

D'un côté, nous mentionnerons avec bonheur les noms de Murray, Dorchester, Elgin, Dufferin, Baldwin, etc. ; de l'autre, nous rappellerons avec orgueil les évêques Briand, Plessis, Lartigue, et les patriotes Bédard, Papineau, Parent, Lafontaine, Morin, Garneau, etc.

Enfin, en enseignant l'histoire, apprenons aux enfants à respecter les croyances et les droits de tous les sujets britanniques, sans exception ; de respecter les croyances, les affections, les droits et jusqu'aux rêves légitimes de tous les sujets du roi, même de ceux qui parlent le "doux parler de France" sur les bords du Saint-Laurent.

Ainsi compris, l'enseignement de l'histoire anime l'âme des enfants de nobles et généreux sentiments, et prépare l'élève d'aujourd'hui à accomplir dans la suite les grands devoirs de citoyen.

"Enseignement moral et patriotique" : voilà donc "l'aboutissant" de l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Pour atteindre un but aussi utile, cet enseignement ne doit pas consister uniquement en des exercices purement mnémoniques.

Ecoutons, à ce sujet, un écrivain autorisé dont nous avons mentionné le nom il y a un instant :

Si l'enseignement de l'histoire ne doit laisser dans la mémoire que des noms, c'est-à-dire des chiffres, autant vaut donner plus de temps à la grammaire et à l'arithmétique, et ne pas dire un mot d'histoire. Rompons avec les habitudes acquises et transmises ; n'enseignons pas l'histoire avec le calme qui sied à l'enseignement de la règle des participes. Il s'agit ici de la chair de notre chair et du sang de notre sang. Pour tout dire, si l'écolier n'emporte pas avec lui le vivant souvenir de nos gloires nationales ; s'il ne sait pas que ces êtres ont combattu sur mille champs de batailles pour de nobles causes ; s'il ne devient pas un citoyen pénétré de ses devoirs, l'instituteur aura perdu son temps.

III

Nous admettons donc qu'il incombe à l'instituteur d'implanter l'amour de la patrie dans le coeur de l'enfant : nous admettons aussi qu'il appartient surtout à l'histoire de faire connaître et aimer le pays natal. Voilà pourquoi les éducateurs chrétiens doivent se pénétrer profondément de la grandeur et de l'importance de leur rôle.

Que tout esprit sectaire ou fanatique soit donc banni de l'école primaire ; que l'enseignement quotidien du professeur tende à détruire chez ses élèves les sots préjugés que certains journaux se plaisent à répandre parmi le peuple. Que l'on me permette ici de citer à l'appui de mon assertion, le "Daily Gleaner", de Fredericton, et le "World", de Toronto. Le 17 avril dernier, le "Daily Gleaner" parlait de l' "Expulsion des Acadiens" en termes peu conformes à la vérité historique. Au cours de son article, l'écrivain du "Gleaner" laisse voir l'esprit fanatique qui l'anime et qui, à un moment donné, éclate. Voici l'explosion dans la langue même du journaliste qui en est l'auteur :

"There is another important feature in the matter not to be overlooked. Had the Acadians remained in full force, they might have outnumbered the English and made Nova Scotia a French Province like Quebec. This would have been injurious to the welfare of a British colony and would have added to the inconveniences felt by the existence of the solid French of Quebec."

Ce qui veut dit en français :

"Il y a un autre aspect de cette question qu'il ne faut pas perdre de vue. Si les Acadiens étaient restés en grand nombre, ils auraient pu l'emporter sur les Anglais et faire de la Nouvelle-Ecosse une province française comme Québec. Ceci aurait été nuisible à la prospérité d'une colonie britannique et aurait augmenté les inconvénients qu'on éprouve par suite de l'existence de l'élément français compact de la Province de Québec."

Passons au "World", de Toronto, qui, au mois de mai dernier, sous le prétexte de signaler la constitution naissante de l'Australie, déclare que la nouvelle confédération vaut mieux que celle du Canada, parce qu'elle est libre de cette "nuisance" : "L'usage de deux langues". (2)

D'ailleurs, pour être juste, je m'empresse de déclarer que tous les journaux de langue anglaise ne sont pas animés de cet esprit étroit qui caractérise parfois les journaux cités il y a un instant. Non, quelques publications anglaises se font un devoir de prêcher les principes que j'ai l'honneur de préconiser devant vous aujourd'hui, mesdames et messieurs. Ce que je viens de dire de quelques gazettes soucieuses de leur dignité et de l'immense responsabilité qui leur incombe, je puis aussi le proclamer avec bonheur de plusieurs politiciens d'Ontario. C'est ainsi que tout récemment, M. Robinson, député de West-Elgin aux Communes, prêchait l'union nationale, à la fête des orangistes, à St Thomas, le 12 de juillet dernier. Ce courageux député a défendu les Canadiens-français et il s'est écrié bravement à la fin de son discours :

"Nous savons que ce sont les Français du Bas-Canada qui ont conservé à l'empire britannique tout ce vaste Dominion, car si ces Français n'avaient pas été fidèles à ce pays, vous autres, orangistes qui m'écoutez, vous n'auriez pas ici assez de place pour vous tenir debout (3).

Voilà de nobles paroles que je signale à tous ceux qui ne peuvent pardonner aux pionniers d'avoir su conserver leur religion, leur langue et leurs lois.

Je pourrais citer encore bien d'autres extravagances de langage qui ont cours presque quotidiennement dans quelques journaux de langue anglaise. Mais inutile d'accumuler ici des citations qui n'ont rien d'agréable pour des personnes réfléchies.

En mentionnant le "Daily Gleaner" et le "World", j'ai voulu tout simplement dénoncer le fanatisme dangereux qui détruit avec une persistance effrayante l'oeuvre patriotique que poursuit l'instituteur canadien. Je sais que ce fanatisme n'a pas cours dans les écoles canadiennes-anglaises. Non ! Non ! A l'école, il ne doit pas y avoir de place pour le fanatisme. Notre rôle à nous, éducateurs, c'est d'apprendre à la jeunesse confiée à nos soins que la justice et la charité chrétienne constituent [illegible] le fond d'un patriotisme solide et durable.

Formés de la sorte, les petits Canadiens, qu'ils se réclament de la belle France ou de la puissante Angleterre, sauront toujours respecter les droits de leurs concitoyens, surtout lorsqu'il s'agit d'une minorité. Que nos efforts tendent vers ce but, chers confrères, et dans vingt-cinq ans d'ici, le peuple canadien sera le peuple le plus heureux de la terre. Chaque province tiendra à honneur de traiter la minorité, en matières scolaires surtout, avec justice et générosité : c'est ce qui a lieu dans la province de Québec et tout le monde s'en trouve bien. Lorsque la justice et le droit régneront dans chacune des provinces de la Confédération, le drapeau canadien saura rallier sous ses plis glorieux tous les fils du Canada, sans distinction d'origine, qui chanteront avec enthousiasme aux grandes fêtes de la patrie :

"O Canada ! mon pays, mes amours."

Ce jour-là, mais pas avant, un sentiment national réellement canadien existera dans toutes les provinces de notre cher et beau Canada.

Voici le discours de l'honorable P. B. de la Bruère, surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

Appelé par les circonstances et la position que j'occupe à représenter la province de Québec à cette convention d'éducateurs, c'est un devoir et un plaisir pour moi d'offrir à monsieur le maire d'Ottawa et à notre distingué président, le Dr McCabe, mes remerciements les plus sincères pour leur charmant accueil à la capitale.

Si c'est un grand honneur pour moi d'être ici le représentant du corps enseignant de ma province, c'est une satisfaction bien grande de me trouver au milieu d'amis d'autres provinces aussi dévoués à la grande cause de l'éducation que nous le sommes sur la rive opposée de l'Outaouais.

Cette brillante réunion vous offre aussi la preuve manifeste du profond intérêt que porte la capitale fédérale aux choses de l'éducation. Les délégués des provinces sont particulièrement flattés de cette marque de sympathique approbation. Pour ma part, me réjouissant de voir une assistance aussi distinguée, je suis heureux aussi de penser que parmi les femmes qui font l'ornement de cette salle se trouvent nombre de mères de famille dont la sollicitude pour l'instruction de leurs enfants ne saurait être trop grande et qui, cédant aux inspirations de leur coeur, ont voulu, par leur aimable présence ce soir, offrir leur précieux concours au succès de cette convention.

Nous ne pouvons en être surpris, puisqu'au foyer domestique, la première éducatrice, c'est la mère et que c'est elle qui préside au développement intellectuel de son enfant.

Constatons, mesdames et messieurs, que dans notre pays, à quelque croyance religieuse ou à quelque race que nous appartenions, tous nous sommes animés du désir de voir répandre parmi les classes de la population une instruction saine et fortifiante et une éducation choisie.

Je dis une éducation choisie, car un peuple ne saurait se distinguer seulement par sa connaissance de la grammaire, de l'arithmétique ou de la gymnastique, ce qui est du domaine de l'instruction proprement dite ; mais il importe à l'enfant de continuer à recevoir à l'école cette bonne éducation de famille qui consiste dans la formation du caractère et du coeur.

S'il existe dans les systèmes scolaires des provinces confédérées certaines dissemblances dues aux influences locales, soit aux sentiments particuliers d'une race ou à la manière de voir de quelques éducateurs, il importe, malgré cette variété, que l'éducation de tous s'appuie sur les principes qui sont la base de toute société bien organisée, savoir la religion et le patriotisme.

Les principes religieux en effet doivent être la pierre fondamentale de l'éducation populaire ; c'est à cette source première que l'enfant peut recevoir ce développement régulier et harmonieux qui en fera un citoyen accompli. Cette idée n'est pas neuve, elle est vieille comme le genre humain et dans notre pays comme ailleurs, elle est gravée dans la conscience du peuple aussi bien que dans le livre des lois. Elle a toujours été inscrite en tête du programme de l'école catholique et, à Montréal, il y a peu d'années, les membres du synode anglican provincial furent unanimes à affirmer l'efficacité de l'enseignement religieux dans les écoles comme un préservatif contre le crime et le relâchement des moeurs.

A Toronto, en 1897, l'évêque anglican Sullivan disait devant le bureau scolaire que l'éducation ne peut être considérée comme complète, à moins que la croissance des facultés morales et spirituelles ne soit stimulée autant que la croissance des facultés physiques et intellectuelles. Considérant que les questions fondamentales de la vie relèvent du domaine de la morale et du spirituel, il ajoutait que ces questions ne sont point mystiques, mais pratiques et d'occurrence quotidienne.

Un homme d'état distingué d'Angleterre émettait en d'autres termes le même principe. "C'est dans l'ordre des idées éternelles, disait-il, qu'il faut aller chercher les principes qui doivent nous diriger dans la vie du temps."

Cette parole prononcée dans notre pays, il y a cinquante ans, l'a été par ce gouverneur dont le Canada chérit la mémoire, Lord Elgin.

Ces déclarations d'hommes haut placés dans la société religieuse et la société civile indiquent, je crois, aux diverses provinces, la marche à suivre dans la direction de l'enseignement, si on ne veut point que le peuple s'écarte du droit chemin pour se diriger vers l'abîme de l'école sans Dieu et le gouffre de la révolution sociale.

Un seul devoir incombe aux éducateurs du Canada comme de tout autre pays. Avec l'enseignement de la religion comme assise du régime scolaire doit apparaître un autre enseignement. Il est nécessaire de tracer en tête de nos programmes d'études le grand mot de PATRIOTISME. C'est un sentiment qu'il faut cultiver et développer dans l'intelligence et le coeur de nos enfants. Au Canada, ce mot a d'autant plus sa raison d'être que notre régime politique consiste en une confédération de provinces renfermant les représentants de deux grandes races fières de leur origine, soucieuses de leur honneur et fortement attachées à leur langage et à leurs traditions.

Ces races destinées à vivre l'une à côté de l'autre sur le sol de l'Amérique vont grandir en nombre et prospérer, toutefois sans se fusionner, je présume, car l'élément canadien-français ne saurait concevoir l'idée d'aborder les canadiens-anglais, pas plus que ceux-ci peuvent croire qu'ils feront disparaître du Canada les fils des premiers occupants du sol.

Si nous sommes convaincus les uns et les autres de cette idée, les plis du drapeau britannique sont assez amples pour voir croître sous son égide les rejetons de ces deux races ; la constitution anglaise est assez bienfaisante pour imposer aux majorités le respect des privilèges des minorités et la liberté que nous respirons est assez grande pour vivifier chez tous le patriotisme qui, pour le Canadien, signifie l'attachement au sol, le désir de voir les ressources du pays se développer et tous les éléments de la population rivaliser de zèle pour accroître leur influence sociale et politique.

Ce sentiment, mesdames et messieurs, nous devons le buriner dans le coeur de l'enfant, au cours de ses études, en lui apprenant à respecter les nationalités diverses qui habitent le pays, en lui faisant comprendre l'importance de l'union des races pour maintenir la paix et l'harmonie dans la confédération.

Je puis rendre à ma province le témoignage que dans l'éducation publique donnée à nos enfants, nous nous efforçons d'éloigner d'eux les préjugés de race, et nous leur enseignons à vouloir pour nos concitoyens d'une autre origine la même somme de libertés que nous réclamons pour nous-mêmes.

Notre loi de l'instruction publique, au reste, est une preuve éclatante de la bonne foi et des bons sentiments qui nous animent. La minorité chez nous jouit de tous les privilèges que lui garantit la constitution de 1867, et la majorité n'a jamais eu l'idée d'abuser de sa force pour les lui ravir. Les chefs de famille peuvent faire donner à leurs enfants une instruction conforme à leur croyance religieuse, et la loi leur en fournit les moyens ; il suffit pour cela d'un seul acte de la volonté paternelle.

Dans la pensée de notre peuple, le mot "écoles publiques" signifie, non la contrainte de la minorité au profit de la majorité, mais justice égale pour toutes les dénominations religieuses et respect de la langue, des traditions et des sentiments de ceux qui vivent avec nous. Aussi, la minorité protestante peut-elle administrer ses écoles comme elle le désire ; et la majorité, de son côté, possède son régime scolaire en conformité de sa foi, de son tempérament, de ses besoins et du caractère particulier de la race française. Ce régime peut être susceptible d'améliorations comme celui des autres provinces, mais je puis dire à ceux qui me font l'honneur de m'écouter que nous, de la province de Québec, n'avons point la pensée de jeter dans un même moule, pour n'en faire qu'un tout uniforme, ces diverses organisations scolaires qui répondent chacune aux besoins particuliers des populations des provinces. Nous ne croirions pas désirable non plus, comme on l'a suggéré, de solliciter le gouvernement fédéral d'intervenir en matière d'instruction publique, en établissant un département d'éducation auquel ne pourvoit point la constitution du pays. Nous voulons rester ce que nous sommes, libres à nous d'adopter les mesures que nous croirions les plus propres à améliorer notre système éducateur.

La sécurité des intérêts divers est dans le respect du pacte fédéral et dans nos écoles, nous devons, je crois, chercher à développer chez nos enfants un sentiment national qui nous porte avant tout à chérir le Canada, ses lois et ses institutions.

Pour nous, Canadiens-français, qui sommes séparés de notre ancienne mère-patrie depuis un siècle et demi, et qui sommes nés en Amérique, notre pays, notre demeure c'est le Canada. Ce que nous chérissons ce sont nos foyers, l'air natal, notre langue, nos libertés, nos traditions de loyauté envers le pouvoir souverain qui nous protège.

Ceux de nos compatriotes d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise, qui ont vu le jour au delà de l'Atlantique, obéissent à un sentiment très naturel et très élevé, en regardant comme leur "home", l'Angleterre, l'Ecosse ou l'Irlande. Pour leurs enfants qui ont vu le jour dans la vallée du St Laurent ou les plaines de l'Ouest, le Canada sera particulièrement la terre de leur affection et c'est pour le sol natal que devront se manifester leurs préférences, leurs goûts et leur ambition.

C'est donc un sentiment canadien que nous devons inculquer à nos enfants, un patriotisme basé sur nos nécessités sociales et l'amour de notre pays.

Ne devant pas oublier que je dois laisser à d'autres la parole, je suis heureux de terminer mes remarques en formulant le voeu que cette convention produise des résultats bienfaisants pour le développement de l'instruction publique dans la Puissance du Canada.

(1) Extrait d'un discours de M. Brunetière, prononcé le 24 mai 1901, devant la Société d'Education et d'Enseignement catholique de la France.

(2) Voir le "Temps", d'Ottawa, du 15 mai.

(3) Pour les détails de cet incident, voir "La Patrie" de Montréal, du 19 juillet 1901.

REPARATION

Les hommes de Montréal, sous le patronage de l'Adoration Nocturne, se rendront à l'Epiphanie, dimanche, le [illegible] du courant, pour y faire amende honorable, à l'occasion du sacrilège qui vient d'avoir lieu dans cette paroisse.

Un train spécial laissera la gare Viger, à 1.30 heures précises pour revenir vers sept heures du soir.

Prix du passage, aller et retour, 75 cts. Billets en vente chez MM. Cadieux et Derome.

N. B. — Les dames qui voudront accompagner leurs maris seront admises. 16,21

Ce soir ! Ce soir !

Ce soir, demain et dimanche, il y aura de nouvelles représentations par les éléphants dressés de Lockhart. Il faut les voir de près pour juger de ce qu'ils peuvent faire. C'est réellement extraordinaire. Représentations l'après-midi et le soir au Parc Sohmer.

NE LES JETEZ PAS

C'est comme si vous jetiez votre argent, quand vous jetez les "tags" "forme de raquette" qui se trouvent sur chaque palette de "tabac à chiquer Bobs, Pay Roll et Currency". Conservez-les et vous pourrez choisir parmi 150 jolis cadeaux.

Demandez un catalogue à votre fournisseur. 1M-v—n

Méfiez-vous des Imitations
— DE LA —
Sauce
— DE —
Lea & Perrins
J. M. DOUGLAS & CO.,
Agents Canadiens, Montréal et Vancouver.
mv-n-x



Les Delles BELL
SPECIALISTES
Pour le Teint
78 Cinquième Avenue,
VILLE DE NEW-YORK,

offrent aux dames de Montréal la seule préparation efficace et bona fide pour faire disparaître toutes les taches qui se trouvent sur le teint, telles que : taches de rousseur, boutons à têtes noires et autres boutons, teint jaunâtre, eczéma, teint basané, rougeur et rugosité de la peau, en un mot toutes les taches qui se trouvent sur le teint et la peau.

Cette merveilleuse Préparation est le Tonique des Delles Bell
Pour le Teint
$1.00 la Bouteille

et elle peut être achetée à la pharmacie de M. Arthur Décary, 1688 rue Ste Catherine, Montréal. M. Décary est l'agent exclusif des Dlles Bell, à Montréal, et il a toujours un assortiment de leurs célèbres préparations pour la toilette.

Les dames devraient prendre un soin scrupuleux de leur teint, car le teint est la partie vitale de l'apparence de la femme et rien n'est plus désagréable ou ne cause autant de déboires qu'un mauvais teint. Plus vous le négligez, plus il s'altère et c'est maintenant le temps d'en prendre soin, si vous ne voulez pas regretter votre négligence plus tard. Le prix du TONIQUE POUR LE TEINT est $1.00 la bouteille, à la pharmacie Décary, 1688 rue Ste Catherin, Montréal, ou il sera envoyé directement par les Dlles Bell, 78 Fifth Avenue, New York City, sur réception du prix.

LE TRAITEMENT
'Kill all Hair'
DES Delles BELL

pour faire disparaître les poils follets de la figure, du cou et des bras, est le meilleur qui ait jamais été offert aux dames pour cette fin. Afin de vous permettre de constater les mérites de ce traitement, vous pourrez en faire un essai gratuitement en vous présentant à la pharmacie Décary, 1688 rue Ste Catherine, et en en faisant la demande. Vous n'aurez rien à payer et vous pourrez en essayer les mérites vous-mêmes, ou si vous le préférez les Dlles Bell vous enverront un essai gratuit de "Kill All Hair" franco par la poste ; pour l'avoir, vous n'avez qu'à envoyer votre nom et votre adresse, avec deux timbres de deux cents, aux Dlles Bell, 78 et 80 Fifth Avenue, New York City.

LE
'Capilla Renova'
DES Delles BELL

pour redonner aux cheveux gris leur couleur naturelle est le remède le plus efficace du genre qui ait jamais été offert en vente. Ne vous découragez pas au sujet de vos cheveux gris quand vous pouvez leur faire recouvrer et facilement leur couleur naturelle. CAPILLA RENOVA n'est pas une teinture, mais un liquide incolore qui ne s'enlève pas comme les font les teintures, mais agit sur la racine et fait recouvrer aux cheveux leur couleur primitive. Prix $1.50 la bouteille, à la pharmacie Décary, 1688 rue Ste Catherine, Montréal, ou directement des Dlles Bell, 78 Fifth Avenue, New York City, sur réception du prix.

LE
Tonique pour les Cheveux
DES Delles BELL

enlève les pellicules, arrête la chute des cheveux, les démangeaisons, ou guérit les maladies du cuir chevelu, et c'est un merveilleux tonique pour les cheveux. Les cheveux négligés ou le cuir chevelu malade causent la calvitie. Le TONIQUE POUR LA CHEVELURE DES DLLES BELL se vend $1.00 la bouteille, à la pharmacie Décary, 1688 rue Ste Catherine, Montréal, ou il vous sera envoyé directement par les Dlles Bell, 78 Fifth Avenue, New York City, sur réception du prix. Son prix très raisonnable le met à la portée des bourses de tout le monde.

LE
Lambs' Wool Soap
DES Delles BELL

fait de pure huile de laine d'agneaux est le savon pour la toilette et le teint le plus chic et le plus exquis qu'il y ait sur le marché aujourd'hui. Aucune dame ne devrait s'en passer. Prix 25c le morceau, à la pharmacie de M. Décary, 1688 rue Ste Catherine, Montréal, ou directement des Dlles Bell, 78 Fifth Avenue, New York City, sur réception du prix.

Nous expliquerons et démontrerons avec plaisir à toutes les dames qui viendront à ma pharmacie, les mérites de chacune des préparations sus-mentionnées.

Arthur Décary
PHARMACIEN
1688 Rue Ste Catherine
MONTREAL

Seul agent pour la vente des préparations des Demoiselles Bell pour la Toilette.
195—V**—n

THE EDINBURGH ROPERIE & SAILCLOTH CO. LIMITED.
LEITH, ECOSSE.

FABRICANTS DE
Cordages de toutes sortes, Toiles à voiles de lin, Toiles goudronnées et à l'épreuve de l'eau, Ficelle à coudre, Ficelle pour la pêche, Lignes pour la pêche, Ficelle de liage, etc.
REPRESENTEE PAR
DAVID INGLIS, No 9 Rue St Pierre, Montréal.
Tél. Main 4359. v n

A LOUER
Plusieurs beaux bureaux, dans la batisse de LA PRESSE. S'adresser à l'Administration.

PETITES ANNONCES

—TARIF—
(Invariablement Payable d'avance)
ELEVES DEMANDES
EMPLOI DEMANDE
CHAMBRE A LOUER
TROUVE
} 20 Mots POUR 10 CENTS
½c PAR MOT EXTRA.

SITUATION VACANTE
SERVANTE DEMANDEE
MAISON A LOUER
A VENDRE
PROPRIETE A VENDRE
PERDU
} 25 Mots POUR 25 Cents 1 cent par mot extra.

"PERSONNEL" 20 mots 40 cts. 2 cts par mot extra.

EMPLOIS DEMANDES
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Main-d'oeuvre de toute sorte fournie.
On trouvera à ce bureau :
Des commis-voyageurs, des assistants teneurs de livres, des commis-épiciers, des commis de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des pressiers, des mécaniciens, des blanchisseuses, des apprentis, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des cuisiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des aides de cuisine, des gardes-malades, des femmes de journées, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, un conducteur d'ascenseur, un commis dans la ferronnerie, des commis-voyageurs, des copistes.
Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir.—Urbain Lafontaine, gérant.

COCHER — Homme, bonnes références, connaissant les chevaux, demande place. Ecrire à R. G., bureau de poste St Gabriel, rue Centre, Montréal. 238-5

EMPLOI DEMANDE — Jeune homme marié, 10 ans d'expérience dans magasin général, ville et campagne, demande situation quelconque, bonnes références. S'adresser à J. M., 841 Chaussé. 241—3

EMPLOI DEMANDE — Français, 28 ans, bachelier ès-lettres et ès-sciences, demande situation dans collège, banque, industrie ou place similaire. Henri Dufeutrelle, 96 avenue de l'Hôtel de Ville. 232—2

FEMME. — On trouvera une bonne femme de journée, pouvant fournir de bonnes références. S'adresser 1325 Avenue Hôtel de Ville. 241—3

FEMME — On trouvera une bonne femme de journée, pouvant fournir de bonnes références. S'adresser XX., 1325 Avenue Hôtel de Ville. 241—3

GOUVERNANTE — Une dame pouvant fournir de bonnes références demande place comme gouvernante. S'adresser 1890 St Jacques, St Henri. 242—2

INSTITUTEUR — Instituteur portant diplôme académique, demande place pour enseigner le français. S'adresser à P. Laberge, Ste Martine, Co. Châteauguay. 242-3

INSTITUTRICE — Une jeune fille demande une place dans une famille, pour enseigner le français, la peinture à l'huile, renaissance, guipure, fleurs en cire, etc. Demandes reçues jusqu'au 20 août. S'adresser à E. Mercier, pho., Cacouna, Qué. 238—6

JEUNE HOMME — Demande place de confiance. Ecrire ou s'adresser à 140 rue Wellington, Pointe St Charles. 238—5

LAVAGE — Une femme demande du lavage à maison privée. S'adresser 15 rue Parker. 241—2

MENAGERE-CUISINIERE — Une bonne cuisinière et ménagère demande place, bonnes références. S'adresser 234 Montcalm. 242—3

SALON DE TOILETTE — Toute personne désirant avoir une bonne coupe de cheveux et une barbe bien faite, est priée de venir au nouveau salon de toilette de J. St George, barbier, 1298 Ste Catherine. 242—1

TAILLEUR — Un tailleur connaissant la coupe, demande place comme coupeur ou assistant, ou prendrait charge d'une boutique avec responsabilité. S'adresser 1773 Ste Catherine. 239—4

ELEVES DEMANDES
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

ELEVES DEMANDES — Sténographie, clavigraphie françaises et anglaises, enseignées en 40 leçons ; 80 mots par minutes garantis ; comptabilité, anglais, français, latin. Positions assurées, bas prix. 1365A Ontario. 242—2

SITUATIONS VACANTES
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

APPRENTI PEINTRE — On demande un apprenti pour le département de la peinture et du "strappage" sur ferblanterie. S'adresser à The, Thos Davidson Mfg. Co. Ltd. 187 Delisle, Ste Cunégonde. 240—3

BOUCHER — On demande un boucher sachant parler l'anglais et le français. S'adresser 1283 Notre-Dame. 242—1

BARBIER — On demande un barbier, au No 695 rue Craig. 242—1

BOULANGER — On demande immédiatement un bon boulanger. Bons gages payés. Joseph Faucher, Victoriaville, Qué. 242—1

BARBIER — On demande un bon barbier, place permanente, No 1564 Notre-Dame, P. A. LeBel. 242—1

BARBIER — On demande un barbier, 1355 Ontario. 242-1

BARBIER — On demande immédiatement un barbier, gages $4 à $5 par semaine, nourri et lavé, place permanente, 585 Notre-Dame, Maisonneuve. 242-1

BARBIER — On demande un bon barbier. S'adresser chez Jos. Bédard, 1699a Ste Catherine. 242-1

BARBIER — On demande un barbier, place permanente. S'adresser immédiatement 422 St Jacques. 242—1

BOULANGER — On demande immédiatement un boulanger pour la campagne. S'adresser à Onésime Peltier, épicier, 236 Lagauchetière. 242—1

BARBIERS — On demande deux barbiers pour le samedi, s'adresser 5 rue Saint-Laurent. I. Moquin. 242—1

COUTURIERES — On demande des couturières pour finir les habits, ouvrage permanent et bons gages. S'adresser S. Asher, 3e étage, 5 Côte St Lambert. 242—1

CORDONNIERS — On demande à la Union Factory McPherson Co., Hamilton, deux hommes pour travailler aux semelles, un pour canneler les semelles intérieures Goodyear, et un pour teindre les semelles intérieures et extérieures ; ils devront être compétents et stables. Gages 17 cents de l'heure. Passage payé et emploi permanent garanti. Se présenter chez L. H. Packard et Co., samedi, de midi à 1 heure. 242—1

COUTURIERES — On demande cent personnes compétentes pour faire de la lingerie blanche à la machine, bons gages et emploi permanent. S'adresser à M. Klein, chez John P. Black et Cie, 183 rue Vitré. 238—6

COUPLE — On demande un bon homme et une femme, l'homme pour faire la culture de terre, la femme pour faire le beurre et soins des volailles, avec références. R. F. Campbell, St Hilaire Station. 240-4

COUTURIERES — PRESSEUSES — Demandées, immédiatement, 50 bonnes couturières, aussi bonnes presseuses. Plus hauts gages. S'adresser tous les jours jusqu'à 6 1-2 heures p.m. The Progress Mfg. Co., coin Ste Catherine et St Urbain. 238—6

CUISINIERE — BLANCHISSEUSE — On demande à l'hôpital civique, une cuisinière et une blanchisseuse. S'adresser à la matrone de l'hôpital. 241—3

COUTURIERES — APPRENTIES — On demande des filles sachant faire les overall et les chemises; aussi des apprenties, ainsi qu'une fille pour faire les boutonnières sur une machine Singer. S'adresser à M. Senécal, chez R. C. Wilkins, 198 rue McGill. 237—6

COUTURIERES — APPRENTIES — On demande des filles sachant faire les overalls et les chemises; aussi des apprenties ainsi qu'une fille pour faire les boutonnières sur une machine Singer. S'adresser à M. Senécal, chez R. C. Wilkins, 198 rue McGill. 242—4

COUTURIERE, PRESSEUR, APPRENTI — On demande un homme pour presser les pantalons, un apprenti de deuxième année et une bonne couturière. 494 Craig. 242—1

CORDONNIER — On demande un cordonnier, au No 38 rue Gain. 242—1

Epargnez-vous des troubles et des démarches inutiles,
LAISSEZ VOS PETITES ANNONCES A LA
Succursale No 28
Pharmacie MENTANA,
Coin Roy et Mentana.
Vous payerez les mêmes taux qu'aux bureaux de LA PRESSE.

SITUATIONS VACANTES
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

COMMIS — On demande un commis d'épicerie de deux ou trois ans d'expérience avec bonnes références, au No 39 rue Sanguinet. 242—2

DIVERS — On demande des personnes expérimentées pour faire les garnitures de chemises à la machine, pour coudre à la machine et pour piquer ; on demande aussi des personnes expérimentées pour poser les collets et manchettes aux chemises ; nous payons les plus hauts gages de la ville. S'adresser immédiatement à Mme Thomas, à la fabrique Gault Bros., rue Ste Hélène. 236—20

COMMIS — On demande deux bons commis d'expérience, sachant bien l'anglais et le français, ayant de bonnes références. S'adresser chez Paul Lagarde et Cie, épiciers, 2127 rue Notre-Dame. 242—1

CUISINIERE — On demande une seconde cuisinière. S'adresser à l'hôtel Rideau. 242-1

COUTURIERES — On demande 25 bonnes finisseuses dans les pantalons de pratique. Ouvrage permanent et bons gages. 4 St Laurent, 3e étage, chambre 18. 241—3

DESSINATEUR — On demande un dessinateur d'expérience pour peignoirs et jupons, qui peut assortir les patrons et diriger le taillage. Dites l'expérience et les références que vous avez. John P. Black and Co., 183 rue Vitré. 240—6

DAMES — On demande des dames pour solliciter l'assurance sur la vie, pour le département des enfants et pour celui des grandes personnes. S'adresser à O. Léger, entre 9 et 10 a.m., Sun Life Assurance Coy. of Canada, 1766 Notre-Dame. 221—n

FOREMAN — On demande un assistant-foreman. S'adresser H. Shory and Co. 242—2

FILLES — On demande des filles pour coudre des chaussures à la machine Wheeler et Wilson. Se présenter au dernier étage, chez L. H. Packard et Co, No 162 rue McGill. 242—2

FEMME — On demande une femme pour la cuisine. Grand Vatel, 50 rue St Jacques. 242—1

FORGERON — On demande un bon forgeron pour les voitures, ouvrage à l'année. S'adresser à Jos. Fontaine, fils, voiturier, Sherrington, Qué. 242—2

FOURRURES — On demande des tailleurs de fourrures, des bloqueurs de fourrures et des personnes pour coudre les fourrures. S'adresser à M. Small, chez John W. Peck et Co, 92 rue Beaudry, dernier étage. 242—2

FERBLANTIER. — On demande un bon ferblantier, sachant tracer, ouvrage en dedans. Position permanente à un homme compétent. S'adresser à J. A. Gosselin, Drummondville, Qué. 240-4

FILLE-NOURRICE — On demande une bonne fille pour ouvrage général de la maison, et aussi une nourrice devant parler un peu l'anglais. S'adresser 356 Metcalfe Ave., Westmount. 242-1

FEMMES — On demande des femmes d'expérience pour faire des peignoirs à domicile. Se présenter chez John P. Black et Co, 183 rue Vitré. 239—5

GARCON — On demande un garçon pour ouvrage général, dans un restaurant, références exigées. 84 St Jacques. 242—1

GARCONS — On demande 15 garçons pour ouvrage de bureau ; il faut qu'ils soient propres et diligents. S'adresser avant 10.30 heures a.m., à M. Hébert, au magasin de la Cie S. Carsley, limitée. 242—1

GARCON — On demande un garçon et une fille de cuisine, au No 552 Craig. 242-1

HOMME — On a besoin d'un homme avec expérience, pour le soin des chevaux. Ecrire avec références à L., 2211 "La Presse". 241—3

HOMMES — On demande des hommes recommandables — $60 par mois et les dépenses, $2.50 par jour à des hommes recommandables dans chaque localité, pour introduire nos marchandises, fixer des pancartes sur les arbres, clotures, le long des routes et tous les endroits en vue ; emploi permanent à de bons hommes capables et honnêtes ; expérience pas nécessaire. Ecrivez immédiatement pour renseignements. The Empire Medicine Co, London, Ont. 227-30

HOMME — On demande immédiatement un homme habitué pour livrer les viandes et prendre soin d'un cheval et voiture, références exigées. Adresser Jos. B. Giguère et Cie., Marché Bonsecours. 242-1

HOMME — On demande un homme de cour pour travailler à l'hôtel Côté, chemin du Sault. S'adresser 550 Lagauchetière. 242—1

HOMMES — On demande des hommes d'expérience, pour travailler dans une carrière. S'adresser à James Broadie, à Mont Johnson, comté Iberville, Qué. 238—6

HOMMES — On demande partout des gens actifs pour poser des enseignes, distribuer des circulaires, échantillons, etc ; pas de commandes à solliciter. Bons gages. Ecrire à Sun Advertising Bureau, Chicago. 17.21

HOMMES — On demande des hommes compétents pour travailler le fer dans un chantier de construction de navires, $2.75 par jour. The Bertram Engine Works Co., Limited, Toronto, Ont. 238—6

INSTITUTRICES DEMANDEES — La municipalité scolaire de St Ferdinand d'Halifax sud a besoin de quelques institutrices. Pour les conditions, s'adresser à Honoré Hémond, secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire d'Halifax-Sud. 242-2

INSTITUTRICE — On demande dans la paroisse de Ste Sophie, comté de Terrebonne, une institutrice catholique, munie d'un diplôme français et anglais, salaire $130. S'adresser à John Jos. Carey, Sec.-Trés. 242—4

INSTITUTRICE — On demande une institutrice diplômée pour école élémentaire, de bons gages seront payés à une institutrice ayant déjà enseigné et bien recommandée. S'adresser par lettre ou personnellement, à M. A. Cossette, sec.-trés., Radnor Forges, comté Champlain. 241—3

INSTITUTRICES — On demande 3 institutrices, avec diplômes anglais et français. S'adresser immédiatement à E. S. Lussier, Hemmingford, Qué, comté Huntingdon. 240—6

INSTITUTRICE — On demande une institutrice pour l'école No 1 de Grenville, ayant son diplôme élémentaire et pouvant enseigner le français et l'anglais. Pour plus d'informations, s'adresser à M. Lambert Pilon, Grenville, Co. d'Argenteuil. 240—3

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme bien recommandé, pour servir les tables. S'adresser 1927 Ste Catherine. 242—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme fort et actif sachant parler les deux langues, pour se rendre généralement utile dans un entrepôt, salaire cinq dollars par semaine. Donnez des références, 20 rue St Pierre. 242—1

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille parlant les deux langues, sachant le type-writer, la sténographie ou non, avec références. S'adresser directement au No 545 Amherst, entre 2 et 4 heures. 242—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme ayant de l'expérience dans le métier de boucher et pour la livraison. S'adresser 328 Clarke, A. Brunet. 242—2

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme compagnon, dans le métier de boucher. S'adresser 61 rue Quesnel, coin Dominion. 242—1

MODISTE — On demande une bonne modiste pour corsages. S'adresser 56 rue Drummond. 242—1

MENUISIERS — On a besoin de deux menuisiers pour un ouvrage de cent piastres, tout de suite. S'adresser au No 248 rue Bishop, de bonne heure le matin. 242-1

SERVANTE — On demande une servante générale, au No 90 rue St Hubert. 242-1

SITUATIONS VACANTES
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

PROFESSEUR D'ALLEMAND — On demande pour les Etats-Unis, un monsieur né en Allemagne, capable d'enseigner sa langue par la méthode naturelle. $12.00 par semaine. S'adresser, Chambre 4, 210 rue Milton, samedi matin, entre 10 et 12. 242-1

PLOMBIERS — On demande un bon plombier et un bon poseur d'appareils à eau chaude. 444 rue Rachel. 242—1

PLOMBIERS — On demande des plombiers et des couvreurs. F. Fruidevaux, 314 rue St Laurent. 242-1

PEINTRE — On demande un bon peintre de voiture. S'adresser Dagenais et Léonard, 68 Montcalm, coin Craig. 242-2

SERVANTE — On demande une servante générale sachant faire la cuisine, pour une famille de trois personnes. S'adresser 12a avenue Sussex. 242—3

SERVANTE — On demande une servante au No 643 Hippolyte, pas de lavage. 242—2

SERVANTE — On demande une servante générale pour famille sans enfants. Libre tous les soirs. S'adresser No 6 Avenue Laval. 242—1

SERVANTE — On demande une servante générale ; famille de deux personnes, pas d'enfant, au No 96 avenue de l'Hôtel de Ville. 242-1

SERVANTE — On demande une servante générale au No 86 rue Université. Références requises. 242-1

SERVANTE — On demande une servante générale avec de bonnes références. S'adresser 418 Rachel. 242-2

SERVANTE — On demande immédiatement une bonne servante générale pour une famille de trois, ni lavage ni repassage, bons gages, références requises. Se présenter immédiatement à 109 avenue Greene, Westmount. 242—2

SERVANTE — On demande une servante générale, petite famille. Se présenter samedi matin, 533 rue St Denis. 242—1

VOYAGEUR — On demande un voyageur de première classe, une bonne clientèle dans les Cantons de l'Est. Par lettre confidentielle, à Chaleyer et Orkin, 1831 Notre-Dame. 242—3

WAITERS — On demande chez M. Fortin, hôtelier, coin des rues St Gabriel et St Jacques, 25 "waiters" d'expérience, à 10 heures lundi matin. 242—2

AGENTS DEMANDES
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

AGENTS — On demande des agents dans tous les territoires inoccupés, pour vendre nos cabinets à bain de vapeur Niagara. Jones and Co., 37 rue Yonge, Toronto. 12,14,16

AGENT SOLLICITEUR—On demande immédiatement, pour une publication hebdomadaire, un agent solliciteur actif. Bonne commission et salaire à un homme compétent. Les deux langues requises. Se présenter à chambre 76, édifice Impérial, rue St Jacques. Montreal Weekly Railway and Steamboat Guide. 242—3

MAISON A LOUER
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

COTTAGE — A louer, $15 par mois (valant $25), élégant cottage détaché, No 621 rue St Urbain, près de l'avenue des Pins, des tramways électriques et de l'église St Martin ; salons doubles, cuisine à rallonge, 4 chambres à coucher et une chambre de bain, etc. Ouvert tous les jours pour l'inspection. Pour détails, se présenter chambre 228 Temple Building. 236—8

FLAT — A louer, flat, No 909 rue St Denis, 8 chambres réparées à neuf, grande cave cimentée. Le tout de première classe, avec améliorations modernes, gaz et lumière électrique, fournaise à eau chaude. S'adresser à M. Michaud, 29 rue St Pierre, Tél. Bell Main 2026. 242—2

LOGEMENT A LOUER — Un beau logement, 2e et 3e étages, contenant 9 appartements, chambre de bain et w.c., deux balcons, 778 St Denis, entre Duluth et Roy. Tous les appartements sont bien éclairés. Le grand ménage a été fait ce printemps. Loyer modéré. S'adresser sur les lieux, ou 1760 Ste Catherine. 242—1

MAISONS — A louer, 2 maisons, 3 appartements, passage, w.c., $5.00 et $6.50, entrées nouvellement peinturées et très propres. 366 rue Richmond. 242-1

MAISONS DEMANDEES
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

LOGEMENT DEMANDE — On demande immédiatement un petit logement non meublé pour famille de 2 personnes. S'adresser S., 1179 "La Presse". 242—1

LOGEMENT MEUBLE DEMANDE — On demande un logement tout meublé de 7 ou 8 pièces, dans une belle localité. Pour une petite famille de trois personnes. Ecrire à J. A. Trudeau, P. O., Boîte 1046, Montréal. 242—2

Propriétaires de Chambres à Louer

Ne tardez pas, les personnes en villégiature, reviendront bientôt à la ville, faites connaître ce que vous avez à louer par les petites annonces de "La Presse" — 20 mots pour 10 cts et ½ cent par mot extra, chaque insertion. En vous adressant à une de nos 33 succursales, vous paierez le même prix.

CHAMBRES A LOUER
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE — Chambre à louer meublée ou non, étage du bain, eau chaude, lumière Auer, famille privée, sans enfants, vis-à-vis le jardin Viger, 69 A rue Dubord. 242—1

CHAMBRES — Deux belles chambres à louer. S'adresser au No 495 Berri. 242-1

CHAMBRE — A louer, chambre meublée, lumière Auer, bain, eau chaude, famille pas d'enfant. S'adresser 104 Parc Lafontaine. 242—2

CHAMBRE — A louer une chambre dans une famille privée, sans enfants, gaz, fournaise Daisy, sur la rue. Rue Berri, No 349, près rue Ontario. 241—3

Aux Maisons De Pension

* * *

Que de personnes cherchent dans les petites annonces un lieu de résidence à la ville, chambre et pension, à leur retour de la campagne.
— Ne tardez pas — faites connaître les avantages de votre maison par "La Presse". — 20 mots pour 10 cts et ½ cent par mot extra, chaque insertion. En vous adressant à aucune de nos 33 succursales, vous paierez le même prix.

CHAMBRES ET PENSION
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRES ET PENSION — Deux belles grandes chambres doubles, et une simple, à louer, avec pension, étage du bain, eau chaude, lumière Auer, 148 Berri. 240—4

CHAMBRES ET PENSION
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRES ET PENSION — Bonne maison de pension, belles chambres, chambre seule, $3.00 par semaine, chambres pour jeunes filles, $2.25 par semaine, 345 Duluth. 239—5

A LOUER
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

MAGASIN — A louer, un grand magasin avec soubassement pavé en asphalte, No 146A rue St Laurent. Possession immédiate. Alf. Brunet, 58 rue St Jacques. 241-6

REMISE — A louer une remise et bureau pour l'emmagasinage du grain ou pour autre usage. S'adresser sur les lieux, 10 Maisonneuve ou 16. 242—2

SALON — A louer, grand salon double, eau chaude et froide, bain, w.c., lumière Auer, site convenable pour jeune couple, belle localité. S'adresser au No 115 rue Milton. 239—5

A VENDRE

C'est le Temps

de songer à la vente des meubles que vous ne voulez pas déménager et qu'une foule de personnes revenant de la campagne peuvent avoir besoin. La "petite annonce" est là toute prête à vous trouver des centaines d'acheteurs, si vous prenez la peine de recourir à ses bons offices.
Quel que soit l'article à vendre, annoncez-le. Vous trouverez sûrement l'acquéreur désiré.

A VENDRE
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

AMEUBLEMENTS — A vendre, comptant ou à crédit, ameublements de salon, de chambre à coucher, de salle à dîner, tapis, rideaux et poêles. Prince Co., 33 rue Saint-Laurent. 266—n

BOUTIQUE DE BARBIER — A vendre ou à louer, sur la rue Ste Catherine, une boutique de barbier. Se présenter au No 199 rue Notre-Dame. Téléphone Bell Est 269. 242—2

BOULANGERIE — A vendre, boulangerie avec maison, hangar, écurie et autres bâtisses. Clientèle, faisant une consommation de 950 à 1,000 pains par semaine. S'adresser à Alfred Haîde, Iberville, Qué. 8,16,24,28

CHEVAL — A vendre cheval de buggy ou de grosse voiture. S'adresser P. Boulianne, 792½ St André. 242—1

CHEVAUX — Encan de chevaux. Jeudi, le 22 courant, à dix heures du matin, au C. P. R. Stock Yard, il y aura un encan de 110 chevaux de l'Ouest, sains, âgés de 2 à 7 ans, et pesant de 1,000 à 1,300 livres, conditions, argent comptant. Jos. Lemire, propriétaire. 16,19

DIVERS — NOUS AVONS A OFFRIR EN VENTE UN GROS ASSORTIMENT de paillassons, de tapis (carpet rugs), en Axminster, Wilton, Bruxelles et Tapestry, de différentes grandeurs et de magnifiques dessins, prélart, rideaux, toile de table, meubles et articles de ménage, etc., pianos droits, échantillons de commis-voyageurs, etc., etc., à des prix réduits pour les écouler durant le mois d'août. C'est une chance qui vous est offerte ; un joli paillasson ne vous coûtera qu'un peu plus que ce que vous avez l'habitude de payer pour la bordure quand vous l'achetez à la verge. Vente privée ou à l'encan, tous les mardis et vendredis à 2.30 p. m., aux salles d'encan monstres de Rae et Donnelly, 241 et 243 rue St Jacques. 240—6

POUR FUNAISES, ETC. — A vendre, la fameuse préparation de Nathan, pour exterminer les coquerelles, rats et souris ; cette préparation est en boîtes de 25 cents, 50 cents et $1.00. Nous vous rembourserons votre argent si elle ne nettoie pas votre maison, 71 rue St Laurent. 12,14,16

PALETOT — A vendre, un paletot — imperméable — servant à la fois de paletot d'automne et printemps, tout à fait neuf, acheté l'automne dernier, le propriétaire est obligé de le vendre parce qu'il est trop petit ; c'est la seule raison pour vendre. On peut l'examiner en s'adressant au No 1649 rue Notre-Dame, à M. Ernest Boivin. 239—n

PIANO — Beau piano carré, très bon ordre, coûtant $300, vendra pour $50, moitié comptant, ou $40 comptant. Un bargain, 462 rue Dorchester. 242—1

PIANO — A vendre, bon piano Steinway Sons, New-York, a coûté $700 ; mis en vente par une famille quittant la ville. S'adresser chez Joseph Mercier, 878 St Laurent. 242—2

PIANO — A vendre, un piano droit, tabouret et tapis, 7⅓ octaves, 3 pédales, grandes dimensions, la meilleure marque de New-York, $45 comptant ; chance unique dans la vie, 289 rue Cadieux. 242-2

PIANO — A vendre, piano droit américain de première classe, des derniers goûts, sept octaves, trois pédales, presque neuf, garanti, $65.00 comptant. Grand bargain, 238 rue St Dominique. 241-3

COMBUSTIBLE A VENDRE
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

BOIS — A vendre, bois pour allumer le poêle, $2 ; érable coupée, $2.50 ; blocs de moulins, longueurs de poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans n'importe quelle partie de la ville. J. C. Macdiarmid, carré Richmond. Téléphone Up. 2553. 183—n

BOIS — Slabs sciées, le voyage, $1.00 ; épinette sciée, le voyage, $1.25 ; bois franc, scié, le voyage, $1.40. Leclaire et Bruneau, 1334 Ontario. Tél. Bell Est 1085 ; Marchands, 150. 173—n

BOIS — A vendre, $1 le voyage, bois sec, de moulin, scié, bois franc, $1.40. Chez T. Cyr, coin Beaudry et Robin. Tél. Marchands, 131. 218—26

HOTELS A VENDRE
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

BUVETTE — A vendre, à bon marché, une buvette faisant de bonnes affaires. Pour détails se présenter au No 447 rue Craig. 242—2

Aux Propriétaires de Maisons à Louer ou à Vendre

C'est le temps d'informer le public sur le logement à louer ou la propriété à vendre. C'est à la présente époque que l'on songe à revenir en ville. Il faut se chercher un nouveau logis ou acquérir une propriété.
Vous ne pourrez trouver un agent plus direct, plus efficace et plus économique que la "petite annonce" de "La Presse", qui est placée, chaque soir, sous les yeux d'un quart de million de lecteurs.
Afin de mettre cet excellent service de publicité à la portée de chacun, nous avons établi 33 succursales, par toute la ville, où vous pouvez déposer vos annonces exactement aux mêmes prix qu'au bureau principal de "La Presse."

PROPRIETES A VENDRE
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

MAISON A VENDRE — Cessez de payer loyer dans un logement sur plein pied, étroit et mal aéré dans une localité que vous n'aimez pas, venez vous procurer notre pamphlet intitulé "Comment vous procurer une maison pour $25 comptant et $1.50 par semaine, S. Husselbee, 848 avenue du Parc, ou chambre 228, Temple Building. 5,7,9,12,14,16

PROPRIETE — A vendre, No 1267 rue P..., une maison en bois et brique, entourée d'arbres fruitiers et faisant face à deux rues, prix $1,000, $200 comptant, et la balance $100 par année. S'adresser à S. D. Vallières, 1051 St Hubert. 241—2

PROPRIETES A VENDRE
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

PROPRIETE A VENDRE. — Le 19 courant, à dix heures du matin, sera vendue sur les lieux, à l'encan public, pour le compte de la Commission Scolaire de la Ville St Louis, la propriété portant les numéros 2182 à 2184 de la rue St Laurent. Pour détails, s'adresser au soussigné,
A. F. VINCENT,
Sec.-Trés. de la Commission Scolaire,
238-6 1225 St Dominique, St Louis.

AVIS AUX ACHETEURS — Nous attirons spécialement l'attention des acheteurs sérieux sur les propriétés suivantes qui sont offertes à des prix excessivement bas. C'est maintenant le temps d'obtenir des bargains. N'attendez pas jusqu'à l'automne. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. Tél. Bell Main 1257, Marchands 257.

BARGAIN No 1 — Nos 239, 241, 243 rue Panet, près de la rue de Montigny, 5 logements, terrain 40 x 100, écuries, loyer annuel, $438, seront vendus à un prompt acheteur pour $4,000 comptant. Une chance rare. S'adresser au No 241 rue Panet, ou Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame.

BARGAIN No 2 — Propriété, coin des rues Rivard et Duluth, deux magasins et deux logements, loyer annuel $564, prix $5,200 seulement. S'adresser à Joseph Lapierre, 45 Place Jacques-Cartier, ou Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame.

BARGAIN No 3 — Nos 180, 182, 184, 184A, rue Beaudry, terrain 41 x 74, écurie, 4 logements, loyer annuel $348, prix $2,700. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame.

BARGAIN No 4 — Avis aux spéculateurs ou entrepreneurs, propriété, coin des rues Panet et Logan, terrain 40 x 84, 5 petits logements, sera vendue pour $1,800. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame.

BARGAIN No 5 — Coin des rues Dorchester et St Timothée, magasin et logement, loyer annuel $476, sera vendue au bas prix de $4,500. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. 241—3

ON DEMANDE A ACHETER
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

MONTREAL-SUD — Un acheteur sérieux désire acheter un ou deux terrains à Montréal-Sud, près du chemin de fer ou de la rivière de préférence. Ecrire immédiatement à P. R., 140 "La Presse", en mentionnant localité, prix et conditions de paiement. 241—3

ARGENT A PRETER
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

ARGENT — Plusieurs mille piastres à prêter à 5 pour cent à la ville et la campagne, sur obligations, assurances, billets ou autres garanties. Osw. Chaput et Cie, édifice "La Presse". 240—4

PERDU
25 mots, 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHIEN — Perdu, 1 colie, poil jaune, poitrine blanche, petite tache sans poil sur la tête. Récompense à qui le rendra au propriétaire, 165 St Denis. 242—2

EPINGLE — Perdu, une épingle ornée d'un diamant, soit dans un tramway de la rue Ste Catherine ou sur la rue entre la rue Drummond et la rue Maisonneuve, jusqu'au débarcadère du bateau de Longueuil. Récompense libérale en s'adressant à F., 1886 bureau de "La Presse." 242—1

EPINGLE — Perdu, en se promenant dans la ville ou autour de la montagne, une épingle à chapeaux, de dames, en argent. La personne qui la rapportera au No 61 rue William, sera récompensée. 242—1

EPINGLETTE — Perdu, une épinglette en perles, dimanche, le 11 août, entre 4½ heures et 9½ heures. Récompense libérale au Club Shoe Store, 2244 rue Ste Catherine. 242—2

VACHE — Perdu, le 15 courant, une vache, poil gris, donner informations à 641 rue Ontario. 242-1

PERSONNEL
20 mots : 40 cents ; 2 cents par mot extra

PERSONNEL — M. Massicotte parti.—Notre ami M. Onésime Massicotte, depuis plusieurs années représentant de la maison Geo. Wait et Cie, est parti de cette maison pour entrer comme commis-voyageur et vendeur au service de la maison W. Champagne. 242—1

DIVERS

MATERNITE PRIVEE — Accommodation supérieure, gardes-malades d'expérience, références, strictement privée. No 100 rue Lasalle, quartier St Jean-Baptiste. 17,24,31,7,14

REMERCIEMENTS — Remerciements à saint Antoine de Padoue, pour guérison obtenue. — A. L. 242—1

"QUICKCURE"
Pour le Mal de Dents
Guérit immédiatement. En pots à 15c, 25c et 50c. En vente chez tous les pharmaciens.
Lyman Sons & Co., Agents en Gros, Montréal. (1)1-s-v

LE FEU DANS LES COURS A BOIS

Monsieur le Rédacteur de "La Presse".

Dans le court espace de six semaines, il y a eu deux incendies dans les cours à bois sur l'avenue Atwater, et ce à une centaine de pieds de chez moi.

La combustion spontanée n'a rien à faire avec ces désastres.

Ce sont des ivrognes, des "Sun Fishes" de la pire espèce qui y passent une partie des nuits, et qui, non contents d'insulter et de piller ceux qui ont affaire à passer par là, y mettent le feu par-dessus le marché.

Si l'on songe à la difficulté que l'on a à allumer un poêle, sans imbiber le bois de pétrole, etc., l'on se demande comment peuvent s'embraser de gros madriers sans l'intervention d'une volonté bien arrêtée.

Par exemple, M. E. C. Lanctôt et moi, nous avons empêché une conflagration le soir du 7 novembre.

Nous passions devant le clos de bois au No 819 de la rue Craig, et nous avions remarqué une lueur entre une pile de bois de corde et un grillage qui sert de clôture. Je crois que ce bois appartient à un M. Corbeil.

Il y avait tout simplement un monceau de guénilles saturées d'huile auxquelles on avait mis le feu.

Songeons maintenant à l'incendie qu'aurait pu causer un pareil embrasement dans un quartier si populeux, si nous n'avions pas arraché ces guenilles en feu pour les jeter dans la rue, où nous les avons éteintes avant de partir.

Les autorités devraient faire garder ces propriétés par la police ou voir à ce que les propriétaires y placent des gardiens eux-mêmes.

Il n'y a rien de bien rassurant pour les femmes et les enfants surtout, si cela continue, et je demande, au nom des autres résidents de l'avenue Atwater, une protection plus efficace.

Vous remerciant, monsieur le Rédacteur,

Je demeure, bien à vous,
F. C. CADORET,
102 avenue Atwater.

St Henri, 16 août 1901.

Conséquences fatales

Un simple refroidissement peut avoir les plus tristes conséquences, si l'on n'a pas recours au BAUME RHUMAL pour combattre ses effets. 241 2

LES CORDONNIERS MONTEURS

Le pique-nique des cordonniers-monteurs qui devait avoir lieu samedi le 10 aura lieu demain.

INAUGURATION D'UN PONT

Brillante fête à Ste Florence de Beau Rivage

(Spécial à "La Presse")

Causapscal, 16 — Dimanche a eu lieu à St Florence de Beau Rivage l'inauguration d'un nouveau pont.

Favorisés par une agréable température, tous les colons de Ste Florence ainsi que des paroisses environnantes s'y étaient donné rendez-vous.

Notre député, M. Donat Caron, sur nos invitations empressées, daigna ainsi que sa Dame, nous honorer de sa présence.

Au nombre des huit cents personnes qui s'y trouvaient, nous remarquions entre autres : MM. Naz. Caron et sa dame, Ferd. Heppall et sa dame, B. d'Anjou et sa dame, A. Lafferté et sa dame, John Pineau et ses deux fils, S. A. Pineau, tous de Causapscal, ainsi que les Dlles B. Blais et F. Blais, de Lévis, et une foule d'autres qu'il me serait trop long d'énumérer.

Après la bénédiction faite par le Rév. Z. Beizil, curé de Causapscal, et la présentation de deux bouquets à M. et Mme Caron par Miles Ant. Caron et M. Heppell, M. Caron nous donna en peu de mots un compte-rendu de son administration gouvernementale.

Ce pont obtenu par lui du gouvernement qui fait hautement honneur ainsi qu'à M. Geo. Nadeau, son constructeur, car c'est un des plus beaux ponts que nous possédions dans la province.

La foule, au comble de l'enthousiasme, manifesta sa reconnaissance par ses applaudissements réitérés et ses joyeux hourras en l'honneur de notre digne député qui, malgré tant d'obstacles à vaincre, nous donne un si beau gage de son vif intérêt pour l'avancement de la colonisation.

COURRIER D'ARTHABASKA

(De notre correspondant particulier)

Arthabaskaville, 16 — Une jolie excursion à Trois-Rivières se prépare pour dimanche prochain. Les organisateurs sont les membres du cercle musical de Victoriaville.

— M. L. P. de Courval, J. C., accompagné de sa famille, part aujourd'hui pour une promenade de quelques jours à Ste Clothilde, où il sera l'hôte de M. le curé de Courval, son frère.

— M. Nathan Barlow, la malheureuse victime tuée alors qu'ils travaillait à la compagnie hydraulique des Rapides de Lachine, était le fils de James Barlow, qui demeure près de Danville. Ses nombreux amis ont été affectés de sa fin tragique. M. Barlow était âgé de 25 ans et laisse une femme et un enfant pour le pleurer.

—Pendant un orage électrique, mercredi, la foudre est tombée sur la maison de M. J. Smith, de Ness Hill, près du Lac Mégantic. La cheminée a été démolie, le tuyau du poêle renversé et celui-ci tout brisé. La foudre a disparu par la cave. M. Angus Smith, qui était couché dans un appartement où passait le tuyau du poêle, ne reçut aucun mal et fut témoin de tout le fracas.

—La compagnie de bois de papier et de pulpe de Brompton Falls a 75 hommes à l'ouvrage sur le site de la nouvelle usine. Ce nombre sera bientôt porté à 200. Les travaux de construction sont dirigés par M. J. B. Bearce, président de la compagnie ; M. D. Hodgdon est le contremaître des ouvriers. Le contrat pour la construction de l'écluse a été accordé à M. Swan. Les travaux en fer sont exécutés par M. McNeil.

—Un nommé Vaillancourt qui travaillait au 2e étage d'une maison de la rue Child, Coaticook, est tombé lourdement sur le sol. Son état est assez satisfaisant. Il l'a échappé belle cependant.

—M. C. C. Coleman, du canton de Barford, a été attaqué par un boeuf furieux qui s'est jeté sur lui et lui cassa plusieurs côtes. On le secourut à temps avant que l'animal pût le tuer.

—Peter Henderson, de Windsor Mills, qui possède le superbe cheval "Boston Globe" a failli perdre la noble bête, qui s'est prise dans une clôture de fil de fer comme dans une souricière. On a dû couper les fils pour sortir l'animal de sa dangereuse position et malgré les nombreuses contusions et écorchures, on espère sauver ce cheval de prix.

—Mme S. J. Jones a été nommée maître de poste de Eaton Corner, en remplacement de M. Hollis Stone, qui a donné sa résignation.

—Mademoiselle Amanda Bailey, âgée de 80 ans, a contribué à rehausser l'éclat d'un concert qui a eu lieu à Cookshire, jeudi soir. Elle apparut deux fois sur la scène et fut chaudement applaudie et rappelée. Mlle Bailey fut, dans sa jeunesse, une musicienne de talent.

—Le conseil de Coaticook a affecté une somme de $20,000 pour construire un système d'égouts, des trottoirs et améliorer les rues.

—"La Dominion Bank," de Montréal, ouvrira, dans quelques semaines, une succursale à Stanstead, dans les bureaux ci-devant occupés par la Banque des Cantons de l'Est, avant son départ pour Rock Island.

ENCORE LA TUBERCULOSE

Quantité de viande saisie cette semaine

M. Bayard, inspecteur des abattoirs de l'Est, a confisqué, cette semaine, un boeuf tuberculeux, venant de la province; un veau ; un mouton, six foies de boeuf et une certaine quantité de quartiers de viande impropres à la consommation. Le tout a été détruit par ordre du docteur Laberge, médecin de la cité.

LES AFFAIRES DU ROI DES GRAINS A CHICAGO, CHANGENT DE MAINS

Chicago, 16 — Selon les procédures en banqueroute volontaire, la "Chicago Title and Trust Company, a été nommée receveur temporaire de la compagnie Geo. H. Philips. On a donné des cautions au montant de $100,000. John S. Godwain, l'avocat de M. Phillips, dit que ce dernier n'est pas opposé à ce changement.

LA FETE DES EMPLOYES DU TRAMWAY

La fête des conducteurs et mécaniciens de la Compagnie des Tramways s'est terminée hier soir, au Parc Sohmer, en présence de plusieurs milliers de personnes. Les membres du comité d'organisation, en même temps que les employés, ont raison d'être fiers du résultat. Près de 32,000 personnes ont visité le parc pendant ces quatre derniers jours. Il est vrai de dire aussi que le programme est excellent. Les éléphants de Lockhart forment toujours l'attraction principale. MM. Giguère et Hunt, chanteurs, ainsi que Marcotte et Cairo, ont été surtout applaudis. De son côté, la fanfare, dirigée par M. Arthur Léger, a exécuté plusieurs morceaux de choix sur la terrasse.

Une surprise agréable attendait M. Wilfrid Généreux, l'un des principaux organisateurs, mardi soir, lorsqu'on lui annonça la naissance d'un gros garçon. Cette nouvelle a causé beaucoup de réjouissances parmi ses confrères. Wilfrid junior promet bien pour l'avenir jusqu'à présent.

DEPOT DE BILAN

MM. François et Moïse Vézina, maîtres-charretiers de Montréal, et y faisant affaire sous la raison sociale de "Vézina et frère", ont consenti à déposer leur bilan à la demande de Thomas Normandin.

PROPRIETES A VENDRE

A meilleur marché que l'évaluation municipale.

$1000 chacun, Avenue de l'Hôtel de Ville—Six Cottages en brique, divisés comme suit : Salon, Salle à manger, Cuisine à rallonge, sur le premier plancher, 3 Chambres à coucher et une Chambre de bain, au dernier étage. Jardin en avant et en arrière. Le plus grand bargain de Montréal.

$3,500, Rue St Timothée—Trois logements neufs et modernes, sur plein pied, 5 et 6 pièces chacun. Tous bien loués.

$6,500, Angle des rues Ontario et Fullum—Trois logements et un grand entrepôt à 3 étages, ayant une façade de 220 pieds sur la rue Ontario. Le tout à vendre à meilleur marché que le prix du terrain. S'adresser à

W. Ernest Bolton,
Agent d'Immeubles, 1763 Notre-Dame.
14, 16, 17

MAISONS D'EDUCATION

Vous trouverez de grands avantages en annonçant maintenant la rentrée des élèves et en invitant les parents à correspondre relativement aux termes, prix et conditions. Nous publierons, sous ce même en-tête, les annonces au taux spécial de 70 centins le pouce, chaque insertion, soit 50 pour cent de moins que le tarif. Ces annonces se paient d'avance.
En envoyant votre annonce, veuillez préciser clairement le nombre d'insertions. Adressez :
MAISONS D'EDUCATION,
"La Presse," Montréal.

Cours Leblond-Bonnin
22 Ans de Succès Constant
Préparation à tous les examens: Droit, Médecine, Pharmacie, Art dentaire, Génie civil, cours classique, etc. S'adresser pour tous les renseignements à
M. de BOISSIEU, 539 rue St Denis.
236-39

COURS de M. de KERMENO
Préparation aux Examens
Droit, Médecine, Pharmacie, Art Dentaire, Ecole Polytechnique, Service Civil.
Institution patronnée par les meilleures familles de Montréal et de la Province de Québec.
Résultat de l'année { 34 Elèves Présentés aux Examens / 25 Elèves Reçus.
Prospectus envoyé sur demande.
389 rue St Denis, Tél. Bell Est 1720. Montréal
232-5 F

LOYOLA
Collège classique dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Le cours se fait en anglais. La rentrée aura lieu jeudi matin, 5 septembre, à 9 heures. S'adresser au recteur,
REV. P. A. E. JONES, S. J.,
237—26 Rue Drummond, 68.

COLLEGE ST FRANÇOIS XAVIER
St Denis du Richelieu
L'entrée des élèves est fixée au 3 septembre. Cours commercial complet. Clavigraphie et sténographie.
242-15 C. C. FOREST, C.S.V., directeur.

Cours C. Lambert de Roode
10 ans de succès de bon aloi
Professeurs actuellement les plus anciens de Montréal comme préparateurs :
LAMBERT DE ROODE, Lettres, Philosophie
RENÉ MOPPERT, Sciences,
A. BERTHÉ, Chimie (Laboratoire).
Préparation à tous les examens : Droit, Médecine, Art dentaire, Pharmacie, Service civil, Ecoles Polytechnique, Militaire, Vétérinaire, etc. Cours classique, Leçons particulières.
LAMBERT DE ROODE,
1mvNn 26 rue St Jacques

VILLA BARLOW, ST ALBANS, VT., E. S.
Sous la direction des Soeurs de la Congrégation de Notre Dame.
Cette Institution offre des avantages particuliers aux jeunes filles qui désirent acquérir une connaissance pratique de la langue anglaise. Pour conditions, s'adresser à la Supérieure de l'établissement. 241—8

PROFESSIONNEL

Dr JOSEPH DESJARDINS,
Ex-chef de Clinique de Paris
OCULISTE.
Maladies des Yeux, du Nez, de la Gorge et des Oreilles. Consultation de 10 à 4 heures. Dimanche de 11 heures à midi.
153 Rue St Denis, Montréal.
147—qn—n—9

Dr. EDOUARD PLAMONDON
Ex-Chef de Clinique du Dr ABADIE, Paris.
Affections des Yeux, du Nez, des Oreilles et de la Gorge.
Diphtérie, traitement par intubation.
139 rue St Denis, Montréal.
264—n

GENDREAU.. Dentiste
22 rue St Laurent, Montréal.
Tél. Bell Main 2818. 39a

ROBERT H. BENNY, AVOCAT, Notaire Public,
549 Tremont Building, Boston, Mass.
Désire annoncer aux avocats canadiens et au public en général qu'il est prêt à transiger toutes les affaires légales dans toutes les cours du Massachusetts, ainsi que dans les Cours de District et de Circuit des Etats-Unis. Il parle français et anglais.
218—n—v

SOLLICITEURS DE PATENTES
PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT
Avez-vous une idée ? Si oui, demandez notre "Guide des Inventeurs," pour savoir comment s'obtiennent les patentes. Informations fournies gratuitement. MARION & MARION, Experts.
Bureaux : { Edifice New York Life, Montréal. / et Atlantic Build., Washington, D. C.

TIMBRES
A vendre, Timbres américains. S'adresser au bureau de LA PRESSE. 121—1

VENDEUR
On demande pour septembre **un homme pour vendre des marchandises sèches et faire les vitrines**—marchandises sèches, vêtements, chaussures. Il devra être bien recommandé et parler les deux langues. Bon salaire à un homme compétent.
S'adresser par lettre seulement, mentionnant les références, à J. J. MULLIN & CO, Bedford, Qué. 241—2—F

$ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $
NOUS VOUS DONNERONS DE L'ARGENT — Avez-vous des articles de ménage, des pianos, des orgues, des chevaux, des véhicules ou des bicycles ? Si oui, venez nous voir et nous vous ferons un prêt sur ce que vous avez, de 10 jusqu'à $1,000, sans déménagement ni publicité. Ouvert tous les jours, de 8 heures a.m. à 6 heures p.m. Montreal Loan and Brokerage Co., chambre 204, édifice du New-York Life, coin Saint-Jacques et Place d'Armes. 220-n
$ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $ $

Dentistes
Nos dents sont d'une grande beauté; naturelles, inusables, incassables, sans traces d'artifices et donnent la plus grande satisfaction à tous. Elles sont garanties. Or, ciment, argent pour plombage. Electricité.
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162 rue Saint-Denis.

Propriétés à Vendre
A Bas Prix et à des Conditions Faciles.
Montreal Loan & Mortgage Co.,
1763 RUE NOTRE-DAME.
16,19,22,26

LE PERE LACOMBE

Il fait un éloquent appel aux catholiques de la Province de Québec

La foi de milliers de catholiques est en danger—Le vieux missionnaire met son espoir dans la générosité intarrissable de ses compatriotes

Lettre ouverte aux amis de la Propagation de la Foi en Canada

Chers amis et protecteurs,

Pardonnez-moi si je me sers de la voie des journaux pour vous faire connaître les raisons pour lesquelles le Rév. P. Therrien et moi nous sommes venus au milieu de vous. En vous donnant dès aujourd'hui ces explications, nous nous épargnerons bien du travail, et nous préparerons ainsi les voies à l'accomplissement de la mission dont nous sommes chargés par nos supérieurs ecclésiastiques.

Laissez-moi, tout d'abord, vous déclarer que notre visite au pays est très intéressée, puisque nous venons comme quêteurs. Nous ne sommes pas des mendiants ordinaires, mais les représentants officiels des évêques de Saint-Albert et des missionnaires qui travaillent à l'oeuvre de Dieu, dans ce nouveau diocèse. Nous apparaissons au milieu de vous avec l'approbation de vos évêques, qui veulent bien faire leur cause notre cause, la préconisant.

Déjà, dans les solennelles assemblées ecclésiastiques des retraites, j'ai eu l'insigne honneur et la grande consolation d'adresser la parole aux pasteurs de vos paroisses, pour leur expliquer notre voyage, en leur communiquant nos "billets" de mendiants de la part de leurs évêques. Remarquez-le bien, nous ne venons pas nous imposer. Ces "billets", ou plutôt cette permission, nous est accordée avec la plus grande bienveillance, et cela malgré les besoins si nombreux des diocèses. Les sympathies des catholiques de la province de Québec, en faveur de notre jeune Eglise du Manitoba et du Nord-Ouest, voilà ce qui fait notre force, voilà ce qui fait notre encouragement. Comment pourrait-on oublier ce que les évêques de Québec, de Montréal et autres ont fait pour nos missions ?

Les Plessis, les Taschereau, les Bourget, sont les principaux noms de nos bienfaiteurs. C'est donc sous l'égide de ces grands évêques que nous venons encore vous tendre la main et faire un nouvel appel à votre grande libéralité.

Permettez-moi de soumettre à votre considération ces mémorables paroles que Notre Saint-Pontife Léon XIII avait la bonté de m'adresser dans une audience privée que Sa Sainteté a daigné m'accorder à l'occasion d'une de mes visites à la Ville Eternelle. Comme le Saint-Père s'informait auprès de moi de l'état de nos missions, des secours qu'elles recevaient, je disais à Sa Sainteté que nous recevions de l'aide de l'Europe et du Canada, et Elle s'empressa de me dire : "Mais, mon enfant, ce n'est pas à la France à avoir soin de vous, mais bien à la Nouvelle-France, si catholique, c'est à votre patrie qu'il appartient de vous soutenir, en étendant son empire religieux dans l'Amérique du Nord."

Nos bien chers amis, nous savons bien que vous ne pouvez tout faire pour nous ; mais, de temps à autre, dans nos crises difficiles, laissez-nous, avec la permission de vos évêques, vous faire entendre notre cri d'alarme.

Si cette parole est vraie : "Melius est dare quam accipere", il vaut mieux donner que recevoir", nous voici encore cette fois au milieu de vous, dans vos églises pour vous faire connaître notre position et vous mettre à même de mettre en pratique cette parole de l'Esprit-Saint. Ah ! vous le savez vous-mêmes, c'est une dure besogne que de quêter, j'en connais quelque chose ; depuis plus d'un demi-siècle, j'en ai fait l'expérience. Je n'ai pu supporter ce travail qu'avec l'encouragement, les sympathies de mes compatriotes. Le saint évêque Bourget, de si heureuse mémoire, mon père et mon insigne protecteur, ne me disait-il pas, le jour mémorable de mon départ pour les missions : "Allez, mon enfant, allez avec confiance, le diocèse de Montréal vous accompagne de ses voeux, allez nous représenter là-bas." C'est ce que j'ai cherché à réaliser depuis 52 ans, de concert avec mes frères de la noble France, et de la Nouvelle-France. Je n'ai qu'à vous montrer les figures des Provencher, des Taché, des Farand et des autres grands chefs de la prière, ces dignes remplaçants de leurs prédécesseurs. A présent, laissez-moi, en peu de mots, vous dire pourquoi, aujourd'hui, plus que précédemment, nous nous trouvons dans une situation voisine de la gêne et de l'embarras.

1o. Les flots d'immigration qui nous arrivent. Heureusement pour nous, un bon nombre de ces nouveaux venus sont catholiques ; mais d'un autre côté, ils sont loin d'être riches. Avant tout au plus ce qu'il faut pour s'établir et voir aux premiers besoins, ils ne sont pas en état de se bâtir des églises, des écoles, des résidences pour le prêtre, quand on ne peut leur donner tout cela. Alors, nous sommes épouvantés, en pensant que dans un avenir assez rapproché, comme cela arrive aux Etats-Unis, pour l'Eglise catholique, un grand nombre de ces colons, éloignés des secours de leur religion, en contact avec des croyances si opposées au catholicisme, finiront par perdre la foi.

2o. Une autre raison pour laquelle nous venons vous tendre la main est l'arrivée inattendue de plusieurs milliers de Galiciens, catholiques Grecs ruthènes, qui ont leur rite particulier avec leur liturgie, tout en étant unis à l'Eglise de Rome. Malheureusement, des prêtres de cette nationalité et de ce rite ne les accompagnent pas. Nous avons déjà tout tenté auprès du Saint-Siège, du gouvernement autrichien et des évêques ruthènes pour nous procurer de ces prêtres. Les efforts de nos évêques sont restés sans succès. Que vont devenir ces catholiques galiciens? N'est-ce pas à nous qu'incombe le devoir de les conserver à la foi? Pour cela, nous sommes prêts à tout faire en bâtissant des chapelles, des écoles, etc. Mais notre bonne volonté et notre dévouement ne sont pas suffisants, il nous faut des secours d'ailleurs.

3o. Et puis vous parlerai-je de notre si importante oeuvre de la colonie de Saint-Paul des Métis? Depuis cinq ans, j'ai fait appel au gouvernement et à nos amis du Canada, pour sauver cette population de 11 à 12 mille âmes, exposée à la démoralisation, à cause du malheureux contact avec la grande civilisation. Cette oeuvre qui nous est si chère est peut-être sur le point de subir un échec, faute de secours. Encore un peu de temps, et avec ce que nous avons déjà fait dans cette colonie, qui prospère, nous espérons n'avoir plus besoin d'implorer le secours des autres, et nous aurons sauvé et racheté cette population qui a fourni aux anciens missionnaires de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest ses premiers enfants dans la foi.

Je termine en vous priant, en ma qualité de vieux missionnaire et de député de nos évêques, de vouloir bien venir à notre aide, vous remerciant d'avance de ce que votre charité bien connue vous inspirera de faire en notre faveur.

A. LACOMBE, Ptre, O.M.I.

INCENDIE RUE RIVARD

Un individu arrêté sur soupçon d'avoir mis le feu en brisant des lampes allumées

Hier soir à 7.25 heures, les pompiers sous les ordres du sous-chef St Pierre étaient appelés chez M. Jos. Desjardins, No 315 rue Rivard. Quand les pompiers arrivèrent, ils virent dans le salon une lampe brisée et le feu à la pièce. Après avoir éteint les flammes ils furent obligés de se rendre dans une chambre à coucher voisine, où le feu avait aussi éclaté. En entrant dans cette chambre, encore une lampe brisée ! La chose parut fort suspecte. Mais elle fut expliquée par le détective Riopel qui demeure en face. Il avait vu un nommé Joseph Delvecchio, âgé de 21 ans, et un peu en goguette, donner des coups de pieds sur les lampes. Delvecchio, en conséquence a été remis entre les mains du sous-chef St Pierre qui le fit arrêter. Il a été interné à la station de police No 14 pour comparaître devant les commissaires des incendies.

TRIBUNE LIBRE

L'Association des maitres boulangers — Elle n'est pas un combine — Telle est la prétention de ses membres réunis en assemblée—Leur moito est de " vivre et de laisser vivre "

Nous recevons la communication suivante :

L'Association des Maitres Boulangers s'est réunie à la salle St Joseph, jeudi dernier, pour l'installation de ses officiers.

Cette association, au lieu d'être un combine comme on l'a annoncé, est une société commerciale et de bienfaisance. Au point de vue commercial, elle a pour but de développer et stimuler le progrès de la boulangerie, de protéger ses membres contre les excès ruineux d'une concurrence effrénée et déloyale, et de protéger le public contre l'ambition que pourraient avoir certains fournisseurs, en lui vendant le pain à des prix modérés et toujours en rapport avec ceux de la farine.

Comme société de bienfaisance, son but est d'aider ses membres dans l'infortune ou la maladie et de payer certaines sommes aux veuves ou aux orphelins des membres décédés.

Cette association, fondée à Montréal, le vingt juillet dernier, compte déjà près de cinquante membres actifs au nombre desquels on remarque plusieurs des boulangers les plus importants, et au prix qu'ils vendent le pain, l'association ne croit pas que le public aurait intérêt de former une boulangerie coopérative. D'ailleurs, plusieurs doivent se rappeler ce qu'ils ont perdu dans le passé en patronnant les épiceries et boulangeries coopératives, quand le profit des épiceries et du pain était plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

La plupart des membres de l'association vendent au comptant, et il va sans dire que pour satisfaire les exigences de leurs clients, il faut que le pain soit de qualité supérieure et à des prix modérés.

L'association n'exige pas de ses membres un prix uniforme, comme il a été annoncé, elle compte avoir pour le commerce de gros trois prix variant d'après la qualité de la farine que chacun emploie. L'uniformité de prix est exigée de ceux qui emploient la même farine. Les prix aux familles sont laissés à la discrétion de chacun, et s'il se rencontre des ambitieux, la concurrence est toujours là pour leur imposer la modération. Presque la totalité des membres tiennent à produire un pain de première qualité, aussi voit-on chez la plupart des meilleurs ouvriers les farines de première marque. Chez tous les membres les boutiques sont tenues dans la plus grande propreté, et pour la livraison du pain l'organisation, comme on le sait, est tout ce qu'il y a de mieux.

L'association par ses membres fournit le pain au public de Montréal et la banlieue de 20 à 30 pour cent meilleur marché qu'on le vend dans l'Ouest de la Puissance ou dans les Etats-Unis, et le public ouvrier n'a pas à se plaindre quand il peut acheter six livres de pain bis pour deux centins et un quart à deux centins et trois quarts la livre, quand l'ouvrier des Etats-Unis et d'ailleurs paie quatre et cinq centins la livre.

Comme le public a pu le remarquer, la hausse du 5 août n'a pas été générale : le prix du pain n'a augmenté que là où il avait été forcément réduit par la concurrence déloyale de certains boulangers.

Il est bon de noter qu'à Toronto, le gros pain — blanc et bis — n'est que de trois livres, à Ottawa, le bis est de quatre livres et le blanc de trois, tandis qu'à Montréal, le gros pain bis est de six livres et le blanc de quatre. Ces différences de poids ont souvent trompé ceux qui comparent le prix du pain à Montréal avec celui des autres villes de l'ouest de la Puissance.

Avec ces données, dont nous pouvons fournir les meilleures preuves, et le but de l'association ainsi expliqué, nous espérons que "La Presse" nous fera justice et nous aidera comme elle le fait toujours pour toute société organisée dans le but de faire le bien.

J. B. RICHER,
Secrétaire de l'Association.

COURRIER D'OTTAWA

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 16 — Le maire s'est défendu de l'accusation portée contre lui par le chef Powell, qu'il n'avait chargé que $5 de licence au cirque Norris, il y a deux ans, en disant qu'il n'était pas à Ottawa quand ce cirque est venu et que c'est l'échevin Forde qui a signé cette licence.

Le maire a ajouté dans cette dénégation publique, qu'il n'avait jamais voulu intervenir dans l'administration du département de la police, ni dans les devoirs du chef. A cela, le chef Powell répond, publiquement, lui aussi, que le maire est un badaud et veut en imposer au public. Il rappelle au maire que l'échevin Forde était son substitut, quand il a signé la licence de M. Norris, et qu'il est coupable au même degré que lui, s'il y a faute. Il accuse aussi son supérieur, le maire, d'avoir remis un prisonnier en liberté, un insulteur qui s'était conduit en voyou dans la salle à manger du Windsor.

Le maire avait profité de l'absence du chef pour élargir le prisonnier quand il n'en avait pas le droit, paraît-il. M. Powell termine sa lettre en disant qu'il n'entend pas s'abaisser au niveau du maire (hein ?)

Ça se corse ! Si ça continue, on connaîtra bientôt le pourquoi et le comment de l'enquête Flanigan.

—On assure que M. Beemer est bien consentant à laisser le duc d'York baptiser le pont interprovincial du nom de Pont Alexandre.

—On a découvert un cas de picote chez M. Helmer, à Hintonburg. Le Dr Robillard recommande le vaccin obligatoire.

—La cause d'Aurèle Viau, pour avoir tiré sur Loyeux a été ajournée à jeudi.

—A 11.30 heures, hier soir, le sergent-major Moylan, aidé du gardien du poste—service de nuit — McKinnon, a détruit trois douzaines de bouteilles de bière et une cruche de whiskey, dans la rigole du parquet cimenté. Il fallait voir la figure des pauvres diables de prisonniers qui assistaient, témoins muets de stupéfaction, au massacre général des bouteilles et des cruches qui avaient été saisies la semaine dernière. Accoudés aux barreaux de leurs cellules ils regardaient s'écouler lentement dans la rigole, la cause liquide de leur incarcération. L'un des prisonniers avait des larmes aux yeux et disait : "Quelle pitié de voir disparaître de si bonnes choses sans lui faire un adieu touchant."

LE CONCOURS DE TIR

La clôture, hier, à la Pointe-aux-Trembles a été une brillante affaire

Résultat des "matchs"

La clôture des concours de l'Association de tir à la cible de l'Association de la Province de Québec, a eu lieu hier. Chacun s'accorde à dire que ce tournoi a été un très grand succès et que le nouveau champ de tir possède toutes les qualités requises. Les tireurs ont fait des scores élevés et nous avons la légitime satisfaction de dire que les deux régiments canadiens-français ont fait une excellente figure dans les concours. Ils ont décroché leur large part des prix offerts. Voici le sommaire du concours d'hier :

MATCH CARSLAKE

Cinquième match, ouvert aux membres de la milice active et aux militaires en retraite. Cibles à 800 et 900 verges, 10 coups à chaque distance. Possible, 100.

1. Major E. W. Wilson, 3e Vics, 93 ; premier prix, $25 :
800 verges . . . . .5455555455—48
900 verges . . . . .5555555455—45

2. Sergt. W. Drysdale, 1er P.W.F., 90 ; 2e prix, $20 :
800 verges . . . . .5555544555—44
900 verges . . . . .5543554555—46

3. Sergent d'état-major Breadhurst, 5e R. S. C., 90 ; troisième prix, $15—
800 verges . . . . .5555555555—46
900 verges . . . . .5553455545—44

4. Sergent d'état-major D. Bethune, 5e R. C. S., 89 ; quatrième prix, $12—
800 verges . . . . .4454455545—45
900 verges . . . . .5545555545—44

5. Soldat W. Mills, 3e Vics., 87 ; cinquième prix, $10—
800 verges . . . . .4554455435—44
900 verges . . . . .3554555353—43

6. Can. G. Sharpe, 2e C. A., 86 ; sixième prix, $8
800 verges . . . . .4555555535—43
900 verges . . . . .5555552558—43

7. Soldat T. J. Peddie, 5e R. S. C., 86 ; septième prix, $6—
800 verges . . . . .5455534445—44
900 verges . . . . .0554555454—42

8. Soldat W. Marks, 1er P.W.F., 86 ; $5—
800 verges . . . . .5455455555—46
900 verges . . . . .4445454505—40

9. Major R. J. Spearing, 53e, 86 ; $5—
800 verges . . . . .5545535545—46
900 verges . . . . .2255555555—40

10. Soldat J. Drysdale, 3e Vics, 85 ; $5—
800 verges . . . . .5555555555—44
900 verges . . . . .5344544444—41

11. Soldat C. L. Menier, 1er P.W.F., 85 ; $5—
800 verges . . . . .4545534455—44
900 verges . . . . .3244455554—41

12. Soldat W. Masten, 1er P.W.F., 84 ; $5—
800 verges . . . . .3254544555—42
900 verges . . . . .5553445542—42

13. Caporal J. Kambery, 5e R.S.C., 82 ; $5—
800 verges . . . . .5555555555—46
900 verges . . . . .4502543454—36

14. Capt. N. R. Moffatt, 79e, 81 ; $5—
800 verges . . . . .5245455345—42
900 verges . . . . .3355543555—39

15. M. R. Binmore, Vics Res., 81 ; $5—
800 verges . . . . .4543554355—43
900 verges . . . . .2554045445—38

16. Soldat J. Currie, 5e R. S. C., 80 ; $4—
800 verges . . . . .5345524434—39
900 verges . . . . .0455455555—41

17. Soldat T. Gaudin, 1er P.W.F., 80 ; $4—
800 verges . . . . .4454434555—43
900 verges . . . . .2534500550—37

18. Sergent de couleur T. Thomas, 3e Vics, 79, $4—
800 verges . . . . .2530554553—37
900 verges . . . . .3434555445—42

19. Capt. R. J. Davidson, 8e R. R., 78, $4—
800 verges . . . . .5545543543—43
900 verges . . . . .5545404404—35

20. Sergent de couleur W. H. Davidson, 1er P.W.F., 76, $4—
800 verges . . . . .4535535423—37
900 verges . . . . .3552345453—39

21. Soldat E. M. McNab, 3e Vics, 75, $4—
800 verges . . . . .5325433255—37
900 verges . . . . .2550544454—38

22. S. Sergent C. H. Clark, 53e, 74 — $4 :
800 verges . . . . .5500455452—35
900 verges . . . . .5543552655—39

23. Capitaine J. Cooper, 1er P. W. F., 74, $4 :
800 verges . . . . .4545453525—42
900 verges . . . . .0254333425—32

24. Sergent C. A. Cleveland, 54e, 74, $4 :
800 verges . . . . .5543444455—43
900 verges . . . . .0455540244—31

25. Soldat T. A. Veary, 3e Victoria, 73, $4 :
800 verges . . . . .5522552553—39
900 verges . . . . .4552322533—34

26. Caporal J. Y. Clarke, 1er P. W. F., 73, $4 :
800 verges . . . . .3454455543—42
900 verges . . . . .0323545450—31

27. Sergent G. B. Hall, 5e Dragoons, 73, $4 :
800 verges . . . . .5555523555—43
900 verges . . . . .5005522353—30

28. S. Sergent J. J. Bell, 2e C. A., 72, $4 :
800 verges . . . . .2400055445—29
900 verges . . . . .4334555455—43

29. Major Jekill, 11e, 72, $4 :
800 verges . . . . .0324243445—31
900 verges . . . . .5254555552—41

30. Soldat J. Watt, 1er P. W. F., 72, $4 :
800 verges . . . . .2454445554—42
900 verges . . . . .3330345243—30

31. Sergent F. S. Coolican, 8e R. R., 71, $4 :
800 verges . . . . .2332345555—35
900 verges . . . . .3355544430—36

32. M. G. K. Lannigan, Vics Res., 71 ; $4 :
800 verges . . . . .2454545423—38
900 verges . . . . .0235545440—33

33. Soldat E. Fleming, 8e R. R., 75 ; $3 :
800 verges . . . . .3342555555—42
900 verges . . . . .0025250054—29

34. Lieutenant-colonel E. B. Ibbotson, R. O., 70, $3 :
800 verges . . . . .2344455452—38
900 verges . . . . .2344542404—32

35. Lieutenant-colonel G. Hood, R. O., 69, $3 :
800 verges . . . . .4555522450—35
900 verges . . . . .3452444053—34

36. Capitaine Hall, 79e, 69 ; $3 :
800 verges . . . . .4445255555—44
900 verges . . . . .0240404338—25

37. Soldat C. E. Lewis, 1er P. W. F., 68 ; $3 :
800 verges . . . . .5045430635—32
900 verges . . . . .5235440445—36

38. Sergent A. P. McNaughton, 6e Hus., 68 ; $3 :
800 verges . . . . .4543440345—36
900 verges . . . . .2243045453—32

39. Caporal T. McCarron, 8e R. R., 67 ; $3 :
800 verges . . . . .5402454543—36
900 verges . . . . .0424253542—31

40. Soldat G. Copping, 3e Vics, 67 ; $3 :
800 verges . . . . .4444555454—44
900 verges . . . . .0002254334—23

41. Can. P. Greenfield, 2e C. A., 64 ; $3 :
800 verges . . . . .5504553944—35
900 verges . . . . .5324304233—29

42. Sergent W. Sadler, 8e R. R., 63, $3 :
800 verges . . . . .5543553422—38
900 verges . . . . .0043054423—25

CONCOURS CARSLAKE POUR EQUIPES

Pour équipe de cinq hommes de n'importe quel régiment de la province de Québec :

1. 5e Royal Scots, du Canada, 427, Carslake Trophy et $30 :

	800	900	Tl.
S.-Sgt. J. Broadhurst	46	44	90
S.-Sgt. D. Bethune	45	41	86
Caporal J. Kambery	46	36	82
Soldat J. Currie	39	41	80
Soldat J. Peddie	44	42	86

2. 1er Prince of Wales Fusiliers, première équipe, 414, $25 :

Sergent W. Drysdale	44	46	90
Caporal J. W. Clarke	42	31	73
Soldat C. L. Morrice	44	41	85
Soldat J. W. Marke	46	40	86
Soldat T. Gaudin	43	37	80

3. 3e Victoria Rifles, 377, $15 :

Soldat J. Drysdale	44	41	85
Soldat W. Mills	44	43	87
Soldat T. A. Veary	39	34	73
Soldat H. J. Rotton	36	3	39
Major J. W. Wilson	48	45	93

4. 1er Prince of Wales Fusiliers, deuxième équipe, 343, $10 :

Capitaine Cooper	42	32	74
Q. M. S. Foote	23	14	37
Soldat Davidson	37	39	76
Soldat Mastin	42	42	84
Soldat Watt	42	30	72

5. 2e Canadian Artillery, 335, $10 :

S.-Sgt. J. J. Bell	29	43	72
Can. G. W. Sharpe	43	43	86
Can. C. Carey	29	22	51
Can. W. Fraser	35	27	62
Can. P. Greenfield	35	29	64

6. 8e Royal Rifle, Québec, 326 :

Capitaine W. H. Davidson	39		39
Capitaine R. J. Davidson	43	35	78
Sergt. F. S. Coolican	35	36	71
Caporal T. McCarrow	36	31	67
Soldat E. Fleming	42	29	71

MATCH POUR MILITAIRES

Sixième match pour équipes de cinq hommes appartenant à n'importe quel corps de milice de la province de Québec.

Première série. Escarmouches. Distance d'environ 500 verges à environ 200 verges. Dix rondes. Score possible 250, cibles exposées 15 secondes :

1.	1er Prince of Wales Fusiliers, première équipe	127	$20.00
2.	5e Royal Scots of Canada	118	15.00
3.	1er Prince of Wales Fusiliers, deuxième équipe	101	12.50
4.	2e Canadian Artillery	92	10.00
	3e Victoria Rifles	87	

Deuxième série, tir de sabre. Feu au commandement du capitaine de l'équipe, distance 300 verges, cinq rondes, position à genoux sur un rang simple :

1.	3e Victoria Rifles	57	$20.00
2.	2e Canadian Artillery	48	13.75
3.	1er Prince of Wales Fusiliers, première équipe	48	13.75
4.	Royal Scots of Canada	46	10.00
	1er Prince of Wales Fusiliers, deuxième équipe	43	

HOUGHTON CHALLENGE CUP

Houghton Challenge Cup, pour le plus fort score total dans les escarmouches, et le tir de salve :

1.	1er Prince of Wales, première équipe	175	$10.00
2.	5e Royal Scots of Canada	154	10.00

Septième match :

1.	Soldat J. Drysdale, 3e Victoria, médailles de la N. R. A., insigne spéciale et insigne du championnat de la P. Q. R. A.	306	$10.00
2.	Soldat C. L. Morrice, 1er P. W. F., D. C. R. A., médaille en argent	293	10.00
3.	Sergent W. Drysdale, 1er P. W. F., D. C. R. A., médaille en bronze	290	10.00
4.	Soldat W. Marks, 1er P. W. F., O. R. A., medaille	289	6.00
5.	Soldat J. T. Peddie, 5e R. S. C.	286	5.00
6.	Soldat Godin, 1er P. W. F.	282	5.00
7.	Sergent d'état-major J. Broadhurst, 5e R. S. C.	281	5.00
8.	Capitaine R. J. Davidson, 8e R. R.	279	5.00
9.	M. R. Binmore, Victoria Rifles	275	5.00
10.	Can. G. Sharpe, 2e C. A.	272	5.00
11.	Major Spearing, 53e D.	269	4.00
12.	Sergent d'état-major D. A. Bethune, 5e R. S. C.	265	4.00
13.	Sergent E. A. Cleveland, 54e régiment	265	4.00
14.	Soldat W. Mills, 3e Vic.	263	4.00
15.	Sergent d'état-major J. J. Bell, 2e C. A.	262	4.00
16.	Caporal J. Kambery, 5e R. S. C.	260	3.00
17.	Major E. W. Wilson, 3e Victoria	260	3.00
18.	Capitaine J. Cooper, 1er P. W. F.	260	3.00
19.	Soldat Watt, 1er P. W. F.	259	3.00
20.	Soldat Mastin, 1er P.W.F.	259	3.00
21.	Sergent de couleur Davidson, 1er P. W. F.	258	3.00
22.	Capitaine Moffatt, 79e	257	3.00
23.	Caporal Clarke, 1er P.W.F.	256	3.00
24.	Sergent de couleur Thomas, 3e Victoria	247	3.00
25.	Soldat Fleming, 8e R. R.	244	3.00
26.	Soldat J. Currie, 5e R.S.C.	242	3.00
27.	Soldat J. Veary, 3e Vic.	241	3.00
28.	Capitaine Hall, 79e	241	3.00
29.	M. G. K. Lannigan, Victoria Rifles	239	3.00
30.	Can. Greenfield, 2e C.A.	237	3.00

MARTIN NURSERY

Le Martin Nursery Challenge Shield, pour le plus fort total des équipes dans les concours Nursery, Merchants, Association, Milice active et Carslake.

1. 8e Carabiniers Royaux, Québec, 1332, Martin Nursery Challenge Shield et $15.
23e Carabiniers Victoria, 907, $10.

Prix pour le plus fort total dans les matchs cours Nursery, Merchants, Association, Milice active et Carslake :

1	Soldat E. Fleming, 8e R. R., D. C. R. A., médaille d'argent	283	$5
2	Capitaine Hall, 79e, D. C. R. A., médaille de bronze	278	5
3	Sergent W. Sadler, 8e R. R., O. R. A., médaille d'argent	274	5
	R. R.	269	5
4	Caporal T. McCarron, 8e		
5	Sergent F. Coolican, 8e R. R.	267	4
6	Major Jekill, 11e	252	4
7	Soldat N. M. McLeod, 3e Vics	249	4
8	Can. Fraser, 2e C. A.	248	4
9	Sergent Murray, 8e R. R.	239	4
10	Soldat McNabb, 3e Vics	238	4
11	Sergent Jordan, 3e Vics	233	3
12	Soldat Wilson, 1er P. W. F.	215	3
13	Lt Col. G. W. Cameron, D. S. O., 5e R. S. C.	207	3
14	C. Sergent-major Ward, 2e C. A.	205	3
15	C. Sergent MacCartney, 3e Vics	187	3
16	Soldat J. Butters, 5e R. S. C.	146	3

Deuxième série. Total le plus élevé pour équipes dans les concours Merchants, Association, milice active et Carslake.

1. Fusiliers du Prince de Galles, première équipe, 1,410, premier prix, coupe en argent et $20.

2. 5e Royal Scots of Canada, 1,334 ; deuxième prix : $15.

3. 8e Carabiniers Royaux, Québec, 1,108 ; troisième prix, $10.

Médaille en argent présentée par le lieutenant-colonel G. R. Starke, R. O., accordée au régiment ayant les dix totaux les plus élevés dans les matchs Merchants, Association, Milice active et Carslake.

1er Fusiliers du Prince de Galles, 2,643.

SERIE EXTRA D.

Série extra D., 900 verges, 5 coups. Possible, 25.

1	Soldat J. W. Marks, 1er P.W.R.	25	$17.50
2.	Sergent de couleur Davidson, 1er P. W. F.	25	17.50
3.	Soldat J. Peddie, 5e R. S. C.	24	10.00
4.	Soldat Gaudin, 1er P. W. F.	24	5.00
6.	Sergent d'état-major Bethune, 5e R. S. C.	24	4.00
5.	Cadet Francis, R.M.C.	24	4.00
7.	Sergent J. Broadhurst, 5e R. S. C.	24	4.00
8.	Caporal J. Y. Clarke, 1er P. W. F.	24	4.00
9.	Soldat W. Mastin, 1er P. W. F.	24	4.00
10.	Soldat Morrice, 1er P.W.F.	23	3.00
11.	Sergent d'état-major Bell, 2e R. C. A.	23	3.00
12.	Sergent d'état-major Cleveland, 54e Rég.	23	3.00
13.	Sergent W. Drysdale, 1er P. W. F.	23	3.00
14.	Soldat J. Drysdale, 3e V.R.C.	23	3.00
15.	Major J. Jekill, 11 Rég.	22	3.00
16.	M. R. Binmore, Vics' Rés.	22	3.00
17.	Capt. Moffatt, 79e Rég.	22	3.00
18.	Can. G. W. Sharpe, 2e R. C. A.	21	3.00
19.	Sergent d'état-major C. H. Clark, 53e Rég.	21	3.00

Prix extra B., 900 verges :

1.	Caporal J. Kambery, 5e R. S. C.	23	$20.00
2.	Sergent d'état-major J. Bethune, 5e R. S. C.	23	15.00
3.	Sergent W. Drysdale, 1er P. W. F.	22	10.00
4.	Soldat N. M. McLeod, 3e V. R. C.	22	5.00
5.	Soldat C. Morrice, 1er P. W. F.	22	4.00
6	Capt. Moffatt, 79e Bat.	22	4.00
7.	M. R. Binmore, Vics Reserve	22	4.00
8.	Capt. R. J. Davidson, 8e R. R.	22	4.00
9.	Soldat W. Mills, 3e V.R.C.	22	4.00
10.	Soldat J. Drysdale, 3e V. R. C.	22	3.00
11.	Can. G. W. Sharpe, 2nd R. C. A.	22	3.00
12.	Sergent d'état-major Broadhurst, 5e R. S. C.	22	3.00
13.	Lieut. E. Desbarats, R. O.	22	3.00
14.	Soldat J. W. Marks, 1er P. W. F.	21	3.00
15.	Major Spearing, 53ième régiment	21	3.00
16.	Soldat Gaudin, 1er P.W.F.	21	3.00
17.	Sergent W. Sadler, 8e R. R.	21	3.00
18.	Sergent d'état-major J. I. Bell, 2e R. C. A.	20	3.00
19.	Soldat E. Fleming, 8e R. R.	20	3.00

Grand total et séries extra combinés : Soldat J. Drysdale, 3e Vics 335 N. R. A. une médaille et $20.00

CLUB DE L'INDEPENDANCE DU CANADA

Monsieur le Rédacteur,

En réponse à M. Lamert, je dirai que si ce monsieur ne m'avait pas dit rue St Denis qu'il accepterait avec plaisir de devenir membre ou officier du club, je ne l'aurais pas proposé. S'il a changé d'idée depuis, il en est parfaitement libre. Le club n'aura qu'à le remplacer.

L. O. MAILLE,
Président.

UN DOLLAR PAR SEMAINE

Lots à Bâtir sur les rues Bréboeuf et Dufferin.......

Grandeur 25 x 80
Prix - $350.00

PARENT FRERES
92 Rue St Jacques.

241—5

Un Dollar ...PAR... SEMAINE

Lots à bâtir, à la Cote Saint-Antoine, (Westmount)

Grandeur : 25 x 100

Prix = 250 Dollars

Situés sur les rues Prud'homme, Maréchal et Minto. Ces lots sont d'un bon marché exceptionnel :: :: :: :: ::

Parent Freres, 92 Rue St Jacques.

241—6

Carnet Social

M. G. W. Gauthier, de la rue St Denis, accompagné d'un de ses amis, s'embarque ce soir à bord du "Québec", en route pour le bas du fleuve. M. Gauthier visitera en même temps sa famille à la Baie St Paul.

—L'échevin Gallery, Mme Gallery, ainsi que M. J. H. Dillon, secrétaire du département des chemins, sont de retour de Cacouna, où ils étaient allés passer quelques jours de vacances.

—L'échevin Robillard et Mme Robillard sont arrivés de Old Orchard Beach.

—Mesdemoiselles Young, de la rue Mance, sont arrivées d'un voyage de cinq semaines à Old Orchard.

—Mademoiselle Edith Larivée est partie d'hier soir pour St Hilaire, en promenade chez M. Philippe Lepage, et sera de retour dans quelques semaines.

—M. Gilbert Durant, pomologiste de renom de South Bend, Ind., est de passage en notre ville, en route pour Buffalo. M. Durant visitera les principales villes du Canada avant de retourner aux Etats-Unis.

—Mesdames Aurélie Simard et Philomène Chenail, de Cohoes, N. Y., sont de retour de leur voyage dans le bas du fleuve, après avoir visité les principales villes canadiennes. Mme Simard est arrêtée à Farnham, en visite chez son frère et sa soeur, d'où elle partira pour les Etats-Unis la semaine prochaine.

—Un message expédié par M. du Puyjalon, gendre de M. le juge Ouimet, qui est en voyage d'exploration au Labrador, pour le compte du gouvernement provincial, annonce que lui et son fils arriveront à la Pointe aux Esquimaux, par le prochain vapeur, en route pour Québec.

—Miles Rosanna et Alba Guilbault, de Québec, sont en visite à Montréal, chez leur tante, Mme Olympe Ménard, de la rue Amherst.

—Monsieur l'ex-échevin P. E. Paquette et sa famille sont de retour d'une vacance de quelques jours passée au Chenal Lemoine.

—M. W. H. Cuddington, grand manufacturier et chapelier de Hamilton, Ont., est de passage en cette ville. Il est l'hôte de M. Armand Doin, notre chapelier bien connu.

—M. H. O. Bonin et sa dame, de Providence, R. I., sont au Carslake.

—MM. A. J. Bénard, Holyoke, Mass. ; J. B. Langlois, Plessisville, Qué., et Mme J. A. Tissault, sont au Queen's.

—MM. F. E. Spénard, Frelighsburg ; S. A. Morrison, Lachine ; Gust. Lafleur et sa dame, Québec, et E. Bourbeau, de l'Ange Gardien, sont au Russell.

—MM. G. Emile Tanguay, architecte, Québec ; R. C. Laurier, M. P., Laurentides ; les docteurs E. F. Panneton, Trois-Rivières, et A. Blondin et sa dame, Plessisville, sont descendus au Riendeau.

—MM. J. B. Wasson, New-York ; F. Gaudreau, Ottawa ; G. Giroux, Burlington, Ia., et le docteur Dupuy, Vervins, Aisne, France, sont au Place Viger.

—M. A. S. Létourneau, pharmacien de Fall River, Mass., est au Riendeau, en route pour St Barthélemi, où il va assister aux funérailles de sa soeur, Mme Dr Joseph Savoie.

—Le club de baseball de Worcester, Mass., est descendu au St Lawrence Hall.

—Parmi les nombreux passagers de première classe, enregistrés par M. J. F. Dolan, au bureau de la compagnie Richelieu et Ontario, en route pour Murray Bay, Tadoussac, Québec et le Saguenay, nous relevons les noms suivants : MM. T. A. Paul, Dr Faulkner, Dr Fraser, R. R. Fentil, le club de crosse Montréal, M. Maury, J. McDonald, Mme Auger, M. et Mlle Raymond, M. Gagné, Mlle Lemoine, Mme Lapierre et le colonel Prévost.

—L'honorable J. Small, percepteur des douanes à Toronto ; M. D. Pottinger, gérant de l'Intercolonial à Moncton, N. B. ; et M. W. J. Christie, agent de l'Intercolonial à North Sydney, C. A., sont au Queens.

—M. le juge Harlan, le fameux juge américain à Porto Rico, dont les récentes décisions relativement aux questions de religion et d'annexion ont soulevé tant de vifs commentaires, est de passage en cette ville, au Windsor.

—MM. N. et R. Stuyvesant, millionnaires new-yorkais ; le capitaine P. E. Thacker, de l'artillerie de garnison à Québec ; J. G. McMullen, M. P. P., Truro, N. E., et J. J. McLaren, C. R., chef prohibitionniste de Toronto, sont au Windsor.

—L'honorable E. A. Hitchcock, du trésor des Etats-Unis, à Washington, D. C., est arrivé en ville ce matin, en mission officielle, dont le but est de consulter les autorités américaines d'émigration et de douanes, au sujet d'affaires de déportation chinoise.

—MM. J. A. Fortin et P. D. Manseau, de cette ville, propriétaires de la Canadian Photo and View Co., sont partis ce matin pour un voyage dans l'ouest, dans l'intérêt de leur commerce.

—Mademoiselle Flore Paquette, de la Pointe St Charles, est partie mardi après-midi pour Berthierville, où elle passera une couple de semaines, en promenade chez sa tante, Mme veuve Joseph Grégoire.

—M. l'échevin Gallery et Mme Gallery sont revenus hier de Cacouna, où ils ont passé leur vacance, en compagnie de M. J. H. Dillon, secrétaire du département des chemins.

—Sont au St James : MM. Jos. Duhamel, E. L. L'Heureux, Toronto ; Auguste Brodeur, St Hyacinthe ; Hector Laplante, Valleyfield ; J. Laberge, Q. Gagnon, E. Guilbault, Montréal ; E. Martin, Ottawa ; Mlle Paradis, Ste Angèle ; Joseph McIntyre et Mlle McIntyre, Brantford, Ont. ; C. David, E. Lamouche, St Hyacinthe ; N. Dupuis, Montréal ; J. H. Lafond, Henryville, Qué. ; Rév. N. G. Smith, Perth, Ont. ; T. N. Jasmin, Portland, Maine ; Mmes Lajoie et Côté, Evitt Poppreil, Mass. ; E. Genier, Fall River, Mass. ; et M. Donat Doucet, et un groupe d'amis de St Léonard.

COURRIER D'ATHENES

(De notre correspondant particulier)

Athènes, Grèce, 30 juillet 1901. — Un épisode douloureux est arrivé, le soir d'avant-hier, dimanche, au grand hôtel de Kephissia, une campagne d'une heure de distance par le railway d'Athènes, où pendant l'été le beau monde reste. Toute la famille royale de Grèce est absente d'Athènes ; le roi Georges aussi est parti, il y a une semaine, pour Aix-les-Bains de France. La reine est à St Pétersbourg, près de sa fille, la grande duchesse Marie, le prince héritier avec la princesse Sophie, sa femme, se trouve à Cromberg d'Allemagne, près de sa belle-mère, l'impératrice Frédéric. Le seul membre de la famille royale qui est à Athènes est le troisième fils du roi, le prince Nicolas, colonel d'artillerie, âgé de vingt-huit ans, un prince d'une nature d'artiste — le prince Nicolas se distingue par son talent de peintre ; en outre, il est l'auteur d'une comédie qu'il avait envoyée au concours dramatique sous un pseudonyme, et qui fut couronnée — et très sympathique pour sa beauté de visage et d'âme. Le prince Nicolas, partant demain d'Athènes pour l'Angleterre, le ministre des affaires étrangères, M. Romano donnait en son honneur un dîner au grand hôtel de Kephissia, dans lequel il avait invité aussi le premier ministre M. Théotokis, avec sa fille, la suite du prince Nicolas, et une quinzaine d'autres invités.

Le dîner était servi dans le grand jardin de l'hôtel, sous un beau berceau. Dans les autres parties du grand jardin, il y avait aussi d'autres tables pour ceux qui demeuraient à l'hôtel. C'était huit heures du soir. Le prince Nicolas et les autres invités se trouvaient dans le jardin et prenaient, debout, leur apéritif, avant de se mettre à table. Il parlait avec M. Théotokis, tandis que derrière lui, le lieutenant d'artillerie, M. Antoine Pallis, aide-de-camp du prince, parlait avec une dame. Le prince et les gens de sa suite portaient la tenue civique. Pendant que les invités prenaient leur apéritif, un ex-lieutenant de cavalerie, M. Georges Mourousis, un jeune homme de 38 ans, d'une famille illustre du pays — ses aïeuls étaient princes régnants de Moldavie — mais qui, par son excès à l'alcool devint alcoolique et fut héros de plusieurs épisodes qui le forcèrent à abandonner, il y a deux ans, l'armée — cet ex-officier avait combattu, il y a quelques années, dans l'armée française de Madagascar — entra dans le jardin de l'hôtel avec deux de ses amis, en proie à une grande ivresse. Tout à coup, voyant M. Pallis, pour qui l'on dit qu'il avait des raisons peu amicales, il se rua sur lui, le saisit par le cou de sa main gauche, tandis que de la main droite il lui administra un coup de poing si fort que, s'il n'y avait pas son chapeau, bien sûr allait le mettre en insensibilité.

L'attaque fut si prompte, que ni M. Pallis prit le temps de se garder, ni les autres d'intervenir. M. Mourousis paraissait s'efforcer d'étouffer M. Pallis en lui serrant sa cravate et le secouant de toute la force de ses bras. Pendant cet instants, les autres invités, foudroyés de surprise, se tenaient immobiles ! Alors, le prince, obéissant à un mouvement explicable de secourir son aide-de-camp, puisque les autres restaient sans mouvement, s'avança de deux pas et de sa canne porta un coup fort sur la tête de M. Mourousis. La canne se brisa en deux morceaux et le chapeau de M. Mourousis tomba en terre tandis qu'il continuait à serrer M. Pallis qu'il entraîna dans sa chute.

Le prince Nicolas, voyant que la chose continuait, retourna le morceau de sa canne qui lui resta en main et porta un deuxième coup ; cette fois, la poignée d'argent de la canne trouva M. Mourousis à la tempe droite et le blessa légèrement ; un peu de sang apparut.

C'est alors que les autres invités intervinrent, parmi les premiers, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères. Le sang coulait de la blessure légère de M. Mourousis qui se tourna et dit : "Je connais l'imbécile qui m'a frappé !" en même temps, s'adressant au prince, il ajouta, après un moment d'hésitation : "Vous êtes un lâche !" Il dit encore d'autres insultes graves.

Un trouble général s'ensuivit. Tout le monde se rua sur M. Mourousis, en le frappant ; mais il parvint à s'enfuir.

Après quoi, on se mit à table ; mais, le prince Nicolas paraissait ému pendant le dîner.

La nouvelle connue à Athènes produisit une grande émotion. Tout le monde loue la conduite du prince Nicolas, qui, devant l'immobilité inexplicable des présents et voyant son aide-de-camp en danger, obéit à un sentiment naturel d'humanité et intervint lui-même pour le sauver.

Le ministre de la guerre ordonna l'arrestation de M. Mourousis, qui passera par le conseil de guerre.

LE "LAKE SIMCOE"

Il fait 17½ noeuds à l'heure

MM. Elder, Dempster et Cie ont reçu, aujourd'hui, une dépêche leur annonçant que le "Lake Simcoe," la nouvelle addition à leur flotte, a développé, dans son voyage d'essai, une vitesse de 17½ noeuds à l'heure.

Le "Lake Simcoe" partira de Liverpool pour Montréal, le 20 août, et on espère qu'il battra tous les records de traversée océanique. Il repartira pour Liverpool le 4 septembre.

LEGER ACCIDENT

L'express du Delaware et Hudson de ce matin était une heure et quart en retard à cause d'un char de fret déraillé à St Jean.

BLESSE EN TOMBANT

Hier après-midi, un jeune homme s'est infligé des blessures en tombant sur la plateforme de la gare Bonaventure. Au lieu de l'envoyer à l'hôpital, le gardien de la gare l'a transporté dans la salle d'attente où il a recouvré rapidement l'usage de ses sens.

AMUSEMENTS

PROCTOR'S 10c, 25c, 50c.
The F. F. PROCTOR BIG STOCK CO.
Jeudi, Vendredi, Samedi, après-midi et soir, "Moths," la grande pièce de Ouida. Dans le Pot pourri—"Maude, Lee, Frank West," Kalatechnoscope, Vues, etc.
Sièges de loge réservés. Tel. Up 2425.
Portes ouvertes à 1.30 et 7.30 p. m. tous les jours. 238—5

FRANCAIS Saison d'Eté
BALDWIN-MELVILLE CO.
Matinées, mercredi, vendredi et samedi.
SEMAINE D'ADIEU "UNDER TWO FLAGS."
PRIX { Soirée, 10c, 20c, 30c et 50c, Matinée, 10c et 25c. } PAS PLUS
Ouverture de la saison régulière, le 2 de septembre. Véritable production de New-York, Quo Vadis, de Whitney. 238—6

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS
GEO. GAUVREAU, Dir. et Propriétaire.
RUES STE CATHERINE ET BEAUDRY
Tél. Bell Est 1736. Marchands, 530. MATINÉES TOUS LES JOURS.
Semaine du 12 Aout "MARTYRE"
Prix. Soirées : 10, 20, 30, 45c, loges 50, 75c. Matinées : 10, 15, 25c.
Semaine prochaine "Le Monde." 238—6

THEATRE ROYAL, Chaque Après-midi et Soir.
Cette semaine ouverture de la saison régulière "The American Girl" de A. Q. Scammon, avec GEO. F. HALL et une nombreuse troupe. Prix : 10c, 20c et 30c.
Semaine prochaine The Limited Mail. 237

EXCURSION A ST JEROME
PAR LA
Fanfare du 65e Régiment,
Dimanche, le 18 courant.
Tous les excursionnistes sont invités à un CONCERT GRATIS, au Domaine, de 2 à 5 heures p.m., donné par 75 musiciens.
Le train arrêtera en allant et en revenant au Mile End, Ste Thérèse et St Janvier.
Départ de la gare Viger à 8.30 hrs a.m., de St Jérôme à 8 hrs p.m.
Adultes 80c. Enfants 40c. 241—5



Belle Verrerie
de toutes sortes, modèles nouveaux à choisir dans notre assortiment de
Porcelaines, Faïences, Lampes, Plats à Salade, Carafes, Plats à Bonbons.
Aussi, 225 sortes de Verres minces et taillés au plus bas prix, aux deux magasins de la
Cie CUDDY-BRODEUR
1513 STE CATHERINE, 233 ST LAURENT
Emballage gratuit. 242—1



75 pour cent
de ceux qui meurent de maladies de coeur ou de dyspepsie ne meurent en réalité que des ravages causés par le Ver Solitaire. Mon remède fait expulser ce ver en 2 heures.
Tel. Bell Main 2364.
Z. BRABANT, Herboriste
2141 rue Notre-Dame,
Près rue Murray. 241—1 MONTREAL.

AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Brompton Pulp and Paper Co., situé sur la rivière St François, à Brompton Falls, P. Q., jusqu'à midi, 20 août courant, pour l'exécution des travaux suivants :

L'excavation et l'enlèvement d'environ 30,000 verges cubes de couche pour Forebay, bassins des roues et décharge.

La construction de murs de Forebay, chambres des roues et fondations de fabriques, devant contenir environ 10,000 verges cubes de maçonnerie et de béton.

Aussi pour construire une fabrique de pulpe de 142 x 84 pieds, deux étages de hauteur.

Aussi une bâtisse à préparer le bois, de 67 x 65 pieds, deux étages de hauteur, les deux constructions en brique et en acier avec toits en gravois.

On peut obtenir les plans et devis généraux et obtenir de plus amples renseignements, en s'adressant au bureau de la compagnie, situé à l'endroit ci-dessus mentionné.

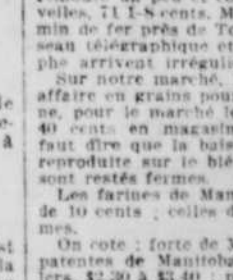
Brompton Pulp and Paper Co.,
227—6 GEO. B. BEARCE, prés.

AVIS DE DIVIDENDE

North Star Mining Co., Limited. Sans responsabilité personnelle

Avis est par les présentes donné que les directeurs de la North Star Mining Coy, Ltd, ont déclaré un dividende de trois pour cent pour le trimestre finissant le 31 août 1901, sur le capital payé de la compagnie, payable le 15 septembre prochain, aux actionnaires dont les noms seront sur le registre le 31 août.

Par ordre du bureau.
CHS. E. L. PORTEOUS,
Secrétaire.
Montréal 14 août 1901. 16,19


LES VIGNETTES DE LA PRESSE SORTENT DES ATELIERS DE MONTREAL PHOTO-ENG. Co
EDIFICE DE LA PRESSE, RUE ST JACQUES
VIGNETTES DE TOUS GENRES
DEMI-TON, DESSINS, TRAVAIL GARANTI

COMMERCE

Montréal, 16 août 1901

GRAINS ET FARINES

Le blé est en réaction, ce qui ne peut surprendre personne. Depuis avant-hier, Liverpool a perdu 1½d par 100 livres. Paris chôme pour le reste de la semaine.

Chicago baisse ; il a coté le blé sur septembre ce matin à 70 5-8 cents, puis il a remonté un peu et cote, aux dernières nouvelles, 71 1-8 cents. Mais un accident de chemin de fer près de Toronto a dérangé le réseau télégraphique et les cotes par télégraphe arrivent irrégulièrement.

Sur notre marché, il n'y a encore aucune affaire en grains pour l'exportation. L'avoine, pour le marché local, se cote de 39½ à 40 cents en magasin, suivant quantité. Il faut dire que la baisse du blé ne s'est pas reproduite sur le blé d'Inde et l'avoine qui sont restés fermes.

Les farines de Manitoba ont été haussées de 10 cents ; celles d'Ontario sont très fermes.

On cote : forte de Manitoba, $3.90 à $3.95 ; patentes de Manitoba, $4.20 ; straight rollers, $2.30 à $3.40 ; patentes de blé d'hiver, $3.70 à $3.90.

Pas de changement dans le son ni dans le gru. On cote : Son d'Ontario, $16 ; son de Manitoba, $16 à $16.25, sacs compris ; gru, $18 la

FUNERAILLES IMPOSANTES

De feu le juge Charland, à St Jean

Toute la population assiste aux obsèques du regretté défunt

St Jean, 16. — Jamais dans les annales de St Jean aucune mort n'a causé de regrets plus profonds que celle de l'honorable juge Alfred Napoléon Charland, de mémoire sacrée. La soudaineté de ce triste événement en a rendu la douleur encore plus grande pour sa famille, qui est inconsolable, et pour toute la population qui s'associe à son grand deuil. Le spectacle des funérailles restera longtemps gravé dans la mémoire des nombreux amis et citoyens qui sont venus de toute part pour rendre un dernier hommage d'estime à l'illustre mort qui fut pendant sa vie, non seulement un époux et un père modèle, un jurisconsulte éclairé, mais encore un magistrat intègre et un grand patriote.

La chambre ardente où il a été exposé depuis sa mort était littéralement remplie de fleurs et la population n'a pas cessé de venir dire un dernier adieu à la dépouille mortelle et offrir à la famille l'expression de sa profonde et sincère sympathie.

Le cortège funèbre laissa la demeure du défunt à 10 heures. Le cercle philharmonique, qui, à la demande de leur chef, M. L. N. Boisvert, s'est rendu au complet, précédait le cortège et exécuta les marches funèbres de Chopin, Beethoven et Handel. Une voiture chargée des tributs floraux précédait le corbillard. Les porteurs des coins du poêle étaient :

Les honorables juges H. W. Chagnon, L. O. Loranger, Henri Taschereau, Louis Tellier ; Messieurs Philippe Roy, M.P.P., E. Z. Paradis, C. R., Alexandre McDonald et James O'Cain.

Le service funèbre fut célébré par le Révd M. Chs Colin, curé de la paroisse, assisté de messieurs les abbés Chevalier et Loiselle.

L' "Orphéon" de St Jean chanta avec beaucoup d'effet la messe des morts harmonisée, et M. Télesphore Brassard chanta à l'offertoire le Pie Jésus, de Verdi.

L'abbé Alex. Archambault, neveu du défunt, assistait au choeur.

Le deuil était conduit par messieurs Alfred et Hercule Charland, le docteur Arthur Girardin, de Menominee, Mich., Edouard G. Pelletier, Iberville, le notaire Magloire Archambault, de St Antoine de Richelieu, le Dr Henri Larocque, de Plattsburg, N. Y., Charles et Alfred Ouimet, Lowell, Mass., Alphonse Ouimet, Montréal, l'abbé F. Alexandre Archambault, professeur au séminaire de St Hyacinthe, Ed. Joseph Pelletier, Iberville ; Dosithée Godin, Henri Beauchemin, Ludger Trudeau, St Jean ; les fils, beau-frères, neveux et cousins du défunt; suivaient les membres du barreau de St Jean, entre autres : Messieurs J. P. Carreau, A. D. Girard, J. S. Messier, P. A. Chassé, Gabriel Marchand, P. J. Doré, D. Monet, L. A. Gosselin, E. Mérizzi, J. F. St Cyr, Oscar Paradis, Charles Bélanger, Geo. Molleur, Alphonse Morin, protonotaire, Charles Arpin, shérif, E. E. L'Ecuyer, député-protonotaire et L. A. Mayrand, député-shérif.

Nous avons de plus remarqué en outre l'honorable juge J. E. Robidoux, des porteurs : MM. Philippe Demers, M. P. P., Jos. A. Lamarche, J. H. Rainville, A. Gagnon, H. Cinq-Mars, Adolphe Chevrier, Husmer Lanctôt, Armand Chaput, Montréal ; Hector Bisaillon, les docteurs C. P. Phelan, Waterloo, A. Lessard, Granby, L. G. A. Cressé, Montréal, Lt. colonel A. Roy, le major Chinic, Louis Forgue, L. M. Trottier, Arsène Bessette, Elisée Gervais, capitaine L. LeDuc, le docteur Geo. Tassé, J. B. Gaudet, Amédée Hamel, Alfred Howie, D. Davignon, Edouard Arpin, Germain Bonneau, Ed. L'Ecuyer, F. X. Archambault, Alfred L'Ecuyer, H. R. Smith, A. J. Wight, W. Walmsley, R. W. Montgomery, J. E. Molleur, Louis Régnier, Richard Gould, Robert McGinnis, J. A. Simard, J. B. Bissonnette, Calixte Goyette, Auguste Langelier, Augustin Latour, Gabriel Dupuis, L. W. Trotter, le Dr Wood, MM. H. Moreau, M.D.; Jules Quesnel, J. A. Fournier, N. P.; Eugène Archambault, N.P., et J. B. H. Beauregard ; les docteurs Arsène Godin, H. Dupuis, H. S. Brosseau, E. N. Chevalier, les notaires A. N. Deland, H. Wurtele, Napoléon Gauthier, J. L. Audette, J. P. Meunier, Laurent, Moreau, Jos. Lavoie, A. Dorion, J. H. L. Pelletier, Edouard Morel, U. Normandin, Chs H. Bessette, Edouard Marcoux, John Brennan, A. A. Decelles, Noé Roy, Alp. F. Gervais, Louis McNulty, J. H. Racicot, Arsène Poutré, Cyprien Latour, Emilien Hébert, Arthur Lasnier, Edmond Morel, Louis Bourassa, M. Brassard, Z. Larivière, Trefflé Côté, J. R. Godin, N. Gibault, Geo. Ramsay, James McNulty, Louis Dubois, Hypolite Moreau, fils; F. Giroux, Jos. Marchand, Rémi Bayard, H. Foisy, le maire A. Bisaillon, P. Massé, Victor Mailloux, R. Simpson, Z. R. Hamel, P. I. L'Heureux, Jos. Frédéric, Wm Camaraire, J. B. Bissonnette, Gédéon Fredette, fils; J. L. Pinsonnault, Alcide Papineau, Médard Langlois, Gédéon Fredette, Frs. Payette, H. Brault, A. Longtin et Dan McGuire, Louis Molleur, Jules Clément, Gabriel Dupuis, etc.

Les dépouilles mortelles du regretté défunt furent déposées dans un terrain de famille de Saint Jean.

La lettre de condoléance suivante a été reçue hier, par Mme Charland, de Son Honneur le Lt.-gouverneur L. A. Jetté :

"Permettez-moi de vous offrir l'expression de ma profonde sympathie, dans le malheur si grand et si soudain que la Providence vous envoie.

"Le juge Charland était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient, et j'ose dire que je suis un de ceux qui le regretteront le plus sincèrement.

"Agréez, Madame, l'assurance de mon plus profond respect."

AUTRES TEMOIGNAGES ET TRIBUTS FLORAUX

L'honorable J. I. Tarte, une couronne.

L'honorable sénateur R. Dandurand, une couronne.

Les pensionnaires et employés de l'hôtel, une ancre.

M. Wm Hayes, une couronne.

M. Robert Devos, vice-consul de Belgique ; Mlle Turcotte, de Lowell, Mass. ; Révde Soeur Marie Eugénie, d'Hochelaga.

Offrandes de messes : Mme veuve Félix Marchand et ses filles, 20 messes ; M. et Mme Chs Chaput, 10 messes ; M. et Mme P. A. Chassé, St Jean, 12 messes. Bouquets spirituels : Mme veuve juge Loupret et ses filles ; Mlle Alice McNulty et Mlles Robert ; Mme A. et Mlle Eva Decelles, St Jean.

La liste de ceux qui sont venus s'inscrire pour l'offrande de messes entendues, chapelets et chemins de croix contient des centaines de noms.

Depuis mardi, les drapeaux ont flotté à mi-mât sur tous les édifices publics de St Jean. Ce sont : le Palais de Justice, la Banque Nationale, la Banque de St Jean, la Banque des Marchands, le Consulat américain, le "St John's News," le Bureau de Poste, la Société de Construction, l'Hôtel-de-Ville, et sur un grand nombre de résidences privées.

Tous les membres de la famille sont aussi venus pour voir une dernière fois leur estimé parent, à l'exception de M. J. F. Prudhomme, gendre du défunt, secrétaire de la Commission des Indiens, actuellement en tournée d'inspection au Nord-Ouest.

L'honorable juge Bélanger, de Beauharnois, a télégraphié ses sympathies et regrets de ne pouvoir assister aux funérailles.

A une assemblée des membres du Barreau et des officiers de la Cour du District d'Iberville, tenue au Palais de Justice, le 13 août courant, il fut proposé et résolu unanimement : Que les membres du Barreau et les officiers du tribunal du district d'Iberville ont appris avec regret la mort si douloureusement soudaine de l'honorable Alfred Napoléon Charland, juge de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, et qu'ils s'associent de tout coeur au deuil qui vient d'atteindre sa famille et que partagent si entièrement les justiciables de ce district qui ont été à même d'apprécier et d'admirer les qualités de coeur et d'esprit et de haute impartialité qui distinguaient l'illustre et regretté défunt.

Résolu que, comme marque de sympathie suprême, tous les membres du Barreau et les officiers de la cour de ce district assistent en corps aux funérailles de l'honorable juge Alfred-Napoléon Charland.

Et que copie des présentes soit transmise à la famille du défunt.

OSCAR PARADIS,
Secrétaire.

St Jean, 13 août 1901.

A MALTE

Une insulte à la mémoire de la reine Victoria

Malte, 16 — La statue de la reine Victoria, élevée lors du jubilé de la souveraine, a été couverte d'acide corrosif avant-hier soir. Les auteurs de cet acte de vandalisme sont inconnus. Les habitants respectables blâment une telle manière d'agir.

UN VIEUX SOLDAT

Daniel Shea aurait été tué

Hamilton, Ont., 16 — Le détective provincial Greer, est en ville, et, de concert avec les détectives locaux, il travaille à éclaircir le mystère qui entoure la disparition de Daniel Shea, que l'on n'a pas revu depuis le 25 novembre 1894. A cette date, le disparu s'en revenait de Toronto, où il avait fait les exercices militaires, avec le 13me régiment. Le printemps suivant, on trouva son corps flottant sur les eaux de la baie, très décomposé, et à moitié mangé par les poissons, mais comme le cadavre ne portait aucune blessure, on a supposé qu'il était tombé du quai du Grand Tronc, pendant qu'il était sous l'influence de la boisson, et qu'il s'était noyé.

Tout dernièrement, quelques amis, impliqués dans la mort de Shea, eurent une querelle, au cours de laquelle l'un d'entre eux dévoila certains secrets qui prouvent que Shea a été tué.

IL FAUT RESPECTER LES TOMBES

Arrêtée pour avoir cueilli des fleurs

Bridget Ryan, veuve de Francis Myers, était traduite, hier après-midi, devant le magistrat Lafontaine, sous l'accusation d'avoir cueilli des fleurs sur les tombes, au cimetière Mont-Royal. En réponse au magistrat qui lui demandait pourquoi elle avait enlevé ces fleurs, la vieille délinquante répondit : "Eh bien ! Votre Honneur, je crois que c'est le diable qui m'a tentée, car je visite le cimetière depuis trente ans et c'est ma première offense de ce genre-là."

Malgré tout le repentir que montrait la pauvre vieille Bridget, le magistrat Lafontaine dut, en conformité à la loi, la condamner au minimum de l'amende, soit $5 et les frais.

DETROUSSEURS DE TRAINS

New-London, Conn., 16 — Quatre détrousseurs de trains, nommés Walter Bates, Charles Norton, Edward Massey, et Isaac Levin, ont été arrêtés hier, en cette ville, par les détectives de l'agence Thiel et auront à répondre à l'accusation d'avoir enlevé des marchandises de divers trains du "Consolidated Central Vermont Ry."

Des marchandises au montant de plusieurs milliers de piastres ont été retrouvées.

M. E. R. Carrington, le représentant de l'agence Thiel, à Montréal, a grandement contribué à cette importante arrestation.

Encore les éléphants

Jusqu'à dimanche soir, nous aurons encore les éléphants dressés au Parc Sohmer.

DANS LA CAPITALE PROVINCIALE

NOTES DE LA VILLE

(De notre correspondant particulier)

Québec, 16 — Mardi, le 3 de septembre, aura lieu une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Pont, et un rapport des travaux de l'année sera soumis aux intéressés.

—Un jeune Grant, de Tadousac, a été arrêté, hier, pour obtention d'argent sous de faux prétextes de MM. Bergevin et Frères, marchands de nouveautés. Grant a aussi "brûlé" le propriétaire de l'hôtel St Louis pour $58.00, mais, grâce aux parents du jeune homme, on croit que l'affaire sera arrangée à l'amiable.

—On annonce que la convention libérale pour le comté de Québec, qui devait avoir lieu ce soir, aux salles du club de quilles Québec, est remise à plus tard.

—Hier, le détective Patry a arrêté un nommé Cyrille Lortie, agent, qui est accusé d'avoir caché des effets ou marchandises, dans le but de frauder sa maîtresse de pension, madame Flore Lambert.

—M. B. Elie Depeyre, associé de la maison A. Pion et Cie, mégissiers, est décédé hier après une courte maladie. Le défunt était natif d'Ardèche, France. Il était âgé de 48 ans et 6 mois. C'était un des membres les plus respectés de la colonie française de Québec. Ses funérailles auront lieu lundi matin.

—On annonce la mort de M. Guillaume Charland, constructeur de navires de Lévis. Il était le père des Révérends Pères Charland, dominicains. Le défunt était âgé de 77 ans.

—M. Clinton Wilson, de New-York, locataire de la salle Jacques-Cartier, est arrivé ici dans le but de rouvrir le théâtre, lundi en huit, pour la saison d'automne. La salle a été restaurée à neuf.

—Une course à pieds de ¾ de mille, 2 dans 3, aura lieu demain, sur la piste du terrain Q. A. A. A. lors de la joute de crosse Montréal-Québec. Charron se promet bien d'enlever à Béland quelques-uns des lauriers qu'il a conquis lors de sa victoire sur Shee, le 3 du courant.

—Depuis quelque temps, certains mauvais farceurs s'amusent à mettre des pétards sur la voie de l'Electrique, sur la rue St Joseph. Lorsqu'un tramway passe, on entend une pétarade assourdissante. Ce jeu est des plus dangereux pour les chevaux ombrageux qui se trouvent à rencontrer les tramways en cet endroit.

—Mercredi, est décédée au monastère des Ursulines, Révérende Mère St Thomas, née Anna Lachance, à l'âge de 34 ans et 7 mois, après 14 ans de profession religieuse. Elle était la soeur de la Révérende Mère Ste Scholastique de la même communauté, de la Révérende Mère St Expédit, du Bon-Pasteur, de Montréal, et du Rév. Frère Jean-Marie, dominicain. Son service et la sépulture auront lieu demain dans la chapelle du monastère.

LE FEU

Glace Bay, C. B., 16 — La manufacture de MM. Comeau et Lewther a été complètement rasée par un incendie ce matin. Une centaine de caisses d'écrivisses en conserve était dans l'édifice quand le feu s'est déclaré. Heureusement qu'il n'y avait pas de vent, car le quai aurait été consumé. Assurances, $2,500 sur le stock et l'édifice.

Wingham, Ont., 16 — Un incendie désastreux a visité cette ville, ce matin, à une heure. Les entrepôts du maire Clegg et de John Clegg ont été entièrement détruits, avec 4,000 minots de blé et tout ce que contenait l'édifice. Les entrepôts n'étaient pas assurés, mais leur contenu l'était. Les pompiers ont pu se rendre maîtres des flammes, et sauver l'ameublement de Button et Fessand, sur un côté de la rue, et celui du Grand-Tronc, sur l'autre côté. La cause du feu est inconnue, mais on croit que c'est l'oeuvre d'un incendiaire.

POUR LES RECOLTES

London, 16 — Comme résultat de l'appel du Canada pour avoir des hommes capables de travailler aux récoltes dans le Manitoba, et le Nord-Ouest, un grand nombre de journaliers partent pour ces contrées. La plupart vont s'y établir d'une manière permanente.

LA COMMISSION PHILIPPINE CRITIQUEE

Manille, 16. — On a publiée avant-hier, un pamphlet contre la commission Philippine nommée par le gouvernement américain. Tous les membres du centre catholique nient avec indignation avoir eu aucun rapport quelconque avec la publication de ce pamphlet. On pense que ce pamphlet a été publié par un journal local anxieux de créer de la sensation.

PERDU A BUFFALO

Buffalo, 16 — George Ganfflee, parti ce matin par un train d'excursion de St Thomas à Buffalo, avec sa femme et ses quatre enfants, est disparu sans laisser de traces. Mme Ganfflee et ses enfants sont sous les soins de la police de l'exposition, en attendant que le mari soit retrouvé. Quand M. Ganfflee a laissé le train, c'était pour passer ses bagages à la douane. Il n'est pas reparu et il a été impossible de le trouver jusqu'à présent.

BEL ACTE DE BRAVOURE

New-York, 16 — Frédéric Nuhs, agent de la paix de Brooklyn, a, par sa bravoure et sa présence d'esprit, sauvé d'une mort certaine une femme et son enfant, sur le point d'être écrasés par une voiture. Malheureusement, en accomplissant son magnifique exploit, le sauveur fut violemment jeté à terre par le cheval et reçut des blessures tellement graves qu'on n'espère pas le réchapper. Nuhs était dans la force municipale depuis 19 ans et est âgé de 48 ans. La voiture, cause de l'accident, appartenait au corps de sauvetage des pompiers et se rendait justement à un incendie, à toute vitesse. La femme et son enfant traversaient la rue et semblaient ne pas voir le danger qu'ils couraient. Nuhs vit bien le danger et d'un bond il jeta la femme et son enfant hors de tout danger, mais n'eut pas le temps d'éviter la voiture lui-même.

PIQUE-NIQUE DES PLOMBIERS

Liste des gagnants aux différents concours

Voici la liste des gagnants au pique-nique des plombiers et couvreurs, le 10 courant.

No 1—Lancer le poids de 56 livres—Jos. Lauzon, 1er ; H. Pelletier, 2e ; E. Lafond, 3e.

No 2—Lancer le poids de 16 livres : G. Wescott, 1er ; W. Grant, 2e ; A. Smith, 3e.

No 3—Course et long saut—A. Smith, 1er ; G. Hill, 2e.

No 4—Course deux pas et saut : W. McQueston, 1er ; A. Smith, 2e ; G. Hill, 3e.

No 5—Garçons couvreurs, ½ mille : D. Rochon, 1er ; C. Pagé, 2e ; G. Lafleur

No 6—Garçons plombiers, ½ mille : G. Hill, 1er ; R. Barber, 2e ; A. Smith, 3e.

No 7—Jeunes filles—Mlle M. Redmond, 1re ; L. Marchand, 2e ; K. McCormick, 3e.

No 8—Garçons de 12 ans et moins : John Collins, 1er ; John Sullivan, 2e.

No 9—Fillette de 12 ans et moins : Mlles Lina Warren, 1re ; W. Fiset, 2e.

No 10—Course des officiers, ¼ de mille : W. Budd, 1er ; T. Bertrand, 2e ; J. Cinq-Mars, 3e.

No 11—Apprentis du métier, ¼ de mille : T. Lamar, 1er ; H. Brennan, 2e.

No 12—Epouses des membres, course de 75 verges : Mmes J. McPhee, 1re ; G. Westcott, 2e ; J. Cinq-Mars, 3e ; A. Varville, 4e.

No 13—Garçons de 6 ans et au-dessous : J. Davey, 1er ; R. Davey, 2e ; H. Lalonde, 3e.

No 14.—Fillettes de 6 ans et moins : Mlles L. Warren, 1re ; W. Fiset, 2e ; M. S. Lefebvre, 3e.

No 15—Maîtres plombiers et couvreurs : G. H. Gardners, 1er ; R. N. Sévigny, 2e.

No 16—Course de 100 verges. Comité : J. Cinq-Mars, 1er ; J. Bowell, 2e ; N. J. Daoust, 3e ; T. Bertrand, 4e.

No 17—Charretiers pour le métier : George Parker, 1er ; M. Maillé, 2e ; L. Gavin, 3e.

No 18—Membres mariés, plombiers : G. Mullin, 1er ; G. Westcott, 2e ; F. Budd, 3e.

No 19—Membres mariés couvreurs : T. Bertrand, 1er ; J. Simard, 2e ; R. McPhee, 3e.

No 20—Commis et teneurs de livres : B. Conroy, 1er ; J. Macvoy, 2e ; L. Messigan, 3e.

No 21—Homme gras—A. Varville, 1er ; E. Lespérance, 2e ; P. J. Carroll, 3e.

No 22—Course à trois jambes : D. Lamar, G. Redmond, 1er ; J. Cinq-Mars, D. Rochon, 2e.

No 23—Membres depuis 25 ans dans le métier : G. Gardner, 1er ; G. Bowell, 2e.

No 24—Course de 1 mille : F. Noseworthy, 1er ; G. Hill, 2e ; B. Conroy, 3e.

IMPORTANTE DECISION

Un télégramme de Portland nous apprend le résultat d'une dispute légale survenue entre M. M. C. Harrison, agent d'annonces et de publication de New-York, et M. Hugh Graham, du "Star." M. Graham était en promenade dans sa famille à Portland, lorsque M. Harrison, sans en prévenir M. Graham, présenta devant les tribunaux de l'endroit une requête à l'effet d'empêcher M. Graham de laisser Portland. Nous ne connaissons pas la procédure américaine, mais on dût le faire arrêter sur capias. La requête fut présentée devant l'hon. juge Putman, qui décida qu'il n'y avait pas raison d'en agir ainsi à l'égard de notre distingué canadien, M. Graham. La cour, au cours de ses remarques, dit que l'état des affaires de M. Graham ne pouvait justifier une mesure aussi ridicule, et qu'un homme en villégiature ne pouvait être soumis à un ordre aussi sévère pour la simple raison d'une réclamation contre lui par un créancier : Nous ne connaissons pas la nature de la réclamation de M. Harison dans ses détails, mais c'est l'avis de tous, à Montréal, que M. Graham peut parfaitement bien rencontrer ici, sur l'arène légale, son créancier, et payer s'il perd.

Nous félicitons M. Graham et le juge qui a montré autant de bon sens dans cette affaire.

NOUVELLES DE CHEMINS DE FER

Dans quelques jours la branche du Vermont Central entre Farnham et Frelighsburg, sera complètement terminée, alors la compagnie continuera les travaux jusqu'à la jonction Sheddon, située sur la section de la vallée Missisquoi.

Les principales gares sur ce nouveau tronçon seront Stanbridge Nord, Stanbridge Est, Ricebury et Frelingsburg.

—Le chemin de fer Kingston et Pembrooke se propose de construire une voie entre le lac Sharbot et Palmer's Rapids, qui passera à travers les cantons de Oden, Palmerston, Cannonto nord et sud, Clarendon, Miller, Denbrigh et Ashley, dans le comté de Peterboro.

—Le chemin de fer Bruce Mines et Algoma, vient de compléter son organisation en élisant les officiers suivants : Président, John McKay, Sault Ste Marie, Ont.; vice-président, Sol. Skall, Cleveland ; gérant-général, Arthur S. Burrows, Bruce Mines, Ont.; trésorier, Hermann Wile, Buffalo ; secrétaire, L. C. Holden, Sault Ste Marie, Mich.

Le contrat pour la construction de la voie a été accordé à MM. Birmingham et McMartin. Cette ligne s'étendra de Bruce Mines à Rock Lake.

Il est question de construire une voie ferrée entre Valdez et Eagle City, au Yukon de 400 milles de longueur. Cette ligne serait terminée dans trois ans.

PARC SOHMER

VENDREDI, 16 AOUT

Marche, "The Gainsborough" . . . George Rosey.
Ouverture, "Si j'étais Roi" . . . Adam.
Pastorale. . . . . Parès.
Après l'intermission :—
Sélection, "Airs hongrois" . . . . Brahm

SAMEDI, 17 AOUT

Marche, "Les Patineurs" . . . Laporte.
Ouverture, "Le Retour au Pays" . . Mendelssohn.
Gipsy dance, "Rusalka" . . Lila Clay.
Après l'intermission :—
Sélection, "Lakmé" . . . . . Delibes.

DIMANCHE, 18 AOUT

Marche, "Cairo" . . . . . . Michaelis.
Ouverture, "Robin des bois" . . Weber.
Intermezzo, "Clair de lune" . . Thomé.
Après l'intermission :—
Sélection, "Macbeth" . . . . . . Verdi.

L'orchestre sur la terrasse, jusqu'à minuit.

La semaine prochaine, attractions nouvelles.

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants. 25c la bouteille. 1—1Mv—s

LETTRE DE PARIS

(De notre correspondant particulier)
Paris, le 6 août 1901.

M. Gaston Stiegler a été proclamé par son plus intime ami, M. Gaston Leroux, rédacteur au "Matin," premier reporter du monde, à la suite de son voyage rapide autour de la boule terrestre.

Le titre n'est pas mince, comme vous le voyez, mais il n'est guère de nature à effrayer mes collègues canadiens.

Je veux bien croire que M. Gaston Leroux, quand il a ainsi bombardé son ami au pinacle, avait oublié, comme il l'a fait d'ailleurs tant que la course a duré, que le Canada existait. Qui sait s'il a, comme à peu près tous ses collègues parisiens, jamais bien su ou pu se rendre compte que de l'autre côté de l'eau il y avait de fiers descendants de Normands, groupés en masses compactes, vigoureux et virils, énergiques et décidés tout comme ce brave Stiegler qui, lui, s'est empressé à son retour en France de me dire combien il regrettait de n'avoir pu noter dans son itinéraire son passage dans la grande capitale canadienne-française, et combien il aurait été heureux de revoir un peu de la patrie-française dans la vaste et prospère amérique britannique.

Mais on ne peut avoir tous les bonheurs et toutes les chances à la fois, et si le Canada est encore une fois négligé, oublié, ou méconnu dans ce récit de voyage qu'a entrepris M. Stiegler et "Le Matin," il ne faudra en vouloir qu'au sort d'abord, et à l'indifférence vraiment décourageante que manifestent à notre égard, à quelques rares exceptions près, tout le corps de journalistes de la Ville-Lumière.

Que de choses pourtant nos confrères parisiens ne trouveraient-ils pas à dire et à raconter sur notre beau pays ! Que de sujets de chroniques, que de faits, que de nouvelles, que de primeurs même parisiennes ne puiseraient-ils pas à la lecture seule de nos journaux. Il me semble que, ne serait-ce qu'au point de vue langage et forme littéraire, il y a dans nos grandes feuilles quotidiennes de quoi éveiller l'esprit critique, pointilleur et narquois des roitelets de la France littéraire. Quelles mines, quels trésors ils laissent ainsi s'échapper de leurs bras; et n'est-il pas de notre devoir, en bons frères, par la race, par le sang et par le coeur, de secouer un peu leur apathie vraiment désolante ?

C'est une tentative digne de louanges, et je m'estimerais heureux si je puis atteindre ce but.

Voici quels ont été jusqu'ici les moyens employés par votre humble serviteur pour mener à bien l'attaque de cette forteresse.

J'ai d'abord parié au "Matin" que, malgré tous ses moyens d'action, ses premiers reporters du monde, ce journal ne publierait pas ou n'afficherait pas avant "La Presse" de Montréal, l'heure exacte, montre en main, de l'arrivée de M. Stiegler à Paris.

J'ai gagné virtuellement mon pari.

J'ai également parié que nos globe-trotters canadiens battraient M. Stiegler, dans la course engagée autour du monde.

J'ai gagné également et légalement ce second pari.

J'en fais un troisième, gagné d'avance, il est vrai, c'est qu'à la date où j'écris cette lettre, pas un reporter parisien n'a publié les chiffres exacts du dernier recensement de la ville de Paris qui démontrent que la population de Paris, domiciliée intra muros en 1901, est exactement de 2,714,068 habitants.

Je puis ajouter à cela qu'avec les populations d'Asnières, Gennevilliers, Aubervilliers, etc., la population de Paris et de sa banlieue est, en chiffres ronds, de 3,600,000.

Et maintenant vive "Le Matin" ! vive "La Presse" et vive Stiegler ! le "PREMIER REPORTER" du monde.

* * *

J'ai le regret de vous annoncer la maladie de Mme Fabre, la compagne distinguée de notre dévoué commissaire-général du Canada. Mme Fabre est en ce moment en villégiature au bord de la mer, où l'air pur et les soins touchants dont on l'entoure, espérons-le, lui procureront un prompt retour à la santé.

Cette maladie de Mme Fabre a obligé notre commissaire général à hâter son départ aux bords de la mer, aujourd'hui même.

* * *

M. le docteur Brunelle, de l'Université Laval de Montréal, est à Paris depuis quelques jours. Le voyage de notre compatriote durera encore deux mois. Il doit se rendre à un congrès qui sera tenu à Londres, puis après un voyage dans les Alpes et peut-être en Suisse il rentrera au Canada.

* * *

Sir Wm Hingston est passé à Paris, ces jours derniers, où il est venu rejoindre sa fille qui y demeurait depuis bientôt un an. Sir Wm Hingston est allé chercher un peu de repos vers les plages.

* * *

Les départs récents pour le Canada comprenaient les MM. Herdt et notre brillant artiste Suzor-Côté, ainsi que les docteurs Mercier, Huguenin et autres dont les noms m'échappent.

* * *

On attend, ces jours-ci, l'arrivée de Mme Louis Fréchette, qui vient voir son fils demeurant à Pau, dans les Pyrénées.

* * *

Sont enregistrés au Commissariat-Général cette semaine : C. A. Laframboise, Montréal, Grand Hôtel : Charles Villeneuve, Québec, Grand Hôtel : Sir Wm Hingston et Aileen Hingston, Montréal, Hôtel Malesherbes : Dr Bruneau et Mme Bruneau, Montréal, 18 rue Cassette : T. Brosseau, Montréal, Hôtel Ritz : H. A. Ekers et garçons, Montréal, Hôtel Terminus.

L'ELOQUENCE DES CHIFFRES

Au sujet de l'éducation dans Québec

Hier soir, à l'assemblée des instituteurs, un professeur d'Ontario ne cessait de vanter sa province comme étant la première en fait d'éducation. Or, voici ce que lui a répliqué le professeur Robins, de l'école Normale du McGill, qui enseigne dans Québec depuis 53 ans :

"Il y a quatre ans, dit-il, on s'assemblait à Montréal. Il y avait trois cents délégués. L'année suivante on s'assemblait à Toronto : il y avait 37 délégués. L'an dernier, nous nous réunissions à Halifax : il y avait huit cents délégués. Cette année, à Ottawa, il n'y a que 71 délégués."

CONTRE UN POTEAU

Un nommé Edward Fitzpatrick, âgé de 25 ans, domicilié au No 107 rue Simpson, revenait hier du Sault-au-Récollet, en tramway, lorsqu'il se frappa la tête contre un poteau. Le blessé a été transporté à l'Hôpital Général.

ENTORSE AU PIED

M. W. S. Wilson, gérant de l'hôtel Windsor, jouait à la balle avec ses enfants, lorsqu'il se fit une entorse au pied. M. Wilson, qui est confiné dans sa chambre, à l'hôtel, est aujourd'hui relativement bien.

Coiffez-vous, Messieurs !

Nouveaux et élégants chapeaux en tous genres à la grande maison CHS. DESJARDINS et CIE, 1539 Ste Catherine.
154—n—v.s.



Voyageurs et Touristes

Le fait de voyager de place en place engendre toutes sortes de maux d'intestins à cause des changements d'eau, de nourriture et de température.

Ils devraient se fortifier avec une bouteille de

L'Extrait de Fraise Sauvage du Dr Fowler

qui est un remède certain contre la Diarrhée, Dyssenterie, Coliques, Crampes, Douleurs d'Estomac, Mal de Mer, Choléra, Choléra Morbus, Choléra Infantum, et tous les Dérangements des Intestins chez les Enfants et les Adultes.

Ne permettez pas aux intestins d'être constipés.

C'est inoffensif et agréable à prendre. Son action est rapide, efficace et naturelle.

y ou w (12)

MARQUE DIS-PEP ENREGISTRÉE

Le **DIS-PEP**, remède garanti guérir la **DYSPEPSIE**, les maux d'estomac, les étourdissements, le vertige ou tout malaise provenant de la mauvaise digestion, est en vente à 50c la boîte aux pharmacies suivantes :—Gauvin, 1286 Sainte-Catherine ; F. Brault, 651 St Laurent ; Levesque, 131 Rachel ; Papineau, 160 et 162 Avenue des Pins ; Roberge, 869 St Laurent ; Beaupré, 319 Rachel ; Barnabé, 1100 Ontario ; Désilets, 961 Ste Catherine ; Anderson, 651 St Antoine ; Laviolette, 1605 Notre-Dame ; Décary, 1688 Ste Catherine ; Robert, 1 St Laurent ; Chapman, 2637 Ste Catherine ; Baridon, 1763 Ste Catherine ; Quenneville, 397 St Antoine ; Contant, 1475 Notre-Dame ; Paiardy, 446 St Jacques ; Mann, 201 St Antoine ; Bisaillon, 1806 Notre Dame ; Nault, 2449 Notre-Dame ; Cheval, 1510 St Jacques ; Létourneau & Cie, 3791 Notre-Dame ; Bernard, 3637 Notre-Dame ; Pharmacie Nationale, [illegible] Notre-Dame.

Cure garantie ou l'argent est remis.

NOUVELLES MARITIMES

DEPART DU "LAKE CHAMPLAIN"

Le paquebot "Lake Champlain", capitaine Steward, de la compagnie Elder-Dempster a quitté le port ce matin à l'aurore, emportant de l'autre côté de l'Atlantique les passagers suivants de cabine :

M. Attman, Montréal ; M. Brodeur, Montréal ; M. C. J. Butterworth, Liverpool ; Mme Courtice, Woodstock ; M. F. E. Courtice, Woodstock ; M. Courtice, Toronto ; Dr Campbell Davidson, Montréal ; M. Robert Duncan, Montréal ; M. M. Fickler, Fredericton ; M. Clément Godley, Earlham ; Mme Godley et ses deux enfants, Earlham ; Dr J. McKeen Harrison, Hereforshire ; M. Geo. B. Joseph, Mme Joseph, M. Lewis George Joseph, Mlle Rorothia Caroline Joseph, Fredericton ; Mlle Alice Langlois, Minneapolis ; M. McIvor, Mme Mason, Mme Myere, M. Myere, Mlle Myere, Toronto ; Rév. Dr Ridley, Lord Bishop, de Caledonia, Mme W. Robinson, Toronto ; Mlle Robinson, Toronto ; M. Samson, Liverpool ; M. J. Laing Stocks, Nelson ; Mme Stocks, Nelson ; M. J. Walsh, Liverpool ; Mme F. Thitley, Montréal ; Mlle Elsie Thitley, Montréal.

LE "LAKE MEGANTIC"

Le "Lake Mégantic", commandé par le capitaine Taylor, est entré dans le port de Montréal, à 6.40 heures hier soir. La traversée de Montréal à Liverpool s'est effectuée sans incident remarquable, si ce n'est la rencontre des banquises dans le détroit de Belle-Isle.

Le "Lake Mégantic" est amarré aux hangars de la compagnie Elder-Dempster, au pied de la rue Berri.

Liste des passagers de première :

Mme Simon, M. W. H. Eichman, M. J. F. Egan, Mme J. F. Egan, M. S. Woods, M. C. N. Brockbank, M. C. E. Ballantyne, le docteur Albertsber, Mlle S. Ritchie, Mlle N. Idington, Dr Blackader, Mme Blackader, Mlle Blackader, M. N. Blackader, M. Munroe, Mme Munroe, M. F. P. Williams, M. L. Idington, Dr G. A. Hugenin, M. J. F. Cassels, M. S. F. Lamb, Mlle M. Kemp, M. W. H. Dean, Mme T. Hugh Jones, M. T. Hugh Jones, M. W. Scott, Mme W. Scott, M. S. Cole, M. G. Ridout, Mme Ridout, Mlle Ridout, Mlle Dora Ridout, Mlle A. Ridout, M. L. Ridout, M. H. Chipman, le docteur C. G. Saunders, M. S. F. Richardson, M. C. O. Fouberg, M. N. Cuffel, Mme F. Cuffel, Mlle L. Taylor, M. W. Taylor, le docteur E. Pelletier, M. H. Rowlands, M. J. S. Sorley, Mme J. S. Sorley, M. H. P. Buck, Rév. J. C. Brodeur, Mlle R. Brisley, Mlle F. Brisley, M. N. D. Harper, M. Forsythe, le docteur A. Ricard, M. J. M. Robertson, Mme J. M. Robertson, M. D. Ray, M. C. Brisevl, M. H. Vinner, M. G. R. Watt, M. B. M. Humble, M. J. A. Ogilvy, M. F. Mercier, Mlle Sewell, Rév. C. B. Wilkinson, Mlle Wilkinson.

De plus, il y a 50 passagers de seconde et 230 d'entrepont qui sont débarqués à Québec.

LES TRAVAILLEURS DU PORT

A sa salle, No 1242 rue Notre-Dame, sous la présidence de M. E. Boudriault, l'Union Ouvrière du Port de Montréal a tenu une assemblée importante.

A l'unanimité des membres présents, M. A. L. Gareau a été nommé organisateur en chef de l'association. M. Gareau a chaleureusement remercié les ouvriers de la confiance dont on voulait bien l'honorer, les assurant en même temps de son dévouement à la cause. Des discours vivement applaudis ont été prononcés par MM. A. Richer, D. Amireau et W. Locat.

A l'occasion de leur sortie avec le Conseil Central des Métiers et du Travail, le jour de la Fête du Travail, l'union a décidé de donner une forte commande d'insignes spéciaux.

LA LIGNE ELLEMAN

L'ancienne ligne Leyland sera désormais connue sous le nom de ligne Elleman. Quand le syndicat Morgan acheta les vaisseaux de la ligne Leyland, les directeurs se réservèrent les vaisseaux faisant le service entre Montréal et Anvers et les ports de la Méditerranée. C'est cette ligne qu'on appellera désormais ligne Elleman, en l'honneur de M. J. R. Elleman, président de la compagnie.

Au commencement de novembre, les quatre vaisseaux de la Northwestern Ship Company laisseront les lacs pour faire le trafic sur les côtes de l'Atlantique et il est tout probable qu'ils ne retourneront jamais à Chicago.

Il est à peu près certain qu'ils seront employés au service des pêcheries américaines sur les côtes du Pacifique.

M. Counselman, le principal actionnaire de ces pêcheries, est le président de la Northwestern.

La raison de cet abandon serait, non pas le taux exorbitant des assurances, mais l'impossibilité de trouver une cargaison payante pour le retour.

NOTES GENERALES

Pointe au Père, 16 — L'"Amarynthia", de la ligne Donaldson, de Glasgow, est arrivé à 11.50 heures. Le capitaine Abernethy rapporte que de forts vents de l'Ouest ont soufflé près de Belle-Isle.

Le "Devona", de la ligne Thompson, de New-Castle, 10 heures p.m.

La profondeur de l'eau dans le port de Montréal était hier, de 28 pieds et 2 pouces.

Au Cap à la Roche, 27 pieds et 8 pouces, à marée basse.

ARRIVES DANS LE PORT

Le "Pola", capitaine Towill, de Kingman et Cie, venant de Sydney, avec cargaison de charbon.

Le "Memnon", capitaine Sheldrake, de Elder-Dempster, venant de Sydney, avec cargaison générale.

Le "Lake Megantic", capitaine Taylor, de Elder-Dempster et Cie, venant de Liverpool, avec passagers et cargaison générale.

SORTIS DU PORT

Le "Lake Champlain", capitaine Stewart, de Elder, Dempster et Cie, parti pour Liverpool, avec passagers et cargaison générale.

Le "Buenos Ayrean", capitaine Eastwang, de Allan et Cie, parti pour Glasgow, avec cargaison générale.

Le "Pola", capitaine Towill, de Kingman et Cie, parti pour Sydney, sur lest.

Le "Wassau", capitaine Thomas, de la ligne franco-canadienne, parti pour le Havre, avec cargaison générale.

DANS LE PORT

Le "Hurona", capitaine Donwood, R. Reford et Cie, au pied de la rue Berri.

Le "Harry Merryday", capitaine Hulliday, Anderson, McKenzie et Cie, au pied de la rue St Sulpice.

La goélette "Monephan", capitaine Murphy, en face des bureaux de la douane. William Petersen, agent.

L'"Australasian", capitaine Brown, au pied de la Place Jacques-Cartier, H. et A. Allan et Cie, agents.

Le "Northtown", capitaine Pedersen, aux élévateurs du Pacifique. R. Reford et Cie, agents.

Le "Frisia", capitaine Schmidt, ligne Furness, en face du marché Bonsecours.

L'"Albanian", capitaine Ridley, en face du marché Bonsecours, ligne Leyland.

Le "Montevidean", capitaine Wallace, à la Place Jacques-Cartier. H. et A. Allan et Cie, agents.

Le "Huronian", capitaine Brodie, à la Place Jacques-Cartier. H. et A. Allan et Cie, agents.

Le "Memnon", capitaine Sheldrake, au pied de la rue Berri. Elder, Dempster et Cie, agents.

Le "Lake Megantic", capitaine Taylor, au pied de la rue Berri. Elder, Dempster et Cie, agents.

LA "REID NEWFOUNDLAND CO."

Entrevue avec l'avocat de M. Reid

La "Reid Newfoundland Company" née de l'arrangement récent survenu entre M. R. G. Reid et le gouvernement de Terreneuve est maintenant un fait accompli qui vient d'être publié dans la Gazette Officielle de l'Ancienne Colonie.

M. John J. McLaren, C. R., jurisconsulte éminent de Toronto et représentant de M. Reid dans toutes les négociations survenues entre ce dernier et le gouvernement de Terreneuve, est arrivé hier de St Jean où il a fait un séjour de 2 mois dans les intérêts de son client. M. McLaren s'est retiré au Windsor.

Bien que les rapports de M. McLaren avec le magnat des chemins de fer de Terreneuve aient été avant tout professionnels et partant d'un caractère tout à fait privé, il a pu cependant nous dire qu'une assemblée des actionnaires de la nouvelle compagnie serait tenue à St Jean, le 29 août et que toutes les propriétés de M. R. Z. Reid feraient partie du fond social de la nouvelle compagnie, le 1 septembre.

La Reid Newfoundland Company aura un capital de $25,000,000. Les parts seront de $100 chacune.

Il est probable que M. Reid sera le premier président de la nouvelle compagnie.

Elle fait disparaitre la constipation la plus rebelle

L'usage de l'Eau purgative naturelle Rubinat, Source Serre, fait disparaître la constipation la plus rebelle sans qu'on n'ait rien à changer à ses habitudes journalières. Elle est agréable à boire et purge sans coliques, ni nausées, ni irritation intestinales. Afin d'avoir la véritable, exigez que les mots Source Serre soient sur la bouteille, l'étiquette et la capsule. En vente dans toutes les pharmacies à 25 cents la bouteille.

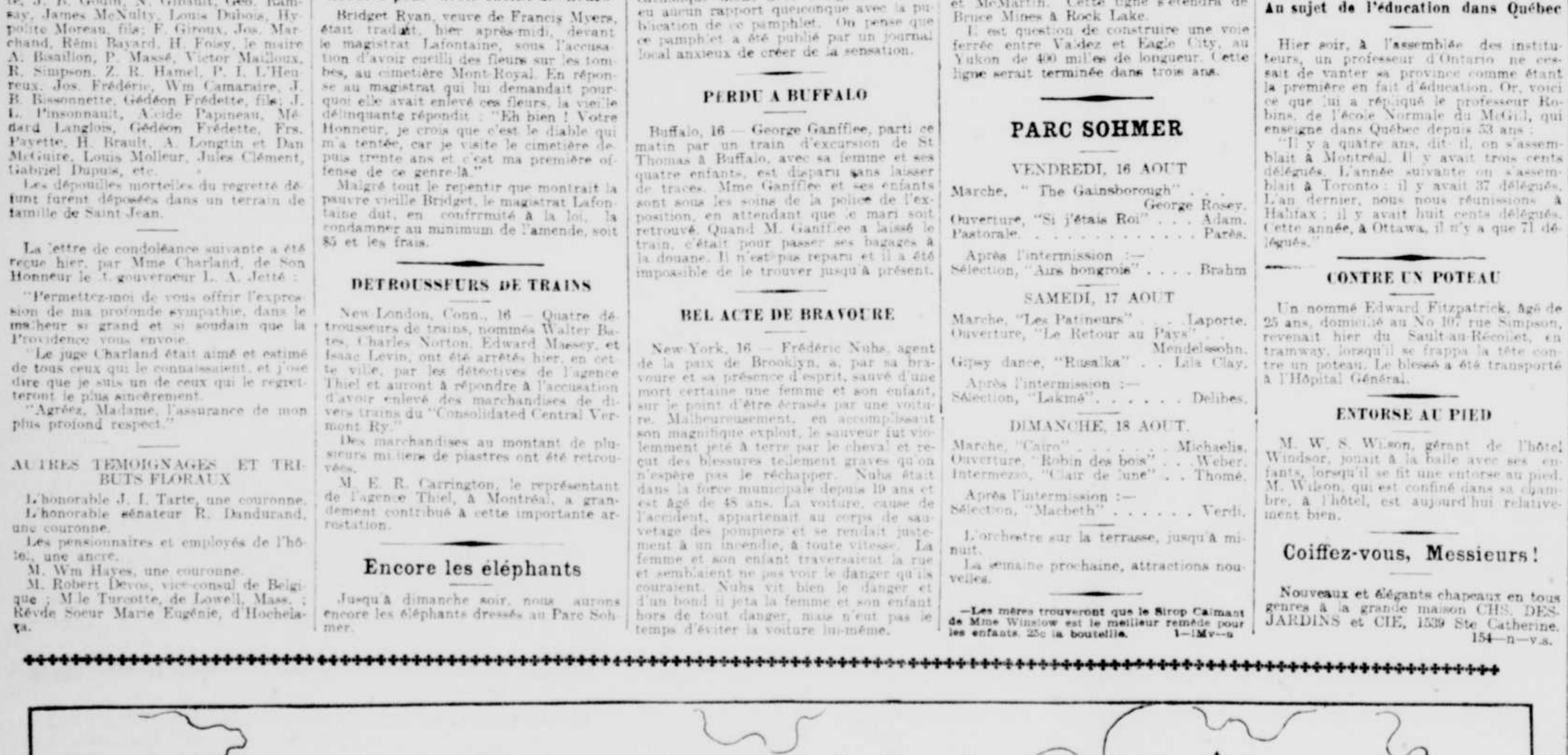
POUR UNE MONTRE

Arthur Isabelle, 24 ans, peintre, 130 rue Wolfe, accusé d'avoir volé une montre, la propriété de M. le Dr Vandal, a comparu en Cour de Police et admis sa culpabilité. Sentence plus tard.

A M. J. A. E. GAUVIN, pharmacien, Montréal. — Monsieur. — Pour m'éviter de prescrire, contre les maladies infantiles, voulez-vous m'envoyer une douzaine de votre sirop calmant. J'en ai fait l'expérience et j'en suis pleinement satisfait ; je ne puis que trop le recommander. Votre, etc., J. O. GOYETTE, M. D. — Prix, la bouteille, 25 cents. En vente partout. (3)

Une preuve

Cinq bouteilles de Sirop Grand'Mère ont suffi pour me guérir d'une bronchite dont j'ai soffert depuis l'automne dernier, et qui avait résisté à tous les remèdes que j'ai essayés. Alex. Archambault, greffier des licences, Montréal, palais de Justice.



LES NOUVEAUX BUREAUX DE FRET DU GRAND TRONC AU SQUARE CHABOILLEZ. (A droite, la gare Bonaventure.)

NOUVELLES OUVRIERES

Le Conseil des Métiers Féderés recommande de repousser le don Carnegie

LA SOIREE AU BENEFICE DES CIGARIERS

Le Congrès Ouvrier du Canada se débarrassera-t-il des délégués interlopes

Les horreurs du militarisme

Il ne parait pas qu'une entente soit maintenant possible entre le Pacifique et ses employés en grève

Opinions de plusieurs notabilités

Le comité de conciliation, chargé de négocier un arrangement entre la compagnie du Pacifique, et les cantonniers, a, dit on, à peu près rempli sa mission et nous ne pouvons maintenant tarder à savoir si un accord est possible.

Les autorités de la compagnie restent muettes sur ce qui s'est passé à la conférence, mais les cantonniers ne gardent pas la même réserve et se montrent assez mal disposés à accepter les propositions qui leur sont faites par la compagnie.

Il a été constaté, hier soir, au siège principal de l'Union, que les propositions de la compagnie équivalaient à une soumission sans conditions de la part des grévistes.

Elle offre de reprendre les ouvriers qu'elle pourra avoir besoin, sans augmentation de salaire. Elle promet de reconnaître l'Union, mais à la condition que celle-ci puisse lui offrir des garanties de responsabilité.

Le président du comité des grévistes, M. Lennon, a envoyé une lettre à M. McNicoll, demandant de soumettre le règlement de la difficulté à un conseil arbitral, qui se composerait des présidents des autres organisations d'employés de chemins de fer, avec mission de régler la difficulté le plus équitablement possible dans les circonstances.

Cette lettre n'ayant pas été envoyée au gérant général par la voie du comité de conciliation, on croit qu'elle ne recevra aucune attention de la part de M. McNicoll.

M. Wilson, le président de la Fraternité des cantonniers de l'Amérique, a déclaré hier soir qu'il avait peu de confiance dans un règlement à l'amiable, à cause de l'attitude arbitraire que prend la compagnie.

Lorsque l'Union a décidé d'entrer en négociations avec la compagnie, c'était avec l'entente que des concessions mutuelles seraient faites, mais non pour consentir à une soumission sans condition.

M. Wilson croit maintenant que l'espoir d'un règlement à l'amiable est aussi éloigné que dès le début des hostilités.

Un des membres les plus notoires du comité de conciliation, a dit que si les négociations n'amenaient aucun résultat, le comité se séparerait sans demander l'intervention du gouvernement, ainsi qu'on lui en avait prêté l'intention.

Le Conseil des métiers fédérés a eu son assemblée régulière, hier soir, dans son local, rue Dorchester, sous la présidence de M. F. Roberge.

Après vérification des mandats, les délégués suivants ont été admis à prendre leur siège : Geo. Batcheller, de l'Union des peintres, et S. J. McGuire, de l'Union des travailleurs en métaux.

Le secrétaire lit ensuite la correspondance qui comprend une lettre de l'inspecteur du travail Guyon relative aux enfants qui travaillent dans les fabriques de cigares et n'ayant pas l'âge voulu. L'inspecteur dit qu'il a fait l'inspection des manufactures qui lui ont été signalées par le Conseil et qu'il y a fait congédier un certain nombre d'apprentis se trouvant dans le cas précité.

Une lettre-circulaire de l'Union Internationale des métallurgistes demandant l'aide du Conseil pour les employés du trust de l'acier qui sont en grève.

Une lettre du Conseil du travail de Rochester, N. Y., boycottant certains produits.

Une lettre d'une compagnie de publication demandant au Conseil de publier un livre sur le travail et de solliciter des annonces pour cette publication. Cette demande est refusée.

Il est ensuite décidé de donner, par cartes postales, avis à tous les comités permanents et au comité spécial pour aviser aux moyens de payer un agent d'affaires, qu'ils auront à se réunir jeudi prochain, à 8 heures du soir, dans la salle du Conseil, 590, rue Dorchester.

Le comité de la fête du travail prie les délégués de prévenir les membres de leurs unions respectives que le pique-nique annuel du Conseil des métiers fédérés aura lieu le jour de la fête du travail au parc DeLorimier.

Parmi les nombreux sports que le comité organise pour ce pique-nique, il signale des courses de chevaux qui auront lieu spécialement pour les chevaux de bouchers et d'ôteliers.

Après la réception de ce rapport, il est proposé et résolu à l'unanimité des suffrages que ce Conseil est d'opinion que le don de $150,000 offert par le millionnaire Carnegie à la ville de Montréal pour la création d'une bibliothèque libre ne doit pas être accepté à cause de la conduite du donataire à l'égard de ses employés, lors de la grève d'Homestead en 1892.

Les délégués de l'Union des ouvriers maçons demandent au Conseil d'intervenir pour engager les autres unions à aider leur société à unionniser certains chantiers dont les ouvriers sont réfractaires à tout esprit de solidarité. Cette demande est référée à la commission de construction.

Il est résolu de demander à l'inspecteur du travail du district de visiter la manufacture de tabac Macdonald, où il existe un certain séchoir présumé insalubre au point de mettre la santé des ouvriers en grand danger.

Puis, le conseil s'ajourne à dix heures et un quart, contrairement à l'habitude, qui est onze heures ou onze heures et demie lorsque ce n'est pas à minuit.

* * *

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est lundi prochain, le 19 du mois courant, que le Cercle Dramatique Canadien donnera une soirée dramatique et musicale, au bénéfice des cigariers en grève de Montréal. Le corps de musique de Tempérance prêtera son bienveillant concours pour cette soirée, qui aura, sans le moindre doute, un grand succès.

Le drame choisi pour cette soirée est "Les Pauvres de Paris".

Voici le tableau synoptique de la pièce et de la partie musicale :

1. Musique, par le corps musical Tempérance.
2. 1er tableau.—Le Banquier Villebrun de Bordeau.
3. Déclamation. Les Cuirassiers, par Léopold.
4. Musique, par le corps musical de Tempérance.
5. 2me tableau.—Le Mendiant de Saint-Etienne du Mont.
6. Prestidigitation, par le Prof. Hanson.
7. Musique, par le corps musical de Tempérance.
8. 3me tableau.—Les Pauvres en habits noirs.
9. Imitations sur petite caisse, par W. L. Small.
10. Musique par le corps musical de Tempérance.
11. 4me tableau.—Les mauvais Riches.
12. Chant, par M. Louis René.
13. Musique, par le corps musical de Tempérance.
14. 5me tableau.—Les pauvres refusés.
15. Quintette, amateurs ; Mandoline, E. Delage, Célestin Saint-Jean ; flûte, Théo. Létourneau ; guitare, Eugène Labelle, Tom Grégory.
16. Musique par le corps musical de Tempérance.
17. 6me tableau.—Rue de la Huchette, No 15.
18. Vive la Canadienne.

* * *

Si nous en jugeons d'après les nouvelles qui nous parviennent de tous les centres industriels du pays, le prochain Congrès Ouvrier du Canada, qui se réunira le 17 septembre, à Brantford, sera le plus nombreux qui se soit encore tenu depuis qu'il a été institué.

Quant à la qualité, il ne parait pas devoir dépasser le niveau auquel il est tombé l'année dernière.

Le même groupe de délégués interlopes envoyés par Montréal, l'année dernière, sera encore présent, pour aider le groupe des employés du gouvernement à enrayer et à faire échoir si possible les mesures que le Congrès tenterait de prendre et pouvant être embarrassantes pour l'administration d'Ottawa ou celles des provinces.

Ainsi, si le Congrès veut, cette année, reconquérir l'influence qu'il a perdu depuis les dernières élections fédérales, il lui faudra chasser impitoyablement de ses rangs les traîtres qui ont travaillé à ruiner le parti ouvrier fondé par le Congrès lui-même.

* * *

Les pressiers de l'imprimerie du gouvernement, à Ottawa, menacent de se révolter contre la gérance de l'établissement. La raison du mécontentement est qu'un nouveau contremaître a été embauché hors de l'établissement. Les ouvriers réclament que le système de promotion soit appliqué à l'Imprimerie nationale.

* * *

Les ouvriers de la papeterie de Hawkesbury, Ont., se sont constitués en union, sur les conseils de MM. Draper et Boudrault, d'Ottawa.

* * *

Les horreurs du militarisme : Un soldat français du 57e de ligne, en garnison à Bordeaux, ayant été surpris au moment où il sortait de la caserne, la nuit, sans permission, fut puni de quinze jours de prison, puis on lui déclara qu'il prendrait chaque nuit une garde de deux heures, et que cette garde ne cesserait que le jour où il aurait lui-même arrêté un autre soldat cherchant à sortir furtivement.

Depuis trois mois, le soldat du 57e montait sa garde chaque nuit, sans avoir pu surprendre un camarade, et il était arrivé à un état d'exaspération qui aurait dû faire réfléchir ses chefs inhumains.

Cependant, il y a huit ou dix jours, le malheureux, en montant sa faction, aperçut un soldat du 144e, qui sortait en fraude. Sans hésiter, il se mit à sa poursuite, le rejoignit, et comme l'autre le suppliait de le laisser rentrer au quartier et déjà tournait les talons, il porta au fuyard deux coups de baïonnette dans la cuisse.

Le soldat du 144e, grièvement blessé, fut relevé et porté à l'hôpital, où il subit l'amputation de la jambe.

Voilà une des conséquences des punitions stupides auxquelles les soldats de toutes les armées sont exposés tous les jours.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Paris, 16 — Le décret relatif à l'application de la loi sur les associations sera soumis à la signature du président Loubet et sera publié à la fin de la semaine.

LA PIETE ENVERS N. D. DE LOURDES

Des milliers de fidèles se sont rendus hier, fête de l'Assomption, à la chapelle de la Réparation, Pointe-aux-Trembles

Reconnaissance de ceux qui ont été guéris

Hier était la fête de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge. Il y avait foule dans toutes les églises dédiées à la Reine du Ciel. Mais c'est surtout à la Pointe-aux-Trembles, dans la chapelle de la Réparation, que les fidèles s'étaient portés en grand nombre pour s'adresser à Marie, dans son sanctuaire de prédilection. Rien de plus touchant, en effet, qu'un pèlerinage en cet endroit. La chapelle et la grotte de Lourdes sont construites dans un bosquet d'érables séculaires. Un magnifique chemin de croix y a été élevé.

Pour la fête d'hier, presque chaque arbre du bosquet était décoré de drapeaux, de banderoles et d'inscriptions.

A midi, 1,500 personnes étaient rendues à la Réparation, et plus de 2,000 fidèles prirent part à la démonstration de l'après-midi, conduite par le Rév. Père Jean.

A 11 heures a. m., il y eut une heure d'adoration solennelle devant le Très-Saint-Sacrement. Qu'il était beau de voir cette foule de fidèles demander à grands cris à Jésus du St Sacrement de convertir les pécheurs, de guérir les malades et de soulager toutes les douleurs ! Rien ne ressemblait tant à ces scènes de la vie mortelle de Notre-Seigneur, entouré des foules qui lui demandaient des guérisons spirituelles et temporelles.

A 2.30 heures, le Chemin de la Croix fut prêché. Il fut suivi avec une piété vraiment franche et sincère ; mais la plus belle cérémonie fut la procession à la grotte de Notre-Dame de Lourdes.

La foule enthousiasmée pria et pleura devant la Très-Sainte-Vierge. Cette procession, faite avec le chant de l'Ave Maria et la récitation du Rosaire, fut des plus belles et des plus touchantes.

La statue de Lourdes, portée sur les épaules de quatre pèlerins, semblait s'animer pour bénir cette foule recueillie et pieuse.

Pendant près de 15 minutes, la foule demanda avec larmes les faveurs de la Reine du Ciel pour les malades et les pécheurs. Comme il y a à la grotte de Lourdes de petites pierres sanctifiées par les pieds virginaux de Marie à Lourdes, la foule était heureuse de baiser, avec respect, ces objets devenus chers à ceux qui aiment la Très-Sainte-Vierge.

Toutes ces cérémonies furent closes par la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement, durant laquelle l'acte de réparation fut lu.

Parmi les personnes présentes, il y en avait qui venaient demander leur guérison, les autres venaient remercier Marie de l'avoir obtenue. Parmi ces dernières, mentionnons une jeune fille de Sherbrooke, âgée de 13 ans, qui souffrait depuis de longues années d'une déviation de l'épine dorsale. Aujourd'hui, elle est très bien ; la chose est constatée par son médecin.

Une dame est aussi venue offrir des remerciements à la Sainte-Vierge pour avoir trouvé sa guérison au tombeau. Elle souffrait d'un ulcère à la jambe, réputé incurable. Elle a été guérie après avoir graissé la plaie avec de l'huile qui brûle constamment au tombeau.

Dimanche dernier, une dame de la campagne est venue remercier la Réparation, disant avoir obtenu la guérison de forts rhumatismes. Elle est venue, dans sa reconnaissance, faire l'aumône, en prenant sur sa pauvreté. Combien d'autres faits miraculeux ne pourrions-nous pas raconter, si le cadre de cet article le permettait ?

Un pèlerinage à la chapelle de la Réparation et à la Grotte de Lourdes est organisé pour lundi, 19 courant, à la place de celui de Saint-Hyacinthe, en faveur des agrégées du T. S. Sacrement, de la Fraternité, de la Garde d'Honneur, et des autres personnes auxquelles le travail ou d'autres obstacles ne permettent pas de prendre part aux pèlerinages du courant de la semaine. Précisément, ce jour-là, des milliers de pèlerins se trouveront réunis à Lourdes même, en France.

Les pèlerines du 19 et leurs familles trouveront à la communauté, 320, avenue Mont-Royal, et chez les zélatrices, des billets au prix réduit de 25 cents, qui leur permettront d'aller et de revenir aux heures qui leur conviendront ; pour celles qui pourront en profiter, des chars spéciaux, sur lesquels il y aura chants et prières, partiront de Maisonneuve, avenue Lasalle, à 7.15 heures a. m., et y rentreront, le soir, vers 6 heures. Messe et communion à 8 heures; procession à la Grotte de Lourdes, Chemin de Croix et adoration réparatrice dans la journée.

On peut aussi se rendre au sanctuaire, dimanche, de 10 à 6 heures, mais la Compagnie n'accorde que des billets de 30 cents.

AU RECORDER

A part cinq ou six cas le rôle de cette Cour ne comportait, hier matin, que les noms d'une vingtaine de disciples dévoués et invétérés de "Bacchus".

William Atkin, demeurant rue Quesnel, ayant voulu donner un échantillon de son savoir-faire en fait de pugilisme en pleine rue Fulford, a été condamné, hier matin, par Son Honneur le recorder Weir à $5 d'amende ou 20 jours de réclusion.

—Arthur Scott, de la rue Rushbrooke, était ivre hier et blasphémait comme un païen dans la rue Richmond lorsqu'il fut recueilli par la police et conduit au violon.

Une amende de $10 ou 1 mois de prison lui ramolliront ses ardeurs belliqueuses.

—Antoine Picard, de Lavaltrie, se croyant en pleine campagne, colportait les produits de sa ferme sans aucune inquiétude, lorsqu'un constable interrompit son commerce en l'arrêtant pour être venu en contravention avec les règlements municipaux.

—Bella Hamilton, une belle de nuit, ou plutôt une "gloire du matin", se promenait de long en large sur la rue St Jacques à 4 hrs hier matin, en clignant de l'oeil aux passants, lorsque la police interrompit ce spectacle en l'enfermant dans les cellules. Ce matin, elle recevait deux mois de prison comme récompense de sa conduite.

—Peter Weir, convaincu de cruauté envers un cheval, paiera $2 et les frais au trésor civique ou devra se reposer 15 jours en prison.

ACCIDENT DE VOITURE

M. Frank McGuigan, fils de M. F. H. McGuigan, surintendant du Grand Tronc, et M. J. S. Conroy, fils de M. J. Conroy, surveillant général des cours du Grand Tronc, ont été sérieusement blessés, dans une promenade en voiture, à Gorham, N. H., où ils passaient leurs vacances. Le cheval, effrayé par une locomotive, prit le mors aux dents, et précipita les deux jeunes gens sur le pavé et brisa la voiture.

M. McGuigan a été transporté à l'hôpital Windsor, et M. Conroy, à sa demeure, avenue Ash, Pointe St Charles.

RUE A LA POITRINE

Un garçon du nom de Sydney Moore, âgé de 14 ans, de Terrebonne, fut rué, il y a quelques jours, à la poitrine, et transporté à l'hôpital Victoria, où il y a eu opération.

L'état du pauvre garçon est assez précaire.

—La dyspepsie rend la vie de ses victimes misérable. La Salsepareille de Hood guérit la dyspepsie. (3)

JOUTE ORATOIRE

M. Chamberlain et Sir Wm. Vernon Hartcourt aux prises

Le secrétaire des colonies défend vigoureusement la politique du gouvernement vis-à-vis des Boers

Londres, 16 — Les dernières heures de la session de la Chambre des Communes ont été égayées par une vigoureuse joute entre sir William Vernon Harcourt, libéral, et M. Chamberlain, le secrétaire des colonies, au sujet de la proclamation de lord Kitchener. Sir William dit que c'était un "funeste document qui n'avait été inspiré ni par lord Kitchener ni par lord Milner, mais bien par le ministère du Natal." Il a déclaré, qu'en armant les indigènes, le gouvernement retournait à une pratique qui avait laissé la plus noire tache sur l'histoire de la guerre entre l'Angleterre et l'Amérique. La nouvelle politique du gouvernement, dit-il, ne sera ni honorable ni efficace, et est une violation de tous les principes fondamentaux de la convention de Saint-Pétersbourg. Il a ajouté que le peuple aimerait à avoir un compte-rendu d'ajournement sur l'état de la guerre qui lui coûte cinq millions de livres sterling par mois, bien qu'on lui eût déclaré à la fin de la dernière session, qu'elle était finie.

M. Chamberlain a dit que l'état de la guerre était clairement indiqué par les rapports hebdomadaires de lord Kitchener, que, quant à lui, il ne prophétisait plus, mais il a assuré à l'orateur que l'attitude du gouvernement était le seul moyen de terminer la guerre.

Le secrétaire des colonies a déclaré que l'emploi de troupes indigènes n'était pas une nouvelle politique, que la chose avait été faite sans attirer la critique. Les troupes indiennes ont coopéré en Chine avec cinq des plus grandes puissances du monde civilisé.

Quant au bannissement des Boers, M. Chamberlain a dit que la Grande-Bretagne avait le droit de faire les lois qu'il lui plairait pour le gouvernement d'un pays acquis par conquête, qu'il fallait enseigner aux Boers qu'ils ne pourraient plus continuer à faire une guerre de guérillas sans risques personnels, pendant que la Grande Bretagne nourrissait leurs femmes et leurs enfants.

Il a comparé les conditions dans l'Afrique Australe à celle des Iles Philippines, et a dit que la politique des Etats-Unis telle que déclarée par la proclamation du général MacArthur, serait certainement la politique de la Grande-Bretagne, si la campagne dégénère en guerre de bandits.

Quant à la politique de dévastation, M. Chamberlain a dit que ce n'était rien à comparer à la campagne du général Sherman ; qu'il avait parlé de cette dernière au général Sherman lui-même et que Sherman avait justifié ses actes, disant qu'il avait agi dans un but humanitaire.

M. Chamberlain a aussi dit que la rumeur disant que lord Kitchener revenait en Angleterre, était mal fondée.

Londres, 16 — Le rapport écrit de lord Kitchener, sur la bataille de Vlakfontein, daté du 29 mai, dit :

"Il semble n'y avoir aucun doute que les Boers aient tué cinq ou six blessés anglais."

LA NOUVELLE LOI DE CHASSE

La nouvelle loi de chasse dont nous avons, l'autre jour, indiqué les dispositions relatives en particulier à la chasse au canard, et reportant au 15 septembre l'ouverture de cette chasse, n'est pas sans soulever une profonde émotion parmi les pêcheurs et chasseurs de profession des comtés de Yamaska et de Richelieu qui sont particulièrement atteints par les changements intervenus à la dernière session à leur insu et sans qu'ils aient été au moins consultés ou avisés par leurs députés.

Nous avons reçu une liste de protestations couverte de signatures d'électeurs qui exposent respectueusement que la loi les prive de leurs moyens d'existence pendant plusieurs semaines et leur cause un tort injustifiable. Sous l'ancienne loi, la saison de pêche finissant au 31 août et la chasse commençant le 1er septembre, il n'y avait pour eux aucune interruption de travail et ils pouvaient continuer à gagner la vie de leurs familles. L'interruption du 1er au 15 septembre va les laisser sans ouvrage et leurs gains sont si modiques qu'ils ne peuvent en aucune façon compenser cette perte.

Les chasseurs de Yamaska et de Richelieu protestent contre le prétexte invoqué pour faire passer la loi. On a dit qu'ils tuaient le gibier avant l'ouverture et le laissaient gâter au point qu'il ne pouvait pas être mis en vente et devait être jeté.

Ceci est faux, disent les chasseurs; leur gibier aussitôt tué est vendu aux marchands qui le tiennent en glacière et qui se gardent bien de le laisser perdre.

Ceux qui gaspillent le gibier sont les amateurs qui n'ont aucun moyen de le conserver et le laissent se gâter.

En somme, les plaintes sont nombreuses et se font entendre bien haut.

Il n'est pas possible de changer la loi cette année, mais les protestataires comptent bien que les députés qui les ont négligés feront leur devoir à la prochaine session et insisteront pour qu'elle soit remise en l'état où elle était, c'est-à-dire que l'ouverture soit rétablie au 1er septembre.

Parmi les signataires de cette plainte nous signalerons les noms suivants :

Roch Laplante, Emile Desmarais, Etienne Laplante, Arthur Laplante, Paul Paul, Joseph Couturier, Michel St Germain, Félix Léveillé, Omer Paul, Honoré Paul, Maurice Paul, Louis Léveillé, Treffié Laplante, Joseph Beauchemin, Adélard Beauchemin, Louis Beauchemin, Bruno Beauchemin, Augustin Beauchemin, Odilon Beauchemin, Paul Beauchemin, Charles Paul, Joseph Cantara, Félix Cantara, Elzéar Cantara, Michel Paul, Joseph Bourque, J. B. Bourque, Noé Paul, Dosithé Latraverse, Olivier Paul, Arthur Paul, fils; Joseph Cournoyer, fils; Joseph Cournoyer, père; Napoléon Cournoyer, J. B. Bibeau, Joseph Bibeau, Louis Peloquin, Pierre Paulhus, Léon Paulhus, fils; Donat Mongeau, Joseph Cournoyer, fils de Paul; Hormisdas Cournoyer, Narcisse Mongeau, fils; Narcisse Mongeau, Michel Paulhus, Napoléon Paulhus, fils de Michel; Napoléon Bibeau, Arthur Mongeau, tous électeurs de Richelieu et de Yamaska.

Moyen naturel d'avoir un beau teint

Avoir un beau teint : voilà ce que cherchent avec raison d'ailleurs toutes les jeunes filles, les jeunes femmes et même les femmes d'un âge mûr. Pour obtenir ce résultat, on a recours à toutes sortes de procédés factices, les fards et les poudres, et comme résultat on arrive à s'abîmer l'épiderme. Un beau teint dénote une bonne santé, un sang riche et généreux. Le Vin St Michel contient tous les éléments nécessaires à la production d'un sang riche et généreux qui coule coloré et chaud dans les veines, et qui donne au visage cette teinte rosée, cet air de santé qui nous charme et nous captive.

Les éléphants

L'immense succès de cette incomparable attraction durant les 4 derniers jours de fête des employés des chars Urbains a décidé l'administration du Parc Sohmer à offrir un engagement de quelques jours encore à M. Lockhart — et nous les aurons pour ce soir — samedi et dimanche. Nul doute que ceux qui n'ont pu les voir de près ne s'empressent d'assister à une nouvelle représentation, soit l'après midi ou le soir.

DYSPEPSIE



Mon REMEDE CONTRE LA DYSPEPSIE guérit d'une manière certaine toutes sortes d'indigestions ou de maladie d'estomac. Il refait les estomacs épuisés, les estomacs qui ont été affaiblis par des puissants cathartiques et des vieilles panacées.

LE REMEDE DE MUNYON contre la dyspepsie empêche le gonflement d'estomac, palpitation du coeur, courte haleine et toutes les maladies de coeur causées par l'indigestion, vents ou acidité d'estomac, mauvaise bouche, mauvaise haleine, perte d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise circulation du sang, langue épaisse et pituite.

Son Remède contre le mal de tête guérit le mal de tête en trois minutes.

L'Onguent de Munyon contre les hémorroïdes guérit toutes sortes d'hémorroïdes.

Le Remède de Munyon pour le sang corrige toutes les impuretés du sang.

Le Remède de Munyon pour le foie enlève le mal de tête, la biliosité, la jaunisse, la constipation et toutes les maladies du foie.

Les Remèdes de Munyon pour les femmes sont une bénédiction pour les femmes.

Le Remède et les Herbes de Munyon contre l'asthme sont garantis soulager l'asthme en trois minutes et le guérir en cinq jours.

Les Remèdes de Munyon contre le catarrhe ne font jamais défaut.

Le Vitalisateur de Munyon renforce les hommes faibles.

Prix, $1.00.

Munyon a un remède pour chaque maladie. LE GUIDE DE LA SANTE — Gratis — traite de tous ces remèdes. Remèdes, la plupart à 25 cents.

Munyon, New-York et Philadelphie.

L'ASPIRATEUR DE MUNYON GUERIT LE CATARRHE. (6) 7

LE VERITABLE LIMIER

Comment le constable Lozé opère l'arrestation d'un matelot et entasse des preuves convaincantes contre lui

Une audacieuse agression a eu lieu mercredi soir, rue des Commissaires.

C'était vers minuit et demi, une bande d'une dizaine de matelots plus ou moins ivres s'en allaient en titubant vers le port, pour retourner à leurs vaisseaux.

En arrière du marché Bonsecours, ils firent la rencontre de deux confrères, un Italien et un Anglais, qui eux aussi venaient de s'amuser.

L'un des invidus en goguette se détacha du groupe principal, et s'approchant des deux amis, leur demanda l'heure. Aussitôt l'Italien, Giovanni Robazza, tira sa montre et la plaçant sous les yeux de son interlocuteur, l'invita poliment, à la bonne franquette, à y regarder lui-même.

Pendant ce temps, les autres ivrognes s'étaient approchés et entouraient maintenant le trio. L'un d'eux, sans provocation, se précipita sur l'Italien et lui asséna un formidable coup de poing, qui étendit le pauvre diable au milieu de la rue. Un autre, pour terminer l'ouvrage saisit la montre que Robazza tenait à la main et la lui arracha. Hector Marsh, le compagnon de celui que l'on venait ainsi d'assommer et de piller, voulut s'interposer et défendre son ami, mais on se précipita sur lui, pour le frapper à coups redoublés, jusqu'à ce qu'il fut lui-même incapable de remuer un bras.

Toute cette bagarre était agrémentée des cris de fureur de dix forcenés, ce qui attira le constable Lozé, de service dans les environs.

Lozé n'écoutant que son courage, et bien que ces voyous fussent en force, s'élança tête baissée, au milieu d'eux, et réussit à les mettre en fuite.

Un seul matelot de cette bande resta sur les lieux, assis tranquillement au-dessus d'un canal, derrière le marché Bonsecours, comme s'il n'eut pas du tout été mêlé dans cette affaire.

Robazza et son ami Marsh se relevèrent à ce moment, et l'Italien s'approchant de l'individu en repos à quelques pas, le désigna au constable Lozé comme étant celui qui lui avait volé sa montre.

Le matelot accusé eut beau protester, on l'arrêta, et Lozé le conduisit au poste central. On ne trouva rien dans les goussets du prisonnier, malgré les plus minutieuses perquisitions.

Lozé ne souffla pas un mot, et laissa enfermer son homme sans manifester le moindre embarras, en voyant qu'il l'arrêtait pour vol et que son prisonnier n'avait pas même une épingle dans ses poches.

Le brave constable avait son idée, comme seuls en ont les véritables limiers qui ne se laissent pas tromper par les apparences.

Il retourna dans la rue des Commissaires, passa derrière le marché Bonsecours, et se rendant à l'endroit où son homme était assis un instant auparavant, il se laissa glisser dans la tranchée profonde qui s'ouvre là, à quelques pas du port. Quelqu'un qui l'aurait vu alors, à la lueur d'une allumette, fouiller en tous sens, à six pieds sous terre, seul au milieu de la nuit, aurait cru à quelque sorcier à la recherche de trésors, un "Petit Albert et une baguette magique à la main."

Il l'aurait entendu pousser en fin un cri de joyeuse surprise, et remonter dans la rue, une montre à la main, puis se diriger à grands pas vers le poste central.

Lozé n'avait évoqué aucun mauvais esprit ; son intelligence et son flair seuls l'avaient poussé à descendre ainsi dans cette tranchée, après avoir vu son prisonnier, accusé de vol, venir se reposer tout auprès ; et maintenant il retournait au poste, après avoir, comme il s'y attendait, découvert la montre volée, là où l'avait jetée le matelot, en voyant venir la police.

Le prisonnier a dit se nommer Wm. Reilly, âgé de 33 ans, employé sur le steamer "Haselisia".

Il proteste de son innocence et devra subir un procès.

Lozé a été félicité par la cour et par ses supérieurs.

EN FAUTE

L'éditeur du "London Globe" traduit à la barre de la Chambre pour avoir porté de graves accusations contre les nationalistes Irlandais

London, 16 — La Chambre des Communes aujourd'hui, sur motion de John Redmond, le chef des nationalistes irlandais, a ordonné à l'éditeur-propriétaire du "Globe", une feuille conservatrice de Londres, de comparaître à la barre de la Chambre, cet après-midi, pour violation grave des privilèges de la Chambre. On a accusé les membres nationalistes de corruption, en relation avec les bills privés.

UNE GRANDE TEMPETE

Les côtes du golfe du Mexique dévastées — On craint qu'il n'y ait plusieurs pertes de vie

Atlanta, Ga., 16 — La tempête tropicale qui a ragé sur la côte du golfe depuis deux jours, a complètement isolé Mobile, Ala., du reste du monde entier ce soir. Il y a eu des dommages considérables sur le bord de l'eau, mais on ne sait pas s'il y a eu pertes de vie, les communications étant interrompues. La voie du chemin de fer Louisville and Nashville, près de Chefmenteur, lac Catherine, lac Lookout et Rigolets, a été emportée par l'eau. On dit que vingt milles de chemins de fer sont sous l'eau, et que plusieurs ponts sont penchés. Le bureau météorologique annonce de grosses pluies dans l'Alabama.

Une dépêche de la Nouvelle-Orléans dit que la tempête a causé de grands dommages et qu'un grand nombre de personnes ont perdu la vie aux bouches du Mississipi et sur la côte.

CATARRHE de 20 ans Guéri en quelques Jours.—L'honorable George James, de Scranton, Pa., dit : "J'ai été martyr du catarrhe pendant vingt ans, graillonnement constant, écoulement dans la gorge, douleur à la tête, très mauvaise haleine. J'essayai la Poudre Catarrhale du docteur Agnew. La première application me donna un soulagement immédiat. Après en avoir pris quelques bouteilles, j'étais guéri." 50 cents. En vente par J. H. F. Charron, 1978 rue Notre-Dame. w

CARRIE NATION

La démolisseuse de buvettes est la victime de la plaisanterie d'un garçon d'hôtel

Rochester, 16 — Madame Carrie Nation est arrivée en cette ville avant-hier soir, avec l'intention de commencer une série de conférences contre les hôteliers dans l'Etat de New-York, et est descendue à la "Osborn House".

Vers 2 heures du matin, elle demanda à un des messagers de l'hôtel de lui apporter un verre d'eau glacée et, quelques instants après, le jeune homme arrivait avec un plateau rempli de verres contenant du "Scotch whisky".

Lorsque le bouillant apôtre de la tempérance s'aperçut du tour qu'on venait de lui jouer, elle dit au messager d'un ton menaçant : "Descendez immédiatement et dites au commis de "bar" de venir me donner l'explication de cette mauvaise plaisanterie". Ce dernier se rendit aux appartements de madame Nation. A son arrivée dans la chambre, il se trouva face à face avec une femme de petite stature, vêtue d'une longue robe de chambre et se promenant de long en large de l'appartement, puis paraissant sous le coup d'une vive colère.

En apercevant le commis, Madame Nation, sans lui donner le temps de dire un seul mot, lui dit à brûle-pourpoint, avec la rage au coeur :

"J'étais sous l'impression que je me trouvais ici dans un hôtel de tempérance, mais je découvre que je suis dans une véritable cuve remplie de boissons enivrantes et jamais je ne consentirai à coucher sous le même toit que les détailleurs de ce maudit poison. Faites savoir à mon gérant que je désire le voir de suite."

Le commis dut obéir aux ordres sévères de madame Nation et, après beaucoup de troubles et de difficultés, parvint à localiser le gérant en question, qui arriva à toute vapeur, environ une demi-heure après avoir reçu le message.

Comme on peut se l'imaginer, l'entrevue entre la dame et son gérant fut passablement orageuse. Le gérant finit par la convaincre qu'il n'existait qu'une seule maison de pension de tempérance dans Rochester et qu'il n'avait pu réussir y trouver de logement, vu que toutes les chambres avaient été retenues d'avance.

Finalement, le gérant de Carrie Nation parvint à lui trouver une pension confortable dans une maison privée où la "démolisseuse" de buvettes y transporta sans tarder ses malles.

Elle est partie ce matin pour les Mille Iles et, à son retour, samedi matin, elle commencera sa série de conférences.

LA PROROGATION

Londres, 16 — Le gouvernement a décidé de proroger le parlement le 17 août. Il se rassemblera le 16 janvier 1902.

LABORI EN AMERIQUE

Londres, 16 — On annonce que Labori fera prochainement une série de conférences en Amérique.

Pales Couleurs ou Chlorose !

Au moment de la puberté, cette période épuisante pendant laquelle tout le système est à subir un changement complet, plus d'une fille tombe victime de la Chlorose ou des pâles couleurs. Son caractère se modifie et elle devient morose, découragée et mélancolique. L'appétit est inconstant, la digestion imparfaite, et l'épuisement et la fatigue suivent le moindre effort. Les blondes deviennent pâles, d'un teint de cire et boursoufflées, les brunettes deviennent d'une couleur grisâtre boueuse, avec des cercles bleuâtres sous les yeux.

L'examen révèle une diminution remarquable dans la qualité du sang. Le fer et d'autres toniques, tels qu'admirablement combinés dans le Dr Chase's Nerve Food sont ce dont a besoin le système. L'emploi régulier et persistant du Dr Chase's Nerve Food ne peut manquer de profiter à toute fille ou jeune femme souffrant de Chlorose, d'irrégularités féminines ou de faiblesse résultant de pauvreté du sang ou d'épuisement nerveux. Il reconstruit les tissus usés, redonne la couleur aux joues et une nouvelle vitalité à chaque organe du corps.

Dr Chase's Nerve Food

50c la boite, 6 boites pour $2.50 ; chez tous les marchands ou chez Edmanson, Bates & Co., Toronto. On demande des agents pour le dernier livre complet de recettes et médecin de famille du Dr Chase.

Aux Etats-Unis, le "Dr Chase's Nerve Food" est vendu sous le nom de "Dr Chase Nerve Pills" et fabriqué uniquement par la "Dr A. W. Chase Medicine Co." Buffalo, N.-Y. Méfiez-vous des imitations. (2) ▼

Colonial House

Square Philippe.

Département de Valises et de Sacs de Voyage

Ce département est maintenant rempli d'un stock considérable et bien assorti de valises et sacs de voyage. Ce sont tous des nouveaux articles.

Valises de bateaux à vapeur, de $4.00 à $30.00.

Valises solides, de $1.65 à $75.00.

Sacs de voyage en cuir solide, de $1.35 à $55.00.

Caisses à habillements en cuir solide, de $5.00 à $35.00.

Sacs à tout mettre, de $2.00 à $10.00.

Valises et boites à chapeaux, en grande variété, pour dames et messieurs.

Malles, valises et sacs garnis en cuir à semelles solide, en grande variété.

Demandez à voir la valise Colonial House Special, les meilleures valeurs à Montréal. Prix, $14.50, $15.00, $15.50.

Courroies de valises, courroies de châles, 5 pour cent d'escompte au comptant.

Département Indien

Les touristes trouveront dans ce département un stock bien assorti d'articles indiens, comprenant ;

Pantoufles indiennes de toutes sortes et dans toutes les grandeurs.

Paniers indiens.

Raquettes indiennes, canots.

Traines-sauvages et avirons.

Tous des nouveaux articles à des prix très modiques.

COMMANDES PAR LA POSTE SOIGNEUSEMENT EXECUTEES

HENRY MORGAN & CO.

MONTREAL.

L'ACIER "TERREAULT"

Le meilleur procédé de l'époque pour les

Moulages d'Acier et de Fonte Malléables

Nous fabriquons à des prix ordinaires, un article de qualité supérieure, tel que démontré par les épreuves de résistance à la tension, à la torsion et à la compression verticale et transversale, dans un examen qui a été fait récemment par le Prof. BOVEY, doyen de la Faculté des Sciences appliquées à l'Université McGill.

Notre spécialité est de faire des HACHES, HACHETTES, MARTEAUX, et autres outils "Terreault", qui ont été éprouvés.

Nous donnons une attention spéciale aux articles spéciaux dont vous avez besoin.

Moulage d'Acier dur et mou et de Fonte malléable grise sur commande.

The Terreault Steel and Malleable Iron Co.

lv-n *104 et 106 RUE ST JEAN, St Henri, Montreal. Tel. 816.*

"Tout ce qui brille n'est pas or."

Le fini de la chaussure recouvre la valeur de la chaussure, c'est pourquoi vous devez vous baser sur la réputation dont jouissent les chaussures.

Le prix des fabricants, sur la semelle, est une garantie qu'ils sont responsables de ce qui se trouve sous le fini des—

"Chaussures Slater."

"Goodyear Welted"

Les Magasins de Chaussures Slater

1551 Rue Ste Catherine-Est
Tél. Est 399. Près St André

225 Rue St Jacques
Tél. Main 430 Le Grand Magasin

2381 Rue Ste Catherine-Ouest
Tél. Up 1309 Près Peel

LE REMEDE QUI N'ECHOUE JAMAIS. Prix : $2.00. Une bénédiction pour les Dames mariées ou célibataires, si elles font usage du nouveau Remède Américain contre les irrégularités et les Maladies des Femmes. Des centaines emploient maintenant ce remède. En vente chez **T. N. ARNOLD, 71 rue Adelaide E., Toronto.** 200-l,v,s-k-3

SAUVEZ LES BEBES !

NESTLE'S FOOD!

Une nourriture parfaite pour les Bébés, durant les temps chauds. Parlez-en à votre médecin.

Echantillon et notre livre pour les mères, gratis.

LEEMING, MILES & CO.,

(5)—k MONTREAL

TEMPERATURE



Toronto, 16—Beau aujourd'hui et demain. Température stationnaire.

16 août 1901.

Température d'après le thermomètre Hearn et Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame.

Maximum aujourd'hui . . . 80
Maximum l'an dernier. . . . 86
Minimum aujourd'hui. . . . 61
Minimum l'an dernier. . . . 62

Baromètre—8 a.m., 29.86 ; 11 a.m., 29.88 ; 1 heure p.m., 29.90.

LE RECENSEMENT

Les chiffres officiels

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, Ont., 16 — Les chiffres officiels du recensement sont publiés. Mes chiffres sont en dessous d'un millier. Di-les 5,338,883, au lieu de 5,337,166. Montréal a 266,826. Toronto 207,971. Québec, 68,834. Ottawa, 59,902. Hull, 14,000. Valleyfield, 11,005. Sherbrooke, 11,765.

POUR LES PAUVRES COLONS

En deuxième page aujourd'hui nous publions la liste des sommes généreusement souscrites pour la construction d'une école à la Ferme Neuve.

Comme on le verra, si tout le monde veut y mettre un peu de bonne volonté, l'entreprise aura plein succès dans quelques jours.

"La Presse" se fait un devoir de faire appel à toutes les bourses en faveur de ces pauvres enfants du Nord qui ont jusqu'à présent été privés des bienfaits de l'éducation.

Nous savons d'avance que cet appel ne restera pas sans écho.

MADAME LEBEUF MOURANTE

M. l'échevin Lebeuf a dû partir précipitamment pour Batiscan, hier soir, sur réception de la nouvelle que sa femme était mourante.

AU BOUT DE L'ILE

Les derniers préparatifs pour le pique-nique de lundi prochain

LE DEPART

Le bateau qui emmènera les enfants de Longueuil au prochain pique-nique du Bout de l'Ile partira lundi matin du quai de Longueuil, à 8 heures et demie. Le capitaine Jodoin aura soin de toute la jeunesse et il serait préférable, autant que faire se pourra, que tout le monde s'arrangeât pour partir en même temps ; le coup d'oeil serait plus beau et la gaîté plus complète. Toutefois, ceux qui manqueront le premier bateau pourront encore profiter des traversées subséquentes en présentant leurs billets de pique-nique.

S'il faut en juger par le nombre des billets déjà distribués, il y aura, lundi, au pique-nique, une foule comme il s'en est rarement vu au Bout de l'Ile.

A ce propos, nous croyons bon de faire remarquer que les billets donnés pour le pique-nique ne sont bons que pour les enfants et non pour les grandes personnes. C'est une fête d'enfants et c'est pour eux qu'elle est offerte par M. et Mme Millette. De sorte que les grandes personnes, les mamans et les grandes soeurs qui désirent accompagner les petits ne peuvent pas s'attendre à passer gratuitement avec les billets du pique-nique. Elles pourront, cependant, faire le voyage à prix réduit, c'est-à-dire pour 20 cts jusqu'au Bout de l'Ile, aller et retour ; pour les enfants qui ne seront pas munis de billets, le prix du passage ne sera que de 10 centins, aller et retour, également.

Rappelons que la distribution des billets gratuits se fait à Longueuil, par les soins de M. A. Millette, tous les soirs, de 7 à 8 heures, à la résidence de ce dernier.

La journée de lundi réserve bien des joies et des surprises aux petits enfants de Longueuil.

AU RECORDER

La besogne n'a pas été bien dure, ce matin, à la cour du recorder, douze noms seulement apparaissaient sur le rôle pour des offenses d'une moyenne importance.

Les ivrognes traditionnels n'ont pas eu de chance dans leur malheur, ils devront se saigner de $5.00 ou demeurer une couple de semaines dans les frais couloirs de la prison.

Ellen Hughes ayant pris plus d'eau de feu qu'elle aurait dû, se mit à causer un tapage infernal sur la rue Claude, hier, elle causa même des dégâts à l'établissement de M. A. St Germain. Ce matin, le recorder Weir la condamna à $5.00 d'amende ou 1 mois de prison et ce dans l'intérêt de sa santé.

—John Flynn, de la rue St Paul, convaincu d'assaut sur la personne de Dlle Alma Descarries, paiera une amende de $5.00 ou fera 1 mois de prison, afin qu'il apprenne à être plus délicat et plus tendre à l'avenir envers le beau sexe.

—John Harroll, de la rue Island, pour avoir obstrué la circulation et insulté grossièrement la police, déboursera $6.00 et à défaut sera 1 mois l'hôte du gouvernement.

—Elizabeth Stewart, sans feu ni lieu, était traduite, ce matin, devant cette cour sous l'accusation de vagabondage et d'avoir flâné sur la rue Dalhousie. Deux mois de prison à défaut du paiement d'une amende de $5.00 lui rappelleront ses devoirs.

—Henry Miller, demeurant rue St Jacques, versera $10.00 dans le coffre de la cité ou séjournera 1 mois en cage, pour apprendre que la rue n'est pas un cirque où chacun a le droit de donner cours à son courroux.

VOL DE CHEVAL

Wm Black, 463 St Laurent, est accusé d'avoir volé un cheval évalué à $104, la propriété d'un nommé O'Rourke, marchand de fer rue Ste Catherine.

Arrêté par l'officier Cyr, du Bureau du grand connétable, il a protesté de son innocence et a demandé à subir un procès.



Le révérend A. D. Cormier, économe du collège de Memramcook et principal organisateur de la convention acadienne.

CHEZ LES ACADIENS

Résumé du sermon prononcé par M. l'abbé P. C. Gauthier, dans l'église St Thomas de Memramcook, hier

Discours patriotiques, hier après-midi

Spécial à "La Presse"

Memramcook, N. B., 16 — Voici la substance du sermon prononcé hier, après la grand'messe, dans l'église St Thomas, par le Rév. P. C. Gauthier, professeur de philosophie au collège de St Dustin, Ile du Prince-Edouard. Le prédicateur prit pour texte ces paroles du Cantique des Cantiques : "Veni sponsa mea a libano, veni coronareris. Venez du liban, mon épouse, venez vous serez couronnée. Trois principaux éléments, dit-il, constituent les privilèges de la royauté de Marie du ciel: la splendeur de la perfection, l'immensité du bonheur et l'étendue illimitée des pouvoirs. D'abord, la Reine du ciel brille par l'éclat et la splendeur de ses perfections. C'est de Marie que l'Esprit-Saint a pu dire : "Vous êtes toute bénie et il n'y a pas de tache en vous." La Vierge Immaculée sut toujours cacher ici-bas sa perfection sous les voiles de l'humilité, tandis que dans le ciel, ses vertus rayonnent avec un éclat incomparable. C'est la grâce qui a été le principe de l'éminente perfection de Marie ; c'est aussi la grâce qui nous fait ressembler à la Reine céleste. Le second privilège de la royauté de Marie, c'est l'immensité de son bonheur. Si la béatitude céleste consiste surtout dans la vision et la possession éternelle de Dieu, qu'elle ne doit pas être l'union de la Vierge Immaculée avec son fils, Jésus-Christ. Rien ne manque au bonheur parfait de Marie, qui jouit au ciel du couronnement mérité par la sainteté de sa vie sur la terre. Enfant, Marie surpassa en grâce et en mérite toutes les saintes, et sa qualité de Mère de Dieu lui donne droit à des pouvoirs infinis. Que pourrait refuser Jésus-Christ à sa Mère ? Marie est la toute-puissance suppliante, comme Jésus est la toute-puissance agissante. La puissance de Marie est à la fois royale et miséricordieuse. Saluons donc Marie, Reine et Mère de Miséricorde, en ce beau jour de son assomption. Elle est la bonté même, cette bonté qui se fait toute à tous. Elle prodigue sa puissante intercession sans l'épuiser jamais. Marie est la Mère du peuple chrétien, mais les Acadiens-français sont surtout ses enfants de prédilection.

Notre fête nationale est le jour de sa glorieuse Assomption. Notre chant national est un hymne à la louange de Marie. On peut dire de l'Acadie ce qu'on disait jadis de la France chrétienne et catholique. "Regnum galliae Regnum Mariae" ; le royaume de France est le royaume de Marie." Jurons fidélité et allégeance à la Reine du Ciel et ayons en elle une confiance tout filiale. Qu'en ce jour de notre fête nationale, la Patrie et la Religion se donnent la main. Elles ont toutes deux des droits égaux à notre amour. Ne séparons pas ce que Dieu a uni : la religion et la patrie. Ce sont deux courants qui mettent leurs eaux dans un même lit creusé par la main de Dieu. C'est pourquoi être moins Acadien-français c'est être moins chrétien, moins catholique. Un vénérable prélat français remerciait le Ciel de l'avoir fait ici-bas chrétien, prêtre et français. A nous de remercier Dieu de nous avoir faits chrétiens et acadiens-français. Si la patrie a des limites, la charité n'en a pas. Aussi devons-nous être généreux et conciliants vis-à-vis des autres races au milieu desquelles nous vivons. Mais quand il s'agit de revendiquer nos droits nationaux soyons intransigeants. Prêtres et citoyens marchons unis pour le triomphe de notre cause commune. Acadiens-français de Memramcook, rappelez-vous les sages conseils que vous donnait jadis celui qui fut votre père à tous et qui dort aujourd'hui son dernier sommeil, en attendant le jour de la résurrection suprême. C'est par le travail et le dévouement et le sacrifice que la race acadienne triomphera. Bientôt sera dévoilé le tableau représentant la dispersion des Acadiens. Ce tableau nous rappelle que nos ancêtres furent des martyrs.

Aimons l'Acadie de toutes les forces de notre âme. Que ceux qui veulent la fusion des races au Canada en prennent leur parti, car Dieu aidant, nous resterons Acadiens-Français. Que notre mot d'ordre et de ralliement soit " Pour Dieu et pour la Patrie par Marie." De ce jour, que Memramcook soit la Mecque, la ville sainte où la race acadienne vienne souvent retremper sa foi et son patriotisme. Après avoir fidèlement servi notre pays, quand nous cesserons de vivre ici-bas, Marie nous introduira Elle-même dans la Patrie Céleste pour y célébrer l'Eternelle fête de son triomphe.



LE R. P. CAMILLE LEFEBVRE, C. S. C., premier supérieur du collège de St Joseph, Memramcook.

MORT ACCIDENTELLE

Le corps du vieux Edouard Allard n'est pas réclamé

Le coroner MacMahon a tenu ce matin, à l'hôpital général, une enquête sur la mort du vieux Edouard Allard, tué par un train du Grand Tronc.

Le jury du coroner, après avoir entendu la preuve, a rendu un verdict de "mort accidentelle."

Les restes n'ont pas encore été réclamés. Seulement, un témoin a déclaré qu'il savait que le défunt avait un parent quelconque à Hochelaga, sans pouvoir préciser.

CONSTABLE EN DEUIL

Le constable Daignault, du poste central, a eu la douleur de perdre sa soeur Albina, décédée hier, à l'âge de 26 ans, à l'Epiphanie. La défunte était l'épouse de M. Alfred Charbonneau, de l'Epiphanie.

Le service funèbre sera chanté demain dans cette paroisse, et les funérailles auront lieu à Saint-Vincent de Paul.

LE PRIX DE LA GALANTERIE

Omer Gadbois, boucher, 20 ans, 797 rue Sanguinet, convaincu d'avoir poussé la galanterie au point de voler le porte-monnaie d'une jeune fille, a été condamné, en cour de police, à 6 heures de prison.

HOMME ET BETE DISPARAISSENT

Un employé de M. Guay, épicier, 1311 rue Notre-Dame, partit hier avec le cheval de son patron et le laissa dans une écurie de louage, au square Chaboillez. Il disparut ensuite. M. Guay chercha en vain sa bête, elle restait introuvable.

Il se décida alors à prévenir les détectives, et hier soir le limier McLaughlin découvrit tout l'équipage et le ramena au propriétaire.

CE VOL DE REMEDES

Les cambrioleurs qui ont opéré dans l'établissement "Roy and Boire Drug Co." en juin dernier n'ont pas encore été arrêtés malgré les plus actives recherches de la police.

La compagnie victime du vol manufacture des pilules fortifiantes et a un laboratoire rue Notre-Dame. Au mois de juin elle avait pour plusieurs milliers de piastres de ses marchandises en entrepôt. Les voleurs ont tout emporté. On croit être sur la piste des coupables.

POUR LA RECOLTE DU BLE

Environ 1,000 jeunes gens sont partis ce matin de la gare Windsor pour aller travailler aux récoltes du Nord-Ouest.

DAME JUSTICE N'EST PAS VOLAGE

L'an dernier, les officiers du grand connétable arrêtaient un nommé Charles Hanson, sur une accusation de vagabondage.

En attendant son procès, on le remit en liberté, sur son cautionnement personnel. Hanson en profita pour fausser compagnie à Dame Justice et disparut du pays.

Or, hier après-midi, on venait informer M. Bissonnette que le fugitif, s'ennuyant de sa famille, était venu lui rendre une courte visite, rue Bronson.

Aussitôt, le député grand connétable Lambert fut dépêché à cet endroit et une heure plus tard, il ramenait son homme en triomphe à la cour de police.

Hanson a comparu sur la vieille accusation portée contre lui, et a protesté de son innocence.

Enquête mercredi.

ARRETES SOUS SOUPÇON

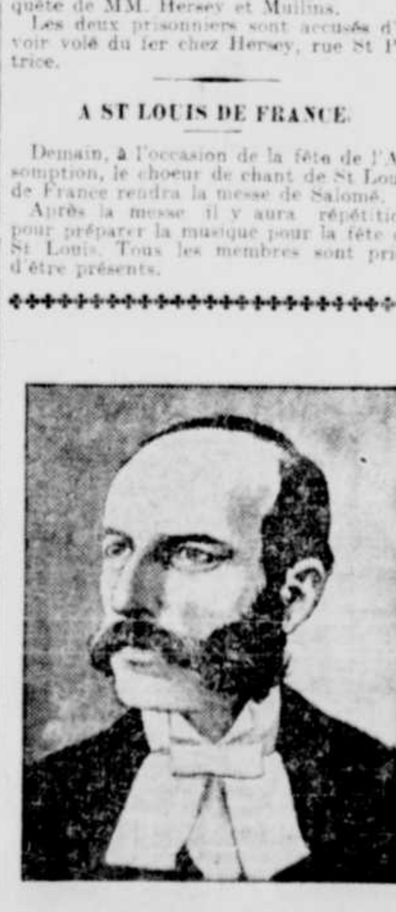
Frs. Desloges, 47 ans, rue Prince, et Victor De Repentigny, 18 ans, ont été arrêtés par le constable Crowther, à la requête de MM. Hersey et Mullins.

Les deux prisonniers sont accusés d'avoir volé du fer chez Hersey, rue St Patrice.

A ST LOUIS DE FRANCE

Demain, à l'occasion de la fête de l'Assomption, le choeur de chant de St Louis de France rendra la messe de Salomé.

Après la messe il y aura répétition pour préparer la musique pour la fête de St Louis. Tous les membres sont priés d'être présents.



L'honorable juge P. A. LANDRY

LA GREVE DES CANTONNIERS

Le bureau de conciliation demande que le président Wilson quitte la ville et n'intervienne avec aucun comité

Comme il a déjà été annoncé dans les colonnes de "La Presse", un comité de conciliation, composé des membres de la Fraternité des Cantonniers, a eu une consultation avec M. D. McNicoll, deuxième vice-président et gérant du Pacifique Canadien et M. Spencer, surintendant général de la même compagnie, afin d'en arriver à un arrangement à l'amiable entre la compagnie et ses employés en grève. Il y a eu plusieurs conférences et l'on savait généralement que l'affaire avait de bonnes chances d'être réglée.

Ce matin, M. Wilson, président de l'Union des Cantonniers des Etats-Unis, avec laquelle sont affiliés les ouvriers du Pacifique Canadien, a lancé une circulaire dans laquelle il déclare, après avoir produit certaine correspondance entre le Pacifique Canadien et le comité des grévistes, qu'il n'approuve pas l'action du comité de conciliation et réprouve ses méthodes.

Nous avons demandé, cet après-midi, à M. McNicoll s'il avait quelque chose à dire au sujet de la circulaire de M. Wilson.

"Comment puis-je en parler?" a dit M. McNicoll. " Je suis en conférence avec le comité d'arbitrage, et la politesse la plus élémentaire me commande de refuser de discuter l'affaire tant qu'il ne m'aura pas remis le rapport qu'il est à préparer. Une chose que je puis dire, c'est que M. Wilson fait une erreur de date au sujet de l'une des lettres qu'il publie."

Voici une circulaire importante du Bureau de Conciliation :

Hôtel Queen's,

Montréal, 16 août 1901.

Aux officiers et membres des fraternités des employés des chemins de fer,

Chers messieurs et frères,

Le soussigné, président général, soumet le rapport suivant à votre considération:

Pour se rendre aux désirs des membres de notre organisation, nous nous sommes réunis à Montréal, jeudi, le 8 août 1901, pour renouveler les efforts que quelques membres ont faits pour que la compagnie accepte la conciliation des présidents-généraux de nos cinq associations.

Nos sincères services ayant été acceptés par les deux parties, nous nous sommes constitués en bureau de conciliation.

Après plusieurs entrevues entre le bureau de Conciliation, la compagnie et le comité représentant les cantonniers, nous réussîmes d'obtenir une base de règlement que nous crûmes être raisonnable et juste dans la condition actuelle de la grève, et nous recommandâmes qu'elle qu'il fut accepté par les cantonniers, leur expliquant que les conditions offertes étaient équivalentes à celles obtenues par n'importe quelle autre organisation dans ses efforts pour se faire reconnaître.

Après que les conditions du règlement eurent été parfaitement expliquées aux cantonniers et qu'un vote eût été pris par eux, le président des cantonniers remit au bureau de conciliation la lettre suivante :

Montréal, 15 août 1901.

M. Chas Pope,
Président du comité de conciliation.

Les conditions de règlement proposées par le gérant général de la Compagnie du Pacifique Canadien par l'entremise de votre comité représentant le maintien des cantonniers n'est pas considéré comme un projet de règlement équitable.

Nous croyons qu'une commission d'arbitres composée d'hommes indépendants rendrait une décision plus favorable pour les hommes que nous représentons, que celle qui a été proposée par le gérant général.

En conséquence, nous demandons aux membres du comité de conciliation de recommander que la question soit réglée par arbitrage.

Nous espérons que nous rencontrerons les vues de votre comité en faisant cette demande et nous vous remercions pour les efforts que vous avez faits pour ramener un règlement équitable.

Vos bien dévoués,

J. LENNOX, Président.
M. A.F. STOUT, secrétaire.

Nous, comme Bureau de Conciliation, sentons que nos devoirs de médiateurs sont terminés, et que nous n'avons plus rien à faire, à moins que le président Wilson, de la Fraternité des Cantonniers d'Amérique, consente à laisser la ville dans les vingt-quatre heures, et de ne pas intervenir en aucune manière avec aucun comité, et autorisera le comité des cantonniers de déclarer la grève finie, lorsque, dans leur jugement, un projet juste et raisonnable de règlement sera effectué.

(Signé)

CHAS. POPE, Pr. des B. of L.E.
A. SHAW, Prés. C. R. C.
GEO. K. WARK, Pr. B. of L. F.
E. E. EDDY, Pr. B. R. T.
W. H. ALLISON, Pr. C. R. T.

LES ITALIENS

Leur pique-nique aura lieu dimanche au Sault-au-Récollet

Le nouveau consul sera présent

La colonie italienne de Montréal donnera, dimanche, au Sault-au-Récollet son pique-nique annuel.

Cette fête sera, cette année, plus brillante que jamais, à l'occasion de l'arrivée du nouveau consul-général, M. le comte Mazza.

C'est dimanche prochain, le 18 août, que tous les amis de la colonie italienne se réuniront au Parc Electrique, au Sault, pour prendre part au programme choisi, préparé pour la circonstance.

Les amusements dureront depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

L'orchestre Blasi, au grand complet, est chargé de la partie musicale, de concert avec la fanfare des Bersagliere.

Il y aura danse, rafraîchissements, divertissements, des plus variés.

M. le consul général, le comte Mazza, a promis d'honorer de sa présence cette brillante démonstration.

Le comité d'organisation a pour président M. Alberto Dini, le "père" de la colonie italienne de Montréal, et MM. G. Savalino, G. Leclaire, G. M. Viglino, R. Mondy, D. Mogna et A. Gianno.

Le comité d'organisation s'est réuni hier soir et a résolu, entre autres choses, de fixer le prix de l'entrée au parc Electrique, à 25 centins seulement.

Chaque carte d'admission sur ce terrain, donnera droit d'entrée à un monsieur accompagné d'une ou plusieurs dames.

DEUX ACCIDENTS

Collision sur la ligne de l'intercolonial à Mill Stream—Un homme tué par un train, sur la même ligne

(Spécial à "La Presse")

Rivière du Loup, Qué., 16 —Deux trains de l'Intercolonial, l'express allant à Halifax, et le "fast freight", qui montait à Lévis, sont venus en collision, à Mill Stream, la nuit dernière. Le conducteur Geo. Walker, de l'express, est dangereusement blessé et le chauffeur Aimé Sharp serait mourant.

—La nuit dernière, aussi, Wilfrid Lavoie, de Saint-Philippe de Néri, ancien télégraphiste de l'Intercolonial, a été trouvé mort à la Rivière Ouelle, sur la voie de l'Intercolonial. Son corps est mutilé. Il revenait de Sainte-Anne de Lapocatière sur le train du marché. Lavoie était célibataire. Il était âgé d'environ 22 ans.

LES MONTAGNES ROCHEUSES

Ce qu'en pense un excursionniste

M. W. Vaux, jr., de Philadelphie, était de passage à Montréal hier. Il arrive d'une excursion dans les Montagnes Rocheuses en compagnie de son père, sa soeur et son frère. Ces derniers séjourneront encore un mois dans ce délicieux endroit de villégiature. M. Vaux dit qu'il n'a jamais tant rencontré de touristes dans cette partie du pays. Il y en a de toutes les parties du monde. La plupart déclarent qu'une excursion aux Montagnes Rocheuses est bien supérieure aux Alpes.

LE DOCTEUR A. ETHIER

Le Dr A. Ethier, ex-surintendant de l'Hôpital Notre-Dame, parti le 24 juillet pour Paris, où il doit faire partie du personnel médical de l'Hôpital Récamier, est débarqué le 6 août à Glasgow, après une heureuse traversée. C'est de cette place que le distingué médecin a écrit à son père, M. le Dr C. Ethier.

Le futur interne de l'Hôpital Récamier passera quelques jours dans la ville écossaise, où il visitera les principaux monuments.

Le Dr Ethier visitera quelques villes célèbres et sera à Paris dans une couple de semaines.

SERVICE BIEN ORGANISE

Les membres de l'Association des Bouchers ne ménagent pas leurs compliments à l'adresse du détective Bélanger, chef du service secret, pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche, au pique-nique de mercredi. M. Bélanger, ayant sous ses ordres les agents spéciaux Jos. Bigras et Gonthier, et 18 constables, avait été chargé de faire respecter l'ordre parmi la foule rassemblée au Parc De Lorimier, et l'on a remarqué que, contrairement à ce qui ce passe d'ordinaire dans les réunions de ce genre, on a eu à déplorer aucune infraction aux lois, pas une seule scène disgracieuse.

Le chef Bélanger et ses agents se sont multipliés sans prendre une seule minute de repos, mais ils sont amplement récompensés de leur dévouement, par les témoignages flatteurs qui leur arrivent de toutes parts.

DANGEREUX METIER

Le nommé Arthur Isabelle, 130 rue Wolfe, qui a comparu, hier, en cour de police, pour avoir volé une montre, appartenant au Dr Vandal, a de nouveau été traduit à la barre, ce matin, sur une seconde accusation du même genre.

Le plaignant, cette fois, est M. Zotique St Pierre.

Samedi soir, le 10 août, St Pierre se promenait avec un ami, à Hochelaga, rue Nicolet. Isabelle se joignit à eux, et l'on se mit à boire.

Tard, dans la soirée, quand l'effet de l'alcool se fit sentir dans toute sa force, St Pierre demanda à se reposer, et alla se coucher pour quelques instants sur un terrain vacant.

Le voleur n'attendait que cette occasion ; il enleva prestement la montre et la chaîne du plaignant, le tout évalué à $32, et, en sus, un porte-monnaie contenant $4.80.

La montre fut vendue, au Sault-au-Récollet, à un forgeron de l'endroit.

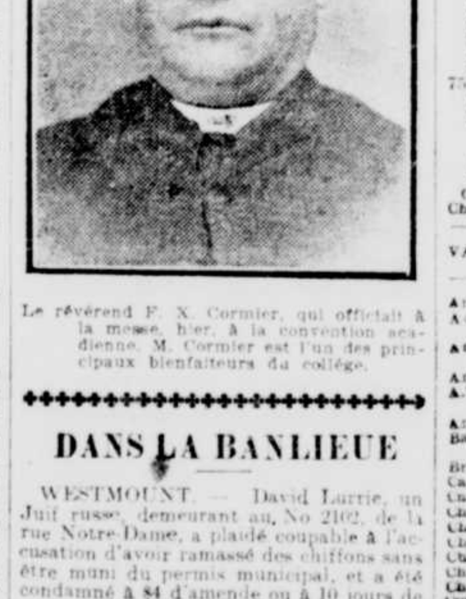
Isabelle prétendit l'avoir achetée à Québec, où lui-même voulait maintenant retourner, mais ne pouvait le faire, n'ayant pas le sou en poche. C'était pour cela, disait-il, qu'il se résignait à vendre ses bijoux.

Le détective Guérin a arrêté le prisonnier et retracé les objets volés.

Isabelle avoue tout, sans chercher à s'excuser.

Il appert qu'il faisait depuis longtemps métier de dévaliser les gens ivres. En tout cas, les détectives avaient les yeux sur lui depuis deux ans.

La cour prononcera sa sentence mardi prochain.



Le révérend F. X. Cormier, qui officiait à la messe, hier, à la convention acadienne. M. Cormier est l'un des principaux bienfaiteurs du collège.

DANS LA BANLIEUE

WESTMOUNT. — David Lurrie, un Juif russe, demeurant au No 2102, de la rue Notre-Dame, a plaidé coupable à l'accusation d'avoir ramassé des chiffons sans être muni du permis municipal, et a été condamné à $4 d'amende ou à 10 jours de prison.

André Dalpé, Raoul DesRoches, Zotique Ethier, et Lauriot Blais, âgés de 13 à 16 ans, ont été condamnés à $2 ou quatre jours de prison pour avoir volé des fruits dans un verger.

Philomène Mayer, une veuve, a été condamnée à $5 ou quinze jours de prison avec travaux forcés. Elle était ivre et faisait du tapage près de la gare du chemin de fer.

SAINTE-CUNEGONDE. — Lundi dernier, le chef de police Tremblay, de Ste Cunégonde, a fait émettre un mandat contre un voyou notoire, nommé Hubert Leroux, qui jouissait d'une triste célébrité dans la municipalité. Leroux a horreur du travail, passe son temps à boire et à flâner, s'attaque aux passants.

Plusieurs témoins sont venus jurer, ce matin, qu'ils ont été dévalisés par lui. Ils n'ont pas porté plainte plus tôt, car ils craignaient trop le prévenu, qui est doué d'une force peu commune. Le recorder Omer Goyette, après avoir pesé tous les témoignages, a condamné le terrible Leroux au maximum de la peine, en pareil cas : 6 mois de prison, $50 d'amende ou 6 autres mois de geôle.

Leroux aura tout le temps à sa disposition pour se convertir.

En attendant, la municipalité de Ste Cunégonde, sera débarrassé d'un nuisible individu, la terreur des paisibles citoyens.

Le chef Tremblay mérite des félicitations pour l'arrestation de Leroux.

—J. Bte Lagacé, accusé d'avoir assailli Mary Healy, et condamné récemment par le recorder de Montréal, n'est pas M. J. Bte Lagacé, constable, de Sainte-Cunégonde.

CETTE AFFAIRE D'INCENDIE

La femme de l'accusé Lefebvre est entendue à l'enquête préliminaire

L'enquête dans la cause d'Adélard Lefebvre, de Rigaud, accusé du crime d'incendie, s'est continuée, ce matin, devant le magistrat Lafontaine.

L'épouse du prisonnier a été entendue. La cour l'a mise en demeure de ne pas répondre aux questions posées; c'est là un privilège que lui donne la loi, de n'avoir pas à témoigner contre son mari.

La femme Lefebvre se déclare prête à raconter tout ce qu'elle sait, et rapporte les faits suivants :

Elle a eu de fréquentes querelles avec son mari, depuis longtemps. Lefebvre se plaignait de son beau-père à maintes reprises, proférant à chaque fois des menaces.

Le printemps dernier, il partit même en disant qu'il allait mettre le feu aux propriétés de son beau-père. Le dimanche avant l'incendie, il aurait dit à sa femme : "Je ne puis rejoindre tes parents, mais toi, je te tiens et tu paieras pour tous."

Transquestionnée par Mtre Olaüs Thérien, défenseur de l'accusé, la femme Lefebvre déclare qu'elle est mariée depuis 15 ans, et qu'il n'y a pas eu d'opposition à son mariage.

Elle est mère de huit enfants. Jamais personne ne l'a conseillée de témoigner contre son époux.

Les dernières menaces proférées par le prisonnier contre son beau-père remontent à une quinzaine de jours.

Dimanche dernier, il a eu une nouvelle querelle dans la famille Lefebvre, parce que l'accusé n'aurait pas trouvé le dîner de son goût.

Ce témoignage clot l'enquête préliminaire, et le juge trouve qu'il y a conviction suffisante pour un procès.

Mtre Olaüs Thérien, qui défend si habilement l'accusé, a demandé un délai de quelques jours pour préparer son plan de défense.

Lefebvre supplie son épouse de lui accorder une courte entrevue, puis on le ramène à la prison commune.

Le détective McCaskill, qui conduit cette affaire, a, paraît-il, de nouveaux témoignages fort compromettants à faire entendre aux Assises.

GARE AUX VALISES

Les voleurs de valises ont de nouveau fait leur apparition aux gares Bonaventure et Windsor, et plusieurs voyageurs ont perdu leurs malles durant la semaine dernière.

GOODMAN DEVRA PARTIR

Le chef Titus, des détectives New-Yorkais, a envoyé, ce matin, l'un de ses officiers, qui doit prendre sous sa garde l'Israélite Goodman, qui attend l'extradition dans les cellules de la prison commune.

LA BOURSE

Montréal, 16 août 1901.

Le ton de la bourse, ce matin, donne quelques signes de réaction, sur des ventes de réalisation. Ainsi le Pacifique Canadien a été coté un moment à 111 ; mais il s'est relevé tout de suite et clôture à 111⅛. Twin City a mieux résisté, mais il clôture à 97⅞ après avoir touché 98. Les tramways de Montréal sont soutenus ; ceux de Toronto sont fermes. Le Montreal Power est ferme, ainsi que le Dominion Cotton.

A New-York, les réalisations qui ont commencé ce matin ont produit une certaine réaction. Les actions du "Trust", les chemins de fer, perdent de ½ à 1 point. Le marché a clôturé faible.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, courtiers, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 p. m.

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach.
Ca Pc R.	111⅝	111⅛	D.Coal Pf.	116½	115
Dt. Un. E. R.	.....	.....	I. " Com	.....	.....
Duluth Com.	12	10	" Pref	.....	.....
" Pref.	22	19	Flem C & C.	.....	.....
W.E.R	118	112	B.Mont.	.....	256
M. S. R'y	291⅝	291½	B.Onta.	.....	122½
" n "	291½	290½	B.Br N A.	.....	.....
Tor. "	110½	110⅛	B.Molson.	210	205
Hal. "	96½	94½	B.Tor.	.....	.....
StJohnRy	.....	113	B.Marc	187	152
Twin C.T.xd	97⅞	97½	Royal E.	.....	.....
" pfd	.....	140	B.Ottawa.	.....	.....
R et Ont.	117	116⅞	B.Royal.	180	175
C. Cable	185	181	B.N Scotia.	.....	.....
M. Tel.	174	170	B. E Tow.	.....	.....
Bell T.	174½	172	B.Québec.	.....	.....
D I & Steel,c	27	25	B.Union.	.....	102½
" p	80	.....	B.Comm.	159	.....
M.H.& L. xd	94½	94	B.Hoche.	143	135
P H & Light	.....	.....	N W Lands	.....	.....
Cn.Gen.E.C.	.....	.....	Bds D.I.& S.	80½	79
Laur Pulp C	.....	.....	" L Grant.	.....	112½
Mon Cot.	134	130	" C Cable	102	.....
Dom "	81½	80½	" " p	101	.....
C Col "	70	62	" P H & L.	.....	.....
Merc " xd	115	100	" Hal.E.R.	104	.....
Mtm " Bds	.....	.....	Bds B Tel	.....	.....
War Eagle	.....	.....	" C C Cot	99½	.....
Republic	.....	.....	" D Coal	.....	.....
Payne	28	14	" L Pulp	105	.....
M.e London	.....	.....	M. Gas	.....	.....
Virtue	.....	.....	Wind. Hotel	.....	.....
Northstr.	74	33	W.E.R. Bds	.....	.....
N.Salt, c.	41	41	B.Nation	.....	.....
" pref	.....	.....	B.Dominion	.....	.....
D. Coal Com	39	34	B.Imperial	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. — 700 à 111, 75 à 111 1-8, 50 à 111 1-2, 100 à 111 3-8, 125 à 111 1-2, 25 à 111 3-8, 225 à 111 1-2.

Twin City. — 50 à 97 3-4, 200 à 97 7-8, 250 à 98, 75 à 97 3-4, 50 à 97 1-2, 50 à 97 3-4, 25 à 97 1-2.

Mo. St. Ry. — 50 à 291 3-4.

Tor. Ry. — 75 à 110, 20 à 110.

Mo. Power. — 25 à 94 1-4, 125 à 94 1-2.

Rich. et Ont. — 125 à 116 3-4.

No. Star. — 500 à 34, 500 à 34.

Do. Cotton. — 50 à 80, 10 à 80, 25 à 80, 75 à 80 1-4, 8 à 80.

Do. Coal Com. — 500 à 38, 25 à 38 1-2.

Do. Steel Com. — 3 à 25.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours reçus aujourd'hui par cable privé, par M Charles D. Monk, 16 rue St Sacrament, Montréal.

VALEURS.	Ouv.	Clot.	VALEURS.	Ouv.	Clot.
Ama Copper	115½	115½	Loui.& Nash.	104	105
Am. T. Co	.....	.....	Man Elev.	118	118½
" Pfd	.....	.....	Miss. Pac.	101½	102½
Am.S.R.Co.	131½	134½	Met. Trac.	168½	167⅝
" Pfd	.....	.....	Natio. L.Co	.....	.....
Ana. M.Co	44½	45¼	" Pfd	.....	.....
A.T.&S.F.p.	76	75⅜	N.P.com. N.	.....	.....
" Pfd	96½	96	" Pfd	.....	.....
Am.S.&W.	.....	.....	N.Y.C.& H	154	154
Bal. & Ohio	97½	97½	N.Y.L.E.& W	39⅛	38½
" Pfd	.....	.....	" II pfd	.....	.....
Brs. Rod T.	77½	75½	" I pfd	67½	67
Can. Pac.	110⅝	111	N.Y.O.& W	34⅝	34
Can. South	.....	.....	N.Y.A.B.Co	.....	.....
Che. & Ohio	46½	46½	Omaha. com	.....	.....
Ch. G. & W.	.....	.....	Pacific M	.....	41
Ch. Gas	.....	.....	Pres. S.com	.....	.....
Ch.& N. W	.....	.....	" Pfd	.....	.....
Ch.R.I.& P.	141½	147½	P.& R. all pd	43	42½
Ch.Mil.& StP	165¼	164½	Pullman	.....	.....
Con.T.com	.....	.....	Sth.R.com	31½	31
" Pfd	.....	.....	" Pfd	.....	.....
Con.G. N.Y.	.....	.....	Sout. Pac.	56½	56½
Col. Fuel & I.	80½	.....	Ten. C.& I	61⅝	63⅛
C.C.C.& St.L.	.....	90½	Third Ave	.....	.....
Del. L.& W.	.....	228	Texas Pac.	42½	42½
Del.& Hud.	161⅝	161⅝	Twin City.	97	96½
D.& R.G pfd.	92½	92	U.S.L.com	13⅛	13⅛
D.S.S.& A.C.	.....	.....	" Pfd	81½	81
" Pfd	.....	.....	U.S.R.com.	.....	.....
Federal St.	.....	.....	" Pfd	.....	.....
" Pfd	.....	.....	U. Pac. com.	99½	98⅝
Gen. Elec.	263	264	" Pfd	90½	90
Glucose com	.....	.....	Wabash.	21½	21½
Ill. Central	.....	.....	" Pfd	39⅛	39⅛
Jersey Cent	.....	.....	West. U.T	93⅛	93½
F. & Tex. p.	.....	.....	Great North	182½	182
Lake E.& W	.....	.....	Whee.& L.E.	.....	.....
L.E.& W. pfd	.....	.....	" Pfd	.....	.....

VALEURS MINIERES

Cours officiel fourni par M. Deblois Thibodeau, courtier de mines, 59 rue St Sulpice. Téléphone Maine 3228.

	Vend.	Ach.		Vend.	Ach.
Payne	20	13	Ram. Carib	.....	.....
War Eagle	15	10	Bullion	25	.....
Republic	4⅛	3	Morrison	10	.....
North S.	62	50	Gold star	7½	5½
Virtue	9½	8½	Slocan Sov.	2½	.....
M. & Lon	4	1	Winnipeg	.....	.....
Big Three	1⅛	½	D Trail No 2	3	2½
C & G. C	.....	.....	Dupont Mfg.	2½	.....
California	5½	4½	Stocks non Inscrits	.....	.....
C. G. F. S	5½	5			
Pariboo Hy	.....	.....	Decca	1	.....
Evenig Star	6	2	Dom. Cons	1½	.....
Gold H. Dev.	7½	.....	Oregon	8½	7½
Knob Hill	60	.....	Granby Sm	42½	37½
M. Christo	1½	1	Majestic	.....	1½
Mont.G. F	3	.....	Fairview	.....	.....
Noble Five	.....	.....	Giant	½	.....
Novelty	1	½	White bear	.....	.....
Old Ironsid	90	.....	Grey Eagle	.....	.....
Virginia	2½	.....	Certainty	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Gold Field. — 1000 à 5.
Golden Star. — 1000 à 6 1-4.

COURRIER DE QUEBEC

(De notre correspondant particulier)

Québec, 16. — Un vieux charretier de camion, nommé Fleury, domicilié rue Dolard, est tombé de sa voiture l'autre soir en traversant la rue St Roch. Le malheureux a succombé à ses blessures hier.

—Vers quatre heures hier après-midi, un garçon d'une dizaine d'années, fils de M. James Druhan, de Mobile, A.a, E. U., est tombé dans le fleuve en jouant sur le quai Priests. Il fut sauvé d'une mort certaine par M. Wm McHenry, de la rue Champlain.

M. John W. Carberry et D. H. Withington, journalistes de Boston, sont passés ici hier soir, venant de la Gaspésie, où ils iront passé quinze jours en compagnie de quelques détectives de Boston, à la recherche du trop célèbre Jos. Wilfrid Blondin. Ils ont beaucoup de peine à donner la chasse à un type quelconque, peut-être Blondin lui-même qui se cache dans la forêt aux environs de Matane. Cet homme a jusqu'ici été insaisissable.

DE RETOUR DE LA PALESTINE

MM. les abbés Levesque et Grenier, de Boston, Mass., sont de passage à Montréal, après un heureux voyage à travers la Palestine et l'Europe.

Ces messieurs ont séjourné durant un mois à Rome et ont eu l'insigne honneur d'obtenir une audience du St Père.

A ST JEROME

C'est dimanche, le 8 du courant, qu'aura lieu l'excursion du corps de musique du 65ème Régiment à St Jérôme. Tous les excursionnistes sont invités à un concert gratis au "Domaine", donné l'après-midi de 2 heures à 5 heures par 75 musiciens. Le départ aura lieu de la gare Viger à 8.30 heures, et de St Jérôme à 8 heures p. m. Prix du billet ; adultes, 80c ; enfants, 40c.

LE PRIX DE LA FARINE

Les marchands ont augmenté de 10 cts les prix sur la farine forte, de sorte qu'elle se vend aujourd'hui $3.90 par 196 livres. Cette hausse est causée par l'augmentation du blé. On ne croit pas que ce prix dure longtemps, suivant les apparences, le blé devant baisser sous peu.

Suivant les statistiques officielles, les Etats-Unis produisent cette année de 650 à 700 millions de minots de blé, ce qui ajouté à la récolte abondante du Manitoba doit pouvoir rencontrer toutes ces demandes. Le marché européen est abondamment approvisionné et le blé qu'on exporte actuellement est le résultat de ventes faites il y a un mois. Nous sommes donc à la veille d'une baisse, car le marché sera certainement encombré, quoique le blé ait monté de ⅝, hier, à Liverpool.

Une enquête consciencieuse.

—Le ministre me demande sur vous des renseignements confidentiels, dit le colonel à un de ses capitaines ; allez-vous à la messe ? la suivez-vous avec un paroissien et quelle est la grosseur de ce paroissien ?

--TARIF--

Naissance—25c chaque insertion (suivant la formule) Parrain et Marraine, 25c extra.

Mariage—50c chaque insertion. (suivant la formule).

Décès—50c pour une fois — 25c pour les insertions supplémentaires.

Service Anniversaire 50c chaque fois.

Payable d'avance.

NAISSANCES

GERVAIS — A St Jovite, le 4 courant, l'épouse du Dr J. E. Gervais, une fille.

LAPIERRE — A la ville St Paul, le 16 courant, Mme P. Lapierre, tailleur, un fils.

NAULT — A Montréal, le 14 courant, au No 273 rue Richmond, l'épouse de M. Joseph Hector Nault, un fils.

Parrain et marraine, M. et Mme F. X. Benoit, grands-parents de l'enfant.

MARIEN — A St Jean, P. Q., le 15 courant, l'épouse de L. R. Marien, teneur de livres, à l'imprimerie Guertin, de Montréal, un fils, Louis-Narcisse-Georges-Etienne.

PELTIER — En cette ville, le 29 juillet dernier, madame Peltier, un fils, qui a été baptisé sous les noms de George-Hercule-Alphonsus.

DECES

BONNEAU — A Ste Cunégonde, le 15 courant, à l'âge de 22 ans, Colombe, fille de M. Ludger Bonneau.

Les funérailles auront lieu samedi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 179 rue Coursol, à 7 heures, pour se rendre à l'église Ste Cunégonde et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

CONSTANT — Aux Cèdres, le 14 du courant, à l'âge de 65 ans, 4 mois, est décédé, M. Godefroy Constant, cultivateur.

Les funérailles ont eu lieu vendredi, le 16 du courant.

CHARBONNEAU — A L'Epiphanie, le 15 courant, à l'âge de 26 ans, Albina Daignault, épouse de Alfred Charbonneau, hôtelier de St Vincent de Paul.

Les funérailles auront lieu samedi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, à 10½ heures, pour se rendre à l'église paroissiale et de là à St Vincent de Paul, à la demeure de son époux.

La sépulture aura lieu dimanche après-midi, à 4 heures, après qu'un libéra aura été chanté dans l'église paroissiale de St Vincent de Paul.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS — A Ste Anne de Bellevue, le 15 courant, à l'âge de 44 ans, Marie-Basilise Théoret, épouse de Jacques Demers.

Les funérailles auront lieu samedi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière de Ste Anne, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

DEPEYRE — Le 15 courant, à l'âge de 45 ans et 6 mois, sieur Barthélemi Elie Depeyre, associé de la maison A. Pion et Cie. Il était natif d'Asmonoy, Ardèche, France.

Les funérailles auront lieu lundi matin, à 9 heures. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 308 rue du Prince Edouard, à 8.45 heures, pour se rendre à l'église St Roch et de là au cimetière de St Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

FOUCAULT — Au Sault au Récollet, le 14 courant, à l'âge de 53 ans, Cyrille Foucault.

HAMEL — A Lachute, P. Q., le 15 août 1901, à l'âge de six mois, René-Alfred Victor, enfant de Jos. Hamel, chef de gare.

Les funérailles auront lieu à Ste Foye, Qué., le 17 courant.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARAMEE — En cette ville, le 15 courant, M. Octave Fiscinult dit Laramée, à l'âge de 67 ans et 2 mois.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 352 rue Amherst, dimanche, le 18 courant, à 2 heures p.m., pour le cimetière de la Côte des Neiges.

Service lundi matin à 7.30 heures, à l'église St Jacques.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

TOUPIN — A London, Ont., le 15 courant, Dlle Clara Toupin, soeur de M. J. A. Toupin, du Revenu de l'Intérieur. La dépouille mortelle arrivera samedi, le 17, par le train de 7.30 heures a.m. à la gare Bonaventure, pour être transportée à la résidence de ses soeurs, 436 rue Rachel, d'où les funérailles auront lieu lundi, le 19 courant, à 7.30 a.m., à l'église St Jean-Baptiste.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

TREPANIER — En cette ville, le 15 courant, à l'âge de 5 mois et 15 jours, Marie-Rita-Edwilda, fille bien-aimée d'Edouard Trépanier, verrier, 238 Delorimier.

Funérailles privées.

MESSE DE REQUIEM

ARCHAMBAULT — Samedi, le 17 courant, à 7 heures, à l'église du Sacré-Coeur, sera chanté une messe de Requiem, pour le repos de l'âme de Auguste Archambault, ex-marchand-épicier.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.